REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

36

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME TRENTE-SIXIÈME

ANNÉE 1894. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, GRANDE-RUE, 11,
AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue St-Jacques.

1894

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

IV

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU MANS

Nous avons vu Dom Piolin, au séminaire, prenant des notes sur l'histoire ecclésiastique, sur l'histoire de l'église du Mans en particulier. Au noviciat sous la direction du P. abbé, il avait continué à étudier les antiquités ecclésiastiques ; à Paris, il suivait les cours de M. Letronne, fréquentait les bibliothèques, achevait de se former à l'érudition et à la science. Il travaillait pour son supérieur alors engagé dans la lutte en faveur de la liturgie romaine. L'incroyable activité d'esprit, l'étendue du savoir de l'abbé de Solesmes lui permettaient de publier de savants mémoires, et simultanément de soutenir pour les défendre de vives polémiques, de tenir tête à plusieurs adversaires à la fois. Pour suppléer au temps matériel nécessaire pour faire certaines recherches,

vérifier des textes, il pouvait parfos se faire aider par ses religieux. Le P. Piolin fut, je crois, de ceux dont il réclama le concours.

Dans ses lettres de cette époque, le P. abbé encourage et conseille le jeune religieux, lui donne son avis sur les plans de travaux et d'études qui lui sont soumis. « J'aurais un grand plaisir, écrivait-il, à voir votre travail sur sainte Philomène ; pour œuvre du même genre, occupez-vous maintenant de l'inscription africaine de Saint-Jacques.... J'approuve votre idée de travailler sur les vêtements sacrés. Occupez-vous en, cela vous servira toujours, et quand même nous ne trouverions pas où le placer, dans un recueil, le résultat ne serait pas perdu pour les *Institutions liturgiques* (1) ».

De bonne heure Dom Piolin avait pensé a faire profiter le public du fruit de ses recherches et de ses travaux. Dom Guéranger encourageait ses moines à travailler et à publier. Après la prière et l'office divin, la défense de la vérité religieuse par la plume n'est-elle pas le service qu'on est en droit d'attendre du bénédictin. La jeune congrégation de France et son glorieux chef avaient à cœur de reprendre les traditions auxquelles ce nom de bénédictin doit une signification particulière dans notre langue. Encore que plusieurs recueils périodiques existassent déjà qui ouvraient volontiers leurs colonnes aux moines de Solesmes et de Saint-Germain, la fondation d'une revue théologique et historique paraissait désirable. L'abbé de Solesmes la concevait avec un caractère scientifique, des principes théologiques arrêtés, une grande indépendance à l'égard de telle ou telle école. Dom Pitra participait avec Dom Guéranger à l'élaboration de ce projet, et travailla à sa réalisation (2). L'*Auxiliaire catholique* fut le nom choisi pour la nouvelle publication. « Ce titre ne veut

(1) Lettre de Dom Guéranger, 25 mars 1844.
(2) Dom Cabrol. *Histoire du cardinal Pitra*, p. 113.

pas dire, explique le P. abbé, que nous ayons cru apporter un *secours* notable à la cause de l'Église, mais il exprime uniquement notre confiance en celle que l'Eglise a nommée le *Secours des Chrétiens*.... Ecce Maria erat spes nostra ad quam confugimus in *auxilium*... » (1). Dom Pitra annonçait en ces termes au P. Piolin la fondation de la revue, dont ils s'étaient sans doute souvent entretenus ensemble : « L'*Auxiliaire* est décidément créé et doit paraître le 15 avril (2). Le cautionnement, le gérant responsable, le comité directeur, le programme, le plan et les dépenses d'impressions, d'administration, tout est arrêté depuis ces jours-ci. D. Gardereau vous en parlera, et nous en causerons, s'il plaît à Dieu, comme de mille autres choses... » (3). C'est dans l'*Auxiliaire catholique* que le P. Piolin publia ses premiers travaux. Il était alors plus spécialement occupé d'études archéologiques et épigraphiques. Ses dissertations, parues dans l'*Auxiliaire*, ont pour sujet : le titre de la Croix de Jésus-Christ : *Jesus Nazarenus* (4); l'Inscription d'Athènes : *Ignoto Deo* (5) ; Statues et inscriptions érigées à Rome en l'honneur de Simon le Magicien : *Simoni Deo Sancto* (6). La pensée de l'auteur était, sous le titre général de *Monuments épigraphiques du Christianisme*, de montrer l'utilité de l'étude des inscriptions pour l'histoire de l'Église. « Pour donner idée de ce qu'on pourrait faire dans cette partie, dit-il dans l'Avant-propos, nous avons essayé de suivre dans une série d'articles historiques l'ordre des siècles chrétiens

(1) L'*Auxiliaire catholique*, vol. I. Introduction.

(2) Le premier numéro parut le 24 mai 1845. Le titre exact était, L'*Auxiliaire catholique, journal de matières ecclésiastiques*. Paris, Camus, libraire éditeur rue Cassette. M. l'abbé Sionnest était propriétaire gérant. La durée de cette publication fut assez éphémère ; elle n'a fourni que cinq volumes.

(3) Lettre de Dom Pitra, 9 février 1845.

(4) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 104-114 et 219-235.

(5) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 396-406.

(6) *Auxiliaire catholique*, t. II, p. 32-44.

à propos d'un certain nombre d'inscriptions rangées dans l'ordre chronologique » (1).

Parallèlement aux antiquités et aux origines, il étudiait la Théologie et l'Écriture Sainte. Au prieuré de Paris, il avait donné des conférences sur ces matières, et s'était même tracé un plan de travail où l'on reconnaît aisément une main encore un peu jeune. Il l'avait soumis à son abbé. « .... Je vous exposerai un projet qui m'est venu dans l'esprit, pour que vous jugiez s'il est exécutable. Il me semble que les théologiens à l'exception de saint Thomas ne précisent point assez clairement les mystères et la doctrine dont ils cherchent à donner des démonstrations. D'un autre côté leur méthode ennuie beaucoup de ceux qui devraient les étudier; ce qui fait qu'on ne les étudie point ou qu'après les avoir étudiées, l'esprit ne voit pas encore clairement ce que l'on a voulu lui démontrer. Je me suis aperçu que le cathéchisme du Concile de Trente ne précise pas assez non plus, par les questions que l'on vous a faites et que l'on m'a adressées dans la conférence qui a eu lieu mardi. Ne serait-il pas possible de réunir dans un cahier assez gros une histoire claire de la Théologie, puis une exposition claire, précise et bien déterminée de chaque point de la doctrine catholique. A la suite de cette définition viendrait une démonstration faite à l'aide de saint Thomas et de tout ce que les SS. Pères ont dit de plus beau sur le sujet. Mais cette démonstration ne serait pas faite par la méthode de discussion qui a de grands inconvénients mais par mode d'exposition. Les SS. Pères aussi ne seraient point cités par petits fragments qui ne laissent rien dans l'esprit, mais seraient fondus dans une narration à laquelle l'on chercherait à donner tout le charme possible. La description de certaines peintures, de quelques inscriptions dogmatiques, et surtout de beaucoup de rites anciens pourrait servir heureusement à cette fin. En un mot

(1) *Auxiliaire catholique*, t. I, p. 104.

l'on tâcherait de faire pour le dogme ce que Thomassin a fait pour la discipline en y ajoutant quelque chose. Il m'a semblé que ce travail pourrait s'élaborer lentement à mesure que l'on étudie les Pères, il m'a semblé aussi qu'il n'y avait pas de meilleure manière de graver profondément dans son esprit et dans son cœur tout ce qu'ils ont dit de plus beau. D'un autre côté étant obligé par mes autres études d'étudier les docteurs de l'Église en archéologue je me trouverai par là dans l'heureuse nécessité de faire attention aux moindres particularité de leurs écrits. Ce projet m'était venu depuis longtemps à l'esprit, je n'avais jamais osé vous l'exposer parcequ'il me semblait téméraire, mais le cours dont vous m'avez chargé ayant donné une nouvelle force à cette idée, je l'ai beaucoup recommandée hier soir à N.-D. des Victoires, et ce matin il me semble que c'est un devoir pour moi de vous faire part de mes pensées à ce sujet » (1).

En quittant Bièvres, en s'éloignant de Paris Dom Piolin avait dû cesser à peu près ses études historiques et archéologiques. A Andancette, il n'avait plus à sa disposition les bibliothèques, les collections, tous ces instruments et ces moyens de travail qui ne se trouvent guère qu'à Paris. Il s'appliqua de nouveau et plus exclusivement aux sciences sacrées. Il relut les grands théologiens, fit surtout de Suarez une étude approfondie. Lorsque, revenu à Solesmes en 1846, il put enfin rentrer dans la voie qu'il sentait si bien la sienne, c'est-à-dire partager sa vie dans la paix du cloître entre la prière et le travail, il songea naturellement à se livrer aux études théologiques qu'il n'avait point interrompues. Son plan de travail, nous l'avons vu, était dès longtemps formé. Il n'avait jamais cessé de le suivre dans quelques-unes de ses parties, de le méditer, de le remanier, de l'améliorer à mesure que l'étude et l'expérience lui découvraient des aperçus nouveaux.

(1) Lettre à Dom Guéranger, 17 avril 1843.

Il soumit encore une fois ses projets à Dom Guéranger. Il se proposait d'entreprendre une histoire de systèmes théologiques depuis l'origine de l'Église, il en avait déjà à peu près esquissé les grandes lignes, montré l'esprit et le but, dès 1843, dans une lettre dont on a lu plus haut un long fragment.

L'abbé de Solesmes, avec sa rare perspicacité, jugea qu'un autre genre de travail convenait mieux à l'ancien prieur de Bièvres (1). — « Vous me paraissez plutôt fait, lui dit-il, pour devenir un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qu'un docteur en Sorbonne. — Je voulais écrire l'histoire du diocèse du Mans ; je ne le puis pas, faites-la ». Ainsi Dom Piolin se trouva chargé par son supérieur d'écrire l'histoire de l'Église du Mans (2).

Immédiatement il se mit à l'œuvre. Ses études antérieures, ses travaux dans les archives et les bibliothèques de Paris, sa connaissance des sources, l'avaient bien préparé à aborder cette tâche ; son goût pour l'histoire, son attachement filial pour son église, pour son diocèse natal, devaient la lui rendre particulièrement chère.

Il commence à rechercher, à compulser tous les documents qui peuvent lui servir, à amasser les matériaux de ce grand ouvrage qui ne comprendra pas moins de dix volumes in-8. Il passe de longues heures, de longs jours à la bibliothèque du Mans dont les manuscrits lui fournissent les sources de l'histoire de nos premiers évêques, aux archives départementales où il dépouille la vaste collection des insinuations ecclésiastiques.

Rien ne ralentissait son ardeur, rien n'arrêtait son courage. Solesmes était alors encore assez mal partagé

(1) Dom Cabrol. *Univers* du 17 novembre 1892.

(2) « En 1846, dira-t-il lui-même plus tard, je reçus l'ordre de mon supérieur d'écrire l'histoire de l'Église du Mans. » *Congrès archéologique de France, XLV session tenue au Mans*, in-8. Paris, Champion. 1879, p. 413.

sous le rapport des moyens de communication ; souvent il fallait faire des voyages pénibles, en partie à pied, quelquefois par une saison rigoureuse. Il était nécessaire d'entretenir une correspondance suivie avec tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire locale, pouvaient fournir des renseignements ou faciliter les recherches, d'aller sur place consulter les titres, copier les pièces. Le moine travailleur ne reculait devant aucune fatigue, aucun déplacement, aucune peine.

Pendant les séjours répétés et prolongés qu'il dût faire au Mans il put longtemps profiter de l'hospitalité de son oncle le vénéré chanoine Piolin. Partout d'ailleurs il trouvait un sympathique accueil. De cordiales relations s'établissaient facilement avec lui. Il savait se faire aimer des simples et des érudits. Dans les presbytères et les châteaux on voyait arriver avec plaisir, le savant aimable, l'édifiant religieux, le travailleur infatigable ; on le voyait s'éloigner à regret.

A Paris, au département des manuscrits de la Bibliothèque, aux Archives, il avait rencontré chez les conservateurs un empressement général à favoriser ses recherches. Il en a témoigné publiquement sa reconnaissance (1).

Le futur historien de l'Église du Mans avait obtenu de son abbé toutes les facilités désirables pour la poursuite de son œuvre, mais il était moine avant tout et scrupuleusement attaché aux observances. Aussi n'usait-il qu'avec la plus grande discrétion des permissions accordées. Il ne sortait du monastère que dans les cas de nécessité, et c'est dans le calme de son cher Solesmes qu'il aimait à travailler, qu'il travaillait en effet sans relâche. D'obligeantes communications dues à la sympathie qu'inspirait sa personne et qui s'attachait aux travaux de Solesmes, lui permirent de réunir dans sa cellule des matériaux importants, et de concilier

(1) *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, préface, p. VI.

dans une grande mesure les exigences de ses recherches historiques avec la pratique de la vie claustrale.

L'ouvrage fut commencé en 1846, c'est l'auteur qui nous l'a appris lui-même (1). Le premier volume parut en 1851 chez Lanier éditeur à Paris (2), avec une dédicace à S. E. le cardinal Fornari, naguère nonce à Paris, dont nous avons dit la bienveillance pour le prieur de Bièvres. Les volumes se succédèrent à intervalles assez réguliers jusqu'au VIe, publié en 1863 et qui clôt une première partie bien distincte de la seconde consacrée à l'époque de la Révolution. L'écrivain, au cours de l'exécution de son travail, avait été conduit à en modifier le plan primitif qui était de donner les annales de notre Église sans interruption jusqu'à nos jours. Il dut les scinder en deux parties (3). Cette première période contenue en six volumes s'étend des origines du christianisme dans le pays jusqu'à la fin de l'épiscopat de Mgr de Jouffroy de Gonssans, le dernier évêque du Mans avant la Révolution, mort en exil à Paderborn.

L'épiscopat de chaque pontife ayant gouverné le diocèse, donne la division naturelle de l'ouvrage. A la suite de chacun des volumes, trouvent place des pièces justificatives intéressantes, bien choisies dans les manuscrits des bibliothèques et des archives diverses et donnant une idée des documents sur lesquels l'historien a travaillé.

Dans son premier volume du reste, à l'exemple de ses plus illustres devanciers de l'ordre bénédictin dans leurs grands ouvrages, il débute par une longue introduction faisant connaître les sources principales, pour les huit premiers siècles, de l'histoire qu'il écrit.

Aujourd'hui sans doute on parlerait un peu différemment

(1) *Congrès archéologique de France*, XLVe session. *loc. cit.*

(2) M. Lanier en société avec M. Julien avait une maison d'imprimerie au Mans.

(3) *Hist. de l'Église du Mans*, t. VI. Préface, p. v.

des *Actus pontificum cenomanis in urbe degentium* (1) et des *Gesta Aldrici* (2). Ils ont été depuis l'époque où écrivait Dom Piolin soumis à une critique sévère. La méthode historique s'est d'ailleurs, d'une façon générale, précisée et perfectionnée dans ses moyens d'investigation.

Ce recueil des Actes des évêques du Mans a particulièrement attiré l'attention des savants depuis quelques années. Un livre publié en Allemagne (3) a émis l'opinion que les *Gesta* et les *Fausses décrétales* sont des œuvres de même origine et doivent reconnaître les mêmes auteurs, un groupe de clercs écrivant au Mans sous la direction de saint Aldric.

Les compilations Isidoriennes et les deux œuvres composées au Mans, *Gesta Aldrici* et *Actus*, seraient également remplies de documents apocryphes et présenteraient des analogies permettant de conclure à une identité d'origine.

Ces conclusions ont été acceptées par de savants critiques (4). Elles ont aussi été discutées avec autorité (5).

(1) Les *Actus* ont été publiés par Mabillon, *Vetera Analecta* (édit. de 1723) pp. 239 et suiv. Le savant bénédictin se contente d'abréger les gestes de saint Aldric, que Baluze avait déjà donné au public en 1680 (v. la note *infra*). « Aldrici acta, dit-il, non integre retuli, sed carptim ».

(2) Baluze a publié les *Gesta Aldrici* dans le tome III de ses *Miscellanea* pp. 1-178. Notre savant confrère de la *Société historique et archéologique du Maine*, M. l'abbé Froger, en a donné une excellente édition critique sous le titre *Gesta Domni Aldrici cenomanicæ urbis episcopi a discipulis suis*, in-4, Mamers 1889. Le texte soigneusement révisé d'après les manuscrits est complété par divers fragments inédits et accompagné de notes importantes.

(3) *Die Entstehung der Pseudo-Isidorischen Falschungen in Le Mans*, par B. Simson, in-8. Leipsig, 1886.

(4) Un très distingué professeur à la faculté de droit de Grenoble, M. Paul Fournier, a contribué à les répandre en France par deux articles qu'il a publiés dans la *Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*, t. XI, pp. 70-104, t. XII, pp. 103-110. Il a reproduit son argumentation et en la résumant et en la complétant parfois, dans un mémoire imprimé au tome II du *Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris, avril 1888*, in-8, Paris 1889, p. 403. La thèse de Simson a également reçu l'adhésion de M. l'abbé Duchesne (*Bulletin critique* t. VII, p. 445), de M. Havet, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII, p.

(5) M. l'abbé Froger, *op. cit.* p. xxv, résume d'une façon très intéres-

Et même un de ceux qui avaient embrassé l'opinion du docteur Simson, M. Julien Havet, est revenu sur sa première manière de voir. Dans un récent article (1) il examine les deux documents qui nous intéressent les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum*.

Après une étude attentive il arrive à prouver que les *Gesta* ne sortent pas des mêmes mains que les *fausses décrétales*. L'argumentation s'appuie sur une série d'observations et de déductions habiles autant qu'ingénieuses et présentées avec art. Une preuve qui paraît difficilement réfutable est tirée de la théorie, bien définie aujourd'hui, de ce rythme prosaïque, de ces cadences régulières qui, à certaines époques du Moyen-Age, marquent la fin des périodes et même la fin des membres de phrases et appelés *Cursus* (2). M. Havet a reconnu et montré que les chartes insérées dans les *Gesta* sont conformes aux lois rythmiques qui régissaient la rédaction des documents au Ve et au VIe siècle, lois dont on n'avait plus idée au IXe siècle, et qu'un rédacteur de cette époque aurait infailliblement violées en quelque point. Les *Gesta* nous donnent donc des chartes authentiques et constituent un document digne de foi et des plus précieux.

Ainsi une partie au moins des sources de notre histoire ecclésiastique du Maine résiste à l'épreuve de la critique la plus sévère et il n'est point démontré qu'il y ait eu dans

sante toute cette discussion et précise fort bien les raisons qui lui font écarter au moins pour les *Gesta*, les analogies invoquées par Simson et les partisans de son opinion.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Livraison de novembre-décembre 1893.

(2) Cf. *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques tenu à Paris, avril 1891*. Ve Section Sciences historiques, in-8°. Paris, 1891, p. 103, communication de M. Léonce Couture; la thèse de M. Noël Valois : *De arte scribendi epistolas apud Gallicos medii ævi scriptores rethoresve*. Paris, 1880 ; *De l'Influence de l'accent tonique et du cursus sur la structure méthodique et rythmique...* par les Bénédictins de Solesmes, in-f°, Solesmes, 1893.

notre ville du Mans un véritable atelier où se fabriquaient des apocryphes de toute nature.

Dom Piolin qui écrivait à une époque où ces questions n'avaient point été soulevées n'a pu défendre les documents qu'il avait entre les mains, contre ces accusations. Il a discuté les sources de son histoire avec les moyens de critique usités de son temps. Il avait une sérieuse conscience scientifique et se rendait toujours sévèrement compte à lui-même, autant qu'il le pouvait, des opinions qu'il adoptait. Jamais il ne demeurait sans avoir des raisons à fournir à l'appui de son avis s'il venait à être contesté. On en a la preuve dans les polémiques qu'il a dû soutenir sur la question de l'apostolicité de l'Eglise du Mans.

Par disposition d'esprit il aimait peu les polémiques. Il les évita toujours, contrairement à Dom Guéranger et à quelques-uns de ses confrères qui s'y lançaient volontiers. On a parlé à ce propos de certain « pli » que l'éminent abbé, grand lutteur, avait donné à sa Congrégation (1). Le P. Piolin n'avait pas pris le pli. Il préférait la méthode calme d'exposition historique aux ardeurs des controverses. Mais il ne reculait point s'il s'agissait de défendre un sentiment appuyé toujours chez lui sur une conviction qu'il avait acquise par une consciencieuse étude.

Dès le début il trouvait dans l'histoire de l'Eglise du Mans, un point vivement controversé, sur lequel il a aussitôt pris parti dans un chapitre très développé de son introduction (2).

Cette question si discutée de l'époque de la prédication du Christianisme dans les Gaules et en particulier dans le Maine a dès longtemps mis aux prises les historiens locaux. Le Corvaisier de Courteilles (3) et Dom Bondonnet (4), religieux

(1) *Bulletin critique*, t. X, p. 74, article de M. l'abbé Duchesne.

(2) P. XLII à CXX.

(3) *Histoire des Evêques du Mans*, par Antoine Le Corvaisier de Courteilles, in-4°. Paris, 1648.

(4) *Les Vies des Evesques du Mans, restituées et corrigées avec plu-*

de l'abbaye de Saint-Vincent, tiennent, le premier pour une époque tardive, le second pour l'époque apostolique. Plus tard le même dissentiment s'est produit entre M. l'abbé Voisin (1) et le savant auteur de la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, Cauvin (2).

Dom Piolin nous a donné l'historique de ses opinions : « C'était en 1846 que j'ai reçu de mon supérieur l'ordre d'écrire l'histoire de l'Eglise du Mans... j'abordai cette étude avec la croyance de l'établissement tardif de l'Eglise dans nos contrées, mais à mesure que les documents originaux me passèrent sous les yeux, mes idées se transformèrent. Ce fut au commencement de 1851 que parût le premier volume de mon histoire, quelques mois après l'ouvrage de M. Faillon sur sainte Madeleine (3), ce qui me permit de retoucher certaines parties de ma dissertation et de profiter du travail très solide du docte professeur de Saint-Sulpice. J'ai lu tout ce qu'on a écrit depuis ce temps-là, ma conviction est demeurée ferme et inébranlable » (4).

L'adhésion longuement motivée que l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* avait donnée dans son premier volume à la thèse de l'origine apostolique de la mission de saint Julien provoqua une réponse très étendue. C'est sous forme de *Lettres au R. P. Dom Piolin* que M. d'Ozouville développa, avec conviction, ses *réponses aux objections contre l'introduction du Christianisme dans les Gaules aux deuxième et troisième siècles*. Les lettres du studieux gentilhomme ne remplissent pas moins d'un volume in-8° de plus de 300 p. (5)

sieurs belles remarques sur la chronologie, par D. Jean Bondonnet, in-4°. Paris, 1651.

(1) *Vie de Saint Julien et autres confesseurs pontifes ses successeurs*, in-8°. Le Mans, Lasnier, 1844. Introduction, chapitre III, p. 30.

(2) *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, in-4°. Le Mans, 1845.

(3) *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, en 2 vol. in-4°. Paris, 1848.

(4) *Congrès archéologique de France, tenu au Mans*, p. 413.

(5) *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme*

Dans la préface du tome III de son *Histoire*, paru en 1856, après la publication des lettres de M. d'Ozouville, D. Piolin mentionne cette critique, mais sans y répondre autrement qu'en maintenant les conclusions établies dans son *Introduction*. Pour lui d'ailleurs l'approbation donnée par la Congrégation des Rites au nouveau Propre du diocèse du Mans constituait, disait-il, une nouvelle preuve dont il avait quelque droit de se prévaloir en faveur de sa thèse, puisque la commission chargée de la rédaction de ce Propre avait adopté son sentiment, en l'appuyant sur les arguments qu'il avait rassemblés (1).

Il envisageait d'ailleurs avec sérénité les critiques dirigées contre cette partie de son œuvre et il s'en expliquait à son ami M. Guays des Touches : « .... Je vous avoue que je ne suis pas fâché de cette controverse ; j'y étudie non l'histoire, mais la nature humaine. Pauvre nature humaine ! Voici un homme de très bonne foi, d'une droiture inattaquable, et qui raisonne comme un vrai sophiste. D'où vient cela ? D'où vient qu'il met à la place de raisons alléguées par l'auteur qu'il combat les idées qu'il s'est formé à lui-même ? De l'incapacité absolue où sont certains esprits de voir autre chose qu'un seul point sur lequel leur imagination est invinciblement attachée. Ma conviction est que le bon Dieu nous pardonnera bien des choses et que nous ne devons pas trop exiger les uns des autres (2). »

La thèse pourtant lui tenait au cœur et il ne cessa point de l'étudier, de la défendre. C'est même la seule controverse, je crois, dans laquelle il voulut s'engager aussi à fond et avec une ardeur aussi persévérante. Il se tenait au courant de tout ce qui paraissait sur la question, nouait et entrete-

dans les Gaules aux deuxième et troisième siècles, in-8°. Paris, 1855. *Supplément aux Lettres*, etc. in-8°. Paris, 1856. Le Supplément continue la pagination des lettres.

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. III, p. VI.

(2) Lettre à M. Guays des Touches, 11 mai 1854.

nait des relations avec tous ceux qui prenaient part aux débats dans les différents diocèses (1), échangeant des observations, des indications de documents, fournissant des arguments. Sa correspondance contient de nombreuses lettres ayant trait à cet objet.

Un ouvrage qui exerça une certaine influence sur l'opinion venait de paraître en Touraine, contredisant la thèse adoptée par Dom Piolin.

« Dans le livre de M. Chevalier (2), écrit-il, il y a certainement beaucoup de talent, beaucoup de savoir faire ; mais il y a aussi des textes cités à faux.... je vous remercie de m'avoir donné le jugement du P. Colombier. C'est pour moi une nouvelle raison de penser qu'il faut absolument réfuter le livre de M. Chevalier » (3).

Lui-même prit la plume et en 1872 dans la *Semaine du Fidèle du Mans* (4), en 1873 dans la *Revue du Monde catholique* (5) il traita de nouveau la question de l'école légendaire et de l'origine historique des églises des Gaules spécialement de la mission de saint Julien. La publication du livre du R. P. Dom Chamard (6) où la question est traitée de haut, par grandes vues d'ensemble, en même temps que les textes sont savamment et habilement présentés et étudiés vint ranimer les discussions. M. l'abbé de Meissas dans divers congrès archéologiques (7), soutint non sans éclat et talent, la thèse de la prédication tardive du Christianisme dans les Gaules ; les mémoires qu'il présentait, pleins de

(1) En particulier avec M. le chanoine Arbellot, l'auteur des savants travaux sur l'apostolat de saint Martial.

(2) *Les Origines de l'Église de Tours*, in-8°. Tours, 1871.

(3) Lettre à M. Guays des Touches, 8 décembre 1871.

(4) N^os^ des 2, 9, 23, 30 mars, 8 avril 1872.

(5) *Revue du Monde catholique*, t. XXXVI, p. 407, 433 ; t. XXXVII, p. 264, 313.

(6) *Les Églises du Monde romain notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles*, in-8°. Paris, 1877.

(7) *Congrès archéologique de France, XLVe session tenue au Mans*, p. 143, réplique, p. 427.

verve, d'une forme littéraire très brillante, firent une certaine impression. L'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans*, ne pouvait laisser sans réponse une attaque qui s'était produite dans le congrès tenu au Mans. Ses observations, très calmes, très mesurées, parfaitement maintenues dans le ton d'une discussion sobre et sérieuse, furent insérées dans le Compte-rendu du Congrès (1). La discussion roulait surtout sur la valeur du témoignage de Léthalde. La thèse soutenue par le P. Piolin trouva un auxiliaire en M. l'abbé Potier, qui, dans un article, publié par la *Revue historique et archéologique du Maine* (2), présenta à l'adversaire de l'apostolicité de notre église des objections nouvelles tirées de nos anciens livres liturgiques.

A. CELIER.

(A suivre.)

(1) *Congrès archéologique de France, XLVe session tenue au Mans*, note de Dom Piolin, p. 413.

(2) T. VII, p. 164.

A PROPOS DES RUINES D'OISSEAU

NOTE DE LA DIRECTION

En ma qualité de Président de la Société historique et archéologique du Maine, et au nom du bureau de la Société auquel incombent par nos statuts le droit et le devoir d'examiner les travaux destinés à figurer dans les livraisons de la *Revue*, je crois nécessaire de faire précéder de quelques mots l'insertion de l'article qui suit : « *Les ruines romaines* « *d'Oisseau-le-Petit (Sarthe) : Réponse à M. de La Sicotière,* « *par F. Liger.* »

Dans la deuxième livraison de cette présente année parue le 1er avril, la *Revue* publiait un travail de M. de La Sicotière, intitulé : « *A propos des Ruines d'Oisseau-le-Petit.* »

Le 30 avril, M. Liger, un de nos confrères, m'adressait un article, en réplique à celui de M. de La Sicotière, me demandant d'insérer cette réplique dans le plus prochain numéro.

En réponse à cette lettre qui me parvint à Paris le 4 mai, je m'empressai de faire savoir, le jour même, à notre savant confrère que « *la prochaine livraison de la Revue était* « *actuellement arrêtée et entièrement complète suivant la* « *décision de la dernière séance du bureau, et que je crai-* « *gnais qu'il ne fût pas possible de lui donner satisfaction* « *dans* CETTE PROCHAINE LIVRAISON. »

N'était-ce pas implicitement lui assurer l'insertion dans la livraison suivante ?

La réponse à ma lettre du 4 mai fut l'envoi par ministère d'huissier, que me fit le 7 mai suivant notre confrère M. Liger, d'une sommation d'avoir à insérer dans le plus prochain numéro son article en réponse à celui de M. de La Sicotière ; et par le même exploit notre confrère donnait sa démission.

Je me serais d'autant plus refusé à examiner la valeur du droit de réponse invoqué à titre légal par M. Liger, que la courtoisie entre confrères devait suffire pour lui assurer, même à défaut de droit, la confiance que le bureau ne refuserait pas à sa réponse une insertion aussi prompte que possible, d'autant que le bureau — et c'est le moment opportun de le rappeler en cette circonstance — ne prend pas dans les travaux signés, ni quant au fond ni quant à la forme, la responsabilité des articles qui demeure ainsi entière pour leurs auteurs.

J'avoue avoir été quelque peu surpris, et d'autres avec moi, de ce mode assez inusité de correspondance par papier timbré entre collègues, d'autant que dans sa sommation M. Liger ne fait pas allusion à un refus d'insertion, qui n'a jamais existé dans ma pensée, et qu'il n'était ni dans mon droit de président, ni dans mes rapports de confrère, d'opposer à sa demande, mais se contentait de dire que *je ne garantissais pas l'insertion demandée.* M. Liger oubliait d'achever la phrase de sa sommation par ces mots : *dans la plus prochaine livraison*, que je n'avais pas, moi, omis dans ma lettre et à laquelle ils donnent son véritable sens. Le bureau de la Société du Maine s'étant réuni officiellement vers la fin de mai, et ayant, comme je n'en doutais pas, admis l'insertion de la réponse de M. Liger, je m'empressai de le faire savoir à notre ancien confrère.

Ces quelques mots, déjà trop longs, suffisent à faire com-

prendre que la note dont M. Liger a cru devoir accompagner, au bas de la première page, la publication anticipée, imprimée à Sillé-le-Guillaume, de sa réponse à M. de La Sicotière, insérée ci-après dans ce présent numéro de la *Revue du Maine*, ne peut être, au milieu de l'ardeur de la controverse sur les ruines d'Oisseau-le-Petit, que le résultat d'un malentendu et d'une fausse interprétation de la part de M. Liger.

Le Président,

COMTE DE BASTARD.

LES
RUINES ROMAINES D'OISSEAU
(SARTHE)

RÉPONSE A M. DE LA SICOTIÈRE

La *Revue historique et archéologique du Maine* a publié en tête de sa deuxième livraison de 1894, qui a paru le 1er avril, un article de M. de la Sicotière dans lequel je suis pris à partie au sujet des ruines d'Oisseau. N'ayant reçu aucune communication préalable de cet article, il m'a été naturellement impossible d'y répondre dans le même numéro, et le temps me faisant défaut, je ne puis le faire avec toute la méthode désirable. Je me bornerai donc à suivre pas à pas mon adversaire dans sa critique.

*
* *

Avec cette modestie dont nous ne contesterons pas la sincérité, mais qui lui est toute particulière, notre contradicteur commence par annoncer qu'il vient simplement rappeler dans leur ordre successif les explorations et les diverses publications dont les ruines d'Oisseau ont été l'objet ; témoignage bénévole dissimulant mal une critique aussi acerbe que possible non-seulement de la brochure que j'ai publiée en 1892 sous le titre de « *La Civitas Ouagoriton* à Oisseau-

le-Petit (1) », mais encore des fouilles que j'ai exécutées dans la localité, fouilles qui semblent troubler, irriter même l'honorable sénateur.

La longue énumération qu'il donne des auteurs ayant écrit sur Oisseau, est exactement la même que celle contenue dans ma brochure, sauf en ce qui concerne le savant Cauvin qui, d'après M. de la Sicotière, n'aurait rien su de ces ruines. Or voici ce qu'on lit dans la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 446. « Des restes de constructions » gallo-romaines ont été découverts dans un champ près du » bourg et on reconnaît les vestiges d'une voie romaine » passant sur le territoire, etc., etc. »

J'avais omis, il est vrai, de mentionner un passage de M. de la Salle, dans lequel il émet l'opinion que Oisseau pourrait bien avoir été la capitale des Essuens et cette omission est d'autant plus regrettable que l'opinion de cet auteur autorisé vient à l'appui de ma thèse. Toutefois, il importe de noter que M. de la Salle n'a jamais parlé ni de *Ouagoriton*, ni des *Arviens*.

Dans ma brochure, je n'avais pas manqué de relater l'excursion de M. de La Sicotière à Oisseau, vers 1840, cinq ou six ans après la première mention que Pesche avait faite de ces ruines, mais, par convenance, je m'étais abstenu de rappeler que notre éminent archéologue avait jadis écrit : « *Ces antiquités n'offrent pas un grand intérêt* » (sic). V. Pesche, V, p. 482, l. 5. En échange de ce procédé, il m'est bien permis de constater que le fait d'énumérer les divers auteurs qui se sont occupés des ruines d'Oisseau, sans indiquer même la mention que j'en avais loyalement faite dans ma brochure, constitue une insinuation peu bienveillante de la part de mon adversaire normand. Le lecteur, en effet, qui n'avait pas ma brochure dans les mains devait être tout naturellement porté à croire que je m'attribuais les pre-

(1) Paris, Baudry, rue des Saints-Pères, 15.

mières découvertes d'Oisseau. Je ne suis pas du nombre de ceux qui pratiquent le *sic vos, non vobis*, de Virgile.

*
* *

M. de La Sicotière s'en prend à ma brochure, c'est évidemment son droit. Mais pourquoi se préoccupe-t-il de savoir par suite de quelles circonstances mon attention a été appelée sur un point aussi éloigné de ma demeure (1)? Voudrait-il laisser croire que c'est par la lecture de sa notice que j'ai été conduit à Oisseau ?

Je suis obligé d'avouer, à ma grande confusion, sans doute, que je n'ai jamais lu l'opuscule de M. de La Sicotière, cette publication, je ne la connais que par deux citations spéciales. L'une me fut faite au sujet du château de la forêt de Sillé, par le savant abbé Charles de regrettée mémoire, qui préparait alors son remarquable article publié dans le volume de la quarante-cinquième session du Congrès archéologique de France (année 1878, page 169), article par lequel il prouve que le château de la forêt de Sillé est bien un *Oppidum carolingien*, et non un *château gothique postérieur au quatorzième siècle,* comme l'avait affirmé M. de La Sicotière, notre éminent contradicteur.

J'ai trouvé la seconde citation dans le *Dictionnaire statistique de la Sarthe*, de Pesche (V, p. 482, l. 5), qui relate précisément l'opinion malencontreuse de notre adversaire, lequel estimait alors, comme nous venons de le dire plus haut, que « *les antiquités découvertes à Oisseau n'offraient pas un grand intérêt.* »

Que M. de La Sicotière n'hésite pas à le reconnaître, ces

(1) La distance exacte de Courmenant à Oisseau est de sept lieues et demie. — Que doivent donc dire les gens des *Côtes-du-Nord*, de la *Manche*, de l'*Orne*, de la *Mayenne,* et surtout ceux des *Alpes-Maritimes*, en me voyant fouiller leur sol ?

deux citations n'étaient pas précisément de nature à me donner de grandes velléités de consulter son ouvrage !

Je ne vois pas pourquoi, au cours de ses critiques, mon adversaire parle d'un *cirque* qui n'existe que dans son imagination ; d'un *aqueduc* dont je n'ai point fait mention, puisque la trouvaille en revient à M. Dubois l'un de mes collaborateurs ; mettons en pratique le vieil adage, *suum cuique*.

Mon éminent voisin de l'Orne paraît désagréablement impressionné par la qualification de *magistrale* que je donne à la voie principale traversant Oisseau. Cependant on ne saurait admettre que cette voie n'ait été qu'un chemin vicinal, car les chemins vicinaux n'avaient pas ordinairement une chaussée encaissée de *sept mètres cinquante centimètres* de largeur, et il n'entrait pas précisément dans les habitudes des Romains de faire communiquer les *civitates* par des chemins vicinaux mais par des voies principales. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nous.

De plus, M. de La Sicotière émet un doute sur l'existence des voies romaines dont j'ai indiqué les amorces, en ayant soin de déclarer que ces voies n'étaient pas suffisamment explorées. D'autres que moi étudient ces amorces et leurs études non seulement confirment mes indications mais permettent de déterminer d'autres chaussées que je n'avais pas pressenties.

Ailleurs, mon honorable contradicteur estime que « les » objets d'antiquités recueillis dans les fouilles ne semblent » pas dénoter un établissement riche et somptueux. » Notre éminent critique me paraît bien exigeant. Il compte pour peu de chose la mise au jour d'un *temple*, d'un *balneum*, d'un grand *théâtre*, d'un édifice offrant une étendue correspondant à la moitié de l'Hôtel-de-Ville de Paris, d'une multitude de constructions à l'état compact. On pouvait admettre cependant, et sans exagération, que ces découvertes indiquaient l'existence, non d'un simple établissement,

mais d'une *grande ville*, car alors comme aujourd'hui il n'y avait de théâtre que dans les villes d'une certaine importance.

M. de La Sicotière objecte encore que les médailles gauloises trouvées à Oisseau ne dénotent pas une tribu particulière. Ces médailles portent l'audrocéphale commun aux peuples de l'Armorique orientale, provinces qui, on le sait, comportaient un certain nombre de tribus.

L'éminent critique exprime par ailleurs le regret que je n'aie pas dressé un plan des ruines d'Oisseau. Ce plan est depuis longtemps déposé : qu'il se rassure donc à cet égard. Il se plaint également de ce que mon travail soit aussi incomplet : que mon illustre voisin m'épargne de grâce, on fait ce qu'on peut ! Je le voudrais savoir disposé à compléter la tâche que j'ai entreprise, la science, je n'en doute pas, ne pourrait qu'y gagner.

Mais mon honorable contradicteur tient absolument à ce que le rédacteur du *Petit Parisien* ait reçu des communications directes de l'auteur des fouilles d'Oisseau, et cela parce que ce journaliste évalue de vingt à trente mille habitants la population que ces antiques constructions pouvaient renfermer. Il me sera facile de répondre à cette insinuation : je suis absolument étranger à l'article dont il s'agit.

Plus loin, M. de La Sicotière me reproche d'avoir fait d'Oisseau « une *civitas* », qualification que l'on applique, prétend-il, plutôt à l'ensemble d'un peuple qu'à « la capitale de ce peuple ». En d'autres termes : le titre même de « *Civitas Ouagoriton* » que porte la brochure de 1892 est un non-sens, et l'éminent critique alençonnais paraît en conclure que j'ai commis une grossière confusion.

Le mot *Civitas*, on le sait, a deux significations distinctes : tantôt il s'applique à l'ensemble du peuple même : tantôt et le plus souvent, il désigne la capitale de la tribu ou peuplade. C'est dans la première acception que César l'emploie

dans ses Commentaires : c'est dans la seconde que Ptolemée s'en sert : *Civitas Oui-dinum*, capitale des Cénomans, *Civitas Noiodounon*, capitale des Diablinthes etc., etc., et le texte de Ptolemée est confirmé par une multitude d'inscriptions lapidaires, notamment par celles des bornes milliaires et leugaires.

Ainsi *civitas* s'applique non pas seulement à un peuple, mais le plus ordinairement à la capitale de ce peuple, et au quadruple point de vue historique, géographique, archéologique et philologique je puis espérer que le titre de ma brochure ne sera pas considéré comme un non sens et que celle-ci échappera au *baratrum* qui, pourtant, ne sera pas resté béant tout-à-fait inutilement La *Civitas* de M. de La Sicotière roule au fond.

M. de La Sicotière me fait également un grief de voir un *oppidum* gaulois dans le *petit camp* de Saint-Evroult, que son ami M. l'abbé Voisin avait jugé être un camp romain. A cet égard, je ne reviendrai pas sur les explications assez concluantes que contient ma brochure ; je me bornerai à dire que les découvertes récentes faites près de ce *petit camp*, ne sont pas de nature à justifier les critiques de mon vénérable adversaire.

Quant aux fragments de poteries micacées que j'avais attribuées aux Gaulois, M. de La Sicotière ne les considère que comme de vulgaires produits de la fabrique de Hesloup. Tout est possible ; mais lorsqu'on trouve des produits de cette nature parmi des débris de murailles en pierre-sèche dénotant des constructions gauloises, il est bien permis de supposer que ces objets leur sont contemporains, surtout quand il est démontré que des produits similaires ont été rencontrés dans des sépultures gauloises. Les micacés ont été fabriqués à toutes les époques et on en fabrique encore de nos jours.

Au reste, on vient de trouver des poteries identiques à celles de Saint-Evroult, dans le *Grand-Champ*, appartenant

à M. Hautant, sous des débris romains entassés depuis quinze cents ans.

Il y a un demi-siècle environ (M. de La Sicotière était moins rigoureux alors) l'éminent critique a noté une inscription grecque recueillie à Oisseau, et portant le mot HOPAOZENI, qui ne nous paraît pas précisément accuser le génie de la langue grecque. Nous n'en induirons pas que l'éminent critique a été trompé : nous nous bornerons à reconnaître que cette pièce est, pour le moins unique, sinon introuvable.

Que si mon honorable contradicteur *croit devoir se plaindre de ce que je ne l'aie pas consulté pour la confection de ma brochure, et ajouter qu'à cet égard il estime devoir s'abstenir de toute réclamation,* j'avoue que je serais tenté d'emprunter mes commentaires à Rabelais de supercoquentieuse mémoire.

Et maintenant M. de La Sicotière me permettra, à mon tour, d'exprimer des regrets. Il ne veut pas, dit-il, discuter les attributions assez contestables de ma brochure. Tel n'est pas mon avis ; il faudrait, au contraire, les discuter la sonde et la pioche à la main. Tous les documents sont en place ; rien n'est détruit. Mais on en conviendra facilement, discuter dans les conditions ci-dessus spécifiées, offre moins d'agréments que de formuler une critique dans le dilettantisme du cabinet.

*
* *

La Revue Normande et *le Journal d'Alençon*, organes de M. de La Sicotière, ont cru devoir faire mention de la *villa* d'Oisseau : le mot est répété deux fois afin qu'on n'en ignore, sans doute. Mais à moins que les tenants de notre éminent adversaire ne confondent une *villa* avec une *ville*, nous devons croire qu'ils ont été induits en erreur. Il n'y a point de *villa* gallo-romaine à Oisseau.

Notre honorable contradicteur, l'esprit hanté par la note du *Petit Parisien*, insinue ailleurs et paraît tenté d'affirmer que j'ai été l'inspirateur de la rédaction de cet article auquel il ne peut ignorer cependant que je suis absolument étranger, puisqu'il a tous moyens de s'en assurer. Mais il n'a eu garde de le faire : n'était-ce pas, par avance, se priver d'arguments indispensables pour une discussion qui ne pouvait se prolonger autrement ? C'est grâce à ce procédé commode qu'il met à ma charge le déplacement de *Nudionnum :* afin, sans doute, d'éveiller les susceptibilités des savants de la Mayenne, lecteurs assidus de la *Revue du Maine.* Je ne voudrais y voir qu'une erreur, mais suivant le précepte de Beaumarchais, il en reste toujours quelque chose.

Tout système, on le sait, comporte ses inconvénients : aussi M. de La Sicotière s'est-il fourvoyé dans une impasse. « On ne pourrait, dit-il, placer *Nudionnum* à Oisseau sans » bouleverser entièrement la géographie de la Gaule occi- » dentale. »

Nudionnum, est cité seulement par la Table Théodosienne qui n'est qu'un document itinéraire n'affectant en rien la Géographie ni les circonscriptions territoriales. Que *Nudionnum* soit représenté de nos jours par *Argentan,* où on a voulu le placer ; qu'il ait occupé l'emplacement primitif de la ville *de Séez*, comme le veulent, avec la Commission des Gaules, MM. de Gerville, Biseul, Toulmouche et autres ; qu'il soit localisé à *Oisseau* où ailleurs, rien ne sera bouleversé, encore une fois, dans la géographie des Gaules et l'intégrité de la *Civitas* des Diablintes ne saurait en souffrir la moindre atteinte.

Mon contradicteur ne paraît donc pas avoir suffisamment tenu compte du document initial de *Nudionnum*, et s'il ne l'a pas méconnu, il paraît confondre un monument itinéraire avec une carte géographique. Tout homme d'étude possède la Table Théodosienne ; il suffit de l'ouvrir pour

reconnaître l'exactitude de mes observations et pour mettre fin à une confusion qui ne manquera pas d'être commentée par ceux qui s'intéressent aux hautes études archéologiques.

S'il fallait démontrer que M. de La Sicotière parle de *Nudionum* comme le *Miles Glôriosus* de Plaute parle des belles filles de Corinthe, ce n'est pas une raison pour détacher cette station de Jublains ; laissons donc *Nudionnum* à Jublains jusqu'à preuve du contraire.

*
* *

J'en demande pardon au lecteur, mais je ne veux pas terminer cette réfutation de l'article de la *Revue du Maine*, sans me laver du reproche que m'adresse M. de La Sicotière, de l'avoir pris à partie et d'avoir voulu faire de la publicité ; il escompte, croyons-nous, la bienveillance accoutumée des lecteurs de ce périodique scientifique.

Rien de plus facile que de rétablir l'ordre des faits. Reportons-nous au mois de janvier dernier.... le théâtre et le grand édifice de la Noiras, viennent d'être découverts ; on en parle trop au gré de l'honorable sénateur de l'Orne, car le 16, un journal à sa dévotion, le *Journal d'Alençon*, publie un article commençant par ces mots :

« Ces découvertes dont on fait tant de bruit sont dues à » M. de La Sicotière, dont la modestie rehausse le talent, et » à ce titre, nous sommes heureux de les reproduire comme » un tardif hommage rendu à un homme qui a le rare mérite » de ne pas les rechercher. »

Ce qui, en d'autres termes, signifiait : M. Liger et ses collaborateurs, auxquels on attribue ces découvertes, sont des plagiaires, pour ne pas dire pis.

Comme il fallait s'y attendre, l'article fut bientôt reproduit par plusieurs journaux de la région.

Dans ces conditions, je ne pouvais garder le silence. Aussi, le 25 janvier, et non le 23, comme le dit l'article de la

Revue du Maine, je démontrais, pièces en mains, que l'éminent sénateur était absolument étranger à *toutes* les découvertes d'Oisseau.

Aussitôt, le journal précité, témoignant d'une irritation croissante, répond en ces termes : « M. de La Sicotière ne » réclame rien, ne revendique rien, ne s'attribue rien..... » votre réclam.....ation *(sic)* n'a d'autre but que de faire de » la réclame etc., etc. » J'en passe et des meilleures, faisant grâce au lecteur des aménités dont le reste de l'article était émaillé.

Ainsi j'avais fait de la *réclame* en protestant contre une emprise illégitime, alors que mon adversaire, se couvrait de modestie, en se faisant ou en se laissant attribuer ce qui n'était pas son propre.

Cependant, comme il est une fin à toutes choses, les découvertes qui étaient formellement attribuées, le 16 janvier, à mon noble voisin de l'Orne, cessèrent de l'être le 25, au moment où mes preuves furent fournies (1).

Par ce qui précède, on voit que je n'ai pas provoqué le débat, je me suis simplement défendu, comme c'était mon devoir et mon droit. Je n'ai pas recherché le bruit, bien au contraire, j'ai été obligé de le subir et il me sera permis d'ajouter que

(1) Aujourd'hui, M. de La Sicotière prétend, il est vrai, que l'article du 16, témoignage d'un zèle exagéré, doit être considéré comme la manifestation d'une grande considération pour sa personne. Nous l'admettons bien volontiers; mais comment expliquer qu'aucune rectification n'ait paru pendant dix jours? Il semble difficile d'admettre que, recevant chaque jour, le *Journal d'Alençon*, il n'ait pas eu connaissance d'un article aussi particulièrement élogieux.

Faut-il ajouter, enfin, que si on lit attentivement l'article en question, celui de la *Revue Normande* et le Mémoire paru dans la *Revue du Maine*, on demeure surpris par la ressemblance du style ? On retrouve dans ces divers écrits, le même esprit, les mêmes formes empreintes d'une apparente modestie et d'une courtoisie pénible dissimulant à peine l'âpreté de l'agression. En tout cas, il y a parité frappante.

Je ne redoute pas la même observation, si on veut bien comparer ma brochure avec l'article du *Petit Parisien*, dont M. de La Sicotière s'obstine à vouloir m'attribuer la paternité.

M. de La Sicotière, dans son article de la *Revue du Maine*, paraît avoir interverti les rôles pour se tirer d'un pas difficile.

Enfin on a quelque peine à s'expliquer pourquoi l'honorable sénateur termine son article de la *Revue du Maine* par des allusions politiques qui ne peuvent m'atteindre, car je suis en dehors de la politique qui n'est jamais entrée dans mes goûts. La cause de cette polémique est ailleurs, et elle est trop transparente pour que j'aie à la préciser.

*
* *

En résumé, il demeure établi que ce furent MM. Labbé, ancien administrateur du département de la Sarthe, et Pesche, chef de division à la Préfecture du même département, qui les premiers signalèrent les ruines d'Oisseau. De tous ceux qui les ont ultérieurement visitées, M. de La Sicotière est le seul qui les ait considérées comme n'étant pas dignes d'intérêt. Voilà la vérité irréfutable parce qu'elle est écrite.

Depuis 1835, ces ruines étaient donc connues, mais on ignorait à quel genre d'établissement elles appartenaient, et personne ne pouvait affirmer qu'elles dénotassent une ville proprement dite, puisque jamais un seul monument n'y avait été découvert.

Avec le concours des habitants d'Oisseau et l'aide de collaborateurs intelligents (1), j'ai pu combler la lacune. Successivement, à partir de 1890, nous avons mis au jour un temple, un balneum, un grand théâtre et un édifice qui selon toute apparence, présente un caractère municipal. La preuve est faite : Oisseau fut une grande ville, une *civitas*, comme nous l'avions déjà pressenti dans notre brochure,

(1) Mes collaborateurs sont MM. A. Prou, Hautaut, Dubois, Victor Lemarié, Poinçon et autres, dont je suis heureux de reconnaître ici le zèle persévérant et l'empressement le plus dévoué. Je dois ajouter que, jusqu'à ce jour, les fouilles, pour la plus grande partie, ont été faites à mes frais.

dès 1892 (1) ; car, à notre connaissance, il est peu d'exemples de *villes*, dans l'ouest de la Gaule particulièrement, possédant un théâtre qui n'aient occupé le rang de *civitas*.

J'espère pouvoir mener à bien la tâche entreprise : des mesures ont été adoptées pour mettre fin au pillage qui a duré près d'un demi-siècle. Un musée vient d'être fondé, à la mairie, pour recevoir désormais tous les objets qui seront recueillis sur le territoire communal ou dans le voisinage ; enfin de nouvelles fouilles, dirigées avec méthode, vont être prochainement entreprises. Elles permettront, nous en avons la confiance, de soulever un coin du voile qui recouvre le passé antique du bourg actuel d'Oisseau.

F. LIGER.

(1) A cette époque j'avais déjà découvert te *temple* et le *Balneum*. Le théâtre et le grand édifice ne furent mis au jour qu'à la fin de 1893.

L'ABBÉ COTELLE DE LA BLANDINIÈRE

M. Jacques-Pierre Cotelle de la Blandinière, né à Laval le 24 janvier 1708, était fils de Robert Cotelle de la Blandinière et de demoiselle Anne Avril (1). Elevé en Anjou, ou devait s'écouler la plus grande partie de son existence, il n'a laissé aucun souvenir dans son pays natal. Son nom y semble aujourd'hui complètement oublié. M. Hauréau lui a consacré une courte notice dans son *Histoire littéraire du Maine* (2) et M. C. Port une autre, un peu plus étendue, dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* (3). Nous essaierons de compléter les quelques renseignements fournis par ces auteurs sur M. Cotelle de la Blandinière qui a laissé divers travaux importants et dont le nom mérite d'être tiré de l'oubli dans lequel il est tombé (4).

Nous avons peu de renseignements sur la jeunesse de M. de la Blandinière. Après avoir commencé son éducation,

(1) « Le 28e janvier 1708, a été baptisé par moy, prestre de cette église, Jacques-Pierre Cotelle, né de ce jour, issu du mariage de Robert Cotelle, sieur de la Blandinière, et de damoiselle Anne Avril, son épouse légitime. A esté parrain François Le Sourd et marraine demoiselle Françoise-Marie Girault qui ont signé (signé) : Le Sourd, Marie Girault, Jeanne Duclos, Cordier des Coudrais et A. Le Grand, prêtre. *(Registres de la paroisse de la Trinité de Laval.)*

(2) Tome III, page 144.

(3) Tome Ier, page 763.

(4) *Adde* : Couannier de Launay. *Histoire de Laval*, page 512 ; et Dom Piolin. *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 538.

sans doute au collège de Laval, il vint la terminer en Anjou, probablement au collège de La Flèche, dirigé alors par les Jésuites, où il eut pour professeur le P. Longueval (1). En 1725, il est sur la liste des maîtres-es-arts d'Angers (2) et entra ensuite, croyons-nous, au séminaire de cette ville, placé sous la direction des prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice, où il resta jusqu'en 1729. A cette époque, récemment ordonné prêtre, ainsi du moins que cela semble résulter d'un passage de son discours de réception à l'Académie d'Angers (3), il s'en alla à Paris, au petit séminaire de Saint-Sulpice et y fut vraisemblablement occupé en qualité de professeur. S'étant offert pour les emplois de la compagnie, il fut envoyé pour enseigner la théologie au séminaire d'Angers. On l'y trouve en fonctions dès le mois de septembre 1733 (4).

Mgr. Jean de Vaugirauld, ancien grand vicaire de Mgr. Poncet de la Rivière, auquel il avait succédé sur le siège

(1) Dans un article de la *Revue de l'Anjou* (année 1868, p. 129). — *Un professeur à l'Université d'Angers. Joseph du Mabaret ;* Dom Piolin rapporte que M. de la Blandinière avait eu pour professeur le P. Longueval avec lequel il était resté en correspondance. Or suivant le P. de Rochemonteix, le P. Longueval enseigna la théologie au collège de La Flèche de 1719 à 1728.

(2) Renseignement fourni par notre savant collègue M. l'abbé Angot. Lettre du 2 janvier 1893.

(3) « Elevé pendant les plus belles années de ma vie dans une maison de retraite, (*en manchettes:* la maison de Saint-Sulpice,) maison aussi aimable par le caractère de ceux qui l'habitent qu'elle est respectable par leur piété, j'y ai fait des études que les Académies n'ont pas coutume de récompenser. Le temps que j'eusse donné à la littérature, je l'eusse derobé à des occupations plus importantes, etc... », page 5, et plus loin, parlant de son prédécesseur à l'Académie, M. l'abbé Le Gouvello, « j'ai eu l'avantage de lui ressembler dans le choix d'une maison de retraite pour y passer les premières années du sacerdoce ».

(4) Notes manuscrites de M. Gamond, prêtre de Saint-Sulpice, en dernier lieu directeur de la *Solitude* d'Issy, d'après la copie conservée au Grand Séminaire d'Angers dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. le Supérieur, à qui nous sommes profondément reconnaissant de son bienveillant accueil.

épiscopal d'Angers en 1730 (1), attachait une grande importance à ce que la publication des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers* fut continuée. Ce recueil de traités de théologie, dont l'abbé Babin avait rédigé 18 volumes (2), avait obtenu un grand succès, même en dehors du diocèse. Mais l'abbé Babin était mort, le 25 janvier 1736, à l'âge de 84 ans (3) ; l'abbé Vautier qui l'avait remplacé comme rédacteur des *Conférences* en publia un seul volume imprimé en 1739 (4). M. Saudubois de la Chalinière (5), vicaire général du diocèse, se chargea de rédiger un traité de la Grâce, en trois volumes, qui parut seulement en 1745. Mais ses occupations ne lui permettaient guère de continuer la préparation des autres traités restant à publier. C'est alors sans doute que Mgr de Vaugirauld songea à confier à un jeune prêtre, la rédaction de la suite des *Conférences d'Angers*. Il jeta les yeux sur M. Cotelle de la Blandinière, qu'il avait pu connaître autrefois au Séminaire et qui depuis y était revenu pour y enseigner la théologie. Les succès obtenus par le jeune professeur, la sûreté de sa doctrine, son talent de parole, le désignaient au choix de l'évêque pour ce travail. Celui-ci le détermina donc, en 1743, à

(1) Jean de Vaugirauld, né à S. René de Chappes en Longué le 11 novembre 1680, mort le 27 juin 1758.

(2) Les 18 volumes des *Conférences d'Angers* publiés par Babin étaient imprimés en gros texte. Leur nombre a été réduit considérablement dans les éditions postérieures par l'emploi de caractères plus fins. Ils sont au nombre de huit seulement dans celle de 1785.

(3) Babin François, né à Angers, le 6 décembre 1651, docteur en théologie, professeur, puis doyen de cette faculté, chanoine de St Maurice, mort en 1736. Les diverses parties des Conférences d'Angers publiées par lui sont : des Sacrements, 8 volumes, du Décalogue, 3 vol. ; des Contrats 2 vol, : des Censures, 2 vol. ; des Irrégularités 1 vol. ; des Bénéfices, 2 vol.

(4) Vautier Denis, docteur en théologie, chanoine de Saint-Pierre, puis de Saint-Maurice, et membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers.

(5) Saudubois de la Chalinière, Joseph-François, né à Angers le 18 octobre 1680, docteur en théologie, pénitencier et vicaire général du diocèse, mort le 6 août 1759.

quitter la compagnie de Saint-Sulpice et à se charger de continuer l'œuvre de Babin. C'est à ce moment sans doute qu'il lui accorda un canonicat au chapitre de Saint-Maurille d'Angers. Ces nouvelles fonctions, peu absorbantes, devant laisser à l'abbé de la Blandinière le temps dont il aurait besoin pour préparer ses travaux (1).

Celui-ci a publié en effet, de 1745 à 1788, au moins douze volumes des *Conférences d'Angers* (2). Mais les premiers de ces traités, sur les Actes humains, les Péchés, les Cas réservés et l'Extrême-Onction (2 vol. 1748), les Lois (2 vol. 1751-1752), parurent sans nom d'auteur et portent seulement la mention : imprimé par ordre de l'illustrissime et révérendissime Mgr. Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers (3). C'est à ces traités que M. de la Blandinière fait allusion dans son discours de réception à l'Académie d'Angers, lorsqu'il parle de ses livres « simples ébauches, sorties de ses mains avec bien des défauts », qui ont été revus avec soin et corrigés par Mgr. de Vaugirault sous le nom duquel ils devaient paraître (4).

(1) Aucun des auteurs que nous avons consultés, aucun des documents qui sont passés sous nos yeux ne donnent à M. de la Blandinière le titre de docteur en théologie. Nous sommes surpris qu'il n'ait pas recherché ce grade qui sans doute n'eut rien ajouté à son mérite, mais dont il était un des plus dignes.

(2) Et non pas seulement les tomes 15 (1769), 17 et 18 (1796) et son traité de la Hiérarchie en 3 vol. comme le dit M. Port.

(3) Plus un volume de Supplément aux Conférences d'Angers que nous n'avons pas retrouvé et qui dut être fondu dans les autres traités lorsque ceux-ci furent réimprimés.

Les éditions des *Conférences d'Angers* sont très nombreuses et il est difficile aujourd'hui de s'y retrouver. Ce recueil, très recherché lors de sa publication, est bien délaissé actuellement. La meilleure édition est celle 1785-1789 en 24 volumes. Une dernière a été donnée en 1823, à Besançon, en 26 volumes in-12, par Mgr. Gousset, alors professeur de théologie au séminaire de cette ville.

(4) « Je n'ai point de titres dont je ne lui sois redevable (à Mgr. de Vaugirauld). Je lui dois même quelque chose de supérieur à tous les titres et qui me doit être plus cher, ce qui dans mes ouvrages a eu quelque succès. Faibles ébauches, ils étoient sortis de mes mains avec bien des

C'est sans doute encore grâce à la protection de cet évêque que M. de la Blandinière obtint, en 1748, le prieuré bénédictin de Saint-Sulpice de Ballée. Un brevet du Roi, daté de Versailles du 15 octobre de ladite année, accordait en effet à cet ecclésiastique le prieuré de Ballée vacant par le décès du sieur Crespy. Cette nomination fut approuvée, le 6 mars 1749, par Mgr. de Froullay, évêque du Mans, et le nouveau prieur prit possession de son bénéfice le 17 du même mois devant M. Chatizel. Dans ces différentes pièces, M. Cotelle de la Blandinière est qualifié simplement de prêtre du diocèse du Mans, demeurant à Angers (1).

Quelques mois auparavant, il avait été élu à l'unanimité membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers, en remplacement de l'abbé Le Gouvello qui venait de mourir. S'il n'avait pas encore fait imprimer de travaux portant son nom, tout le monde savait qu'il était le rédacteur des derniers volumes des Conférences d'Angers publiés depuis quelques années et le succès très grand obtenu parmi les membres du clergé par ces nouveaux traités avait désigné leur auteur au choix des académiciens, au nombre desquels se trouvait son beau-frère, Le Corvaisier.

Nous rencontrons dans le registre des procès-verbaux de l'Académie d'Angers (2) l'indication d'un certain nombre de travaux lus par M. de la Blandinière dans les séances de cette compagnie et dont aucun ne nous a été conservé.

Son *Discours de réception*, prononcé le 29 janvier 1749,

défauts. Comme ils devoient paraître sous son nom, il ne s'en est point fié à des yeux étrangers. Il a tout revu avec soin, souvent corrigé, encore plus souvent excusé, pour ne pas allarmer la délicatesse d'un auteur toujours sensible. Heureux d'avoir eu un guide qui ne pouvoit me tromper. Plus heureux si je l'avais toujours suivi, etc... » *Discours de réception*, page 14.

(1) Abbé Angot (Lettre du 2 janvier 1893), d'après les registres des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.

(2) Bibliothèque d'Angers, mss. 733.

seul a été imprimé et le journal de Trévoux en rendit compte (page 1313) (1).

Le 23 juillet suivant, il lut une *Dissertation sur les lois.* Le 26 février 1750, une *Critique du paradoxe qu'un peu de singularité sied bien dans le commerce de la vie*, sujet qui venait d'être traité par un de ses collègues, Le Corvaisier.

Le 17 novembre 1751, M. de la Blandinière ouvrit la séance de l'Académie par un *Discours sur la naissance du Duc de Bourgogne.* M. Le Corvaisier, « qui était chargé de faire la rentrée, ayant cédé cette distinction à M. de la Blandinière qui avait ambitionné de célébrer la joie de la France de l'heureuse naissance du duc de Bourgogne ; et, en même temps, il rapprocha le plan et les moyens principaux du Discours qu'il devait donner sur l'inquiétude qu'ont les auteurs de ne pas donner du neuf, ce qui retarde l'émulation dans les sociétés littéraires ».

Le 13 décembre 1752, il lut une *Dissertation critique et historique sur les immunités ecclésiastiques* et le 17 janvier 1753 un *Discours sur les différences des siècles de François Ier, de Louis XIV et de Louis XV.*

Le 6 mars 1754, autre Discours sur les *obstacles que le commerce des gens de la campagne met à l'étude des arts et de la littérature.* Ce discours était sans doute une plaidoirie *pro domo sua* A ce moment, en effet, M. de la Blandinière

(1) *Discours prononcé à l'Académie d'Angers, le Vendredi 24 janvier 1749, par M. de la Blandinière, chanoine de Saint-Maurille et prieur de S. Sulpice de Ballée, lorsqu'il fut reçu à la place de M. l'abbé Le Gouvello.* A Angers, de l'imprimerie de Pierre-Louis Dubé, 1749, 31 pages in-4.

M. André Joubert, notre regretté collègue, a publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, année 1888, pages 88 et suiv. deux lettres de M. de la Blandinière adressées, à M. Titon du Tillet, en date des 1er février et 23 avril 1749, pour annoncer à celui-ci l'envoi de son *Discours de réception* et le prier de faire remettre à MM. de Voltaire et de Reaumur, tous les deux également membres associés de l'Académie, les exemplaires de ce discours qui leur étaient destinés.

n'habitait plus Angers. Il venait d'être nommé, vers le mois de juin 1753, curé de Soulaines (1) et son discours contenait sans doute l'expression de ses regrets d'avoir dû quitter ses amis et la société savante et distinguée qu'il fréquentait. Mais la paroisse de Soulaines n'était pas tellement éloignée d'Angers (14 kil.) que M. de la Blandinière n'y put venir souvent, et l'obstacle apporté à l'étude des arts et de la littérature par le commerce de ses paroissiens n'était pas si élevé qu'il ne put être aisément franchi.

M. de la Blandinière en donne lui-même la preuve en continuant à fournir des travaux à l'Académie dont les procès-verbaux signalent sa présence, plusieurs fois chaque année, aux séances tenues par cette compagnie.

Le 20 novembre 1754, il prononça un *Discours* ayant pour objet de prouver que *les lumières de la raison peuvent conduire aux preuves de la religion.*

Après un intervalle de trois années, il lut, le 7 novembre 1757, dans une séance extraordinaire tenue à l'occasion de l'attentat de Damiens, un *discours en forme de panégyrique de Sa Majesté*, « relatif dans sa plus grande partie à la circonstance qui avait donné lieu à cette assemblée, c'est-à-dire à l'assassinat commis sur la personne du Roi ».

Un autre discours, prononcé l'année suivante, dans une séance de l'Académie, devait attirer à M. de la Blandinière d'assez graves ennuis. Déjà, en 1755, une *Lettre sur l'Assemblée du Clergé par M. le curé de Soulaines*, avait suscité contre son auteur plusieurs attaques assez vives de la part des écrivains attachés au parti janséniste (2). Mais le discours prononcé par M. de la Blandinière, le 1er mars 1758, à l'occasion de la réception à l'Académie de M. Constantin de

(1) Le premier acte signé de M. Cotelle de la Blandinière sur les registres de la paroisse de Soulaines porte la date du 20 juillet 1753.

(2) Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle*, tome IV, page 557. Nous n'avons pu encore retrouver cette lettre, ni savoir où elle a paru.

Montriou, vicaire général du diocèse (1), souleva contre lui un violent orage. « M. de la Blandinière, est-il dit dans le procès-verbal de cette cérémonie, termina la séance par un *discours* dans lequel il se proposa de faire voir *ce que le public doit aux Académies et en particulier à celle-ci.* » Un tel sujet semble bien peu susceptible de donner lieu à un scandale. Mais ce discours avait été lu dans une séance extraordinaire, tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, devant un nombreux public accouru pour assister à la réception de M. de Montriou, et l'auteur y avait glissé un éloge de Fénelon et de l'évêque de Troyes, Mgr. Poncet de la Rivière (2), neveu de l'ancien évêque d'Angers de ce nom et membre associé de l'Académie de la dite ville, que le roi avait exilé de son évêché. Cette audace de louer un personnage en disgrâce avait scandalisé le maire d'Angers qui assistait à la séance et crut de son devoir de dénoncer à la fois au Ministre et au Gouverneur de la Province cette critique hardie du Gouvernement. Le 3 mars, M. Goureau de Lépinay, maire d'Angers, réunit le corps de ville pour lui exposer qu'on ne pouvait s'empêcher de rendre compte à Son Altesse Monseigneur le Comte de Brionne, gouverneur d'Anjou, et à M. le Comte de Saint-Florentin, ministre d'Etat, du peu de ménagement que M. de la Blandinière avait gardé dans son discours par des traits trop violents contre le gouvernement. Le serment de fidélité que le Corps de ville fait tous les ans au Roy l'obligeant à prendre ce parti. L'avis du Maire fut approuvé et celui-ci fut chargé de rédiger le texte de la lettre qui serait adressée en même

(1) Paul-Félix-Hugues-Adolphe-Alexandre Constantin de Montriou, né à Angers, le 21 juin 1729, mort à Rome le 24 août 1777.

(2) Mathias Poncet de la Rivière, né à Paris en 1707, grand vicaire de Séez, nommé en 1742 évêque de Troyes. A la suite de démêlés assez vifs avec son chapitre et les appelants, il avait été exilé de son diocèse pour avoir refusé les sacrements à un malade malgré les injonctions des magistrats, il refusa l'évêché d'Aire en 1758, donna sa démission de celui de Troyes, devint aumônier du Duc de Lorraine, Stanislas, et mourut en 1789.

temps au comte de Brionne et au comte de Saint-Florentin. Cette lettre est reproduite au registre des conclusions de la Mairie à la suite de la délibération du corps de ville (1).

« Nous croyons qu'il est de notre devoir de rendre compte à Votre Altesse de ce qui s'est passé mercredi, premier de ce mois, à l'Académie des Belles-Lettres de cette ville. La réception de M. l'abbé de Constantin, homme de condition, avait attiré le concours d'une infinité de personnes de différents états. L'assemblée se tint en la chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, ce qui s'était déjà pratiqué dans d'autres occasions. C'était après le remerciement de M. de Constantin et la réponse du Directeur de l'Académie. Il y fut lu quelques autres ouvrages. La séance se termina par un discours que M. de la Blandinière a lu sur l'indulgence que le public doit aux littérateurs.

« Il y plaça l'éloge de Fénelon. Il entra même dans quelques détails sur les disgrâces de ce prélat. Il dit, entres autres choses, que les Académies ne devaient point traiter des affaires de religion, mais que sa langue s'arrêterait plustôt au palais de sa bouche que de ne pas soutenir des vérités saintes et qu'il les annoncerait jusqu'à l'effusion des dernières gouttes de son sang.

« Il y plaça ensuite plusieurs traits à la louange de M. l'abbé Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes, aussi membre de l'Académie d'Angers. Il ne le nomma point, mais il le désigna de façon à ne point le méconnaître. Il le loua sur ses talents littéraires et sur ses travaux apostoliques et dit qu'il avait annoncé les vérités de l'Evangile devant notre Monarque. Il applaudit à son zèle et à sa constance dans les disgrâces et les humiliations qu'il a souffertes en chrétien et comme un saint, en disant qu'il s'était soumis avec courage aux lois de l'ostracisme.

« Ces traits de louange, Monseigneur, donnés publique-

(1) Archives Municipales d'Angers, BB 117, f° 178.

ment à un Evesque qui, par sa conduite, a paru déplaire à Sa Majesté, ont fixé notre attention et ont déterminé le Maire à nous rassembler pour en rendre compte à Votre Altesse. Nous croyons de plus, Monseigneur, devoir vous observer que l'Académie est certainement opposée aux sentiments que leur confrère a paru marquer dans son discours et nous ne doutons point qu'ils ne prennent des mesures pour lui faire sentir l'écart et la faute dans lesquels il est tombé.

« (Signé :) de l'Epinay, Marchand, Poulain de la Guerche, Rocher, Thomas, Gouezault, Allard eschevin. »

Cette dénonciation porta son effet et M. Cotelle de la Blandinière reçut du Ministre l'ordre de ne plus quitter sa paroisse. Mais cette interdiction ne semble pas avoir eu une longue durée. Les sollicitations des Académiciens, soutenues par le nouvel évêque d'Angers, Mgr. de Grasse, réussirent à la faire rapporter assez promptement.

Mgr. de Vaugirauld étant mort, le 21 juin 1758, Mgr. Jacques de Grasse, évêque de Vence, avait été choisi pour lui succéder le 5 juillet suivant (1). L'Académie d'Angers s'était empressée de nommer le nouveau prélat à la place laissée vacante par le décès de Mgr. de Vaugirauld. Mgr. de Grasse, qui devait prendre possession de son siège seulement le jour de la Pentecôte de l'année suivante, était demeuré à Paris et l'Académie le chargea d'intercéder pour faire lever la peine disciplinaire imposée à son nouveau confrère. Celui-ci y consentit volontiers et, dès le 27 janvier 1759, annonçait à la compagnie qu'il avait bon espoir de réussir (2). L'inter-

(1) M. C. Port dit qu'il fut nommé le 5 juin, mais ce n'est pas probable, Mgr. de Vaugirault étant mort seulement le 21 de ce mois.

(2) « A Paris, ce 27 janvier 1759. J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'engager à solliciter le Ministre de lever les ordres qui avaient été donnés de la part du roy contre M. de la Blandinière qui se trouve par ces ordres restreint à ne pas sortir de sa paroisse. Vous ne pouvez pas douter un instant des démarches que je pourrai faire pour vous faire rendre un confrère qui vous est cher. J'ai

diction de sortir de sa paroisse signifiée à M. de la Blandinière fut rapportée en effet et l'on constate de nouveau sa présence à la séance de l'Académie du mois de juillet 1759. Toutefois son nom apparaît beaucoup plus rarement dans les comptes-rendus des séances, une fois ou deux au plus par an, et il cesse presque complètement de donner des travaux à l'Académie. Une fois seulement, le 21 janvier 1773, il y lut une *Dissertation sur la morale d'Homère* qui fut sa dernière communication à cette compagnie. Il semble même avoir cessé à partir de ce moment d'assister aux réunions, car son nom n'est plus mentionné dans les procès-verbaux.

Pour ne pas interrompre la nomenclature des communications faites à l'Académie d'Angers par M. de la Blandinière, nous avons dû passer légèrement sur certains faits le concernant et nous nous voyons contraint de remonter quelque peu en arrière.

Nous avons dit que M. de la Blandinière avait été nommé curé de Soulaines vers le mois de juillet 1753. Ce n'était point une disgrâce, mais plutôt une récompense de ses travaux, car cette cure, dont les revenus sont portés à 2,075 livres par le Pouillé de 1730 (1), était une des plus riches du diocèse. Ce qui est certain d'autre part, c'est qu'à partir de ce moment il cesse complètement de travailler à la rédaction des *Conférences d'Angers* dont aucun volume ne fut publié pendant les dix-huit années qu'il résida dans ladite paroisse (2).

déjà même agi en sa faveur ; jusqu'à ce moment j'ai tout lieu de croire que mes désirs seront accomplis, sans rien cependant vous dire de positif, parce qu'on ne m'a répondu à cet égard que des choses générales qui donnent cependant de très grandes espérances. Soyez convaincus, Messieurs, que je n'oublierai rien pour vous faire obtenir votre demande, trop heureux d'y avoir pu contribuer et de vous prouver par là le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur. L'Evêque de Vence nommé à Angers ». Bibliothèque d'Angers suppl. mss. 129.

(1) Pouillé de Javary. Bibliothèque d'Angers mss. 647.

(2) Le traité des Lois avait paru vers 1752, celui des États ne fut imprimé qu'en 1775-1783, sous l'épiscopat de Mgr. de Grasse.

La famille de la Blandinière avait dû quitter Laval d'assez bonne heure pour venir se fixer à Angers où la sœur du curé de Soulaines, Marie-Renée (1), avait épousé Pierre-Jean Le Corvaisier (2), écuyer, membre de l'Académie d'Angers, mort le 12 août 1758 (3) en sa maison du Port Meslet en Reculée (4).

Lorsque M. de la Blandinière avait été nommé curé de Soulaines, son père et sa mère l'avaient suivi dans cette paroisse où ils meurent, son père le 21 août 1761, à l'âge de 88 ans, et sa mère, le 4 février 1769, à l'âge de 90 ans (5).

En 1771, M. Cotelle de la Blandinière se démit de la cure de Soulaines en faveur de son compatriote, M. Pierre

(1) Marie-Renée Cotelle de la Blandinière, veuve Le Corvaisier, apparaît sur les registres de la paroisse de Soulaines comme assistant à un mariage célébré le 10 juillet 1770, avec ses deux filles, Marie-Elisabeth et Louise Le Corvaisier, paroissiennes de S. Pierre d'Angers.

(2) Pierre-Jean Le Corvaisier, né à Vitré le 2 août 1719, avait été envoyé à Laval pour y commencer ses études. C'est lui évidemment que l'on trouve, en 1730, remplissant le rôle de l'Enfant Prodigue dans une comédie jouée au collège de cette ville pour la distribution des prix de la dite année. (*Programme imprimé*, de la collection de M. L. de la Beaulière). Il alla ensuite étudier à Rennes, chez les Jésuites qui le déterminèrent à entrer dans leur ordre. Il séjourna alors pendant quelque temps au noviciat de leur maison de Paris. Mais deux ecclésiastiques, ses oncles maternels, le déterminèrent à en sortir pour aller terminer son éducation au séminaire de Bourges, dont l'archevêque, allié à sa famille, avait promis de s'intéresser à lui. « Une circonstance que ses apologistes refusent d'approfondir, dit M. Célestin Port, et, sans chercher bien loin, l'amour peut-être, le ramena à Angers, d'où on l'envoya à Caen terminer sa philosophie ». Il est probable en effet qu'ayant retrouvé à Angers Mlle de la Blandinière, qu'il avait connue autrefois à Laval, Pierre Le Corvaisier ait conçu pour sa jeune amie un sentiment plus tendre que celui d'une simple camaraderie et que c'ait été là un des motifs qui le décidèrent à renoncer à l'état ecclésiastique. En effet, dès qu'il eut terminé ses études, il revint à Angers où il épousa Mlle de la Blandinière.

(3) Inhumé le 14 avril dans l'église de la Trinité.

(4) Cette maison appartenait sans doute à la famille de la Blandinière. Les listes des membres de l'Académie d'Angers publiées par les Almanachs d'Anjou de 1748 à 1790 portent M. de la Blandinière comme résidant en Reculée, dans la même maison sans doute.

(5) Registres de la paroisse de Soulaines.

Chatizel de la Néronière, ancien vicaire de la Trinité de Laval, dont la nomination comme principal du collège de la dite ville avait soulevé l'année précédente d'assez graves difficultés entre le chapitre de Saint-Tugal et le Bureau du Collège. Le premier acte signé du nouveau curé porte la date du 24 octobre 1771.

M. de la Blandinière vint alors se fixer à Angers. Il signe, en prenant la seule qualité de prieur de Ballée, divers actes portés sur les registres de la paroisse de Soulaines en date des 20, 21, 27 et 28 janvier 1772. Possédant sans doute une petite fortune personnelle, il s'était en outre réservé, suivant l'usage des curés résignataires, une pension de 800 livres sur les revenus de la cure de Soulaines (1). Cette pension, réunie au produit de son prieuré de Ballée, devait le mettre dans l'aisance et lui permettre de se livrer à ses études théologiques sans en être détourné par d'autres devoirs.

Mgr. de Grasse désirait vivement continuer l'œuvre de Mgr. de Vaugirault en reprenant la publication des *Conférences d'Angers* interrompue depuis la nomination de M. de la Blandinière à Soulaines. Ce fut lui sans doute qui détermina ce dernier à résigner sa cure pour venir habiter Angers et reprendre ses travaux.

M. de la Blandinière, en effet, se remit aussitôt à la préparation d'un traité des Etats, en 3 volumes, dont le premier parut en 1775.

L'Assemblée générale du Clergé de France de 1780, reconnaissant l'importance du Recueil d'ouvrages théologiques connu sous le nom de *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, résolut de donner un encouragement à son rédacteur, en lui accordant une pension pour remplacer les revenus auxquels il avait renoncé en quittant sa cure pour se consacrer entièrement à ses études.

Dans la séance du 7 octobre, le comité de judicature de

(1) Rescrit de la Cour de Rome du 22 mars 1771.

cette assemblée lui présenta un rapport sur les livres récemment publiés en faveur de la religion.

« Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les auteurs recommandables qui ont singulièrement mérité de la religion, c'est une occasion naturelle de vous entretenir du savant ecclésiastique dont les connaissances ont été très utiles au clergé, quoique dans un genre différent ; nous parlons de M. l'abbé de la Blandinière, connu si avantageusement par la continuation des célèbres *Conférences du diocèse d'Angers.* Bien des personnes invitent cet habile théologien à porter le flambeau d'une discussion approfondie et impartiale sur les véritables bornes qui séparent les droits respectifs des deux ordres du clergé. Il est honteux sans doute que le malheur des circonstances ait forcé de soulever le voile qui devait éternellement couvrir ces sortes de questions. Mais au moins ce voile ne doit être levé que par une main sage, savante, exercée et conciliatrice. Telles sont les qualités réunies dans la personne de M. l'abbé de la Blandinière. Son rare désintéressement le rend plus digne des effets de votre puissante recommandation auprès du dispensateur des grâces ecclésiastiques. Le plus bel apanage du crédit, le seul même qui puisse exciter l'émulation des âmes sensibles, est sans doute de pouvoir, par ses instances, concourir à faire couronner le mérite modeste et trop souvent méconnu (1). »

En conséquence l'assemblée charge son Président, Mgr. le cardinal de La Rochefoucauld, de mettre sous les yeux de Mgr. l'évêque d'Autun, dépositaire de la feuille des bénéfices, M. l'abbé de la Blandinière et les autres auteurs qui ont écrit en faveur de la religion et de solliciter pour eux, de la manière la plus forte, les grâces du Roy si justement dues à leurs talents, à leur zèle et à leurs lumières. De plus,

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de France tenue en 1780.* Paris, Guillaume Desprez, in-fol. page 1009.

l'Assemblée, voulant récompenser les services déjà rendus par M. de la Blandinière, lui accorde une pension de mille livres sur les fonds du clergé (1).

C'est sans doute à la recommandation des membres de cette assemblée que celui-ci dut d'être nommé, à une date que nous n'avons pu retrouver, Doyen de Saint-Cloud, et second supérieur des prêtres du Mont-Valérien.

En 1780, il terminait la rédaction de son *Traité des Etats*, dont le troisième volume parut, encore sans nom d'auteur, en 1783 (2). Aussitôt après, malgré son âge avancé, il entreprenait la préparation du *Traité de la Hiérarchie* que l'Assemblée du Clergé l'avait chargé indirectement de rédiger, comme étant le plus capable d'exposer cette question délicate.

Nous croyons qu'à ce moment M. de la Blandinière avait quitté Angers, puisque sa présence n'est plus jamais mentionnée dans les procès-verbaux des séances de l'Académie de cette ville. Peut-être était-il venu résider, soit à Saint-Cloud, soit à Paris, où il devait trouver plus facilement les livres dont il avait besoin pour la préparation de ses travaux.

Quelques années plus tard, une nouvelle distinction lui était offerte. Mgr. de Lauzières de Thémines (3), évêque de Blois, qui avait fait partie de l'Assemblée du Clergé de 1780, voulut attacher à son diocèse M. de la Blandinière que ses études théologiques avaient rendu célèbre et fait connaître de tout le clergé de France. Le 14 août 1784, il le nomma

(1) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé*, p. 1015 et 1018.

(2) Rédigé par l'ordre de Mgr. Jacques de Grasse, évêque d'Angers, par l'auteur des Cas réservés et des Lois. L'approbation, signée Chevreuil, est datée en Sorbonne du 3 novembre 1775. Le privilège accordé au libraire Gueffier, est du 26 février 1783 pour le 3e volume. Mais le 1er avait bien paru en 1775 chez L.-F. Delatour.

(3) Alexandre-François-Amédée-Adon-Anne-Louis-Joseph de Lauzières de Thémines, né à Montpellier en 1742, grand vicaire de Senlis et aumônier du Roi, nommé en 1776, évêque de Blois, mort à Bruxelles en 1819, sans avoir voulu reconnaître le Concordat.

chanoine de la mense S. Laurent de la cathédrale de Blois, place vacante par résignation faite entre les mains du pape Pie VI par M. Pierre Fournier, prêtre du diocèse de Rouen, et, quelques mois plus tard, il lui donnait le titre de vicaire général du diocèse. Il est probable que M. de la Blandinière avait attendu pour accepter ces fonctions d'avoir terminé la rédaction de son *Traité de la Hiérarchie*, ses nouvelles occupations devant l'empêcher de se livrer avec la même assiduité à ses travaux (1).

Le *Traité de la Hiérarchie* comprend trois gros volumes in-12 (2). Il dut paraître dans les premiers mois de 1785 (3).

Dans la préface de son premier volume, M. de la Blandinière expose les motifs qui l'ont déterminé à composer cet ouvrage. « Lorsque nous donnâmes le dernier volume des Conférences d'Angers sur les Etats, nous nous félicitions d'être enfin arrivés à la fin de ce grand ouvrage, entrepris dès le commencement du siècle pour l'instruction des ecclésiastiques de ce diocèse..... Déjà nous avions annoncé qu'on ne verrait plus rien paraître de nous dans le même genre. Un âge très avancé nous avertissait qu'il était plus que temps de nous retirer de la carrière et que nous ne devions plus penser qu'à revoir ce que nous avions écrit pour le réformer et au moins autant ce que nous avions fait pour nous réformer nous-même. » Mais on lui a fait observer qu'il restait une partie importante qu'il avait à peine effleurée, celle de la hiérarchie ecclésiastique. Il s'est donc décidé à

(1) Lettre de M. l'abbé Porcher, chanoine, secrétaire de l'évêché de Blois, en date du 15 mars 1893.

(2) *Conférences ecclésiastiques sur la Hiérarchie, pour servir de suite et d'appui aux Conférences d'Angers, par M. l'abbé de la Blandinière, ancien curé de Soulaines en Anjou, continuateur des Conférences du diocèse.* Paris, Gueffier, 3 vol. in-12, avec approbation et privilège. Le 1er volume, de VIII pages préliminaires, XXXIV de préface, 624 pages de texte. Le 2e et le 3e de VIII-616 pages chacun.

(3) Le privilège de Sorbonne, signé Asseline, est daté du 17 octobre 1784.

rédiger ce nouveau traité, après avoir eu sous les yeux tous les ouvrages publiés sur cette matière, tant par des théologiens que des jurisconsultes. Et, en passant, il critique le *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage* (1) récemment publié par son successeur à la cure de Soulaines, l'abbé Chatizel qui, dans son livre, avait parlé de l'ouvrage préparé par M. de la Blandinière comme d'une nouvelle batterie que l'épiscopat dressait contre le second ordre (2).

Comme certains autres ouvrages de M. de la Blandinière son *Traité de la Hiérarchie* souleva de vives critiques, principalement de la part des auteurs jansénistes. Le rédacteur anonyme des *Nouvelles ecclésiastiques* et le jurisconsulte Maultrot l'attaquèrent violemment et pas toujours avec convenance. Le dernier crut même devoir consacrer trois volumes à sa réponse qui parut en 1787 (3).

En 1786, M. de la Blandinière avait été nommé deuxième grand archidiacre de Blois (4). Nous n'avons pu retrouver

(1) *Traité du pouvoir des évêques de France sur les empêchements de mariage pour servir de supplément à la nouvelle édition des Conférences d'Angers,* par M. C. de la Néronière. D. en T. Prieur de Saint-Nicolas de Magny. Avignon, 1782, in-12 de XII-201 pages. Prévoyant que son livre pourrait être l'objet de violentes critiques, l'auteur, très ardent pour la défense des droits des curés contre les membres du Haut Clergé, avait pris la précaution de le dédier au Pape et de le faire imprimer en terre papale.

(2) *Traité du pouvoir des évêques* etc... page 131. « Un auteur, chargé dit-on par le haut clergé d'écrire sur la hiérarchie, prétend renverser d'un seul coup tous ces raisonnements. Les soixante-douze disciples n'étaient point présents à la Cène. Donc ils n'ont point reçu de J.-C. leurs pouvoirs; donc ils ne sont point d'institution divine, voilà la base de l'ouvrage projeté et le fondement de cette batterie qu'il se propose d'élever contre le second ordre. » Dans une note de la page 194 du même livre, M. Chatizer attaque encore M. de la Blandinière, en rappelant que l'auteur du Traité des Etats s'était attiré pour ce livre la censure des jurisconsultes de Paris.

(3) *Défense du second ordre contre les Conférences ecclésiastiques d'Angers*. Parts, 1787, 3 vol. in-12.

(4) Manuscrit de M. Gamond et Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse pendant le XVIIIe siècle,* p. 557.

de traces de cette nomination, les archives religieuses du diocèse de Blois ayant été détruites pendant la révolution (1). Toujours infatigable, malgré son âge, le théologien n'en continuait pas moins de travailler avec la même application à terminer son œuvre, en rédigeant un dernier volume des Conférences d'Angers sur les *Synodes*, formant le tome 4e de son *Traité de la Hiérarchie* (2). Ce livre, publié à Paris, sans date, dut paraître vers la fin de 1787, ainsi que le prouverait l'approbation donnée en Sorbonne le 17 octobre de cette année. Le lecteur, Asseline, ne se borne pas à accorder à l'ouvrage une approbation générale. « On trouvera sans ces conférences, ajoute-t-il, l'exactitude des principes, la sagesse des décisions, la solidité des preuves qui caractérisent tous les ouvrages que le savant et respectable auteur a donnés au public. »

Le *Traité des Synodes* est précédé d'un long avertissement de 34 pages. Au début l'auteur, s'excuse de publier ce nouveau livre. « Ce n'est qu'avec peine que nous chargeons encore d'un nouveau volume la collection déjà trop volumineuse des Conférences d'Angers, mais nous pouvons bien assurer que celui-ci sera le dernier, et l'on nous croira aisément sur notre parole, quand on saura que c'est à l'âge de soixante-dix-huit ans que nous le commençons et que nous essayons de remplir la promesse que nous avons faite de donner des éclaircissements sur les synodes diocésains... ..... Dieu nous a conservé et nous lui consacrons ce dernier effort de notre vieillesse qui se ressentira peut-être trop de l'affaiblissement ordinaire aux personnes d'un âge avancé. » Il répond ensuite aux attaques dont son traité de la Hiérar-

(1) Lettre de M. l'abbé Porcher, secrétaire de l'Évêché de Blois.

(2) *Conférences ecclésiastiques sur les synodes pour servir de suite et d'appui aux Conférences d'Angers et formant le quatrième volume de celles sur la Hiérarchie, par M. l'abbé de la Blandinière, ancien curé de Soulaines en Anjou, continuateur des Conférences du diocèse et vicaire général de Monseigneur l'Évêque de Blois.* Paris, Gueffier, sans date, un volume in-12 de VIII-XXXIX et 446 pages.

chie est l'objet, notamment au rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* qui, l'année précédente, dans trois numéros successifs de ce journal, avait critiqué son livre avec aigreur « en cherchant à inspirer de la défiance sur la sûreté de ses principes de morale », et au jurisconsulte Maultrot qui, se présentant comme le défenseur du clergé du second ordre, avait accumulé contre sa doctrine des accusations et des ironies présentées souvent sur un ton peu convenable et que M. de la Blandinière se garde bien d'imiter.

Un décret du 18 avril 1788 supprima le chapitre de Saint-Cloud, attribuant à chacun des chanoines, au Doyen et au chantre, une pension viagère établie suivant le produit de son bénéfice, « lequel a été fixé par ledit décret pour M. de la Blandinière, Doyen, à la somme de 1370 l. 7 s. 10 d. (1). »

L'année suivante, Louis XVI accordait à M. de la Blandinière une nouvelle faveur. Un brevet, daté à Versailles du 24 juillet 1789, attribuait à celui-ci une pension annuelle et viagère de 2000 livres sur les fruits et revenus de l'abbaye de Berdoues (2) au diocèse d'Auch, qui venait d'être accordée à M. l'abbé de Reveillade, vicaire général de Soissons (3). Ce fut sans doute une des dernières faveurs octroyées par le roi à des ecclésiastiques, car l'assemblée nationale n'allait pas tarder, quelques mois plus tard, le 2 novembre, à mettre la main sur les biens du clergé et M. de la Blandinière ne devait guère profiter de cette pension.

On était déjà en effet en pleine révolution.

Nous ne connaissons pas les sentiments de M. de la Blandinière sur la convocation des Etats généraux. Peut-être, comme bien d'autres esprits éclairés, avait-il pu espérer un moment que cette assemblée se bornerait à réprimer

(1) Communication de M. Ad. Planchenault, d'après une lettre de M. l'archiviste du département de Seine-et-Oise du 12 décembre 1892.

(2) Commune de Lasserre-Berdoues près Mirande (Gers).

(3) Arch. départ. de la Mayenne. Série L. Liasse 126, où se trouve une copie de ce brevet.

certains abus trop évidents. Mais, dès le début, ses illusions s'évanouirent. Si le prêtre ne put voir sans tristesse les premiers coups portés au clergé et à la religion, le théologien fut accablé par le vote de la Constitution civile du clergé. Comme son évêque, il refusa le serment et dut quitter Blois au commencement de 1791. Nous n'avons pu nous procurer de renseignements sur les circonstances de son refus de serment. Mais il ne semble pas qu'il soit resté à Blois aussi longtemps que Mgr. Lauzières de Thémines qui quitta cette ville seulement après l'arrivée de son successeur constitutionnel, le célèbre Grégoire, et après en avoir reçu l'ordre des administrateurs du département.

M. de la Blandiniére, alors âgé de 83 ans, paraît s'être retiré à Paris, aux environs sans doute du séminaire de Saint-Sulpice où il avait passé ses premières années de prêtrise, vivant dans la retraite, loin du bruit et des agitations de la politique.

Un de ses anciens amis, l'abbé Rangeard, curé d'Andard, avait été nommé député du clergé d'Anjou à l'Assemblée Nationale et avait prêté le serment constitutionnel. Il habitait donc aussi Paris. Les deux amis, bien séparés d'opinions, avaient complètement cessé de se voir et même de s'écrire. Mais le théologien qui avait vu avec douleur le vote de la Constitution civile du clergé et assistait aux premières persécutions dirigées contre les prêtres non assermentés crut devoir, lui aussi, protester contre cette loi schismatique en publiant une *Première lettre à M. Camus sur la Constitution civile du Clergé*, dans laquelle il combattait, au nom des principes, les doctrines de l'Assemblée Nationale.

Le 18 août 1791, il envoyait sa brochure à l'abbé Rangeard, avec une lettre charmante d'aménité, dans laquelle, rappelant les souvenirs d'une ancienne amitié, il exprime avec discrétion son chagrin d'avoir vu son ami se séparer de l'église catholique (1).

(1) Bibliothèque d'Angers, suppl. mss. 129 (Bibliographie Grille).

Paris, 18 août 1791.

Monsieur et très cher ami,

Nous nous aimons toujours, j'en suis sûr. Je connais votre cœur et je sens le mien. Cependant, quoique nous habitions la même ville, nous ne nous voyons pas. Mais cette ville est Paris, et Paris est un monde. J'ai 84 ans et ce serait pour moi un vrai voyage d'aller vous trouver, et vous, membre de l'Assemblée Nationale, de ce corps souverain qui conduit toutes les affaires publiques du roïaume, nous donne un nouveau corps de lois, nous fait passer dans un monde nouveau, vous êtes trop occupé pour sortir du cercle du canton que vous habités. Je n'ai aucun reproche à vous faire et je serais bien fâché de vous détourner de la vaste carrière où vous marchés. Peut-être aussi que, si nous nous voyions plus souvent, nous nous en aimerions moins, car nous sommes maintenant bien éloignés de principes et de conduite. Si ce n'était que des principes de bon goût, de littérature, je vous céderois volontiers la palme et nous pourrions jaser et disputer ensemble sans risque. Si ce n'était aussi que des principes philosophiques, nous pourrions, chacun de notre côté, suivre les étendards de Descartes, de Neuton, à volonté, mais à revanche. La dispute est bien plus sérieuse. Il s'agit de religion. Je suis catholique à l'ancienne manière, très soumis et très lié à Notre S. P. le Pape. Je respecte ses jugements, ses brefs. Je vois toutes les églises étrangères en faire autant, ainsi que tout l'ancien épiscopat de l'église gallicane. L'église l'avait envoyé pour la gouverner et ce que fait l'église, c'est Jésus-Christ qui le fait.

L'Assemblée Nationale nous présente et nous donne d'autres évêques et déjà ces nouveaux venus se comportent la plupart de manière à ne pas disposer beaucoup en leur faveur. Rien ne me paroit canonique dans leur élévation, leur consécration, leur prise de possession très profane et

très ressemblante à celle de Georges d'Alexandrie et ses consors.

Enfin, mon cher ami, je tiens et je tiendrai toujours à l'ancien épiscopat. J'ai fait sur cela un petit écrit. Je vous l'adresse avec plaisir. Je vous en envoie même deux exemplaires. C'est une *Première lettre à M. Camus.* Je ne serais pas fâché qu'elle parvint jusqu'à lui, parce que je la crois honnête pour lui. Je ne mentionne pas encore ses observations que je scai d'ailleurs avoir été réfutées. Je n'établis que des principes. Ces principes je les avais avant l'assemblée, je les conserve encore, et, comme je les crois solides, je les conserverai jusqu'à la mort. Vous les verrez, vous les jugerez. Ce sont au reste ceux de M. Bossuet.

Je ne vous demande point ce que vous pensez, ce que vous faites au milieu de toutes les brouilleries de l'assemblée. Ce qu'on nous en a débité ne m'inspire pas une grande confiance. Vous êtes à portée de mieux voir les choses et d'en juger avec plus de connoissance. Tout ce que j'en conclus, est que la France se trouve dans une triste situation, que tout y est bouleversé. Des provinces, on n'apprend que de tristes nouvelles, des horreurs, la foi est affaiblie dans tous les esprits, toutes les bonnes œuvres anéanties. Les grandes choses qu'avoit fait S. Vincent de Paul, le héros de l'humanité, et pour le soulagement des misérables, pour la régularité du clergé, pour les fonctions du zèle, n'existent plus. Nos apôtres sont Fauchet, les Grégoire, le bon Gobel, etc. Ils prêchent la Constitution, c'est là leur Evangile.

Notre ami, l'abbé Chatizel, a été chassé de Soulaines, obligé de sauter par dessus les murs de son presbytère, a été poursuivi durant 5 jours dans sa fuite, a été découvert à Laval où il s'étoit caché (1). Je ne scais ce qu'il est devenu

(1) M. Chatizel, nommé député du Clergé d'Anjou aux Etats-Généraux, avait quitté l'Assemblée Nationale au moment du vote de la Constitution civile du clergé et était rentré dans sa paroisse sans avoir consenti à prêtes le serment. Dans la nuit du 28 au 29 août 1791, une troupe de garder

depuis. Voilà le nouvel esprit de nos Prélats révolutionnaires. Qu'on laisse aux catholiques la liberté de conscience si solennellement décrétée.

Je vous crois trop sensé pour approuver tout ce qui se fait et se passe, trop raisonnable et trop catholique pour vous attacher au char des nouveaux évêques, et que vous avez l'âme trop grande pour reconnaître en eux ce que Dieu ne leur a pas donné, une mission qu'ils n'ont pas reçue.

Ayez pourtant soin, s'il vous plaît, d'arrêter les motions violentes qu'on fait quelquefois contre les ecclésiastiques que vous appelez non conformistes. Je les connois bien, ils ne sont pas certainement la honte du clergé.

« Si j'avois quelque occasion pour faire passer quelques exemplaires de ma brochure à Mad^e le Corvaisier je lui en ferais passer volontiers.

« Je suis dans les sentiments de notre inviolable amitié,

Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« De la Blandinière.

« Ne dites rien de moi à M. Camus. Prenons garde que l'église gallicane ne devienne bientôt semblable à l'église anglicane (1). »

Cette *Première lettre à M. Camus* nous est connue uniquement par celle que l'auteur adressait à l'abbé Rangeard

nationaux d'Angers envahit son presbytère, mais sans pouvoir le saisir. Il se refugia à Laval, où il fut découvert, mais parvint encore à s'échapper et se retira à Paris. Il collabora au journal de l'abbé Barruel pendant quelque temps et passa en 1792 en Angleterre d'où il revint seulement en 1803. Il rentra alors dans sa paroisse, mais démissionna en 1807 et vint habiter Angers, simple prêtre habitué à S. Joseph. Il mourut le 22 septembre 1817 âgé de 84 ans.

(1) *A Monsieur, Monsieur l'abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers, député à l'Assemblée Nationale à Paris.*

en même temps que sa brochure. Mais celle-ci suffit du reste pour nous en faire connaître les principes.

Malgré son âge avancé, M. de la Blandinière avait conservé l'esprit aussi vif et aussi actif. Ses facultés étaient restées aussi présentes que par le passé. Au mois de janvier 1792, il travaillait encore à une *Dissertation sur l'Etat présent de l'église gallicane*, dans laquelle il attaquait, au nom de la Doctrine, l'élection et l'intronisation des évêques constitutionnels. C'est encore une lettre à l'abbé Rangeard, rentré comme curé assermenté à Andard, après la séparation de l'Assemblée Nationale, qui nous fait connaître ce nouveau travail (1).

Paris, 1 janv. 1792.

Je ne croyais pas, Monsieur et très cher ami, avoir jamais des compliments à faire en 1792 sur la nouvelle année. Vous, Monsieur, vous devez espérer d'en faire et d'en recevoir. Plus ceux que je vous fais étaient en dehors du cercle de mes espérances, plus ils sont sincères, remplis d'amitié et de reconnaissance. J'offre bien de tout mon cœur mes vœux à Dieu pour qu'il vous éclaire de ses lumières et qu'il vous comble de ses bénédictions et de ses grâces.

Tandis que vous vous occupez à Andard de votre histoire d'Anjou, moi je suis lié, à Paris, à ma théologie et je viens de travailler à une *Dissertation sur l'état présent de l'Eglise Gallicane* où nous ne serions pas, suivant les apparences, du même sentiment. Il y est question principalement des Prélats constitutionnels et je vous en parle parceque vous ne l'êtes pas. Vous êtes curé de la Bonne Roche, nommé par l'Eglise, taillé dans la pierre fondamentale sur laquelle cet édifice divin est bâti (2). Mais les Prélats Constitutionnels

(1) Bibliothèque d'Angers. Suppl. Mss. 129 *(Biographie Grille)*.

(2) L'abbé Rangeard était curé d'Andard avant la Révolution et y était resté comme curé Constitutionnel après sa prestation de serment.

sont tout autre chose. Je dis donc à cet égard qu'il y a maintenant en France un schisme ouvert, puisqu'il y a deux églises qui ont toutes deux leurs pasteurs différents, lesquelles ne communiquent point ensemble. Car il reste aux anciens évêques, aux anciens curés un troupeau très nombreux et qui augmente ici tous les jours, et qui augmenterait bien davantage si l'on jouissait d'une pleine liberté de conscience. J'examine donc laquelle de ces deux églises et communions a le vrai caractère de l'Eglise catholique et celle à qui manque ce caractère. Je prends mon *Credo* où je vois l'unité, la catholicité, et la catholicité établit le vrai caractère de l'église de Jésus-Christ. De là, je pose trois propositions : 1° Pour appartenir à la véritable Eglise et y exercer un ministère légitime, il faut être en communion avec tous les Evêques de l'Eglise Universelle. 2° Être dans l'ordre de la succession apostolique. 3° Être en communion avec la chaire de S. Pierre, centre de Droit Divin de l'unité ecclésiastique.

Je trouve ces caractères réunis dans la portion de l'église de France attachée aux anciens évêques, évêques reconnus par toutes les facultés de théologie qui y sont l'oracle de la religion, par toutes les congrégations des ecclésiastiques séculiers qui ont le mieux conservé l'esprit de la religion, et par tant de prêtres attachés à leur cause et qui y ont sacrifié leur état, leur fortune, leur repos et sont déterminés à sacrifier leurs vies mesme, ainsi que le faisaient les premiers fidèles, à la conservation de la religion, Je suis bien fâché de ne trouver aucun de ces caractères dans l'église gouvernée par les Prélats constitutionnels.

Pour la preuve des principes se sont offerts à moi : S. Cyprien à l'égard des Novatiens (1), S. Augustin, S. Optat de Milève dans l'affaire des Donatistes (2), et pour l'applica-

(1) Partisans de Novat, diacre de l'église de Carthage, célèbre hérésiarque du IIIe siècle, dont les doctrines furent combattues par S. Cyprien.

(2) Donatistes, partisans de Donat, évêque schismatique d'Afrique, 305,

tion je n'ai eu qu'à changer les noms et j'ai trouvé d'avance la solution des difficultés qu'on peut faire, elle est dans ces saints Docteurs, et en particulier de celle de la conservation des dogmes et des usages catholiques. Nicole et Bossuet m'ont également servi. Vous devinez tous mes raisonnements et certainement vous n'êtes point Pelletieriste (1).

Je suis aussi un peu historien. Je tire un grand parti de l'histoire des Donatistes. Je n'oublie pas leurs *circoncellions*,

J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse amitié, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

De la Blandinière (2).

Nous ignorons si la *Dissertation sur l'état présent de l'église gallicane* dont il est question dans la lettre qui précède a jamais paru.

Mais cette lettre prouve qu'à 84 ans M. de la Blandinière avait conservé toute son intelligence. Sa mémoire est toujours aussi sûre. Sa main est aussi ferme. C'est avec la même indulgente bonté qu'il écrit à son ami, le prêtre constitutionnel, profitant de l'époque du 1er janvier pour lui adresser ses vœux de nouvel an, sans un mot de blâme ou de reproche, se bornant à lui rappeler qu'il continue à adresser au ciel de ferventes prières pour demander à Dieu d'éclairer de ses lumières un ami toujours cher et dont au fond du cœur il déplore la conduite (3).

dont les principes furent combattus par S. Optat qui a écrit l'histoire de cette hérésie et par S. Augustin.

(1) Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729, chanoine régulier de sainte Geneviève, prieur-curé de Beaufort-en-Vallée, nommé évêque constitutionnel d'Angers le 6 février 1791.

(2) *A Monsieur, Monsieur l'abbé Rangeard, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, à Andard, près Angers.*

(3) L'abbé Jacques Rangeard, né à Angers le 17 mai 1753, secrétaire du chapitre de Saint-Maurice en 1747, membre de l'Académie d'Angers en 1754, curé de S. Aignan en 1760, puis curé archiprêtre d'Andard en 1767,

Nous ne possédons aucun renseignement sur les dernières années de la vie de M. de la Blandinière.

Nous le trouvons toutefois au mois d'avril 1792 réclamant près du Directoire du Département de la Mayenne la liquidation de la pension de retraite à laquelle il avait droit aux aux termes de la loi. Dans sa demande, écrite de sa main et datée de Paris le 26 avril 1792, il expose que ses traitements, pensions et bénéfices, ayant été supprimés par suite de la confiscation des biens du Clergé, il a besoin pour vivre de la pension que l'état accorde aux ecclésiastiques dépossédés. Un état, fourni par le District de Château-Gontier le 25 mai, fixe les revenus dont M. de la Blandinière jouissait en 1789 à 5762 livres, savoir : 1450 livres pour le revenu du prieuré de Ballée ; 800 livres de la pension réservée par lui sur la cure de Soulaines ; 2000 livres de la pension accordée par le roi sur l'abbaye de Berdoues, enfin 1512 livres, 16 s 8 d, somme à laquelle avait été fixée l'indemnité à laquelle il avait droit par suite de la suppression du chapitre de Saint-Cloud (1).

Sur l'avis conforme du district de Château-Gontier le Directoire du département de la Mayenne fixa la pension qui serait attribuée à M. de la Blandinière à 1000 l. de principal et la moitié du surplus de ses anciens revenus, soit en tout 3381 l. 8 s. 4 d. (2).

Cette somme eut été suffisante sans doute, si elle eut été régulièrement payée, mais le gouvernement révolutionnaire ne devait pas tarder à suspendre le paiement des pensions

élu député du Clergé aux Etats-Généraux de 1789, siégeant avec la majorité et assermenté, rentré dans sa cure en 1791, retiré à Angers pendant la Terreur et attaché au Bureau du triage des titres, président du Presbytère Constitutionnel en 1796, mort le 31 mars 1797.

(1) La pension de 1000 livres sur les biens du clergé accordée à M. de la Blandinière par l'Assemblée générale du clergé de France de 1780, n'est pas mentionnée dans cet état. Peut-être avait-elle été supprimée déjà avant 1789.

(2) Arch. Déport. de la Mayenne, série L. liasse 126

ecclésiastiques, réduisant ainsi à la misère ceux qu'il avait déjà dépouillés une première fois par le décret du 2 novembre 1789.

Recueilli sans doute par quelques amis, vivant à l'écart, dans quelque quartier retiré; M. de la Blandinière, que son âge rendait peu dangereux, ne semble pas avoir été inquiété pendant la Terreur. Alors que les membres du clergé non assermenté étaient partout l'objet de poursuites rigoureuses, il ne paraît pas qu'il ait été emprisonné ; du moins aucun des auteurs qui ont parlé de lui ne mentionne son incarcération. Il s'éteignit, suivant M. Picot, au mois de janvier 1795, âgé de 87 ans (1).

Il ne nous appartient pas de juger les ouvrages de M. de la Blandinière. Nous nous bornerons à emprunter aux notes laissées par François Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, l'appréciation suivante du style de cet éminent théologien.

« Sa manière simple est tout-à-fait conforme au sujet qu'il traite. Son style est généralement aisé et coulant. Peut-être, à force de vouloir le rendre clair et abondant, l'a-t-il énervé et rendu un peu lâche dans quelques endroits.

« Au total, ce qu'a fait M. de la Blandinière ne nuit point au travail de ses prédécesseurs et ne le dépare point. S'il a moins de méthode et de précision, s'il est moins maître de son sujet, on peut dire néanmoins qu'il procède avec une parfaite connaissance de sa matière, qu'il la possède à fond et qu'il met dans la discussion autant de sagesse que de justice. Ce qui est surtout digne de louange, c'est un ton de modération dont il ne se départ point.

« Critiqué avec aigreur, avec amertume, il répondit avec calme, avec noblesse. « Il ne nous échappera rien; dit-il, dans un de ses avertissements (page 7 de l'Avertissement

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle.*

des Conférences sur les Etats (1), contre des jurisconsultes habiles, dont nous estimons les lumières et l'érudition. » Ces jurisconsultes pourtant avaient traité son ouvrage de méprisable et d'autres qualifications non moins injurieuses » (2).

Nous ne pouvions trouver mieux que cette appréciation rendant justice au talent de l'écrivain, à l'érudition du théologien, à la modération du polémiste, pour terminer cette notice sur M. de la Blandinière, heureux d'avoir pu, dans ces quelques pages, rappeler le souvenir d'un homme distingué par ses talents et ses vertus, que la Province du Maine doit s'honorer de compter au nombre de ses enfants.

E. QUERUAU LAMERIE.

(1) Nous n'avons pas jusqu'ici rencontré ce volume. V. aussi la réponse à Maultrot en tête du Traité des synodes.

(2) Bibliothèque d'Angers, suppl. mss. 129.

LES VITRAUX DE JEANNE D'ARC

CONCOURS DE 1893

II

LA PRISE DE JEANNE D'ARC A COMPIÈGNE

PAR MM. CHAMPIGNEULLE ET ALBERT MAIGNAN

De tous les projets présentés au concours des vitraux de Jeanne d'Arc, ceux de MM. Champigneulle et Albert Maignan sont aujourd'hui les plus connus. Après avoir obtenu déjà un légitime succès à l'exposition de l'École des Beaux-Arts, au mois d'octobre, ils sont venus en effet, dans ces derniers temps, occuper une place d'honneur au Salon des Champs-Élysées, au haut du grand escalier, où le public les rencontrait tout d'abord sur son passage en pénétrant dans les salles du premier étage.

Cette circonstance qui a contribué à les mettre particulièrement en relief, jointe aux nombreux articles que la presse leur a consacrés, rend superflue toute nouvelle description.

Rappelons seulement que les aquarelles de M. Albert Maignan sont, comme celles des autres exposants, au nombre de dix et représentent les dix scènes de la vie de Jeanne d'Arc déterminées par le programme du Concours. Les plus remarquées de la plupart des critiques sont : *L'Entrevue*

St Catherine
Mes amis Je
vous signifie
que l'on m'a
vendue a trahie
comment la
ville de Compiegne

de Charles VII et de Jeanne au château de Chinon, « scène superbe et admirablement traitée » ; *la Prise des Tourelles*, que M. Champigneulle a dès maintenant exécutée en vitrail (1) ; *l'Action de grâces dans la cathédrale d'Orléans* qui se distingue par une très heureuse idée et rend avec un rare bonheur l'émouvant spectacle « de la prière d'une sainte » ; *la Prise de Jeanne à Compiègne ; le Martyre*, « conception splendide, traduite avec un talent supérieur qui fait de cette aquarelle un travail hors ligne ».

Dans son ensemble, l'œuvre de M. Albert Maignan a été très appréciée des peintres. Chaque scène est un véritable tableau, au coloris vigoureux, « avec une abondance de luminosités dans les feuillages, dans les lueurs des torches, dans les tapisseries, dans les étoffes brodées, dans les flammes du bûcher, dans l'embrasement aveuglant d'un immense soleil couchant ». C'est dans tout son éclat, le vitrail moderne qui se joue des lois d'irradiation des verres teintés et qui ouvre les baies des cathédrales, en même temps qu'à la lumière, aux horizons lointains et aux perspectives infinies.

L'aquarelle que nous reproduisons aujourd'hui, grâce à l'extrême obligeance de MM. Champigneulle, Albert Maignan et de notre collègue M. Jules Chappée, donne une idée exacte de ces caractères distinctifs. Elle semble un tableau plus qu'un vitrail.

Ajoutons qu'elle révèle une étude approfondie du XVe siècle et qu'elle offre le grand mérite de répondre parfaitement à la réalité historique. « Contre un groupe d'hommes qui l'assaillent de toutes parts, Jeanne ne se défend que comme une femme, non pas avec l'épée, mais avec sa bannière et ses mains ». Elle se renverse en arrière d'un geste

(1) Ce vitrail a été fort admiré, mais il permet de se rendre compte, en le comparant avec l'aquarelle placée tout auprès, des modifications imposées dans l'exécution au projet primitif, très difficile assurément à reproduire pour la peinture sur verre.

désespéré. Comme on l'a fort bien dit, « ne voit-elle pas là-haut ses saintes qui pleurent » ?

Dès le premier jour du concours, les cartons de MM. Champigneulle et Albert Maignan avaient eu le privilège d'attirer beaucoup de préférences et d'être placés au nombre des trois projets principaux qui devaient se disputer le premier prix. A défaut de ce prix attribué à MM. Galland et Gibelin, ils ont recueilli des éloges auxquels nous ne saurions rien ajouter, mais que nous sommes fiers de constater dans cette *Revue,* puisque M. Albert Maignan appartient à notre pays toujours heureux d'applaudir à ses succès.

Comme M. Champigneulle qui est lorrain et a publié une intéressante notice sur la mission de Jeanne d'Arc, M. Albert Maignan a vaillamment combattu, avec son âme d'artiste et de patriote, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les innombrables amis que Jeanne compte parmi nous lui seront toujours reconnaissants, ainsi qu'à M. Lionel Royer, d'avoir si honorablement représenté le Maine dans ce tournoi artistique et patriotique dont notre histoire provinciale doit conserver au moins le souvenir.

ROBERT TRIGER.

A JEANNE D'ARC

ET A SES DÉFENSEURS DANS LE MAINE :

AMBROISE DE LORÉ

CAPITAINE DE FRESNAY, DE SAINTE-SUZANNE
ET DE SAINT-CÉNERY
COMPAGNON D'ARMES DE LA PUCELLE A ORLÉANS ET A PATAY
MORT PRÉVÔT DE PARIS

(D'hermines à trois quintefeuilles de gueules.)

MARTIN BERRUYER

ÉVÊQUE DU MANS

(D'azur à trois coupes couvertes posées 2 et 1).

Dessin de M. Lionel Royer.

MÉMOIRE

DU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU ET SEIGNEUR MAITRE MARTIN BERRUYER

ÉVÊQUE DU MANS

POUR LA RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC

« *Juste quod justum est persequeris.* Recherchez loyalement ce qui est juste. » (DEUT. XVI, 20.) Ces paroles s'adressent surtout aux juges dont quelques versets plus haut il est dit : « *Judices constitues ut judicent populum justo judicio.* Vous établirez des juges pour juger le peuple en toute justice. » Pour qu'un jugement soit juste, il faut que cette qualité s'applique à la matière même du jugement, c'est-à-dire, que les innocents soient absous, les coupables punis et qu'il y ait proportion entre la faute et le châtiment. Il faut de plus que cette qualité se retrouve dans la forme employée dans ce jugement, car de l'avis des jurisconsultes, la manière de procéder doit être juste et loyale. Dans le procès qui a été intenté à cette jeune fille appelée communément Jeanne la Pucelle, le jugement est entaché de nullité, car la sentence n'est juste ni quant au fond, ni quant à la forme où elle a été rendue.

Pour ce qui est de la forme, le sieur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, n'était pas le juge compétent de Jeanne.

Lui et ses assistants étaient ses ennemis mortels, et comme tels, elle les avait récusés ; elle-même a soumis ses paroles et ses actes à notre Seigneur le Pape : elle demanda que ses paroles et ses actes soient déférés au Souverain-Pontife et au Concile général. N'y a-t-il pas là un appel à Rome, bien que le mot ne se trouve pas expressément formulé et cet appel, étant donnés les circonstances, n'est-il pas légitime ? S'appuyant sur le refus de laisser Jeanne se choisir un conseil, sur les nombreuses charges entassées contre elle, sur les difficultés qui se trouvaient dans la matière à juger et sur mille autres faits, relevés avec beaucoup de talent par ceux qui ont écrit sur ce sujet, les plus habiles jurisconsultes ont prouvé jusqu'à l'évidence que le procès intenté à la dite pucelle et la sentence qui l'a suivi doivent être, pour vice de forme, déclarés nuls ou tout au moins annulés et cassés.

Mais il nous faut surtout insister sur le fond de ce procès, c'est-à-dire, admettant pour un moment que la procédure ait été régulière, la dite Jeanne est-elle cette femme que la sentence portée contre elle nous représente, et devait-elle être condamnée et livrée au supplice du bûcher ?

C'est dans un but bien déterminé que les juges et leurs assesseurs ont déclaré cette pucelle convaincue des crimes épouvantables relatés dans le jugement : ils voulaient souiller d'une tache infâme notre souverain, le roi très chrétien, et ses fidèles sujets. Dans ses guerres, dans son couronnement, dans la conquête de son royaume, il aurait eu recours au ministère d'une femme adonnée à la superstition, sorcière, invocatrice des démons, ne cessant de blasphémer, schismatique, hérétique et convaincue de tous les crimes épouvantables que la sentence énumère. A Rouen, dans un discours public, prononcé devant les juges et leurs assesseurs, il est rapporté que l'orateur s'écria : « O royaume de France, autrefois réputé le royaume très chrétien, tes rois et tes princes s'honoraient jadis de ce titre ; mais maintenant, grâce à toi, Jeanne, celui qui se dit roi de France, en s'attachant à

toi et en croyant à tes paroles, est devenu hérétique et schismatique. » Et Jeanne aussitôt de répondre avec courage : « Sauf votre respect, il n'en est pas comme vous le dites, et je veux que vous sachiez que parmi tous les chrétiens actuellement existants, il n'est pas de meilleur catholique que lui. »

En examinant le fond de ce procès cinq points seront à établir :

I. Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle n'a pas agit pas sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur.

II. Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle ne paraît pas avoir agi sous l'influence de l'esprit malin, mais bien plutôt sous l'influence de l'esprit de Dieu.

III. Jeanne ne fut jamais ce que la sentence portée contre elle affirme.

IV. Réponse à ce qui est objecté ou peut être objecté contre Jeanne touchant ses paroles et ses actions qui paraissent soulever quelque difficulté.

V. Conclusion : Jeanne a été jugée sans preuve sérieuse et en dehors de toute justice et sa condamnation à la peine du feu est une impiété.

CHAPITRE I.

Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa mission, elle n'a pas agi sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur.

Ceci se prouve par sept considérations : 1° *la difficulté pour Jeanne de concevoir l'objet même de sa mission.* C'est une jeune vierge de 17 ans, de mœurs très simples, née de parents pauvres, et habituée à garder les troupeaux, qui, abandonnée aux seules forces humaines, aurait formé le

projet incroyable et en apparence irréalisable d'aller trouver le roi de France, de lui affirmer qu'elle a mission de délivrer elle-même le royaume de France de l'état misérable où il se trouvait, de battre les Anglais, de faire lever le siège d'Orléans, de faire couronner le roi à Reims, et de lui rendre son royaume. Mais ne sait-on pas que les jeunes filles sont ordinairement simples, réservées, timides, surtout si elles sont pauvres et élevées à la campagne. Il semble donc que le dessein d'une entreprise si ardue n'a pu naître dans son esprit que sous une influence plus qu'humaine.

2° *La constance et la persistance que Jeanne apportait à affirmer sa mission.* Parmi les hommes auxquels elle découvrit son projet, il n'en manqua pas pour la réprimander et la dissuader de ce qu'ils regardaient comme le fruit d'une imagination en délire : jamais elle ne se rendit à leurs raisons et elle affirma avec constance sa mission. De là nous pouvons conclure que ce projet ne fut pas l'œuvre d'une intelligence humaine, mais d'un esprit supérieur. Gamaliel ayant à juger des paroles et des actes des Apôtres, disait : « Eloignez-vous de ces hommes et laissez-les aller : si leur doctrine ou leur œuvre vient des hommes, elle tombera d'elle-même ; si au contraire, elle est de Dieu, vous ne pourrez la détruire ; laissez-les donc aller de peur que vous ne paraissiez lutter contre Dieu même ». (Act. V, 38, 39.)

3° *L'énergie qu'elle mit à accomplir sa mission.* Ne comptant en effet pour rien les dangers de la route, le labeur d'un tel voyage, la distance de 130 lieues qui sépare la maison de son père de la ville de Chinon, dans le duché de Touraine, où se trouvait alors le roi, les fatigues d'une longue chevauchée pour elle qui n'en avait nulle habitude, elle monte à cheval et arrive jusqu'au roi.

4° A Poitiers et à Chinon, pendant trois semaines, des prélats, des docteurs, des jurisconsultes, aussi versés dans le droit civil que dans le droit canon, l'ont examinée ; le roi, ces mêmes prélats, les membres expérimentés du conseil

royal, bien plus les soldats et le peuple fidèle au roi, ajoutèrent foi à ses paroles ; ce qui n'aurait pas eu lieu pour un projet formé par la prudence humaine. Pour donner ainsi leur confiance à cette pucelle, tous ces cœurs n'ont-ils pas dû être touchés par quelque esprit supérieur, par celui-là même qui avait inspiré à cette jeune fille un dessein si extraordinaire. D'un côté, celle-ci était de basse condition, fort pauvre, et, en dehors de ce qui avait trait à sa mission, paraissait être d'une intelligence fort ordinaire. D'un autre côté, le but de sa mission était en dehors de toute croyance et même de tout espoir, étant donnés la grande puissance des Anglais et l'abaissement du roi privé alors de tout secours humain. Ajoutez à cela que de tout le pays soumis au roi, des hommes de toute condition, nobles, bourgeois, paysans, en grande foule, se mirent d'eux-mêmes à sa suite, sans y être contraints, ni appelés, sans solde, mais à leurs propres frais. Qui, je le demande, oserait dire que toute cette foule a été soulevée d'un seul coup par une puissance humaine et non par cet esprit supérieur qui faisait agir cette jeune fille ?

5° *La manière de faire de cette Pucelle.* La femme par sa nature même est peu apte à supporter les grands travaux, elle est timide et tremble comme une feuille agitée par le vent à la vue des hommes d'armes. De notre côté qu'avons nous vu ? Cette jeune fille, sans expérience de la guerre, au dire de témoins dignes de foi, est supérieure aux généraux les plus expérimentés pour ranger une armée, pour chevaucher, manier la lance, porter l'étendard, attaquer l'ennemi et se servir de ses armes. Elle n'avait pas l'habitude des longues courses, et cependant, allant çà et là au milieu de l'armée, elle surpassait les hommes les plus robustes dans les veilles de nuit ; où les hommes les plus courageux craignaient, elle demeurait intrépide, toujours au premier rang s'il s'agissait de combattre les Anglais. Elle animait tous les soldats de son exemple et de ses chaleureuses exhortations ; et comme il est dit de Judas Machabée : Ceux qui étaient

avec elle devenaient braves comme des lions. Du côté opposé, une grande frayeur s'était emparée des Anglais, et ils n'avaient plus de courage pour résister. De là vint que devant Orléans et Jargeau, un grand nombre fut tué, d'autres faits prisonniers et le reste mis en fuite. Qui donc oserait dire que tout cela a été fait naturellement par une pauvre jeune fille ?

6° La preuve que nous apportons en sixième lieu est irréfutable : *Jeanne a dit beaucoup de choses qu'humainement elle ne pouvait connaître.* Elle a en effet parfaitement décrit l'épée, marquée de trois croix, cachée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, et jamais elle n'avait été en ce lieu ; et on n'a pas entendu dire que quelqu'un lui en eut parlé. Elle a annoncé qu'elle ferait lever le siège d'Orléans, qu'elle serait blessée devant cette ville, et que, malgré cette blessure, elle ne cesserait de travailler pour faire couronner le roi à Reims, que celui-ci serait rétabli dans son royaume, qu'il en ferait la conquête, que les Anglais le veuillent ou non, et que, à la suite d'une grande victoire accordée par le Seigneur aux Français, les Anglais seraient chassés, à l'exception toutefois de ceux qui étaient morts en ce pays. Tout est arrivé comme elle l'a prédit. Comme tous ces faits étaient des futurs contingents dépendants de la libre volonté de l'homme, il est évident que Jeanne n'a pu naturellement les connaître d'avance. Il faut donc qu'ils lui aient été révélés par un esprit supérieur.

7° *Des réponses de Jeanne aux interrogations et aux questions délicates, difficiles, captieuses et embrouillées qui lui furent posées*, il ressort avec évidence pour tout homme de bonne foi qu'elle n'a pu répondre ainsi avec les seules ressources d'une intelligence humaine, et qu'elle était inspirée par un esprit supérieur. Cela d'ailleurs apparaîtra plus clairement de ce que nous dirons plus loin. Et sur ce point nous sommes d'accord avec ceux qui l'ont jugée : Jeanne agissait sous une influence surhumaine ; mais ils ajoutent

que c'était sous l'influence de l'esprit malin, et ils l'ont condamnée pour ce fait comme adonnée à la superstition, invocatrice des démons, sorcière, idolâtre. Il nous faut démontrer le contraire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

Dans tous les actes de ce que Jeanne appelle sa misson elle ne parait pas agi avoir sous l'influence de l'esprit malin, mais bien plutôt sous l'influence de l'Esprit de Dieu.

Un fait peut être connu de deux façons : avec une certitude absolue, ou d'après des conjectures. Personne ne peut rien connaître des révélations que Jeanne affirmait lui avoir été faites à moins d'avoir eu une révélation divine.

On ne saurait avoir la certitude d'un fait si on ne peut le juger dans sa cause. Dieu, auteur des révélations, nous est inconnu à cause de ses perfections infinies, selon ce qui est dit au livre de Job : « Dieu est grand : il surpasse notre science. » (XXXVI, 26.) Nul ne peut donc avec certitude savoir si ces révélations viennent de Dieu, à moins que Dieu, de qui elles sont, ne le lui ait révélé, et de là vient que l'Apôtre dit, dans la première Épitre aux Corinthiens : « Qui des hommes connaît ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui. Ainsi ce qui est de Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'esprit de Dieu. » (I. COR. II. 11.)

La seconde manière de connaître un fait est de le connaître par conjectures au moyen de quelques signes, et ainsi on peut savoir si les révélations que Jeanne affirme avoir reçues, viennent de Dieu et non de l'esprit malin : ce qui peut déjà se déduire de ce que nous avons dit au chapitre précédent. Nous tirerons de preuves encore plus fortes les considérations suivantes. Dans tout ce qui surpasse la portée de l'intelligence

humaine notre jugement doit s'établir d'après des conjectures.

1° Quelle a été la personne qui a reçu les révélations? Son âge? Sa conduite? Les jeunes filles ordinairement ne sont pas sorcières, ni divinatrices; elles ne font avec le démon ni pactes formels, ni pactes tacites. Les femmes que les démons trompent ainsi, avec la permission de Dieu, sont ordinairement avancées en âge, et le manquè de foi ou d'autres fautes les ont amenées à cet abîme. Jeanne au moment où elle eut, d'après ses aveux, sa première révélation, était âgée de treize ans; on ne lui connaissait aucun vice. Bien plus, si nous examinons sa manière d'être, elle était humble, pieuse, vaquant jour et nuit à la prière accompagnée de soupirs, de larmes abondantes et de gémissements. Elle aimait à visiter l'église, souvent se confessait et se nourrissait du pain supersubstantiel. C'est alors qu'elle jeûnait, a-t-elle dit, qu'elle entendait ses voix. De même Daniel, aprés un jeûne, fut favorisé de l'apparition des anges. Elle entendait encore ses voix au moment de complies, quand se sonnait l'*Ave Maria*. Lorsque les esprits lui apparaissaient, elle se signait du signe de la croix et elle agissait ainsi sous l'impulsion divine. Par le signe de la croix en effet, les démons sont effrayés et mis en fuite. Jamais elle ne demanda rien à ses esprits si ce n'est le salut de son âme et, dès qu'elle eût entendu ses voix, elle ne voulut plus prendre part aux jeux de son âge. Dans le cours du procès, des enquêtes furent faites au lieu de sa naissance sur sa vie et sur sa conduite, mais comme elles étaient entièrement à sa louange, on se garda bien de les faire connaître. Après être sortie de la maison de son père, elle s'informait toujours de la demeure des femmes pieuses, honnêtes, vertueuses et de bonne renommée; elle s'y arrêtait et s'entretenait avec plaisir avec elles; jamais au contraire avec les hommes, à moins que l'exécution de sa mission ne l'exigeât. Ceux qui vivent dans les camps sont trop souvent libertins et débauchés: pour elle, elle garda toujours intacte sa

virginité jusqu'à la fin de sa vie ; et ce fut une grâce de Celui qui, par ses ordres, la faisait vivre au milieu des gens de guerre. Pendant le jugement, des femmes furent chargées d'examiner si elle s'était souillée dans le crime. Elle fut trouvée vierge : ordre formel fut donné de garder la lumière sous le boisseau et de ne pas divulguer le résultat de l'enquête. Comment donc oser dire que cette jeune fille d'un âge si tendre et ornée de tant de vertus a été le jouet des esprits malins ; ne faut-il pas plutôt dire qu'elle fut inspirée par l'esprit de Dieu ?

2°. Quels étaient les esprits qui apparaissaient à Jeanne ? Il était de toute convenance qu'à une vierge n'apparussent que des vierges. Sᵉ Catherine et Sᵉ Marguerite, que peut-être Jeanne honorait d'un culte spécial, se manifestèrent à elle. Il convenait encore qu'un Ange apparut à une vierge, car il y a un lien étroit entre la nature angélique et la virginité, selon ce qui est écrit dans S. Mathieu : « Après la résurrection, il n'y aura plus de mariages, mais les élus seront dans le ciel comme les anges de Dieu. » (MAT. XXII. 30.) Enfin il convenait, à cause de celui vers qui Jeanne était envoyée, que l'ange qui se manifestait à elle, fut S. Michel. Celui-ci en effet est de l'ordre des Principautés à qui il appartient de veiller sur les royaumes et sur les provinces, de les protéger et d'éloigner d'eux tous les maux. Il est dit au livre de Daniel : « Voici que Michel le premier entre tous les princes est venu à mon aide », et quelques versets plus loin . « Nul ne vient à mon secours dans mes peines, si ce n'est Michel, votre prince. » (DAN. X, 13, 21.) S. Michel était autrefois le chef du peuple choisi de Dieu et de la synagogue, maintenant il est le prince, le guide et le protecteur de l'église chrétienne. Parmi tous les royaumes soumis au Christ, le royaume de France à cause de sa foi et de sa piété a mérité de porter le titre glorieux de très chrétien. S. Michel veille donc tout particulièrement sur ce royaume. Il convenait que ce fut lui qui apparut à cette jeune fille, et qui vint

ainsi au secours de ce pays plongé dans la plus extrême désolation. Cette convenance correspond bien au dessein de la sagesse divine qui dispose chaque chose de la manière la plus conforme à sa nature. C'est ainsi qu'il est écrit qu'elle dispose tout avec douceur (SAP. VIII. I). De là il résulte clairement que ces apparitions et ces révélations sont bien l'œuvre de la sagesse divine. Des anges d'ailleurs ont apparu plusieurs fois à des femmes et à des humbles qu'ils sont loin de mépriser : un ange apparut à la servante Agar errant dans le désert (GEN. XVI, XXI) ; un ange apparut aux pasteurs veillant pendant la nuit sur leurs troupeaux (LUC. II, 3). Il n'est pas non plus sans exemple que les âmes des saints se manifestent aux mortels. Nous lisons en effet dans les livres saints (MACCH. II) que Onias et Jérémie apparurent à Judas Macchabée pour anéantir les ennemis du peuple d'Israel. N'est-ce pas également pour la ruine des ennemis du très chrétien royaume de France que Jeanne eut ses apparitions ?

3° Comment se manifestèrent ces apparitions ? Les esprits, nous dit Jeanne, se manifestaient à elle au milieu d'une claire lumière : ce qui ne convient pas aux princes des ténèbres. Ils lui parlaient clairement, et elle les comprenait bien ; leur voix était belle, douce et humble. Les mauvais esprits au contraire parlent d'une façon rauque, effrayante, obscure et ambigue. S. Thomas (3, q. XXX, a. 3, ad 3) cite ces paroles de la vie de S. Antoine : « Il n'est pas difficile de distinguer les bons des mauvais esprits. Si à la crainte succède la joie, sachons que le secours vient de Dieu ; la tranquillité de l'âme est alors l'indice de la présence de la Majesté divine. Si la crainte persiste, l'ennemi est présent. » Jeanne affirme qu'au commencement de ces apparitions, elle éprouva une grande frayeur ; mais ensuite, en présence des esprits, elle se sentit toute réconfortée, et lorsqu'ils s'éloignaient, elle pleurait et aurait voulu les suivre. Nous savons que les femmes qui vinrent au tombeau du Seigneur furent effrayées à la vue des anges, et à leur crainte succéda une grande joie.

Les esprits ne donnaient à Jeanne que des avis salutaires. Les démons au contraire sont jaloux du salut des hommes et ils n'apparaissent que pour les pousser dans l'erreur, dans l'idolâtrie ou à quelque crime, et ainsi ils espèrent les entraîner avec eux dans les supplices éternels. Rien de semblable de la part des esprits qui apparaissaient à Jeanne. Ils lui donnaient de bons conseils, et l'assuraient que si elle était une bonne jeune fille, Dieu lui viendrait en aide. Ils l'exhortaient à se bien conduire, à fréquenter l'église, à se confesser souvent, à garder sa virginité. Tels ne sont pas les conseils de l'esprit immonde. De ces avis salutaires, il résulte en toute évidence que les esprits qui apparaissaient à Jeanne étaient de bons esprits. Et elle-même disait qu'elle croyait à la bonté de ses voix à cause de leurs pieux conseils, des encouragements et des enseignements qu'elle en recevait.

4° Quel était le but de sa mission ? Jeanne affirmait que ses voix lui avaient appris l'état misérable où se trouvait la France. Dieu avait permis que ce royaume fut ainsi affligé pour le punir de certains crimes. Elle même devait lui venir en aide, porter secours aux gens de bien d'Orléans et rétablir le roi en son royaume. C'était là assurément une œuvre pie, surtout au temps où cette jeune fille eut ses révélations. Le royaume de France était plongé dans la plus extrême misère : les malheurs de toute sorte, spirituels et temporels, tombaient sans cesse sur lui. La justice paraissait bannie de ce pays. Ce royaume, qu'était-il sinon un immense brigandage et une caverne de voleurs ? Les habitants étaient une proie facile pour l'ennemi, ils périssaient par la misère et la faim, la peste, le glaive, la prison et les supplices. Beaucoup fuyaient en d'autres régions. Les villes étaient désertes, les maisons sans habitants, les champs sans laboureurs, les églises sans culte et abandonnées de leurs prêtres. Ni pain, ni sécurité ; partout la terreur ; au dedans la crainte, au dehors le glaive. Que dis-je au dehors ? même à l'intérieur des villes, on vit d'horribles massacres et le sang chétien

couler à flots ; toute vertu était foulée aux pieds des impies. Sans cesse on entendait parler de guerres et de calamités de toute sorte. Les bouches ne savaient plus s'ouvrir que pour le mensonge, le parjure ou le blasphème. Les mains étaient toujours prêtes pour les sacrilèges, les homicides, les adultères, les viols, les rapines, les brigandages et tous ces crimes inouis qui règnent ordinairement au milieu des guerres, après avoir triomphé de la justice et de toute vertu. On croyait assister à l'accomplissement de ces paroles d'Osée : « Il n'y a plus de vérité, plus de miséricorde, plus de connaissance de Dieu sur la terre. La malédiction, le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont tout inondé et le sang touche le sang. C'est pourquoi la terre est dans le deuil et tout être qui l'habite est sans force. » (IV, 2, 3.) Tous ces maux qui ont fondu sur nous sont l'œuvre de l'ennemi du genre humain : qui pourrait en douter ? Ce n'est donc pas de lui qu'est venu le salut. Et cependant Jeanne n'a reçu sa mission que pour délivrer le royaume de tous ces fléaux et de toutes ces calamités. A partir du jour où elle affirme sa mission, contre toute espérance et en dehors de tout secours humain, le pays de France s'est trouvé délivré comme nous le voyons présentement. Louanges en soient rendues à Dieu ! Il est bien évident que Jeanne n'a pu accomplir ces merveilles à l'instigation et avec l'aide des démons, mais bien sous l'inspiration et avec le secours des bons esprits, surtout avec le secours du Père des Miséricordes, de ce Dieu de toute consolation dont les entrailles paternelles se sont émues de pitié sur les malheurs du royaume très chrétien et qui a envoyé une jeune vierge pour arracher la France à tous ses maux.

Juste fut la cause pour laquelle Jeanne affirmait avoir été envoyée. Elle venait rétablir le roi Charles, notre seigneur, dans son royaume ; ses sujets soumis à la puissance tyrannique des Anglais étaient délivrés de ce joug de fer et ramenés à l'obéissance de leur souverain naturel et légitime.

Ainsi le voulait la justice, elle qui accorde à chacun ce qui lui est dû. Jeanne prenait donc parti pour une cause juste.

Juste également le motif de la guerre. Que notre seigneur le roi Charles eut de justes titres au glorieux royaume de France, cela ressort d'une foule de faits évidents et nous ne devons nous arrêter en ce moment à cette question qu'autant que cela se rapporte à notre but. N'est-il pas surprenant, et en dehors de toute espérance, que le couronnement du roi, notre seigneur, ait été accompli par l'archevêque de Reims, au lieu ordinaire et choisi, c'est-à-dire à Reims, comme Jeanne l'avait prédit ; et tout cela s'est fait par son ministère. Enfin rappelons la conquête inespérée et presque subite de tout le royaume à l'exception d'un petit coin de terre où se trouve Calais. Mais nous reparlerons de cela dans la suite avec plus d'abondance.

5° Comment Jeanne a-t-elle procédé à la libération du royaume ? La cause qui portait Jeanne d'Arc à guerroyer était juste, juste aussi fut la façon dont elle conduisit la guerre et ainsi elle « recherchait loyalement ce qui est juste ». En toute loyauté et avec piété, elle procéda à la libération du royaume. A ceux qui étaient avec elle dans l'armée royale, elle défendit autant qu'elle le put les blasphèmes envers Dieu, les vols et les violences envers les pauvres ; toute courtisane fut bannie de l'armée du roi. A l'égard des ennemis, elle mit en pratique ce qui est écrit : « Lorsque vous vous disposerez à assiéger une ville, offrez lui d'abord la paix. » (DEUT. XX. 10.) La dite Pucelle avant de mener la guerre contre les Anglais les avertit par ses lettres, de la part de Dieu, d'avoir à s'éloigner du royaume et à laisser le glorieux roi Charles gouverner en paix ses états. S'ils refusaient, elle était envoyée de Dieu pour les combattre. De cet avertissement, il résulte qu'en faisant la guerre, Jeanne n'avait nul désir de nuire, nul amour d'une cruelle vengeance, nulle colère implacable, ni aucun de ces

motifs qui, selon S. Augustin dans son livre contre Fauste, rendent les guerres coupables. Bien plus son intention fut droite, car, en jugeant d'après S. Augustin dans son livre de *Verbis Domini*, ce n'était ni la cupidité, ni la cruauté qui la poussait à la guerre, mais bien plutôt l'amour de la paix afin que les méchants soient réprimés et les bons soulagés. Tout ce qu'elle fit provenait donc d'une juste cause ; son intention était droite ; et elle agissait appuyée sur une autorité publique, sur celle de notre seigneur le roi et sur celle plus haute de Dieu qui l'envoyait, comme elle l'avouait. Si donc, et, nous l'avons montré, la cause pour laquelle Jeanne était envoyée, était pieuse et juste, si elle s'y est toujours conduite avec piété et justice, il résulte qu'elle fut dirigée, conduite, et aidée par Dieu qui, juste et saint, aime la justice et non par le démon ennemi de toute sainteté et de toute justice.

6° Qu'étaient le roi et le royaume de France ? Jeanne affirma que l'ange la conduisit au roi en mémoire de la grande patience qu'il avait montrée dans ses tribulations. Et nous pouvons en conclure que ce fut à cause de cette patience du roi, notre seigneur, et à cause de ses autres vertus qu'elle fut envoyée pour lui porter secours. Aussi lorsqu'elle fut interrogée, elle répondit, d'après les actes du procès, qu'elle venait pour une grande entreprise : délivrer les bonnes gens d'Orléans et aussi à cause des mérites de son roi et du brave duc d'Orléans. Il y a tout lieu de croire que le roi privé alors de tout secours humain avait placé tout son espoir en Dieu ; son cœur n'avait plus de confiance que dans le Seigneur et il disait avec Josaphat : « Lorsque nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste plus qu'à lever les yeux vers vous ». (II. PARAL. XX. 12.) Il convenait que le secours envoyé par Dieu vint en aide dans la tribulation au moment opportun. C'est le propre de la divinité de manifester son appui dans les cas désespérés. Quel était le royaume à secourir ? Il eut pour chef des rois très glorieux, fidèlement et respectueusement dévoués à Dieu et à

notre mère la Sainte Eglise ; au témoignage de S. Jérôme ; seule la Gaule n'a pas connu l'hérésie, et la foi s'y est maintenue inébranlable ; ce privilège a persévéré et c'est pourquoi elle est appelée le royaume très chrétien, et ses chefs ont le titre de rois très chrétiens. Comment donc penser que la très glorieuse maison de France et ses fidèles sujets de tout état aient été si abandonnés de Dieu qu'ils fussent le jouet d'une sorcière et d'une idolâtre invocatrice du démon ?

7° Jeanne a révélé divers secrets et annoncé des événements futurs purement contingents qui dépendaient de la libre volonté des hommes. Ceci a déjà été traité au chapitre précédent. S. Thomas dit : « C'est le propre de Dieu de connaître les futurs contingents. Lui seul voit dans son éternité ce qui doit arriver. » (2 2æ, q, 172 a. 1.) D'où il est dit dans Isaïe : « Annoncez ce qui doit venir et nous saurons que vous êtes des dieux. » (IS. XLI. 23.) Il n'y a à prévoir et à annoncer avec certitude les événements futurs que ceux auxquels Dieu a daigné les révéler par sa grâce. Jeanne a prévu les événements mentionnés plus haut et les démons ne pouvaient rien en prévoir ni connaître d'une façon certaine. Elle affirmait qu'elle savait qu'ils devaient arriver comme elle savait qu'elle était en jugement. Nous avons vu les événements arriver comme elle l'a prédit, et il est de toute évidence, qu'elle avait acquis cette prescience non des démons, mais par une révélation divine. S'il est vrai, comme plusieurs le rapportent, qu'elle ait pénétré le secret des cœurs et dévoilé au roi, notre seigneur, des faits qu'il ne croyait connus que de Dieu et de lui, il est alors évident qu'ils n'ont pu lui être révélés que par Dieu qui connaît le secret des cœurs. Le roi était assez peu disposé à écouter ceux qui se disaient envoyés vers lui par Dieu et il n'aurait pas ajouté créance à une pauvre et simple jeune fille se disant envoyée pour accomplir des faits difficiles et inespérés, si elle ne lui avait révélé des faits connus de lui seul. Jeanne affirmait avoir reçu diverses révélations qu'elle ne

devait communiquer qu'au roi. A ceux qui l'interrogeaient elle répondit que, pour ce qui regardait le roi son seigneur, ils pouvaient lui demander bien des choses auxquelles elle ne répondrait pas.

8° Quels furent les heureux événements qui se succédèrent dans le royaume depuis l'arrivée de la Pucelle près du roi ? Tout d'abord la victoire remportée sur les Anglais qui assiégeaient Orléans, et ensuite les autres combats heureux livrés en divers pays, la prise d'un grand nombre de cités, places fortes ou châteaux, et leur soumission au roi. Tout cela s'obtint en très peu de temps ; frappés de crainte et de stupeur par la nouveauté du prodige, les habitants n'opposaient aucune résistance. Parmi toutes ces villes furent Troyes et Reims où le roi, notre seigneur, fut couronné. A partir de ce moment on put dire de lui ce qui est écrit au IIe livre des Rois : « Il avançait et devenait chaque jour plus puissant » (II REG. III) ; et au contraire la nation anglaise, comme la maison de Saül « s'affaiblissait de jour en jour. » Quoi de plus étonnant, quoi de plus inespéré que cette cessation subite des sanglantes rapines et le triomphe éclatant de la justice. Ceux qui suivaient le parti du roi, autrefois semblables à des lions rugissants ne respirant que le carnage, étaient devenus des soldats doux comme des agneaux, préoccupés de ne nuire à personne. Dans le royaume parut se lever une ère nouvelle de sécurité et de paix. Un changement si subit, si extraordinaire est l'œuvre de la droite du Très Haut. Du côté des Anglais au contraire la soif cruelle du pillage fut telle que, si autrefois on avait pu rencontrer chez eux quelque ombre de justice, il n'en restait plus rien. De là vint que contrairement à ce que les hommes pouvaient croire et espérer, en fort peu de temps le Maine, la Normandie, l'Aquitaine depuis si longtemps au pouvoir des Anglais furent, presque sans effusion de sang français, sans la ruine de ces villes si bien protégées, de ces châteaux, de ces forts, sans pillage, sans meurtre, ramenées

à l'obéissance du roi notre maître. Tous les Anglais furent bientôt tués dans les combats, ou forcés de se soumettre au roi, ou obligés de passer en Angleterre. Ainsi fut accompli ce que Jeanne avait prédit, que son roi serait rétabli en son royaume, qu'il en ferait la conquête et que, ses ennemis le veuillent ou non, les Anglais seraient chassés de France, à l'exception toutefois de ceux qui y mourraient. Qui donc oserait dire que tout cela s'est accompli par le ministère des démons ou par l'habileté et la puissance des hommes et non par la main toute puissante de Dieu. Il nous faut dire avec Moïse : « Là est la puissance du nom de Dieu, là est la victoire de Dieu. » (EX., XVI, 16.) Et Dieu qui avait commencé à venir en aide au roi et au royaume très chrétien par le ministère d'une jeune fille, a enfin achevé son œuvre. Les Anglais ont été rejetés et le royaume tout entier est maintenant soumis à la puissance du roi, à l'exception de ce petit coin de Calais. C'est ce qu'il avait annoncé par Jeanne. Toutes les œuvres de Dieu sont parfaites. Ainsi la fin doit correspondre au commencement : Dieu qui avait entrepris ce grand travail de la délivrance du royaume et qui l'a achevé, l'avait commencé par l'humble ministère d'une jeune fille et l'a terminé avec éclat. L'achèvement de la délivrance vient évidemment de Dieu et le commencement de cette grande œuvre entreprise par le ministère de la Pucelle ne peut venir également que de Dieu.

9° La mission de Jeanne a été remplie pour la gloire de Dieu et le salut des Français et des Anglais ; de ceux-ci afin de confondre leur orgueil ; de ceux-là qui n'avaient aucune raison de s'enorgueillir ; ainsi les uns et les autres furent humiliés pour leur plus grand bien. Vaincus et chassés du royaume non par une force humaine, mais par la toute puissance de Dieu agissant par le moyen d'une pauvre jeune fille méprisable et de basse condition, les Anglais durent comprendre que le roi d'Angleterre avait été envoyé en France, non pour y règner, comme il le croyait, mais pour

punir et châtier les fautes des Français. Il était le bâton et la verge du seigneur irrité comme il est dit du roi des Assyriens (IS X.). Ainsi avertis, les Anglais ne sauraient sans danger pour leurs âmes entreprendre des guerres injustes pour reconquérir le royaume de France. Parmi les Français, nul ne doit s'exalter et se glorifier comme si, par son courage ou son habileté, il avait sauvé le royaume de la puissance des ennemis. C'est ainsi qu'il est dit au livre du Deutéronome : « Que nul ne dise dans son cœur : C'est par ma propre puissance, par la vigueur de mon bras que tous ces avantages me sont arrivés ; qu'il se souvienne du Seigneur qui lui a donné toute sa force ». (IX, 17, 18.) Tous doivent reconnaître que ce n'est point dans le nombre des armées que se trouve la victoire : toute force vient du ciel ; ainsi tous rendront gloire à Dieu. « Dieu, dit l'Apôtre, a choisi ce qui est faible, afin de confondre ce qui est fort ; il a choisi ce qui est abject et méprisable, ce qui n'est pas, afin d'abattre ce qui est ; ainsi la chair ne saurait se glorifier en sa présence ». (I. COR. I. 28.) C'est bien dans ce but que la Pucelle se disait envoyée. Elle a dit en effet : Il a plu à Dieu de se servir d'une pauvre jeune fille pour chasser les ennemis du roi. Elle affirmait encore, que c'était d'après une révélation qu'elle avait fait peindre sur son étendard le roi du ciel avec deux anges, et que dans ses lettres elle faisait toujours mettre les noms de Jésus et de Marie. Cet étendard et ces peintures étaient pour la gloire de Dieu et à lui seul devaient être rapportés ses victoires et tout ce qu'elle avait fait. Dieu enleva David à la garde des troupeaux pour arracher son peuple à la puissance des Philistins : quoi d'incroyable à ce qu'il ait pris une jeune fille employée à garder les troupeaux pour délivrer le royaume très chrétien de France de la dure servitude des Anglais. Est-il donc si nouveau de voir Dieu donner la victoire à son peuple par la main d'une femme ? Il se servit du bras de Judith qui trancha la tête d'Holopherne (JUDITH, XIII) ; il se servit du bras de Débora qui

chante dans son cantique : « Le Seigneur a choisi de nouveaux moyens de faire la guerre ; c'est du ciel qu'on a combattu pour nous. » (JUD. v. 8, 20.)

10° Examinons la pieuse et sainte mort de Jeanne. Avant d'être livrée au feu, elle se confessa et, avec une grande abondance de larmes, elle reçut très dévotement la Sainte Eucharistie. Longtemps elle pria les saints et les saintes ; elle pressait sur son cœur la sainte Croix et la couvrait de baisers ; elle pardonna à ses persécuteurs et demanda pardon à ceux qu'elle aurait offensés. Ayant sans cesse sur les lèvres le nom de Jésus, elle rendit l'esprit au milieu des flammes. Au dire de témoins dignes de foi, sa mort fut si sainte et si pieuse qu'elle arrachait des larmes à tous ceux qui y assistaient, au nombre de vingt mille environ, même aux Anglais, même à l'évêque de Beauvais, même à l'évêque de Thérouanne, chancelier du roi d'Angleterre, qui disait avoir moins pleuré lors de la mort de son père et de sa mère, et il ajoutait qu'ils avaient envoyé en Paradis une bien belle âme. Les Anglais, un moment auparavant si acharnés contre elle, affirmaient publiquement que cette bonne et innocente jeune fille avait été condamnée à mort bien injustement. Certains ont raconté avoir vu au milieu des flammes le nom de Jésus écrit en lettres d'or ; d'autres avoir aperçu une blanche colombe s'élever du bûcher au moment de la mort de Jeanne. Ceux, au contraire, qui sont le jouet des mauvais esprits, finissent mal et sont entraînés dans les supplices éternels. De la mort si pieuse et si sainte de cette pucelle, il ressort clairement qu'elle n'agissait pas sous l'influence du démon, mais bien sous l'influence de l'esprit de Dieu. Elle était vraiment fille de Dieu, comme d'après ses aveux, ses voix avaient coutume de l'appeler. Affirmant l'origine divine de sa mission, elle est allée à Dieu par une mort cruelle. Ainsi ont fait beaucoup de saints ne voulant point sauver leur vie ici-bas afin d'en trouver une meilleure au jour de la Résurrection. (HEB. XI. 35).

CHAPITRE III

Jeanne ne fut jamais ce que la sentence portée contre elle affirme.

Cette affirmation peut se prouver par ce qui a déjà été dit dans les deux chapitres précédents et tout particulièrement dans le second. Ceux qui ont jugé Jeanne ont basé toute leur procédure sur ce fait qu'elle n'aurait pas été envoyée par Dieu, que ses révélations n'étaient pas l'œuvre des bons esprits, mais du démon ou qu'elle les avait inventées. Et c'est ainsi qu'ils ont déclaré qu'elle avait trompé en forgeant elle-même le récit des apparitions et des révélations. En outre, ils l'ont appelée sorcière et idolâtre.

Il a été montré dans le premier chapitre que Jeanne dans tout ce qui avait trait à sa mission n'aigssait pas sous une influence humaine, et dans le second qu'elle n'était pas poussée par l'esprit malin, mais par Dieu, auteur de ses révélations qui attestaient les droits légitimes de notre roi sur le royaume de France, et que les esprits qui se manifestaient à elle étaient de bons esprits. Ainsi s'écroule tout l'édifice du procès établi sur un fondement si peu solide. C'est pour cela que j'ai cru devoir m'arrêter un peu longuement, dans le second chapitre, à détruire cette montagne de sable. Il nous faut maintenant prouver la fausseté de chacune des qualifications honteuses que la sentence applique à Jeanne.

Elle a été appelée menteuse, habile à forger de toutes pièces ses révélations et ses apparitions. Il a été montré dans le premier chapitre que Jeanne dans sa mission n'agissait pas sous une influence humaine, mais poussée par un esprit supérieur à l'homme.

Elle a été appelée séductrice perverse, parce que plusieurs ont cru à ses dires au sujet de ses révélations et des apparitions. Mais il a été prouvé que ses révélations avaient Dieu

pour auteur et que les esprits qui lui apparaissaient étaient de bons esprits. Il est donc évident qu'elle n'était pas une séductrice perverse.

Elle a été appelée présomptueuse, parce qu'elle se disait envoyée de Dieu pour l'œuvre si difficile de la délivrance du royaume plongé dans un abîme de misère. Si elle était envoyée de Dieu, comme cela a été prouvé, elle n'a pas agi par présomption, mais son obéissance, comme celle d'Abraham, doit être louée. D'elle-même, elle n'a rien entrepris de ce qu'elle a fait ; elle s'en est même défendue près de ses voix, disant qu'une pauvre fille comme elle ne savait ni monter à cheval, ni diriger une guerre.

Elle a été appelée crédule, et cela parce qu'elle aurait cru légèrement aux révélations. Mais il y a contradiction dans les accusations ; tout à l'heure, elle était accusée de les avoir fabriquées, maintenant ses ennemis reconnaissent qu'elle les a eues réellement. Il a été prouvé qu'elles venaient d'en haut, et elle n'y a pas cru à la légère ; car d'après le procès, lorsque pour la première fois elle a entendu les voix, elle eut une grande crainte, et fut longtemps avant de croire à la présence de S. Michel. Trois fois, il lui apparut avant qu'elle y crut et il lui donna de tels enseignements qu'elle le reconnut enfin. Il l'exhortait à être bonne : ainsi Dieu l'aimerait et viendrait au secours de la France. Elle n'obéit pas cependant sur le champ et s'excusa en disant qu'une pauvre fille comme elle ne savait ni monter à cheval, ni diriger une guerre.

Elle a été appelée superstitieuse, parce qu'elle avouait avoir entendu ses voix sur les bords d'une fontaine près de l'arbre des Fées. Mais d'après ses dires, elle entendit ses voix pour la première fois dans le jardin de son père. Elle-même n'a jamais cru aux Fées, et cette croyance lui paraissait se rattacher aux sortilèges. Est-ce parce qu'elle avait fait peindre sur son étendard le roi du ciel et deux anges ? Mais ce fait n'indique pas la superstition ; il prouve seule-

ment que Jeanne était pieuse. Elle disait que l'étendard et ses peintures étaient à l'honneur de Dieu à qui appartenait la gloire du triomphe et de tout ce qu'elle avait fait.

Elle a été appelée divinatrice, parce qu'elle a prévu des événements futurs. D'après S. Thomas (2a 2æ q. XLV, a. I) sont appelés devins ceux qui usurpent sans aucun titre ce qui appartient à Dieu, par exemple l'annonce des événements futurs connus de Dieu seul et de ceux auxquels il a bien voulu les révéler. Ce que Jeanne a annoncé, nous l'avons vu s'accomplir. Ces événements dépendaient de la libre volonté de l'homme et les démons ne pouvaient ni les prévoir, ni les connaître d'avance avec certitude. Il résulte qu'elle ne les a connus et annoncés que d'après une révélation divine et ainsi elle n'a pas usurpé sans aucun droit, ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire, l'annonce des choses futures. Elle ne doit donc pas être appelée divinatrice.

Elle a été accusée de blasphème envers Dieu et envers ses saints ; d'après le procès, Jeanne n'a jamais attribué à Dieu ou aux saints qui lui apparaissaient rien qui dérogeât à leur excellence, à leur bonté ; elle ne leur a rien refusé de ce qui convient à leur dignité ou à leur sainteté. Elle n'a donc pas été blasphématrice.

Elle a été accusée de mépriser Dieu dans ses sacrements. Jeanne a toujours reçu avec grande dévotion les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et je ne sais sur quel fondement repose l'accusation à moins que ce ne soit parce qu'elle a reçu la Sainte Eucharistie, revêtue d'un habit d'homme. Mais si elle a agi ainsi sur l'ordre de Dieu et si, comme il sera prouvé plus loin, elle a revêtu des vêtements d'homme pour une juste cause, elle n'a pas méprisé la Sainte Eucharistie en recevant ainsi ce Sacrement digne de toute notre vénération.

Elle a été accusée de fouler aux pieds la loi divine et les canons de l'église. Sans doute parce qu'elle a revêtu un vêtement d'homme et qu'elle a porté des armes. Il est dit,

en effet, dans le Deutéronome : « L'homme ne revêtira pas les vêtements de la femme, ni la femme ne se servira des vêtements de l'homme. » Ce qui, d'après Nicolas de Lyre, doit s'entendre des vêtements ordinaires. Toutefois quelques docteurs l'entendent des armes ; ils s'appuient sur le texte hébreu et le même mot s'y retrouve en divers endroits pour signifier une armure. Le port d'un vêtement d'homme est défendu par le canon « *Si qua mulier* ». Mais il faut savoir que le précepte « la femme ne se servira pas des vêtements de l'homme » est placé par S. Thomas (I, 2, q. CII, a. VI) parmi les préceptes cérémoniaux. Or ces préceptes non seulement sont morts, mais peuvent être une occasion de mort pour ceux qui les observent. Si quelqu'un les observait comme ayant véritablement, d'après l'ancienne loi, un caractère obligatoire, il serait dans l'erreur. D'où il suit que Jeanne la Pucelle, en revêtant des vêtements d'homme ou une armure, ne doit pas être accusée pour ce fait d'avoir violé la loi divine puisque cette défense ne se trouve exprimée nulle part ailleurs. Elle ne peut davantage être accusée d'avoir violé les canons ecclésiastiques. Le canon « *Si qua mulier* » dit : Si quelque femme jugeant utile à son dessein, et sur ce dernier mot, la glosse fait remarquer que ce changement de vêtement favoriserait la débauche. Le port du vêtement de l'homme par la femme n'est donc défendu qu'autant qu'il aurait pour but l'inconduite ; si au contraire la femme agit ainsi dans un but louable, par exemple pour protéger sa chasteté, elle ne saurait en être reprise. Or Jeanne la Pucelle n'a pris un vêtement d'homme que pour un bon motif. Nous le verrons plus loin.

Elle a été appelée séditieuse. S. Thomas (2, 2ᵉ, q. XLII. a, I) nous dit que la sédition est opposée à l'unité et à la tranquillité d'une société : est donc séditieux celui qui suscite la discorde entre les divers partis d'une société. Jeanne se disait envoyée de Dieu pour rendre au roi son royaume, et ainsi réunir tout le peuple de France, alors si divisé, sous

l'obéissance d'un seul maître et seigneur, comme nous le voyons maintenant grâce à Dieu. Elle n'était donc pas séditieuse, mais au contraire amie de la paix et de la concorde.

Elle a été appelée cruelle. La cruauté, dit Sénèque, est opposée à la clémence. Jeanne nous apprend qu'elle-même portait son étendard afin de ne frapper personne, et jamais elle n'a tué un seul ennemi. Elle avertissait les Anglais, par ses lettres et par ses paroles, de traiter de la paix et de se retirer : car elle était envoyée par Dieu pour venir au secours de la France plongée dans le malheur. De tous ces faits, il ressort clairement qu'elle ne fut pas cruelle ; elle ne désirait pas, et avait en horreur l'effusion du sang humain ; car elle était pieuse, douce et clémente.

Elle a été appelée apostate. Mais sur quel motif les juges se sont-ils appuyés pour lui adresser cette injure ? Est-ce qu'elle s'est écartée de la foi ou de la religion chrétienne ? Cela ne ressort pas du procès. Est-ce parce qu'elle a quitté ses habits de jeune fille pour prendre un vêtement d'homme ? Mais y eut-il eu faute en ce fait, que cela ne justifierait en rien l'accusation d'apostasie. Mais elle a pu agir ainsi, comme nous le montrerons plus loin.

Elle a été appelée schismatique. D'après S. Thomas (2 2ae q. XXXIX, A. 1), sont appelés schismatiques ceux qui refusent de reconnaître l'autorité du Souverain Pontife et d'être en communion avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis. Les juges ont appelé Jeanne schismatique parce que, d'après eux, elle a refusé de se soumettre au jugement du pape et de l'Eglise. Ils affirment qu'elle s'est rendue coupable de nombreuses fautes envers Dieu et sa sainte Eglise en refusant formellement, avec obstination, entêtement, opiniâtreté de se soumettre à l'Eglise, au seigneur pape et au Concile général. Aussi l'ont-ils qualifiée obstinée et opiniâtre. Du procès même, il ressort, ainsi que des interrogations faites tantôt par les uns, tantôt par les autres, en reprenant les mêmes griefs sous des formes diverses et confuses, que ceux

qui l'interrogeaient, s'efforçaient de la prendre en défaut, de l'envelopper dans leurs paroles et de la faire tomber habilement dans l'erreur en se servant de ce mot *Eglise*. Jeanne simple et ignorante ne pouvait deviner leur but, et ils se gardaient bien de lui dire ce qu'ils entendaient par l'Eglise. C'est ainsi qu'elle leur dit qu'on ne devait pas l'empêcher d'aller à l'église et d'entendre la messe ; il est bien évident qu'elle comprenait par le mot Eglise un temple matériel. Elle a dit également que si on lui permettait d'aller à la messe, si on la délivrait de ses chaînes de fer, si on lui accordait une prison plus douce, elle serait bonne fille et ferait tout ce que voudrait l'église, et si les juges le demandaient, elle reprendrait des vêtements de femme. Dans ce cas, par le mot église elle entendait la réunion des juges devant qui elle comparaissait. Et les juges par ce mot n'entendaient pas l'Eglise romaine ou universelle, mais eux-mêmes. Le jour où elle fit une abjuration publique, elle demanda que tous ses actes fussent transmis à Rome, à notre Seigneur le Pape à qui, et à Dieu tout d'abord, elle s'en remettait. Il lui fut répondu qu'il ne pouvait se faire qu'elle allât trouver notre Seigneur le Pape qui était trop loin. Ses juges ordinaires étaient dans son diocèse et elle devait s'en rapporter à eux, comme à notre mère la Sainte Eglise. Par ces mots notre mère la Sainte Eglise, ils entendaient donc bien les juges présents au procès. Elle refusait à bon droit de se soumettre à leur jugement, parce qu'ils étaient ses ennemis mortels en haine du roi son seigneur pour qui elle avait entrepris une juste guerre, et ses juges favorisaient ouvertement la vengeance des Anglais en procédant contre elle. Pendant le jugement, elle dit à l'évêque de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge, faites bien attention : Vous avez pris là une lourde charge. » De l'enquête il résulte qu'elle ne voulut jamais se soumettre en aucune sorte au jugement de cet évêque qu'elle savait être son ennemi mortel. Volontiers au contraire, de son propre

aveu, elle se serait soumise au jugement de l'Eglise universelle, ou d'un concile général, ou du Seigneur Pape. Elle disait que pour ses paroles et ses actes, elle s'en remettait à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, à tous les Saints, à l'église triomphante dans les cieux. Et il en allait de même pour Dieu et son Eglise et en cela il ne devait se trouver aucune difficulté. « Pourquoi, disait-elle, soulevez-vous à ce sujet tant de difficultés. » Elle dit plus tard que pour ce qui est de l'Eglise elle l'aime de tout son cœur et voudrait la soutenir de tout son pouvoir pour l'avantage de la foi chrétienne. Elle dit que ses voix ne lui ordonnent autre chose que l'obéissance à l'Eglise. Elle affirme encore que l'Eglise ici-bas ne peut errer, ni défaillir. Souvent interrogée, si elle voulait se soumettre au jugement de l'Eglise, elle dit: « Je m'en rapporte à Dieu, qui m'a fait accomplir tout ce que j'ai fait. » Elle affirmait qu'elle croyait au pape qui est à Rome, qu'il fallait lui obéir, et souvent elle demandait qu'on l'y conduisit. Le jour où elle fit son abjuration publique, elle demanda que tous ses dires et tous ses actes fussent transmis à Rome, à notre Seigneur le Pape, à qui, après Dieu, elle s'en remettait. Des informations faites à Rouen, il résulte que, lorsqu'elle sut qu'au Concile général qui se tenait alors, il y avait des cardinaux et d'autres prélats du parti du roi de France, elle demanda à y être conduite. L'évêque Cauchon ne voulut pas que cette demande de Jeanne figurât dans les actes du procès. Des mêmes enquêtes, il résulte que maître Nicolas Loiseleur, se déguisant sous un habit séculier, et se donnant comme partisan du roi et compatriote de Jeanne, vint la trouver pour lui persuader traîtreusement de ne pas se soumettre à l'Eglise si elle voulait échapper à la peine de mort.

Jeanne a été excommuniée. Il est étonnant que dans la dernière sentence portée contre elle, Jeanne ait été proclamée excommuniée, et on ne trouve ni dans cette sentence, ni ailleurs, qu'elle ait été relevée par ses juges de cette

excommunication portée contre elle ; et cependant des informations juridiques il résulte que peu de temps avant l'exécution du jugement, Jeanne sur sa demande, et avec le consentement formel de ces mêmes juges, a reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie.

Jeanne a été accusée de nombreuses erreurs et appelée hérétique. Pour que quelqu'un soit dit hérétique, deux conditions sont requises : 1° que l'erreur soit dans son intelligence ; 2° qu'il soit obstiné dans son sentiment. De tous les actes du procès on ne saurait conclure que Jeanne ait erré dans la foi ou qu'elle ait affirmé quelque chose contre la Sainte Ecriture qu'elle savait révélée de Dieu. Interrogée souvent sur sa foi, elle a répondu qu'elle était bonne chrétienne, baptisée régulièrement et qu'elle voulait mourir en bonne chrétienne. Elle ne fut pas obstinée dans son sentiment. Elle-même demanda que ses paroles et ses actes fussent examinés par des clercs, et elle disait : « Je vous assure que si dans mes paroles ou mes actes il s'est trouvé quoique ce soit contre la foi chrétienne que Dieu a établie, je ne voudrais pas le soutenir, mais je le rejetterais loin de moi et je serais bien peinée de me rendre coupable en cette matière. » Il est bien évident qu'elle n'a pas été obstinée dans l'erreur.

Jeanne a été appelée invocatrice des démons et idolâtre. Les juges l'affirment comme s'il avait été prouvé que les esprits qui apparaissaient à la Pucelle, qu'elle voyait, dont elle entendait les voix, qu'elle honorait, eussent été des démons. Mais comment ont-ils pu le savoir puisque, nous l'avons prouvé plus haut, il faut plutôt croire que c'étaient de bons esprits qu'il est permis d'honorer et d'adorer non d'un culte de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais d'un culte de dulie. Même en admettant qu'ils eussent été de mauvais esprits, comme Jeanne les croyait bons, en leur rendant honneur, elle ne fut pas idolâtre. Elle croyait fermement que l'ange et les vierges Ste Catherine et Ste Mar-

guerite étaient bien ceux qui étaient le ciel ; en leur honneur elle remettait aux prêtres des présents et des cierges, faisait célébrer des messes et suspendait quelquefois dans les églises des guirlandes aux images des saints. Lorsque saint Michel et les autres esprits s'éloignaient, elle baisait la terre où ils avaient passé, et elle suppliait ses voix d'implorer pour elle le secours du Seigneur. Jamais elle n'eut voulu que le démon la fit sortir de prison. Tout ce qu'elle faisait extérieurement en l'honneur des esprits qui lui apparaissaient, était des preuves de la foi, de la piété et de la religion de cette jeune fille.

CHAPITRE IV

Réponse à ce qui est objecté ou peut être objecté contre Jeanne touchant ses paroles et ses actions qui paraissent soulever quelque difficulté (1).

Dans ce chapitre il sera traité de différents articles extraits du procès, dans l'ordre où ils m'ont été présentés.

Pour le premier article, quatre points peuvent faire naître des doutes ou des difficultés.

a. Ce que Jeanne a dit de la fréquence et du mode de ses apparitions. Elle voyait de ses yeux S. Michel, Ste Catherine et Ste Marguerite lui apparaître sous une forme corporelle ; souvent elle entendait leurs voix. Cela ne peut surprendre si l'on considère la difficulté de la mission qu'elle a reçue. S. Michel, comme elle l'affirme, lui a appris la grande misère où était la France et l'a assurée qu'elle était envoyée pour lui porter secours. La révélation avait donc pour but le

(1) En écrivant ce chapitre, Martin Berruyer avait sous les yeux le sommaire des objections faites contre la réhabilitation de Jeanne. Ce *Summarium* avait été dressé par Jean Bréhal, grand inquisiteur de France. — Voir *Jean Bréhal et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par les RR. PP. Marie-Joseph Belon et François Balme, in-8°. Paris, 1893.

salut public, spirituel et temporel, du royaume de France. Pour des faits de moindre importance, il y eut plusieurs fois des apparitions d'anges ou de saints ; on les vit sous des formes corporelles ; on entendit leurs voix. L'ange Raphaël, lisons-nous dans l'Ecriture, apparut à Tobie, et ce qui est plus étonnant, se fit l'ami et le compagnon de son fils, mangeant et buvant avec lui. L'apôtre Pierre se fit voir à sainte Agathe, et il en est ainsi de beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas cependant des paroles de Jeanne affirmant que les voix lui ont parlé, conclure qu'elle a toujours vu les esprits des yeux de son corps, ou que des sons formés extérieurement ont frappé ses oreilles ; nous devons penser que souvent cela s'est fait par l'émission d'une lumière intellectuelle ou d'images intelligibles, et par l'impression et la disposition des formes de l'imagination.

b. Jeanne a dit croire fermement à la bonté de ses voix, comme elle croit à la passion du Christ mort pour nous, comme elle croit à la foi chrétienne, à l'existence de Dieu, à la rédemption, aux peines de l'enfer et à tout ce qui vient de Dieu et se fait par son ordre. A cela nous pouvons dire :

1° Que le mot *comme*, *sicut*, n'emporte pas une ressemblance absolue. Par exemple, dans cette proposition : comme l'âme raisonnable et la chair ne sont qu'un seul homme, ainsi Dieu et l'homme sont un seul Christ, il y a plus de dissemblance que de ressemblance. Jeanne qui était très simple, ne doit pas être examinée dans toutes ses paroles comme un docteur.

2° Ses paroles doivent être interprétées d'après ce qu'elle a ajouté : elle était portée à croire à la bonté de ses voix par les bons conseils, les précieux encouragements et la saine doctrine qu'elle en recevait.

3° D'après S. Thomas (2, 2ae, q. CLXXI, A. 5), celui qui a une révélation, a la certitude que ce qui lui est révélé vient de Dieu, comme cela s'est produit pour Abraham qui ne se

serait nullement préparé à immoler son fils, s'il n'avait eu la certitude de la divinité de la révélation. Jérémie dit : « En vérité, le Seigneur m'a envoyé vers vous, afin que je fasse entendre à vos oreilles toutes ces paroles. »

Si Jeanne a eu des révélations de Dieu, elle a été certaine que tout ce qui lui était révélé venait bien de Dieu ; elle a donc pu dire qu'elle croyait fermement à la bonté de ses voix, comme elle croyait à la passion du Christ mort pour nous, comme elle croyait à la foi chrétienne. Nous croyons fermement les vérités de la foi parce qu'elles s'appuient sur la révélation divine.

c. Ses voix lui défendirent de sauter ou de se précipiter du haut de la tour, et cependant elle le fit ; si ses voix venaient vraiment de Dieu, comme elle l'affirma, elle a désobéi à Dieu et s'est rendue coupable d'une faute mortelle. En outre en s'élançant de la tour, elle a tenté Dieu et paraît avoir péché par présomption ou par désespoir. — De ce que Jeanne s'est précipitée du haut de cette tour, on ne saurait conclure que ses révélations ne venaient pas de Dieu. Celles-ci avaient pour but, non Jeanne elle-même et toutes ses actions, mais la délivrance du royaume. Elle a agi ainsi non par désespoir, mais dans l'espérance de s'échapper en se recommandant à Dieu, et dans sa chute elle fut préservée de la mort. Il n'y a pas à se donner beaucoup de peine pour la déclarer innocente de toute faute : Pierre d'ailleurs, ainsi que beaucoup d'autres, qui eurent des révélations n'en furent pas exempts. Mais Jeanne ne fut coupable ni d'hérésie, ni des autres crimes qui furent le prétexte de sa condamnation. Cependant, comme elle le disait, après sa chute, elle fut réconfortée par Ste Catherine et elle demanda pardon à Dieu de ce qu'elle avait fait.

d. Jeanne, d'après ses aveux, a supplié ses voix de la conduire en paradis, et elles le lui ont promis. Pareille assurance fut donnée à beaucoup ,afin que la joie et la certitude de leur salut leur permit d'entreprendre avec confiance,

et de poursuivre avec courage les grandes œuvres que Dieu, leur confiait et de supporter les maux de la vie présente. C'est ainsi qu'il a été dit à Paul : « Ma grâce te suffit. » (II COR. XII, 9.) A cette jeune fille incombaient des travaux difficiles à accomplir, et des épreuves terribles à supporter, comme l'événement l'a prouvé.

Pour le second article, trois points peuvent faire naître quelques difficultés.

a. Jeanne a dit que les Anglais avant sept ans auraient perdu le gage le plus grand qu'ils eussent en France, et qu'ils éprouveraient un échec plus grand que celui qu'ils avaient subi devant Orléans. Beaucoup entendent ces paroles de la ville de Paris qui fut enlevée à la puissance des Anglais et soumise à l'autorité du roi de France avant les sept ans révolus à partir du moment où Jeanne prononça ces paroles.

b. Ses voix l'assurèrent qu'elle serait bientôt délivrée de la prison, et qu'elle recevrait le secours de Dieu par une grande victoire : cela n'est pas arrivé puisqu'elle a été brûlée. Cela peut s'expliquer ; en effet elle ajoute : qu'elle ne sait si ce sera par sa mise en liberté ou par un autre jugement. Cependant ses voix lui avaient dit : « Ne te mets pas en peine de ton martyre ; car tu viendras enfin dans le royaume du paradis. » Par le martyre en effet, les fidèles sont heureusement et glorieusement délivrés de la prison des impies et ils remportent une grande victoire. C'est de la personne des martyrs qu'il est écrit : « Le filet s'est rompu et nous avons été délivrés. » (PS. CXXIII. 7.)

e. Jeanne semble présomptueuse en affirmant être aussi sûre de son salut que si elle était déjà en paradis. Cela peut s'expliquer par ce qui a été dit plus haut et par les propres paroles de Jeanne. Elle était sûre de son salut pourvu qu'elle gardât le serment et la promesse faite à Dieu de garder avec soin la virginité de son corps et de son âme. Par la virginité de l'âme, il faut entendre la pureté de l'esprit en opposition à la corruption du péché mortel, et par celle du

corps l'intégrité opposée à la corruption de la chair, selon ce qu'il est écrit : « Je vous ai fiancé à un seul époux qui est le Christ pour vous présenter à lui comme une chaste vierge. » (II. COR. XI, 2.) Sur ce verset, Nicolas de Lyre ajoute : Vierge par l'intégrité de la foi, chaste par la pureté de la vie.

L'affirmation de Jeanne peut encore s'expliquer par la certitude de son espérance. L'espérance s'appuie sur le secours de la grâce de Dieu, et si quelqu'un se maintient en cet état, il arrive infailliblement à la vie éternelle. Si, au contraire, quelqu'un espère acquérir le salut éternel par ses propres forces, il se rend coupable de présomption.

Dans le troisième article il est objecté que Jeanne a donné aux esprits qui lui apparaissaient et qui lui parlaient des marques de vénération. Mais cela était permis et nous ne devons y voir qu'une preuve de sa piété et de sa religion, comme cela a déjà été dit au chapitre précédent.

Dans les trois derniers articles, on relève trois points qui paraissent être à charge contre Jeanne.

Dans le quatrième, il lui est reproché d'avoir revêtu des vêtements d'homme et d'avoir porté des armes. Ce point a déjà été traité, cependant nous nous y arrêterons encore. Selon S. Thomas (2 2^ae, q. CLXIX, A. 2, ad 3) il fut défendu à la femme de revêtir des vêtements d'homme et *vice versa*, pour éviter la licence. Ce changement de vêtement excite la concupiscence et fournit des occasions à la débauche. Mais Jeanne disait avec raison qu'il était plus convenable pour elle, qui vivait au milieu des gens de guerre, de revêtir des vêtements d'homme qu'un habit de femme. Elle était jeune et ainsi elle réveillait moins chez les hommes la passion qu'excite la vue d'un vêtement de femme. Le même saint Thomas ajoute que la femme peut se servir de vêtements d'homme, et *vice versa*, sans aucun péché dans une nécessité pressante, pour se soustraire aux recherches de l'ennemi, faute d'autres habits, ou pour quelque motif semblable. Donc,

dans certains cas, il est licite, et même expédient et salutaire, de changer de vêtements, par exemple une femme peut revêtir des habits d'homme pour conserver sa chasteté, un homme des vêtements de femme pour sauver sa vie. Si donc dans un intérêt privé, pour conserver sa vie ou sa chasteté, il est permis et même expédient de prendre des vêtements d'un sexe différent ; à plus forte raison, il était permis à cette jeune fille de se servir d'un vêtement d'homme. Cela même était plus convenable, puisque, comme nous l'avons dit, elle devait vivre au milieu des gens de guerre ; et de plus, cet habit était plus commode pour les longues marches, pour chevaucher, porter les armes et combattre pour le salut de tout le royaume de France. D'après le texte même du procès, nous savons que Jeanne affirmait n'avoir pas agi sur le conseil d'un homme ; il ne fallait, disait-elle, en charger personne. Elle n'a pris ce vêtement, elle n'a rien fait que sur l'ordre de Dieu, étant bien persuadée que tout ce qui se fait ainsi, se fait licitement. Et en agissant de la sorte, sur l'ordre et pour le service de Dieu, elle ne croyait pas mal faire. Quand il plaira à Dieu, et que le temps de changer sera venu, quand elle aura accompli sa mission, elle reprendra aussitôt des vêtements de femme. Il est donc bien évident qu'elle pensait reprendre ses vêtements ordinaires, sa tâche accomplie.

Si elle a été envoyée par Dieu pour combattre les ennemis du royaume, comme elle l'affirmait et comme il a été prouvé, nous devons conclure qu'elle était inspirée de Dieu pour revêtir des vêtements d'homme, couper sa chevelure, porter des armes : tout cela en effet se rapportait à l'œuvre et à la fin pour laquelle elle était envoyée. Elle était conduite par une disposition particulière de l'Esprit-Saint, comme Ste Thècle, Ste Eugénie, Ste Pélagie, Ste Marine et d'autres qui ont porté des vêtements d'homme, ont coupé leur chevelure et ainsi ont vécu au milieu des hommes, comme le raconte Vincent de Beauvais dans son *Speculum*. De même

dans l'Ancien Testament la prophétesse Débora alla avec Barach combattre Sisara et son armée. (JUD. IV.)

Dans le cinquième article il est reproché à Jeanne d'avoir refusé de soumettre ses dires et ses actes au jugement de l'Eglise militante. Il faut tout d'abord remarquer que par les *dires* de Jeanne ses ennemis entendent tout ce qui a trait aux apparitions et aux révélations dont elle a été favorisée et à ses prédictions ; par les *actes* tout ce qui a trait à la délivrance du royaume et à l'expulsion des Anglais. Rien en cela ne touche les matières de la foi et il est étrange que Jeanne ait été ainsi tourmentée pour se soumettre sur ce point au jugement de l'Eglise.

Pour ce qui est de sa soumission il en a été suffisamment parlé dans le troisième chapitre. Pour ce qui est de ses *dires* deux objections se présentent :

a. Elle a dit que Dieu et l'Eglise n'étaient qu'une seule et même chose. Cela peut s'expliquer : une seule et même chose pour la valeur du jugement rendu selon ces paroles de l'Evangile de S. Mathieu : « Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel. » (MAT. XVIII. 18.) Et Jeanne se soumettant au jugement de Dieu, se soumettait au jugement de l'Eglise.

b. Elle a dit qu'elle s'en rapportait à l'Eglise pourvu qu'on ne lui demandât rien d'impossible ; et elle considérait comme impossible de révoquer ce qu'elle avait dit ou fait sur l'ordre de Dieu, et jamais, pour quoi que ce soit, pour âme qui vive, elle ne le ferait. Sur ce point, elle ne voulait s'en rapporter à aucun homme. Comme nous l'avons déjà dit, celui qui a des révélations de Dieu, reçoit la certitude que Dieu en est l'auteur. La Pucelle affirmait constamment avoir reçu de Dieu des révélations : elle en était certaine. Elle ne pouvait donc se soumettre au jugement d'un homme, puisque personne, à moins d'une révélation divine, ne pouvait déclarer avec certitude que Jeanne n'avait pas eu de révélations. Abraham n'aurait pas soumis au jugement des hommes

l'ordre qu'il reçut d'immoler son fils et, sous aucun prétexte, il n'aurait voulu s'y soustraire. S'il n'accomplit pas le premier commandement, c'est qu'une seconde révélation intervint. Et cependant l'acte ordonné à Abraham, l'immolation de son fils, aurait été un crime épouvantable, si Dieu ne l'avait lui-même ordonné. Ce que Jeanne affirmait lui avoir été prescrit était juste et pieux : c'était la délivrance du royaume de France et son retour à l'obéissance de son roi et seigneur légitime. Elle n'avait pas à soumettre sa mission au jugement des hommes. A elle peuvent s'appliquer les paroles de l'Apôtre aux Galates : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. » (v. 18.) Dans le corps du droit, il est dit : « Pour celui qui est conduit par une loi particulière, nulle raison de le soumettre à la loi commune. » S. Thomas dit à ce sujet : « Il arrive parfois, que quelqu'un, soumis à certains points de la loi, ne l'est pas à d'autres, parce qu'il obéit à une loi supérieure. » (I. 2^æ q. XCVI, A. 5.) La loi de l'Esprit-Saint est assurément supérieure à la loi humaine : aussi les hommes spirituels conduits par l'Esprit-Saint ne sont pas soumis à la loi, quand elle est contraire à la direction que cet Esprit leur donne. Jeanne dans tout ce qu'elle a dit ou fait pour la délivrance du royaume, but de sa mission, était conduite par une loi, particulière de l'Esprit-Saint, comme il a été prouvé : en cela, elle est indépendante du jugement des hommes.

Le sixième article reproche à Jeanne d'avoir, après son abjuration, repris des vêtements d'homme et de s'être de nouveau attaché aux révélations qu'elle avait rejetées publiquement. Pour que quelqu'un soit tenu d'abjurer, il faut qu'il soit tombé dans quelque erreur contre la foi chrétienne. Le port d'un vêtement d'homme, et les révélations que Jeanne prétend avoir eu, n'intéressent en rien la foi : on ne devait pas la contraindre à abjurer. Le port d'un vêtement d'homme par une femme est quelquefois permis, et Jeanne a pu le revêtir, comme nous l'avons vu. Dans les cas ordinaires il

est illicite parce qu'il excite la concupiscence et favorise la débauche. Mais ce n'est pas péché contre la foi, mais contre les mœurs ; et il n'y a pas là matière pour une abjuration, mais seulement pour une prohibition. Jeanne affirmait d'ailleurs n'avoir jamais cru prêter le serment de ne pas reprendre ces vêtements. Les raisons pour lesquelles elle a cru devoir s'en revêtir de nouveau sont suffisantes d'après ses réponses et les enquêtes.

Ses révélations ne se rapportent pas à un point de foi, mais à sa mission et à sa venue vers le roi pour délivrer le royaume de toutes ses calamités.

Je m'étonne vraiment que les juges aient forcé Jeanne à faire une abjuration, et je ne suis pas moins surpris de ce qu'ils l'aient appelée relapse parce qu'elle avait repris des vêtements d'homme et qu'elle avait déclaré croire fermement aux apparitions qu'elle avait reniées. Nul ne peut être appelé relaps s'il n'est tombé une première fois. D'après ce que nous venons de dire, Jeanne n'est tombée dans aucune erreur et dans tout ce qui lui est reproché, dans toutes les autres actions de sa vie, on ne trouve rien qui s'écarte de la pureté de la foi.

Jeanne a prononcé une abjuration et elle a renié ses apparitions et ses révélations. Elle peut raisonnablement être excusée par la crainte et l'ignorance ; et je parle de cette crainte à laquelle n'échappe pas un homme courageux. Elle même a affirmé que dans tous les actes et dans toutes les paroles de son abjuration, elle n'avait agi que par crainte du feu.

Par l'ignorance : Jeanne elle-même a affirmé qu'elle n'avait jamais cru faire ou dire quoique ce soit qui put faire supposer qu'elle rejetait ses apparitions ; bien plus, elle croit fermement que Ste Catherine et Ste Marguerite lui apparaissaient sur l'ordre de Dieu. Ce qui était écrit dans la cédule de l'abjuration, elle ne le comprenait pas. L'abbé de Fécamp demanda, et presque tous les juges se joignirent à

lui, que la formule d'abjuration que Jeanne affirmait ne pas comprendre, lui fut lue de nouveau et expliquée, ce qui ne fut pas fait. L'ignorance de Jeanne a pu être si grande que son acte fut involontaire ; ainsi elle serait excusée non-seulement d'une si grande faute, mais de tout péché. De ce que Jeanne aurait renié ses révélations, on ne devrait pas conclure qu'elles ne venaient pas de Dieu. Pierre a nié le Christ sous l'influence d'une crainte moins grande que celle de Jeanne, et cependant on ne saurait nier que ce ne soit sous l'influence d'une révélation divine qu'il a prononcé ces paroles : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » (MATT. XVI, 16.) Jeanne a manifesté son repentir, et après son abjuration, sans craindre le bûcher, elle s'est attachée à affirmer jusqu'à la mort ses révélations : elle ne doit donc pas être regardée comme relapse, mais comme témoin de la vérité. Dieu, affirme-t-elle, lui a fait connaître par Ste Catherine et Ste Marguerite qu'il a eu grande pitié de la grande trahison à laquelle elle a consenti, en faisant cette abjuration et ce reniement pour sauver sa vie, et qu'elle se damnait en voulant sauver cette vie passagère. Elle a affirmé que si elle disait n'être pas envoyée de Dieu, elle se damnerait : car c'est Dieu qui l'a envoyée. Ses voix lui firent connaître qu'elle avait commis une grande faute en avouant qu'elle n'avait pas bien agi en accomplissant tout ce qu'elle avait fait. Elle a affirmé avec persévérance qu'elle n'avait rien révoqué qui ne fut contre la vérité et, dans cette confession, elle s'en alla à Dieu par la mort du bûcher.

On objecte qu'elle avait annoncé qu'elle délivrerait le duc d'Orléans détenu captif en Angleterre : ce qu'elle n'a pas fait. Jeanne elle-même a répondu à cette objection lorsqu'elle a dit que, si elle vivait encore trois ans, sans empêchement, elle aurait pris assez d'Anglais pour le racheter, ou elle passerait en Angleterre pour le délivrer.

Autre objection : Jeanne disait savoir par ses voix qu'après sa délivrance les français accompliraient la plus belle action

qui ait jamais été faite en toute la chrétienté : ce qui n'est pas arrivé. Ceci ne fait pas partie du procès, et y a été ajouté d'après des lettres falsifiées par les Anglais. A cette objection et à la précédente on peut d'ailleurs répondre que les prophéties renferment des promesses, qui, comme les menaces, ne reçoivent pas toujours leur accomplissement. Elles annoncent les effets de causes qui peuvent être modifiées ainsi qu'on le voit au chapitre XXXVIII du prophète Isaïe. S. Thomas explique longuement cette vérité (2 2ᵉ, q. CLXXI, A. 6.) On peut encore dire avec S. Grégoire sur Ezéchiel : Quelquefois les prophètes annoncent d'eux-mêmes certains faits, et alors ils peuvent se tromper. C'est ainsi que le prophète Nathan dit à David : « Faites tout ce que vous avez dans le cœur : le Seigneur est avec vous. » (II. REG. VII. 3.) Il croyait que Dieu aurait pour agréable la construction du temple du Seigneur par David : le contraire lui fut ensuite révélé. Jeanne a affirmé également qu'il lui fut dit par ses voix de ne pas se mettre en peine de sa délivrance, et qu'elle acceptât avec joie son martyre, parce que finalement elle viendrait en paradis. Si parmi les faits que Jeanne a annoncés, il s'en est trouvé, ce qui n'est pas prouvé, qui n'aient pas reçu leur exécution, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait rien connu ou annoncé par suite d'une révélation divine. Ce qu'elle a affirmé de sa délivrance peut s'entendre de sa délivrance par le martyre, comme nous l'avons dit plus haut. Après sa mort, les français, non pas avec sa présence corporelle, mais sous son inspiration et avec son secours, comme on peut le croire pieusement, ont accompli un magnifique fait d'armes pour toute la chrétienté, par la conquête inespérée et presque soudaine de la Normandie et de l'Aquitaine et la soumission de ces pays à l'obéissance du roi. Qui a jamais entendu dire qu'une plus grande action ait été faite dans toute la chrétienté ?

Il faut savoir en outre que les révélations divines et les prophéties sont souvent enveloppées de quelque obscurité :

elles se font par figures et par paraboles, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture des livres de l'Ancien Testament et de l'Apocalypse de S. Jean. Elles ont besoin d'une interprétation selon cette parole de Daniel : « Il est besoin d'intelligence dans une vision. » (DAN. X. I.) S. Isidore dans son livre des Etymologies donne la parabole comme le sixième genre de prophétie. Il nous faut donc dire que Jeanne a quelquefois parlé en paraboles. Ainsi elle a dit qu'un ange, alors que le roi était à Chinon, était entré par la porte dans la chambre de ce prince, lui avait rappelé la grande patience qu'il avait montré dans ses malheurs et lui avait donné un signe magnifique de sa mission. Elle se désignait peut-être elle-même sous le nom d'ange à cause de la fonction qu'elle remplissait. Ange en effet veut dire envoyé de Dieu. De plus, il y avait l'ange qui parlait en elle ; par le signe, il faut peut-être entendre le couronnement du roi et la délivrance du royaume. Dans tout ce qu'elle a dit de semblable, il faut penser qu'elle parlait en paraboles ne voulant pas révéler aux Anglais les secrets qu'elle avait livrés au roi.

Une dernière objection : Jeanne a parlé avec jactance en disant qu'elle n'avait jamais fait œuvre de péché mortel. Mais quand a-t-elle parlé ainsi ? Interrogée si elle se savait en la grâce de Dieu, elle répondit : « Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette ; si j'y suis, qu'il m'y garde. » Et elle affirma ne pas savoir si elle était en péché mortel.

CHAPITRE V

Conclusion : Jeanne a été jugée sans preuve sérieuse et en dehors de toute justice, et sa condamnation à la peine du feu est une impiété.

De tout ce qui précède, il résulte, comme nous l'avons déjà fait remarquer que nul, sans une révélation divine, n'a

pu au sujet des apparitions et des révélations dont Jeanne prétend avoir été favorisée, savoir avec certitude, si elles viennent de Dieu ou du démon, ou si elles ont été forgées de toutes pièces par une intelligence humaine. Il est donc téméraire d'affirmer qu'elles sont l'œuvre du démon ou qu'elles ont été inventées par Jeanne. On ne peut en connaître l'origine avec une certitude absolue, à moins d'une révélation particulière : cependant les raisons qui ont déjà été énumérées, les œuvres magnifiques et difficiles accomplies contre l'avis et l'espérance des hommes, l'annonce d'événements futurs dépendants entièrement de la libre volonté des hommes et que Dieu seul peut connaître avec certitude ainsi que ceux auxquels il les a révélées, l'accomplissement de ces prophéties, tout cela ne prouve-t-il pas que les apparitions et les révélations de Jeanne avaient une origine divine? Dans l'épitre aux Romains, l'apôtre dit : « Que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange », (Rom. xiv. 3) et sur ces paroles la glosse fait cette observation : Dans le doute, il faut choisir le sens le plus favorable. Si donc il n'y a pas de certitude, mais seulement doute pour savoir si les apparitions ou les révélations venaient de Dieu ou avaient été fabriquées par le démon ou par les hommes, le jugement doit se porter vers le sentiment le plus favorable, le plus doux, le plus humain et, avec d'autant plus de raison, que Jeanne a toujours affirmé être envoyée de Dieu qui la favorisait d'apparitions et de révélations. Son dire a été prouvé par des œuvres étonnantes, par l'annonce d'événements futurs qui se sont accomplis, et que le démon ne pouvait connaître pas plus que l'homme à moins d'une révélation divine. Dans le doute, il fallait porter son jugement en inclinant vers le sens le plus favorable, et il était éméraire et même injuste de se ranger du côté le plus sévère et surtout de porter une condamnation. Il est téméraire de porter un jugement et surtout de condamner dans des cas douteux, dit S. Augustin dans son livre de *Consensu*

Evangelistarum, à propos de ces paroles du Sauveur : « Gardez-vous de juger. » (MAT. VII. 1.) Les juges ne pouvaient savoir et ignoraient d'où venaient ces révélations à moins qu'eux-mêmes n'eussent reçu de Dieu une révélation : et il n'est pas du tout certain qu'ils l'aient eue. Ils devaient donc s'en remettre au jugement de Dieu ou tout au moins dans un cas si difficile renvoyer l'affaire au jugement suprême du concile général ou du Souverain Pontife, comme Jeanne le demandait.

En dernier lieu ces mêmes juges ont rendu une sentence définitive contre Jeanne et l'ont livrée au bras séculier pour deux causes : après son abjuration elle avait repris un vêtement d'homme, et elle avait toujours cru fermement à ses révélations. Il a été démontré plus haut que ni le port d'un vêtement d'homme, ni les révélations que Jeanne a eues n'intéressaient la foi et par conséquent il n'y avait pas en ces deux points matière à abjuration : elle ne mérita donc pas le nom de relapse et d'hérétique.

Jeanne ne devait donc pas être traînée devant le tribunal de la foi ; elle ne devait pas être abandonnée au bras séculier, puisque des actes mêmes du procès et des enquêtes, il ressort que Jeanne n'a erré sur aucun point de foi. Il a été démontré également que Jeanne n'était coupable d'aucun des crimes énumérés dans l'inique sentence portée contre elle. Jeanne a donc été jugée non seulement avec témérité, mais encore avec injustice. L'avoir abandonnée au bras séculier et l'avoir livrée aux flammes, contre toute justice, a été une impiété et une cruauté épouvantable. Ce fut même sans attendre la sentence du juge séculier que les Anglais seuls l'entraînèrent violemment au bûcher, comme l'attestent ceux qui étaient présents. Il est vraiment surprenant qu'une jeune fille innocente ait été condamnée à un supplice si impie et si cruel sous le prétexte d'hérésie. Les questions les plus difficiles et les plus subtiles lui furent posées ; plusieurs l'ont examinée longuement, d'une manière

fatigante et captieuse, sans qu'elle eut un conseil, et beaucoup de docteurs fort habiles auraient eu bien de la peine à fournir sur-le-champ des réponses à un pareil interrogatoire. Jeanne cependant répondit avec tant de sagesse et d'exactitude qu'elle ne fut jamais prise dans une erreur contre la foi ou les Saintes Écritures. Ceux qui examineront ses réponses devront bien s'étonner de leur sagesse surtout s'ils considèrent sa simplicité, son sexe, son âge et ils devront avouer que ce n'était pas elle qui parlait, mais qu'en elle parlait l'Esprit-Saint auquel, avec le Père et le Fils soit honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen.

Ce mémoire n'a été écrit pour blâmer personne, mais par amour de la vérité et de la justice. Il ne renferme, aucune assertion téméraire et tout ce qu'il contient est soumis à la décision et au jugement de notre mère la Sainte Église et de notre seigneur le Souverain-Pontife, à la correction et à l'amendement des sages.

Écrit par moi, Martin, indigne ministre de l'Église du Mans, le 7 du mois d'avril de l'an du Seigneur 1456.

Signé : Berruyer (1).

(1) Traduit en entier pour la première fois par le R. P. Dom B. Heurtebize, d'après le texte latin édité par M. Lanéry d'Arc.

CHRONIQUE

Deux de nos collègues viennent d'obtenir des mentions au dernier concours des antiquités de France, M. Bertrand de Broussillon pour son ouvrage intitulé la *Maison de Craon*, illustré de nombreux et remarquables dessins de M. Paul de Farcy, et M. le comte de Beauchesne pour son étude sur *Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs*, dont cette *Revue* terminait la publication il y a quelques mois et qui avait été très justement appréciée de tous nos lecteurs.

A la suite d'un concours ouvert par l'administration des postes pour la création d'un nouveau type de timbre, une exposition des projets envoyés par les artistes qui ont concouru, a eu lieu le 8 mai dernier, à l'École des Beaux-Arts, à Paris. Au timbre qui nous sert depuis 1877, on reproche d'être insignifiant, et de ne pas symboliser le régime actuel. On pourrait avant tout lui reprocher sa mauvaise exécution.

Si dans certains pays, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les timbres-poste n'ont pas plus de valeur artistique que le nôtre, il en est d'autres, tels que les Républiques sud-américaines, dont les timbres sont de véritables petits chefs-d'œuvres de gravure. Qui n'a admiré ceux que les États-Unis émirent l'année dernière pour le centenaire de la découverte de l'Amérique ? Nous pourrions citer également ceux qu'imprime la « Bank-Note company » de New-York, et bien d'autres encore.

Il faut dire que ces timbres sont gravés en taille-douce, tandis que les nôtres sont typhographiés, ce qui donne un dessin moins fin et moins bien venu. Seulement, outre que

la gravure en taille-douce couterait beaucoup plus cher, il faudrait, si on voulait l'adopter en France, changer tout le matériel qui sert actuellement et qui représente un capital de cinq millions.

Laissant donc de côté la question du procédé d'exécution, on s'est occupé de chercher une nouvelle vignette. Sur la proposition de M. Mesureur, député de la Seine, une commission s'est formée, un concours a été ouvert et près de 600 concurrents ont enveyé des projets. Aucun n'a été choisi. Le jury s'est montré sévère, car si un grand nombre de types proposés étaient insignifiants ou grotesques, il serait injuste de nier que quelques-uns eussent une réelle valeur.

Parmi les quatre ou cinq projets que tous les journaux parisiens se sont accordés à reconnaître comme les plus remarquables, figuraient deux envois de notre compatriote M. Lionel Royer.

Nous donnons ici la reproduction des deux types qu'il avait proposés, pensant qu'ils pourront intéresser nos lecteurs, tant au point de vue artistique qu'au point de vue philatélique.

A. MAUTOUCHET.

LA MAISON DE MAILLY (1)

L'une des grandes familles françaises, celle de Mailly, vient d'être l'objet d'un travail généalogique sur lequel nous prenons la liberté d'appeler l'attention de nos collègues. Les matériaux en avaient été réunis au siècle dernier. Le roi Louis XV avait bien voulu accepter la dédicace de l'histoire générale de cette maison, mais l'œuvre « n'ayant pas été remplie dans son étendue », le comte de Mailly fit paraître « la partie d'histoire qui intéressait sa branche ». Le volume fut publié en 1757, sous ce titre : *Extrait de la Généalogie de la Maison de Mailly, suivi de l'histoire de*

(1) *Histoire de la Maison de Mailly*, par l'abbé A. Ledru, 2 in-4° de XII, 552 et 556 p. 23 planches et 89 vignettes. Laval, imprimerie Moreau.

POSTE
5
·REPVBLIQVE · FRANCAISE ·

REPVBLIQVE·FRANÇAISE
POSTE
25
LIONEL ROYER

la branche des comtes de Mailly, marquis d'Haucourt et de celle des marquis du Quesnoy, dressé sur les titres originaux sous les yeux de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roy, et pour l'Histoire par M. (Père Simplicien.)

M. l'abbé Ledru a repris le travail en sous-œuvre. Après avoir réuni et classé les pièces justificatives qui remplissent tout un volume, le second de l'ouvrage, il a reconstitué dans le premier les annales de cette famille dont l'histoire, il le dit et il le prouve, est inscrite en lettres de sang dans les annales mêmes de la France.

Parmi ceux qui succombèrent ainsi sur le champ de bataille, nous citerons Colard, sire de Mailly, et son fils, tués à la bataille d'Azincourt, le baron Ferry de Conty, que Bayard estimait son « grant compaignon et ami », et dont il vengea la mort. Moins heureux que ses ancêtres sans en être moins fier, le vieux maréchal de Mailly, donna lui aussi sa vie pour le roi, mais sur l'échafaud révolutionnaire, dressé, le 23 avril 1794, sur l'une des places d'Arras. Il revenait ainsi mourir au berceau de ses ancêtres.

Le premier dont l'existence est attestée par des preuves absolument authentiques, se nommait Anselme. Il habitait vers 1050, le château de Mailly, au village du même nom, dans l'ancien Artois, actuellement dans le département de la Somme. Ses descendants se répartissent en plusieurs branches, celles de Mailly l'Orsignol et Conty, de Mailly-Authuille, Ruthère et Cambligneul, de Mailly-Nedon, de Mailly-Auvillers, de Mailly-Auchy, de Mailly-Mareuil, de Mailly-Nesle, et de Mailly-Haucourt.

Nous nous arrêterons à cette dernière, la seule qui ait pris racine dans le Maine. Elle y fut transplantée par le mariage de Joseph de Mailly avec « damoiselle Louise-Magdelaine-Josèphe-Marie de la Rivière », fille de François de la Rivière, conseiller du roi au parlement de Metz, seigneur de la Roche-de-Vaux en Requeil, et du Bouchet-aux-Corneilles, et de Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts.

La famille de la Rivière, qui portait pour armes : *d'azur à cinq hures de saumon d'argent posées en sautoir, 2, 1, 2,*

semble originaire du Maine. Elle y possédait la seigneurie de la Groirie, à Trangé. Celle de la Roche-de-Vaux fut achetée, le 15 décembre 1668, de Marguerite de la Chevrière, veuve de J.-B. Louis de Beaumanoir, pour la somme de 60,000 livres, par le beau-père de Joseph de Mailly.

Ce dernier mourut, le 7 décembre 1755, et fut inhumé dans le cimetière de Requeil. Il avait eu quatre enfants parmi lesquels Joseph-Augustin, né le 2 mai 1708, créé maréchal de France, le 14 juin 1783. Il fut guillotiné, nous l'avons déjà dit, en 1794. Il s'était marié trois fois, d'abord, le 20 avril 1732, avec *Constance Colbert de Torcy*, qui mourut, le 13 décembre 1734 ; puis, le 28 février 1737, avec *Marie-Michelle de Séricourt*, décédée, le 28 septembre 1778 ; enfin, le 6 avril 1780, avec *Blanche-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne-Pelet*. De cette union naquit un fils, Adrien-Augustin de Mailly, qui reconstruisit à Requeil, le château de la Roche-de-Vaux, connu maintenant sous le nom de la Roche-Mailly. Il y décéda, le 1er juillet 1878.

Nous n'insisterons pas sur l'exacte rédaction de cet ouvrage ; l'auteur est bien connu de nos lecteurs. Il a même poussé trop loin, ce nous semble, ses scrupules d'historien, en reproduisant tels quels, dans son texte, quelques noms propres de lieux, mal orthographiés dans les documents auxquels il se réfère. C'est ainsi que *Stollhofen* se transforme en *Stolhossen*, *Philippsburg* en *Philisbourg*, *Westphalie* en *Wesphalie*, *Asti* en *Astie*, mais vétilles que tout cela.

Nous n'avons rien dit encore de l'illustration de ce travail. Elle est telle qu'on pouvait l'attendre, et de celui qui l'a provoqué, et de ceux qui s'y sont employés. De superbes héliogravures reproduisent les traits des personnages qui, à différents titres, ont marqué dans notre histoire ou qui sont particulièrement chers aux représentants actuels de la famille. Ajoutez-y de nombreux sceaux merveilleusement dessinés ou par M. l'abbé Ledru ou par M. P. de Farcy, des vues de châteaux habités successivement par les Mailly, et vous aurez une imparfaite idée de la beauté de ces deux volumes qui font le plus grand honneur à l'habile typographe M. Moreau, de Laval, dans l'atelier duquel ils ont été imprimés. L. F.

La Maison de Craon (1050-1480), étude historique accompagnée du Cartulaire de Craon, par Bertrand de Broussillon, archiviste-paléographe, illustrée de 206 sceaux et de monuments funéraires, et suivie de la table alphabétique des noms, par Paul de Farcy, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, Picard 1893, 2 vol. in-8, tirés à 200 exempl. *Ouvrage honoré de la troisième mention au Concours des Antiquités nationales de 1894.*

L'auteur de l'*Histoire de la Maison de Craon* s'est voué depuis de longues années à l'étude approfondie des grandes familles féodales mancelles, dont les filiations fautives ont égaré tant d'érudits. Son labeur aride est d'autant plus méritoire qu'il fournit aux travailleurs des dates certaines, des jalons précieux, posés avec une précision toute scientifique dans les ténèbres du passé.

« La Maison de Craon était digne, entre toutes, d'ouvrir les voies et de servir d'exemple ». Issue de nos rois, elle étendait ses nombreux rameaux sur de puissantes seigneuries du Maine et de l'Anjou. Ses alliances princières, son antiquité sans conteste, la placent au premier rang de la noblesse féodale. M. Bertrand de Broussillon établit scrupuleusement sa filiation du XIe au XVe siècle, rectifiant les erreurs de ses devanciers, et non des moins illustres, (il suffit de citer du Chesne, Anselme, Moréri), datant, pièces en main, chacun de ses personnages dont beaucoup étaient restés inconnus jusqu'à lui. De longues et patientes recherches dans les dépôts de la capitale lui ont permis d'enrichir son travail de nombreuses pièces jnstificatives qu'il a réunies sous le nom de *Cartulaire de Craon.*

Nous n'entrerons pas dans le détail des découvertes curieuses, des savantes rectifications faites par M. Bertrand. L'œuvre est sincère et bâtie sur de solides assises. C'est suffisamment faire l'éloge d'un ouvrage dont la valeur s'impose également au point de vue artistique et archéologique par les dessins de nombreux sceaux et monuments funéraires que l'habile crayon de M. Paul de Farcy a reproduits avec une admirable précision.

Le tome II, est terminé par une table alphabétique très complète, rédigée par M. P. de Farcy.

« Ces deux volumes, dit M. Bertrand, sont les premiers » d'une série dans laquelle nous nous proposons d'établir » l'histoire du Maine à l'aide des archives de ses familles » féodales, et de signaler en même temps à ses travailleurs » de nombreux documents conservés pour la plupart loin de » son territoire. Il y a longtemps en effet que nos trouvailles » dans les grands dépôts de Paris, nous ont fixé sur l'intérêt » qu'il y aurait à ne pas s'occuper du passé de notre province » sans faire de larges emprunts aux établissements de la » capitale, mais leurs catalogues, inventaires, états som- » maires, ne sont ni assez nombreux, ni assez détaillés, pour » dispenser des recherches sur place, de sorte que, faute de » soupçonner l'existence des pièces auxquelles il faudrait » avoir recours, on se contente trop souvent de copier les » manuels de Le Paige, Pesche ou D. Piolin. Ces ouvrages » sont estimables à des degrés divers, mais ne méritent pas » plus l'un que l'autre, la foi qu'on leur attribue trop sou- » vent, et qui ne tarde pas à disparaître chez tous ceux que » l'étude des sources a mis à même de contester les affirma- » tions qui y sont renfermées.

» Si Dieu nous accorde le temps de les mener à bien, nous » donnerons un jour le fruit de nos études sur les comtes et » vicomtes du Maine, sur les seigneurs de Sablé, de Laval, » de Beaumont, de Château-Gontier, de Mayenne, de Sillé- » le-Guillaume, de Montfort-le-Rotrou, etc. Nous avons » recueilli, sur chacune de ces maisons, des pièces qui éclai- » rent leur histoire et qu'il est important de publier, car à » proportion de l'augmentation du nombre des noms pou- » vant servir de synchronisme, on verra décroître celui des » documents impossibles à dater, et rétrécir de plus en plus » l'époque assignée à leur confection. »

Nous terminerons en souhaitant ardemment que les vœux de l'auteur soient promptement réalisés, et qu'il puisse terminer à notre grand profit, une série de travaux si précieuse pour notre histoire locale.

Vte Menjot d'Elbenne

Le vray portrait du pieux et Charitable Prestre PIERRE RAGOT, Curé du Crucefix de la ville du Mans, surnommé le Pere des Pauures. Decedé en odeur de Sainteté, le 13 May 1683. Aagé de 73 ans.

ESSAI
D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

Si chacune de nos anciennes provinces peut réclamer une part plus ou moins considérable des hommes qui ont illustré la France, nous pouvons sans crainte d'être accusés d'un amour propre exagéré, revendiquer pour notre province du Maine un rang honorable dans cette floraison de personnages célèbres.

Le Mans a donné naissance à un roi de France et à un roi d'Angleterre ; le reste de la province s'honore d'avoir vu naître d'habiles politiques, comme le chancelier Pierre de Laforêt, de vaillants soldats comme Ambroise de Loré, André de Lohéac, des évêques célèbres comme Coëffeteau, Cohon, Fromentière des Etangs, Cheverus, d'illustres savants, médecins, naturalistes, mathématiciens, Pierre Belon, Ambroise Paré, Marin Mersenne, Rivault de Flurance, Tauvri, Chappe, des littérateurs distingués, Baïf, Robert Garnier, Ronsard, Tressan.

Des sept poètes dont la réunion forme la Pléiade, trois appartiennent au Maine, ou y touchent de près. Ce sont Pierre Ronsard, né au château de la Poissonnière, paroisse de Couture ; Jean-Antoine de Baïf, né à Venise pendant que son père, originaire du Maine, y était ambassadeur, et Joachim du Bellay. Ce dernier n'appartient pas par

sa naissance à notre province, mais comme membre de la famille du Bellay et en qualité de chanoine de l'église du Mans.

Une assez curieuse coïncidence attacha à la personne de Louis XIII un certain nombre de personnages originaires du Maine. Nous voyons autour de ce roi, outre Gilles de Souvré son gouverneur et Rivault de Flurance son précepteur, ses deux médecins Charles Bouvard et Marin Cureau de la Chambre.

Mais à côté des hommes dont la gloire a franchi les limites de leurs provinces, parce que leurs talents se sont déployés sur un théâtre plus vaste, il en est d'autres qui, sans avoir joui d'une renommée aussi étendue, n'en ont pas moins acquis une notoriété légitime auprès de leurs concitoyens. De ceux-là, la liste est encore plus longue, et si leurs noms ne sont pas connus de la France entière, nous ne devons pas moins garder d'eux un souvenir respectueux et reconnaissant. La mémoire de ces hommes qui, à des titres et des degrés divers, ont illustré leur province en faisant rejaillir sur elle la gloire qu'ils se sont acquise, leur mémoire, dis-je, l'histoire locale se charge de la perpétuer et de la faire revivre en étudiant leur vie, en retraçant leurs œuvres.

A côté de la biographie, une autre branche de la science historique, plus modeste, mais cependant utile aussi, contribue à la reconstitution du passé, je veux parler de l'Iconographie. Si nous désirons connaître la vie de ceux qui nous ont précédés, nous aimons aussi à connaître leurs traits.

La peinture, la sculpture, la gravure, s'emploient depuis des siècles à satisfaire ce désir. Les hommes dont la célébrité s'est répandue dans le pays tout entier, ceux qui ont été une gloire nationale, les meilleurs artistes, des graveurs tels que Nanteuil, Montcornet, Larmessin et d'autres, nous ont conservé leur image. Pour ceux dont la réputation fut plus restreinte et qui n'eurent qu'une célébrité locale, leurs

traits ont été reproduits par des artistes de leur province : c'est ainsi qu'au commencement de ce siècle, un graveur du Mans, Pelletier, nous a légué leurs traits.

C'est à réunir ces portraits et à les étudier que s'applique l'Iconographie. A côté de la *Biographie des Manceaux célèbres*, il y a donc place pour une *Iconographie Mancelle :* toutes deux se prêtent un mutuel concours, s'éclairent et se complètent. Aucun travail n'a encore été fait dans cette science auxiliaire de l'histoire ; je me propose, dans cet essai, de signaler les portraits qui existent à ma connaissance.

Je suivrai pour cette étude l'ordre que la division de l'ancienne société m'impose tout naturellement. Je m'occuperai de nos compatriotes qui se sont le plus illustrés dans le clergé, dans la noblesse et enfin dans la magistrature, les lettres, les sciences, les arts, et qui sont nés, avant la Révolution, sur l'ancien territoire de la province du Maine et sur le territoire de l'Anjou aujourd'hui compris dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne.

I. CLERGÉ

Evêques du Mans et Prélats manceaux

SAINT JULIEN, premier évêque du Mans.

In-8°. Frontispice du Bréviaire de Charles de Beaumanoir de Lavardin, 1633. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source.

In-fol. Frontispice du Missel cénoman de Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin. Dans le bas, saint Julien et saint Aldric se font pendant. Dans le haut, saint Gervais et saint Protais. Landry sc. Du Bois ex. 1655.

In-fol. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, dans le même ouvrage, non signé.

In-12. Frontispice du Bréviaire cénoman. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source.

Dans le fond, une tenture soutenue par deux anges, sur laquelle se trouvent les armes de Beaumanoir et celles du Chapitre de l'église du Mans. E. Chauvau, inv. Landry, sc. Paris, Denis Bechet, 1663.

In-12. Le même, paysage au lieu de tenture, par Landry.

In-8°. En bistre, saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, non signé, avec quatre vers au bas :

« Quand vous prêchiez la foi dans le Mans infidèle.... »

In-16. Image religieuse en couleur. Bouasse - Lebel, éditeur.

In-12. Autel de saint Julien. Lith. Monnoyer, 1859.

In-12. Frontispice en couleur d'un paroissien Romain. Le Mans, Monnoyer, éd. Testu et Massin, à Paris, 1879.

In-fol. Saint Julien reçoit sa mission du pape. Reproduction d'une tapisserie ancienne de la cathédrale du Mans. Héliogr. Dujardin.

In-8°. Saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, reproduction d'une tapisserie ancienne de la cathédrale du Mans. Héliogr. Dujardin.

Le Miracle de saint Julien, gravure sur bois, sur une affiche concernant les boulangers de la ville du Mans, 1634.

Le Miracle de saint Julien, sur une affiche : « Les grands pardons de la confrérie de l'église du Mans, etc. » 1677.

Reproduction d'un bois ancien, servant d'en-tête aux notes de sépulture de la cathédrale du Mans.

Médaillon rond, composé et dessiné par M. Hucher, servant d'en-tête aux affiches apposées dans l'intérieur de la cathédrale du Mans.

Signalons enfin deux marques d'imprimeurs où saint Julien est représenté.

La première est celle de Jehan Olivier, imprimeur à Paris. Ecusson rectangulaire, à droite saint Julien faisant jaillir l'eau de la source, à gauche saint Jean-Baptiste, au milieu

S. JULIANUS CENOMANENSIUM
Primus Episcopus & Apostolus.

un olivier, sur lequel se trouve le chiffre de Jehan Olivier. Cette marque se trouve sur l' « *Interpretatio in septem psalmos pœnitentiales* » de Geoffroy Boussard, Paris, 1519, in-8°.

La seconde est celle de Jérôme Pichon, imprimeur au Mans. Deux bois différents : saint Julien à droite 1706, à gauche 1736.

SAINT-PAVACE, évêque du Mans de 305 à 348.

In-12, en pied terrassant un dragon, Véronique sc. Reproduction d'un tableau, publiée dans la *Vie de saint Pavace*, par dom Piolin.

SAINT LIBOIRE, évêque du Mans, successeur du précédent.

In-8°. Tourné à droite dans un médaillon ovale, avec une prière au-dessous, vers 1647, dans sa vie, par J. Bollandus.

HILDEBERT, évêque du Mans (1097-1125), est représenté dans « *Les œuvres d'Hildebert* », un vol. in-fol. Paris, Laurent Leconte, 1708, sur deux en-têtes de page. Page 2, Estinger del. et fec. ; page 886, Hildebert offrant ses œuvres à Radegonde, P. Giffart f.

FILLASTRE (Guillaume), évêque de Verdun, 1437 ; de Tulle, 1449 ; né à la Suze vers 1347, mort à Rome en 1428.

In-4° mi-corps dirigé à gauche, Filleul sc.

In-4° mi-corps dirigé à droite, non signé. Reproduction du précédent.

CLINCHAMP (Gervais-Giancolet de), cardinal, archidiacre du Mans, mort en 1487.

In-8°, buste de face, Et. Pic fecit.

In-8°, buste de face, non signé, reproduction du précédent.

LUXEMBOURG (Philippe de), évêque du Mans, de 1477 à 1519.

In-18, avec cette dénomination : *Fundator collegii cenomanensis.*

BELLAY (Jean du), né au château de Glatigny en 1492, évêque de Paris et de Limoges, archevêque de Bordeaux, évêque du Mans de 1546 à 1556. Mort à Rome le 16 février 1560.

In-4°, buste dirigé à gauche ; ovale encadré par Stuerhelt.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie collée.*

In-8° par Desrochers.

In-8° par Daumont.

In-4°, buste dirigé à gauche. Galerie de Versailles.

ANGENNES (Charles d'), évêque du Mans de 1556 à 1587, plus connu sous le titre de Cardinal de Rambouillet, né le 30 septembre 1530, mort à Rambouillet le 21 mars 1587.

In-4°, buste de face, par Boissevin.

In-4°, par F. Ragot.

In-8°, par Jollain.

In-4°, buste dirigé à gauche. Galerie de Versailles.

ANGENNES (Claude d'), frère du précédent, évêque du Mans de 1588 à 1601. Né à Rambouillet en 1538, mort au Mans le 15 mai 1601.

In-4°, buste, par Daret.

COEFFETEAU (Nicolas), évêque de Marseille, né à Saint-Calais en 1574, mort à Paris en 1623.

In-fol., frontispice des hommes illustres, gravé par Edelinck, 1699.

In-4°, buste dirigé à droite, par Edelinck.

(Extrait des *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, publiées par M. Léon Séché, Paris, 1894, 1 vol. in-4.)

In-fol. buste dirigé à g auche,non signé.

In-fol. buste dirigé à gauche, par Mellan, d'après Dumoustier (1).

In-4°, par Lasne, d'après Dumoustier.

In-8°, buste dans un médaillon ovale, dirigé à gauche, non signé, à Paris, chez Daumont.

In-8°, chez Lattré.

COHON (ANTHYME-DENIS), évêque de Nîmes en 1634. Né à Craon en 1594, mort à Nîmes en 1670.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, par de la Roussière.

Le même, in-4°, reproduit dans l'*Etude historique sur Douillet-le-Joly*, de M. Robert Triger.

In-fol. par Vallet.

In-fol. par Garnier.

FROMENTIÈRE DES ÉTANGS (JEAN-LOUIS), évêque d'Aire, né à Saint-Denis-de-Gastines en 1632, mort à Aire en 1684.

In-8°, buste dirigé à gauche. Van Schuppen, fac. 1688 (2).

DAILLON DU LUDE (GASPARD DE), évêque d'Agen, 1603, puis d'Albi, mort en 1671.

In-fol. Justus d'Egmont, pinx. Pitau, sc. (XVIIe siècle).

In-fol. Lochon, sc.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (CHARLES), évêque du Mans de 1601 à 1637. Né au château de Tucé en 1586, mort au château d'Yvré-l'Evêque le 21 novembre 1637.

(1) Reproduit dans « *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française* », par Charles Urbain, docteur ès-lettres. Un vol. in-8°, Paris, Thorin, 1894.

(2) Reproduit dans l'*Etude biographique et critique sur Messire Jean-Louis de Fromentières*. Thèse présentée à la faculté des lettres de Bordeaux, par l'abbé Paul Lahargou. Paris, Victor Retaux, 1892, un volume in-8°.

Dessin à la pierre noire au cabinet du roi. Indiqué dans Lelong.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (Philibert-Emmanuel), neveu du précédent, évêque du Mans de 1647 à 1671. Né à Malicorne en 1617, mort à Paris le 27 juillet 1671.

In-fol. par Nanteuil d'après Ph. de Champagne, buste dans un médaillon octogone, 1651.

Le même, retouché avec chiffres dans les coins.

In-fol. mi-corps, dirigé à droite, dans un médaillon octogone, orné de feuilles de chêne, Nanteuil ad vivum faciebat 1660.

In-fol. buste dirigé à gauche, dans un médaillon ovale, armes dans le bas. Ph. de Champagne pinx. Rob. Nanteuil sc. 166...

LA VERGNE DE TRESSAN (Louis Monténard de), évêque du Mans de 1671 à 1712, né en 1638, mort au Mans en 1712.

In-fol. mi-corps de face, par Edelinck d'après Desmares, 1706.

In-fol. par J. Lenfant, d'après Dieu.

In-8° par Gautrel 1677.

In-fol. par Gautrel, d'après Mignard, pour une thèse 1680.

In-fol. par Drevet, d'après Vanloo. (XVIIIe siècle.)

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

LE CLERC DE JUIGNÉ (Antoine-Eléonor-Léon). Archevêque de Paris en 1781, pair de France, né à Paris en 1728, mort dans la même ville en 1811.

In-fol. mi-corps de face, par Fessard, d'après Nogaret, avec armes et allégories.

In-fol. en pied, assis, par Brossard de Beaulieu.

In-fol. gravé par Varin. Comme proviseur de la Sorbonne.

In-fol. mi-genoux, assis, à Paris chez Basset.

LOUIS-ANDRÉ DE GRIMALDI,
DES PRINCES DE MONACO, EVÊQUE DU MANS.

Dessiné et Gravé par N. Le Mire.

In-4°, mi-corps, assis dirigé à gauche, Varin acade. Catala. Calcogr. del. et sc.

In-4°, buste dirigé à gauche, avec attributs religieux, Plée sc.

In-4°, Lebeau sc., d'après Desrais, avec armes et emblêmes religieux.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé. Vers dans le bas : « Posuerunt adversum... »

In-8°, buste dirigé à droite. Mareschal del., lith. de C. Motte.

In-4°, comme député de Paris en 1789. Collection Dejabin.

In-8°, par Berthel.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé. (Mauvère Gaucher.)

..... par J. Clergé.

In-8°, « L'incendie de Saint-Dizier ».

Buste de profil à gauche, par J. Legrain. *Histoire de la Révolution*, de Louis Blanc, t. II, p. 41.

GRIMALDI (Louis-André de), évêque du Mans de 1767 à 1779, puis de Noyon. Né en 1736, mort à Londres en 1808.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Gaucher, d'après Cochin fils, 1767.

Le même, avec la signature de Sol. Lieutaud.

In-4°, de profil à gauche, dessiné et gravé par Lemire.

JOUFFROY-GONSSANS (François-Gaspard de), évêque du Mans de 1779 à 1791, député du Maine en 1789, né à Besançon en 1723, mort à Paderborn en 1799.

In-4°, de profil à droite, dans un médaillon rond, Labadye del., Letellier sc., collection Dejabin.

CHEVERUS (Jean-Louis-Anne-Madeleine Le Febvre de), archevêque de Bordeaux, né à Mayenne en 1768, mort à Bordeaux en 1836.

In-fol. lith. de Galland.

In-8°, buste de face, Dupin del. Bein sc.

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, lith. par A. de Garcy.

In-8°, en pied, sur un piédestal, lith. Sauvage-Hardy à Laval.

In-8°, lith. de Rosselin.

In-8°, J. Beive sc.

In-8°, buste dirigé à droite, Lepinoy fec. lith. de Marlet.

In-8°, en pied, *Mémorial de la Mayenne*, t. IV, p. 73.

In-12, buste dirigé à gauche, Tailland sc. *Biographie du clergé contemporain.*

In-8°, par Pfitzer, Letronne, Marlet, Alloux.

Buste dirigé à droite, par Bertrand, *Magasin pittoresque*, t. 23, p. 89.

Buste dirigé à droite, Couché del. Reville sc.

Buste dirigé à droite. Carte de la Mayenne de V. Le Vasseur.

En pied. Carte de la Mayenne, de Vuillemin.

In-fol. Statue érigée à Mayenne, dess. et lith., par Messager.

Statue de Mgr Cheverus. *Illustration* du 31 août 1844.

CARON (Philippe), évêque du Mans (1829-1833), né à Rennes en 1788, mort au Mans en 1833.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, lith. par Astoin.

In-fol., sur son lit de mort, Bordeau del. lith de Monnoyer.

BOUVIER (Jean-Baptiste), évêque du Mans (1834-1854), né à Saint-Charles-la-Forêt en 1783, mort à Rome en 1854.

In-fol. Buste dirigé à gauche, par F. Gaillard.

In-fol. par Mlle Amélie Cadeau, lith. Bernard, 1835.

In-fol. lith. Rigo.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. de Monnoyer.

In-8°, buste de face par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-12, lith. par Béliand, imp. Monnoyer.

In-4° et in-12, par de Hayolos, lith. Monnoyer.

In-fol. buste de face, armes dans le bas, publié par la *Société des Beaux-Arts pour la propagation de la foi.*

Prêtres et religieux des divers ordres

LE BAUD (Pierre), aumônier de la reine Anne de Bretagne et de Guy XV de Laval, mort à Laval en 1505.

Estampe in-fol. le représentant offrant son *Histoire de Bretagne* à Jean de Château-Giron, par Duclos, dans Montfaucon.

BUREAU (Michel), abbé de la Couture, 1514.

Buste de face, dans les *Sculptures de Solesmes.* Solesmes, 1892, in-fol. pl. XXIII.

HAYNEUVE (Julien), jésuite né à Laval en 1558, mort à Paris en 1663.

In-fol. par J. Patigny.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, anno ætatis 74. Coll. Odieuvre.

LE GAUFFRE (Ambroise), vicaire-général de Bayeux, jurisconsulte, député aux Etats généraux de 1614, né au Grand-Lucé en 1568, mort à Bayeux en 1635.

In-4°, Roussel sc., portrait dédié à Henri II de Condé, avec ses armes.

In-fol. Buste dirigé à droite, non signé, armes dans le haut.

LE GAUFFRE (Thomas), neveu du précédent, prêtre, conseiller du Roi, maître en sa chambre des comptes à Paris. Né au Grand-Lucé en 1604, mort à Paris en 1646.

In-4°, buste dirigé à gauche, armes dans le haut, Montcornet ex.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, par Herman Veyen.

BOUCHER (Jean), cordelier, religieux observantin, né à Besançon, en 1578 suivant les uns, mort au Mans en 1631.

In-12, mi-corps dirigé à gauche, en tête du *Bouquet sacré, ou Voyage en Terre Sainte.* Rouen 1698.

MERSENNE (Marin), religieux de l'ordre des Minimes, mathématicien, né à Oysé en 1588, mort à Paris en 1648.

In-fol. par Duflos, 1698 (1).

In-4°, buste dirigé à droite, par Montcornet. (XVIIe siècle.)

In-4°, buste dirigé à gauche, à Paris chez Daumont.

In-8°, par Desrochers. (XVIIIe siècle.)

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, par Dupin, à l'âge de 60 ans.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

Buste dirigé à gauche par Carbonneau, *Magasin pittoresque*, année 1848, p. 103.

GRANDIER (Urbain), curé de Saint-Pierre de Loudun, né à Bouère en 1590, brûlé vif à Loudun le 18 avril 1634.

In-fol. par J. de la Noue.

In-4°, buste de face, par Grasset, æt. 37, 1627.

In-4°, buste de face, Barbant sc. reproduction d'une estampe de la Bibliothèque impériale.

Portrait représentant au vif l'exécution faite à Loudun en la personne de Urbain Grandier. Estampe in-fol. imp. à Poitiers, par René Allain 1634.

Effigie de la condamnation de mort et exécution de Urbain Grandier, petit in-8° en travers par Ulm, dans le *Traité du célibat des prêtres.*

Marchant au supplice, in-fol. en travers, par Jouy, 1839.

Urbain Grandier à la question, in-8°, Bourdet del. Reville, sc., Fauchery dir.

(1) Reproduit dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXII.

Le Reuerend Pere Iacques Noüet
de la Compagnie de Iesus. année 74.
L. Moreau, fecit.

Urbain Grandier et les religieuses, in-4°, Tony Johannot del., Ph. Langlois sc.

BONDONNET (Jean), bénédictin, né au Mans en 1592, mort dans la même ville en 1664.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

AMELOT (Michel), abbé de Saint-Calais de 1642 à 1671, évêque de Lavaur, puis archevêque de Tours.

In-fol. en abbé, par J. Frosne 1656.

In-fol. par A. Rousselet 1662.

In-fol. par Nanteuil 1675 et 1677.

In-8°, buste non signé.

LAUNAY (Jean de), philosophe et théologien, né dans le Maine, mort à Vannes en 1627.

In-fol. par Lubin.

NOUET (Jacques), jésuite né au Mans en 1605, mort en 1680.

In-4°, par L. Moreau, à l'âge de 54 ans, 1679.

In-8°, buste de face, à l'âge de 74 ans, L. Moreau fecit.

RAGOT (Pierre), curé du Crucifix, surnommé le Père des pauvres, né en 1610, mort en 1683 (1).

Estampe in-fol. non signée, le représentant faisant l'aumône ; aux angles quatre médaillons ronds où sont reproduites des scènes de sa vie, dans le bas son enterrement.

Estampe in-fol. le représentant faisant l'aumône. Dans le bas trois scènes de sa vie : 1° « Il fait manger toute sorte de monde à sa table. » 2° « Il est porté en l'église de Saint-

(1) Voir sur l'*Iconographie de Pierre Ragot*, un intéressant article publié dans *Le Progrès* du Mans, décembre 1863, par P. Anjubault qui n'a pas connu les deux curieuses estampes signalées ici.

MORÉ (Henri de), curé de Saint-Cyr-en-Pail, né au château du Val près du Ribay en 1651, mort à Saint-Cyr-en-Pail en 1721.

In-12, buste de face, lith. non signée. Lith. Morice à Laval, 1856.

BOUTON DE CHAMILLY (Louis), abbé de la Couture, mort en 1704.

In-fol. par Rousselet, sur une thèse.

AUNILLON (Pierre-Charles-Fabiot), abbé du Gué-de-Launay, ministre plénipotentiaire du Roi, près de l'Electeur de Cologne, né en 1654, mort en 1760.

In-4°, buste dirigé à gauche, par Tardieu, d'après Brandt.

L'HERMINIER (Nicolas), docteur en Sorbonne, archidiacre de l'église du Mans, né à Saint-Ulphace en 1657, mort à Paris en 1735.

In-4°, buste dirigé à gauche, gravé à l'eau forte par Melle Chenu, terminé par Chenu.

ESNAULT (Félix), docteur en théologie, curé de Saint-Jean-en-Grève à Paris, né au Mans vers 1657, mort à Paris en 1742.

In-4°, à l'aqua-tinte, gravé par Madeleine Basseporte, 1731.

In-8°, buste de face dans un médaillon ovale, Tardieu fecit ad vivum.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche. Mutuel del. et sc.

In-4°, buste de face, à Paris chez Devaux.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, par Baour.

BIGNON (Jean-Paul), bibliothécaire du roi, abbé de

Saint-Quentin et de Vivoin. Né à Paris en 1662, mort à l'Isle-belle-sous-Meulan en 1743.

In-fol. J. Vivien pinx. Baudron sc. 1703.

Le même, 1705.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, peint par Rigaud, gravé par Drevet 1707.

In-8°, portrait allemand gravé en 1708.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, peint par Rigaud, 1708, gravé par Duflos 1709, par les soings du sr Barrême.

In-fol. mi-corps, peint par Rigaud, gravé par Thomassin, 1709.

In-8°, mi-corps, dirigé à droite, Rigaud pinx. Schmidt sc.

In-8°, Rigaud pinx. Pitau sc.

In-fol. Van Schuppen sc.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, à Paris chez Daumont.

In-8°, par Desrochers.

In-8°, par Simonneau.

In-8°, dans la collection Odieuvre.

LOUVART (François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Champgéneteux vers 1662, mort à Shonaw (Hollande), en 1739.

In-fol. mi-corps assis devant une table, non signé.

BELIN DE LA FUYE (Louis), oratorien, avocat et poëte, né à La Suze en 1683, mort à Paris en 1723.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BELIN DE BÉRU (Louis-François), chanoine de l'église du Mans. né au Mans en 1700, mort dans la même ville en 1782.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Monnoyer.

BESNARD (François-Yves), ancien curé de Nouans, né à La Chapelle-sous-Doué en 1752, mort à Angers en 1842.

In-8°, reproduction d'un médaillon de David d'Angers.

In-8° en pied, assis, par J. Bodinier, héliog. Dujardin. *Mémoires d'un nonagénaire*, publiés par C. Port. Paris, Champion, 1880, 2 vol. in-8°.

LAMARE (Pierre), chanoine de la cathédrale du Mans, né à Chemiré-en-Charnie en 1756, mort au Mans en 1832.

In-16, mi-corps dirigé à droite, lith. de Ernest Lesourd, 1833.

HUARD (Pierre-René), curé de la Couture, né à Ballon en 1759, mort au Mans en 1835.

In-fol. buste dirigé à gauche, par Bordeau, lith. Monnoyer.

LEDRU (André-Pierre), curé de N.-D. du Pré, né à Chantenay en 1761, mort au Mans en 1825.

In-8°, à l'âge de 30 ans, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

JARENTE (Louis Sextius de la Bruyère, d'Orgeval de), évêque de Digne, puis d'Orléans, abbé de Saint-Vincent de 1763 à 1788.

In-fol. dessiné par Cochin, gravé par Lingée.

In-8°, en travers, petit buste sur un piédouche entre deux figures allégoriques, d'après Gab. de Saint-Aubin.

In-8°, en travers, buste de face dans un médaillon encadré, par Moreau le jeune.

In-8°, portrait tête de page, publié dans un bréviaire, 1772.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (François-Xavier-Marc-Antoine), abbé de Beaulieu, au Mans, agent général du clergé en 1785, député de Paris en 1789. Né au château de Mersan, près d'Auch en 1757, mort à Troyes en 1832.

In-8°, buste de profil à droite, Claessens sc.

In-8°, dessiné par Guérin, gravé par Fiezinger.
In-12, Stoltrup sc. Hambourg.
In-12, J. Colombe sc. 1794.
In-8°, collection Dejabin.
In-8°, buste de profil à gauche. Collection Bonneville.
In-8°, collection Vérité.
In-4°, collection Blaisot.
Petit médaillon ovale, en manière noire.

PROVOST (R.), chanoine honoraire, curé d'Evron, mort en 1831.
In-8°, mi-corps dirigé à droite, lith. Monnoyer.

LA ROCHE, curé de Saint-Thomas de La Flèche, mort en 1832.
In-4°, mort, assis dans un fauteuil, par Gaston, lith. Lemercier.

A. MAUTOUCHET.

(A suivre.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

IV

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU MANS *(suite)*

De Rome, le cardinal Pitra approuvait ces travaux et encourageait la lutte (1) :

« Mon Révérend et bien Cher Père,

« L'excellent M. S... a pu s'apercevoir dans la trop courte visite qu'il m'a rendue combien j'étais heureux de voir quelques lignes de votre bonne vieille écriture que j'ai trouvée un peu fatiguée. On ne marche pas trente ans dans votre chemin de rude besogne, sans se lasser un peu. Heureusement le courage vous reste au point que vous revenez à votre début et que vous reprenez de plus belle l'*établissement de l'Evangile dans la Gaule au Ier siècle. Bravissimo* ! vous dirait-on ici.

(1) Lettre du cardinal Pitra à Dom Piolin, s. d.

« Je crains bien d'avoir laissé M. S... un peu mécontent. Il m'était impossible alors de partager ses recherches, et plus difficile de faire fléchir les règlements de nos bibliothèques. Il est parti me laissant ses doctes ouvrages, avec le regret de n'avoir pu reprendre avec lui, dans quelques libres causeries, ces belles questions qui font leur chemin, même à l'Institut, puisque vous avez obtenu l'éclatante conversion de M. Paulin Paris.

« Nous avons ici M. Faillon en permanence, qui veut aussi reprendre la question sur une grande échelle. C'est à Paris qu'il prétend avoir trouvé le plus de documents. Je fais des vœux pour que ce vaste champ soit complètement défriché et vous aurez bien mérité pour avoir été l'un des premiers à défoncer le terrain.

« Je ne puis que vous accompagner des vœux et des félicitations cordiales

« De votre tout dévoué en N. S.

« J.-B. Cardinal Pitra. »

Le *vaste champ* paraît ne pas être encore *complètement défriché* et la controverse n'a pas cessé. Les importants travaux de M. l'abbé Duchesne (1) sur les anciens catalogues épiscopaux en apportant un élément nouveau dans le débat, semblent ne point y avoir mis fin, sa pénétrante critique n'a pas tout ruiné dans la thèse de ses adversaires et son argumentation n'est point demeurée sans réplique (2).

(1) *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, in-8°. Paris, 1890. *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. T. I, Provinces du Sud-Est, in-8°. Paris, 1894.

Cf. à l'appui de l'opinion de M. Duchesne, *Analecta Bollandiana*, t. X, p. 475.

(2) V. un article fort intéressant de M. Arthur Loth sur les Inscriptions de Bordeaux et le parti qu'on peut tirer de l'épigraphie, *Univers* du 13 juillet 1891 ; dans l'*Univers* également, 1er février 1892, 27 juin 1892, les articles de M. l'abbé Arbellot. Cf. *Les Etudes religieuses philosophiques, historiques et littéraires*, par des PP. de la Compagnie de Jésus, numéro d'avril 1894, p. 167.

La question reste en discussion et il semble encore qu'on doit penser avec le savant bollandiste, auteur des *Principes de la critique historique*, que l'argument des défenseurs de la thèse de l'apostolicité, pour être surtout un argument *à priori*, n'en mérite pas moins d'être « sérieusement pesé » (1).

Le temps et la maladie n'ont pas permis au P. Piolin de suivre ce débat jusqu'au bout, il avait dû sortir de l'arène pendant que le combat durait encore. Nous ne savons point ce qu'il aurait opposé aux arguments nouveaux introduits dans la discussion ; mais nous savons que tant qu'il y est resté mêlé, il a suivi ses contradicteurs pied à pied, et qu'il a soutenu ses thèses avec une conscience et une conviction dont il mérite qu'on lui fasse honneur.

Cette consciencieuse et sérieuse application dans la composition de tous ses travaux caractérisait bien la méthode du digne religieux, c'est ce que tout le monde s'accorde à louer dans son *Histoire de l'Église du Mans*.

Accueillis avec faveur, les premiers volumes lui méritèrent des encouragements auxquels il fut très sensible. Son savant confrère Dom Pitra, à la réception du premier volume, le félicitait affectueusement. « Je ne quitterai pas Paris sans vous écrire quelques mots sur votre excellent livre. Je m'étais promis de vous en parler en détail. Je crois vous avoir exprimé déjà ma première impression, ou plutôt ma première satisfaction. Tout ce que j'ai pu voir depuis m'a fait le même plaisir. Il y aurait bien à gloser ensemble sur certains coups de crayon que je me suis permis en quelques marges. Nous y reviendrons *os ad os*. M. Jourdain a éprouvé le même sentiment et s'en est exprimé en très bons termes dans un article qu'il doit me rapporter demain et que je présenterai à l'*Ami de la Religion*. M. Aubineau a fait également un article qui est dans les cartons de Du Lac et qui paraîtra ces jours-ci... (2). »

(1) *Principes de la critique historique*, par le R. P. de Smet, in-12. Liège, 1883, p. 273.

(2) Lettre de Dom Pitra à Dom Piolin, 7 septembre 1851.

Le P. Pitra se chargeait de distribuer ce volume et les suivants aux amis de la Congrégation et de l'auteur : « .... Je n'ai pu que couper jusqu'à saint Aldric... Si j'avais cette prestidigitation de feuilleter, cette multilocation de l'œil du Révérendissime j'aurais tout lu presque sans couper... J'ai cru devoir demander six exemplaires pour faire les distributions d'usage » (1) et à propos d'un autre volume nouvellement paru il écrivait encore : « Je n'ai pas attendu votre avis pour offrir un exemplaire à Monsieur de Montalembert j'aimerais à ne pas quitter Paris sans en remettre encore à nos amis qui y tiennent (2). »

A mesure que la publication de l'ouvrage avançait, le succès s'affirmait, chaque volume nouveau en marquait le progrès.

Un succès plus franc encore attendait la dernière partie de l'ouvrage.

Les quatre volumes consacrés à l'histoire de l'Église du Mans durant la Révolution sont d'un puissant intérêt. Sur ce terrain le P. Piolin arrivait le premier ; il a pu composer son ouvrage avec des documents inédits, sa méthode historique d'ailleurs s'était perfectionnée. Il n'avait plus à vaincre une aussi grande difficulté pour la critique des sources. Les sources mêmes étaient plus abondantes.

Il appartenait à une génération qui avait connu dans son enfance, des témoins et des acteurs des drames de l'époque révolutionnaire. Dans son pays du Bas-Maine où les troubles avaient été si profonds, dans sa famille, il avait pu entendre raconter mille détails précis et saisissants. Son esprit si curieux des faits de l'histoire locale, du passé de son église, de tout ce qui pouvait l'instruire et l'édifier avait dû le porter à s'informer, à interroger autour de lui ; et sa mémoire si fidèle et si sûre avait gardé tous ces récits entendus naguère.

(1) Du même, 6 novembre 1855.

(2) Du même, 8 février 1859.

Au temps où il écrivait son histoire il trouvait encore des vieillards qui avaient recueilli directement la tradition contemporaine des événements. L'historien pouvait donc contrôler par des souvenirs dignes de foi et autorisés, les témoignages écrits.

Sur les années de la Révolution, ces témoignages ne manquent point. D. Piolin put les trouver nombreux et sut les mettre à profit. Beaucoup de prêtres, un certain nombre de laïcs avaient rédigé des mémoires sur ces années d'agitations, sur les faits qu'ils avaient vu se passer sous leurs yeux, dans leurs paroisses, leurs localités, sur les événements auxquels ils avaient été mêlés. Des notes de ce genre assez nombreuses et fort intéressantes ont été communiquées à notre auteur.

Les documents officiels conservés par l'administration ecclésiastique et les administrations civiles, lui ont aussi fourni de précieux renseignements. A vrai dire les archives publiques ne s'ouvraient point alors aussi facilement qu'aujourd'hui pour livrer les pièces concernant la période révolutionnaire. Mais D. Piolin était parmi les privilégiés. Il trouvait un large accès tont au moins dans les dépôts départementaux, soit au Mans, soit à Laval (1).

Les actes de l'autorité publique, les faits eux-mêmes, pour cette époque, sont rapportés dans la presse périodique qui commence dès lors à être l'une des sources de l'histoire. Notre province avait ses journaux, dont les collections ont pu, pour une part, faciliter la tâche de l'annaliste.

Celui-ci, avec sa rare sagacité, son patriotisme ardent, son esprit de foi, comprenait tout ce que son rôle avait d'élevé et de délicat.

Il ne pouvait demeurer indifférent aux faits qu'il avait à raconter ni se borner à un exposé. Aussi que d'écueils sur sa route ! Combien l'entreprise exigeait de mesure et de sagesse !

(1) *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. I, *Préface* p. XXIII.

Parler de l'histoire de la plus grande commotion politique, sociale, religieuse, qui ait agité notre nation, de cette crise qui tenait aux causes les plus profondes, qui devait avoir les plus lointaines conséquences, n'allait pas sans la nécessité de juger, d'apprécier les doctrines, les hommes, les actes. Il fallait tirer la leçon des événements. C'est le devoir de tout historien digne de ce nom. D. Piolin l'entendait ainsi et dès la première page il déclare que sa règle sera l'axiome de Tacite (1) : *Præcipum munus annalium reor ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factis que et posteritate et infamia metus sit.* Ce mouvement immense qui avait si violemment remué la France et l'Europe, déchaîné toutes les passions, datait d'hier. Il y avait des criminels à flétrir, à louer des héros du devoir et des martyrs de la foi ; à redire de sanglantes tragédies dont notre pays a été le théâtre. Mais les fils des victimes et des bourreaux y vivent encore côte à côte ! La paix publique, l'honneur des familles, ont des droits qui imposent certaines limites à la liberté du récit. Il ne faut ni tout dire, ni écrire tous les noms : le bien général l'exige.

L'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* n'a jamais oublié, dans ses justes sévérités, l'obligation pour juger et condamner, de tenir compte des causes d'atténuation : les préjugés d'éducation, d'influence du temps, du milieu, l'entraînement des passions du moment ; il a toujours cherché à concilier la condescendance pour les personnes, les égards dûs aux vivants, avec les droits de l'impartiale vérité.

L'ouvrage obtint les plus précieux suffrages (2). Dédié à Monseigneur Charles Fillion, évêque du Mans, il paraissait

(1) T. I, *Dédicace.*

(2) Parmi tous les témoignages d'éloges publics accordés à l'auteur et à son livre nous ne citerons que Mgr Sauvé. (*Univers* du 7 septembre 1868). Dans un fort bel article le savant théologien présente le travail au lecteur en mettant en lumière ses remarquables qualités, et en insistant avec une autorité particulière sur sa valeur doctrinale.

sous les auspices du docte et pieux prélat, ce qui constituait et demeure pour lui une recommandation faite pour inspirer la confiance et assurer le succès.

L'autorité de cette histoire restera grande, malgré certains reproches, isolés du reste, et d'où l'inspiration des préjugés politiques n'était point absente.

Un ancien libraire du Mans, M. Bondu, assez chercheur, et qui avait quelque peu étudié le passé de notre province, mais non sans préventions et parti pris semble-t-il, contesta dans des articles publiés par le journal *La Sarthe*, les chiffres donnés par Dom Piolin à propos du nombre des victimes de la Révolution dans le département. Il prétendait les restreindre et accusait l'historien d'exagération (1).

Le P. Piolin crut devoir laisser ces attaques sans réponse directe (2). La réponse fut fournie et la vérité des faits rétablie par M. Henri Chardon, l'auteur d'un livre (3), au dire d'un bon juge (4), « des plus remarquables sur les guerres de l'Ouest, par la sûreté et la précision de la critique », l'un de nos érudits qui ont le mieux exploré les sources de l'histoire de la révolution dans la région du Maine.

M. Chardon (5), en homme maître de la question, apporte des documents nouveaux qui viennent à l'appui de la thèse de Dom Piolin, en rectifiant quelques légères erreurs de détails (6).

(1) Numéros des 10 et 16 septembre 1868.

(2) *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. IV. *Avant-propos* p. XI. L'auteur se contente, dit-il, de renvoyer aux travaux si solides de MM. Henri Chardon et Camille Bourcier.

(3) *Les Vendéens dans la Sarthe*, 3 vol. in-24. Le Mans, Monnoyer 1869-1875.

(4) M. Robert Triger. *Esquisse du mouvement scientifique, historique et artistique dans la Sarthe, au XIXe siècle*, in-8. Le Mans, Monnoyer, 1894, p. 64.

(5) Son travail a paru dans *La Sarthe* des 19, 20, et 24 septembre 1868.

(6) Cf. C. Bourcier. *Essai sur la Terreur en Anjou* dans la *Revue d'Anjou*, 3e année t. I, et Berriat-Saint-Prix, La *Justice révolutionnaire*, in-8°, Paris, 1870, t. I, p. 179.

Quelques légères erreurs inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine, c'est au surplus tout ce qu'on peut relever dans la vaste histoire que nous devons au R. P. Piolin et qui conduit le lecteur à travers la série des siècles, séparant le jour où saint Julien vint établir son siège épiscopal dans la cité païenne des Cénomans, de celui où Monseigneur de Pidoll s'assit à son tour sur le même trône.

Entrepris dans l'ombre d'un cloître, au nom de l'obéissance, par un humble religieux, pour la gloire de Dieu et l'honneur de la vérité, cet immense travail a valu à son auteur qui ne la cherchait point, une vraie renommée d'historien. Elle était bien méritée.

Tous ceux qui s'occupent du passé de la province du Maine, et beaucoup d'auteurs en outre, ont le livre entre les mains. C'est l'ouvrage fondamental de notre histoire locale.

Les juges les plus autorisés l'ont loué et apprécié. Le cardinal Pie n'a-t-il pas dit : « Dom Piolin a écrit dix énormes volumes d'une très réelle valeur sur l'*Histoire de l'Église du Mans* » (1). L'annotation au bas des pages de l'ouvrage admirable du comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, témoigne que l'éloquent auteur a fréquemment recours à l'*Histoire de l'Église du Mans*. Suivant un mot heureux (2), ce qui est remarquable dans les ouvrages du R. P. Piolin c'est « la solidité de la construction, et la méthode.... Les matériaux sont bien choisis et habilement distribués... Après vingt années de travaux dans les archives, il nous a donné une œuvre qui a conquis un des premiers rangs parmi les études d'histoire provinciale. Le caractère de sa science historique est une érudition de bon aloi puisée aux bonnes sources, appuyée sur de nombreux documents. »

Il n'importe guère si dans une œuvre aussi vaste un mot

(1) *Œuvres*, t. IX, p. 113.
(2) Dom Cabrol. *Univers* du 17 novembre 1892.

d'un manuscrit a été mal lu, un nom plus ou moins bien identifié. Sans doute l'étude critique des sources, a fait des progrès depuis que les premiers volumes de l'*Histoire de l'Église du Mans* ont été publiés, l'influence de l'Ecole des Chartes et sa méthode se sont répandues, d'importantes publications, les inventaires des archives de l'Empire, des archives départementales, ont fait connaître des documents, on a appris à en mieux saisir les termes, en mieux analyser la portée. Mommsen a pu dire au lendemain du jour où paraissait le premier volume des *Inscriptions Chrétiennes* de M. de Rossi (1861) : « La science commence, le dilettantisme finit » (1). La science date de plus haut certainement, mais elle est devenue plus sûre en quelque sorte et plus facile ; elle a droit d'être plus exigeante.

Il faut donc tenir compte des difficultés qu'ont dû surmonter ceux qui travaillaient antérieurement à cet heureux mouvement contemporain de renouveau dans les études historiques (2).

Le P. Piolin, on ne doit pas se lasser de le répéter, est parvenu à des résultats remarquables.

La note juste sur son œuvre demeure celle qu'a donnée un critique très compétent, qu'on ne saurait accuser d'une indulgence excessive, lui-même d'ailleurs historien de la meilleure école et écrivain de talent. Avec M. l'abbé A. Ledru on pourra dire toujours en toute vérité que l'*Histoire de l'Église du Mans* est appelée « à rendre de réels services aux érudits » (3).

V

LE PRIEUR DE SOLESMES

L'érudition ne suffisait point à remplir la vie de Dom

(1) Cité par M. Duchesne, *Congrès bibliographique de 1878*, p. 248.

(2) Sur ce mouvement, son intensité et son importance, cf. *ibid.* pp. 265 et suivantes.

(3) *Petite Union littéraire*, 1er décembre 1892.

Piolin. Ce que nous savons déjà de son caractère nous l'a déjà fait voir portant ses visées plus haut que la science. Il est historien, mais il est par dessus tout moine. Il travaille, mais jamais sa pensée ne se distrait du service de Dieu.

Pour lui le travail même et la prière s'unissent étroitement, et ne connaître en lui que l'historien ce serait ne point connaître l'homme tout entier. Sa correspondance intime, particulièrement celle avec D. Guéranger, révèle à ce sujet des détails qu'on ne lit pas sans émotion.

« Je trouve, écrit-il, beaucoup plus de plaisir que par le passé à travailler; vos bons avis et la retraite en sont je crois la cause principale. Je prie davantage en travaillant » (1). Il avait même, avec l'approbation de son supérieur, résolu d'interrompre son travail d'heure en heure pour prier quelques instants à genoux. Il confie au P. abbé que s'il a manqué à sa pieuse coutume c'est « parcequ'il travaille une grande partie de la journée à la bibliothèque où se trouve beaucoup de monde.... Mais chaque fois qu'il m'a été possible de travailler dans notre cellule, j'ai été fidèle à ma résolution » (2).

Veut-on se faire une idée de l'emploi de son temps? Voici un règlement de travail, écrit de sa main, et contresigné par l'abbé. Cette pièce en dit long sur l'existence de notre saint et savant religieux.

Dimanche. Etudes de 8 h. Ecriture sainte.
10 h. Histoire monarchique.
2 h. Liturgie.
5 h. Ecriture sainte.

Lundi, Mardi, etc. Etudes de 8 h. préparer la conférence d'Ecriture sainte.
10 h. Histoire de l'Eglise du Mans.
2 h. Id.
5 h. Id.

(1) Lettre à Dom Guéranger, 30 novembre 1843.
(2) Lettre à Dom Guéranger, 28 février 1844.

Tous les jours lire un chapitre du Nouveau Testament à l'étude de 8 heures ; un chapitre de l'Imitation à l'étude de 2 heures ; un chapitre de l'Ancien Testament à l'étude de 5 h.

13 décembre 1849.

† Fr. Prosper GUÉRANGER, abbé de Solesmes.

Et ce travail assidu, si bien ordonné, qui s'alliait si bien chez le P. Piolin avec la vie d'oraison, il avait toujours pour objet la glorification de la vérité chrétienne. L'honneur de Dieu et de son Eglise était au fond toujours le but de tous ses efforts.

« Que je parvienne, disait-il à son ami M. J. Denais (1), à rendre un service si humble qu'il puisse être, à l'Eglise catholique et je serai assez récompensé de mes journées et souvent de mes nuits consacrées au travail ».

Dans l'imposante énumération de ses écrits on peut remarquer le grand nombre des publications directement faites pour aider la dévotion des fidèles à la sainte Vierge, aux saints du pays. Il a été l'historiographe de tous nos pélerinages locaux. C'est avec une prédilection particulière qu'il traitait ces sujets pieux. La foi qu'il cherchait à exciter ou à fortifier chez les autres, il la possédait lui-même vivante, naïve et forte. Ses entretiens et ses lettres en contiennent des témoignages d'une touchante simplicité..... « Je vous dois remerciements, écrit-il à M. Guays des Touches, pour les démarches que vous avez bien voulu faire pour me procurer quelques renseignements sur Saint-Berthevin. Je vous en suis très reconnaissant, mais ce n'est pas moi qui vous en récompenserai ; j'en suis incapable, c'est saint Berthevin lui-même du haut du ciel. Votre

(1) Lettre à M. J. Denais du 2 octobre 1874. — « En ces quelques lignes, remarque fort bien le destinataire de cette lettre, Dom Piolin nous livre tout le secret d'une vie si bien remplie au service de la Vérité et de la Religion ».

J. Denais. *Op. cit.* p. 7

lettre qui m'a causé beaucoup de plaisir m'a cependant mis dans un grand mécontentement contre les habitants de Laval qui n'ont pas soin d'honorer comme ils le doivent ce grand serviteur de Dieu. Si j'avais le bonheur d'être orateur je ferais en sorte de prêcher quelque jour à Laval pour reprocher aux habitants de cette ville leur indifférence pour saint Berthevin ; mais puisque je suis réduit à griffonner du papier, je ne laisserai pas de leur adresser un mot... » (1).

Au même ami il reproche avec enjouement de ne pas avoir assez confiance aux moyens surnaturels... « Vous voilà donc passé complétement au camp des naturalistes (dans le mauvais sens du mot). Voilà le fruit de vos mauvaises fréquentations ! Vous êtes tellement pris de la peur du surnaturel que votre lettre est d'un bout à l'autre à côté de la question et vous ne vous en doutez pas.... J'espère par la miséricorde de Dieu ne pas me laisser prendre à cette lèpre. J'ai commencé une neuvaine à saint Séréné pour ma mauvaise vue ; Je me lave tous les jours les yeux avec l'eau que j'ai apportée et j'ai une ferme confiance que je serai guéri. Mais que les amis de Dieu fassent des miracles pour des gens qui commencent par dire : Je ne croirai que ce que je ne puis m'empêcher de croire sous peine du salut ; ce serait par trop de bonté ! C'est pourtant ainsi que raisonnent les gens en qui vous voulez avoir confiance... (2). »

La soumission aux supérieurs est la grande vertu du religieux. La fidélité à la vocation est sa force et son honneur. Dom Piolin a été un religieux modèle, soumis, régulier, invinciblement attaché à sa famille monastique, d'un dévouement à toute épreuve pour ses frères, pour sa congrégation. En toutes circonstances il en a donné des preuves et il s'est dépensé sans compter au profit du bien commun.

(1) Lettre à M. Guays des Touches, 8 mars 1852.
(2) Lettre à M. Guays des Touches, 4 mai 1868.

Sa correspondance avec le P. abbé fait voir la sagesse de ses vues administratives. Il était avisé, prudent, inspiré toujours par la conception la plus haute de la vie religieuse. Il ne comprenait pas le gouvernement d'un monastère et d'une congrégation sans le renoncement et toutes les hautes vertus qu'il comporte. Il attachait surtout un grand prix à la pratique de la pauvreté monastique. « Je ne souffrirai jamais le superflu » écrivait-il à D. Guéranger en lui exposant ses idées sur une fondation qui paraissait alors possible (1). Les vertus qu'il voulait dans les moines il en donnait lui-même l'exemple, et se montrait détaché et obéissant. Il se dépeignait ainsi : « Je suis un homme paisible, qui ne demande rien pour moi, qui désire voir observer les lois de l'Eglise, qui aime et vénère son supérieur comme son père. C'est l'esprit véritable de la règle de mon saint patriarche et j'espère y rester fidèle jusqu'à la fin de mes jours.... » (2). « Je vais soumettre la chose à mon abbé et ce qu'il dira sera fait.... où mon abbé m'envoie, je vais ». Voilà des expressions qui se retrouvaient fréquemment sous sa plume ou sur ses lèvres. C'était chez lui une ligne de conduite inflexible.

Indépendant et digne dans son humble soumission, il défendait avec une liberté respectueuse ses opinions quand il avait à le faire, qu'il s'agit des affaires intérieures de la communauté ou des questions générales.

Sur les principes d'ailleurs tout le monde à Solesmes était à l'unisson. Le P. Piolin moins ardent à la lutte que Dom Guéranger et quelques-uns de ses confrères évitait en général les polémiques, était porté à se montrer indulgent pour les personnes, mais ne le cédait à aucun pour la pureté des doctrines et ne reculait point devant les plus fermes affirmations d'une rigoureuse orthodoxie. Dans le mouvement d'opinions dont Solesmes fut un des centres, il

(1) Lettre à Dom Guéranger, 24 mars 1846.

(2) Lettre à M. Guays des Touches, 5 octobre 1869.

a tenu utilement son rôle. Par d'autres procédés peut-être que l'illustre abbé, à un rang différent, mais non avec un moindre courage et une moins ardente conviction, il combattit le même combat. Ses écrits, sa correspondance, ses conversations, toute sa vie et sa conduite le représentent comme un champion des droits de la vérité contre les restes du Jansénisme et du Gallicanisme, contre l'esprit rationaliste et Jacobin (1).

Un caractère aussi élevé, une nature aussi sympathique, un tel ensemble de qualités et de vertus attiraient la confiance et lui méritaient dans la Congrégation une place à part. Il jouissait d'une estime générale et d'une incontestable autorité. Tour à tour sous-prieur à Paris, prieur et maître des novices à Bièvres, lecteur d'écriture sainte, secrétaire du chapitre, sous-prieur à Solesmes de 1855 à 1862, bibliothécaire dès 1853, il exerça avec distinction toutes les charges qui lui furent confiées, s'acquittant de ses devoirs avec une scrupuleuse exactitude.

Toujours plus sévère pour lui-même que pour les autres, sage dans le conseil, ferme et paternel dans l'exercice de l'autorité, ses mérites avaient attiré l'attention sur lui, et lorsqu'en 1875 à la mort du Révérendissime Dom Guéranger, le prieur, le R. P. Dom Couturier, de pieuse et sainte mémoire, fut élu abbé, il parut naturel à tous que Dom Piolin lui succédât dans les importantes fonctions de prieur. Il les conserva jusqu'en 1888. Il fit à cette date agréer sa démission. Alors ses forces trahissaient son zèle, les infirmités et la maladie ne lui permettaient plus de se consacrer à ses devoirs. Il ne comprenait pas les honneurs sans les charges et sans le stricte accomplissement des obligations qu'ils comportent.

Jamais il n'en négligea aucune. Mais ses fonctions de bibliothécaire qu'il exerça si longtemps lui furent particu-

(1) Cf. *L'Église du Mans durant la Révolution. Préface*, spécialement pp. XII et XIII.

lièrement chères. Il aimait sa bibliothèque, il aimait ses livres qu'il connaissait si bien. Il avait prodigieusement lu et les livres qu'il n'avait pas lus il en connaissait du moins les titres, les éditeurs, la valeur historique ou littéraire, il savait le parti qu'on en pouvait tirer. Sur presque toutes les branches des connaissances humaines même celles qui ne lui étaient point familières, il aurait pu fournir un renseignement bibliographique : « La bibliographie, disait-il souvent, n'est pas la science, mais elle est le vestibule par où il faut nécessairement passer pour arriver à la science ».

Par ses soins, par son dévouement et ses démarches incessantes il a beaucoup contribué au développement de la bibliothèque de Solesmes. C'était sa préoccupation de tous les instants. Dans ses lettres il y revient sans cesse ; se procurer un ouvrage nouveau, compléter une collection, saisir une occasion : on le trouve toujours occupé de cette pensée, toujours à l'affût pour ainsi dire des moyens d'enrichir le précieux dépôt dont il a le gouvernement. « Une lettre que j'ai reçue hier de la part des Célestins de Bar-le-Duc, écrit-il à l'un de ses plus intimes amis, me remet en mémoire un souvenir de 1871. Lorsque je vous lisais une petite préface pour les *Mémoires de Fleury* vous me proposâtes de me donner 200 fr. si je la datais de Clavières. L'an dernier au mois d'octobre je vous priais de m'avancer cette petite somme pour un ouvrage que j'aurais désiré acquérir ; vous me dites que vous me la donneriez lorsque l'ouvrage aurait paru. Le voici. Et précisément j'éprouve un pressant besoin des 200 fr. Les Célestins de Bar-le-Duc m'ont écrit pour me remercier d'un service assez important que je leur ai rendu. Comme ils sont éditeurs de la nouvelle édition de *Baronius* qui fait le plus grand vide dans notre bibliothèque, que le R^me^ P. Abbé avait envie depuis longtemps d'acquérir cet ouvrage, mais qu'il était effrayé par le prix, je me suis hasardé à leur demander s'ils ne pourraient pas m'en céder

un exemplaire à prix réduit, et hier même j'ai reçu la réponse que vu l'importance du service que je leur ai rendu ils m'en céderaient un exemplaire pour 200 fr. au lieu de 800 fr. Il est très important de profiter de la circonstance et j'ose espérer que vous me mettrez à même de la saisir le plus tôt possible. » (1)

Le P. Piolin poursuivait paisiblement à Solesmes son labeur quotidien, menant de front des études diverses. Il écrivait dans les revues, dans les journaux, donnait des monographies, des volumes sur l'hagiographie, l'histoire littéraire, la biographie, l'histoire générale, les antiquités locales, l'histoire de l'art.

Un coup d'œil jeté sur la bibliographie de ses œuvres publiée dans le précieux livre du R. P. Dom Cabrol (2) donnera une idée de l'immense somme de travail fournie par l'infatigable bénédictin. Dans cet inventaire si patiemment dressé des travaux de la Congrégation de France et qui lui fait tant d'honneur, la part du P. Piolin est considérable et encore incomplète cependant. D'autres écrits ont paru depuis (3), d'autres sont restés manuscrits.

Un éminent religieux de la Compagnie de Jésus, mort au Mans il y a peu d'années en laissant un souvenir vénéré, le P. de Boylesve, avait fait, a-t-on dit, le vœu de ne jamais

(1) Lettre à M. Guays des Touches, 4 mars 1874. — M. Auguste Guays des Touches, de Laval, était un ami très dévoué du P. Piolin qui avait entretenu avec lui une longue et intéressante correspondance heureusement conservée. Il avait eu souvent l'occasion de le visiter dans sa propriété de Clavières, et de le recevoir à l'abbaye, où M. des Touches était toujours le bien venu. Le T. R. P. Dom Guéranger le considérait aussi comme un ami. — Sur M. Guays des Touches, voir *Semaine du Fidèle*, t. XII, p. 516.

(2) *Bibliographie des bénédictins de la congrégation de France*, in-8°, Solesmes, 1889.

(3) On trouvera à la fin de cette étude la bibliographie dressée par le R. P. Cabrol, avec les compléments jusqu'à la mort du P. Piolin.

perdre de temps (1). Et certes il y fut fidèle. Si Dom Piolin avait fait le même vœu il l'aurait accompli non moins exactement que le zèlé jésuite. Jamais existence d'homme et de moine n'a dû être plus remplie par le travail.

Avant d'avoir achevé l'*Histoire de l'Église du Mans*, il songeait à un autre grand ouvrage. Ses vues s'étaient d'abord portées sur une réédition du livre de Hugues du Temps *Le Clergé de France* (2). Il avait commencé à recueillir de nombreuses notes pour mettre l'ouvrage à jour. Le projet s'élargit ; son attention fut attirée sur une collection autrement importante et dont depuis longtemps on souhaitait la nouvelle publication. Déjà Dom Pitra avec l'appui de M. Guizot avait eu la pensée de l'entreprendre et avait travaillé dans ce but (3).

Commencée par Claude Robert, archidiacre de Châlons, qui avait donné un volume en 1626, le *Gallia* est une œuvre bénédictine : c'est à Dom Denis de Sainte-Marthe descendant des premiers continuateurs de Claude Robert qu'il doit sa forme définitive (4). Cet immense et si riche répertoire de l'Eglise en France était devenu fort rare. Les tentatives pour le donner de nouveau au public n'avaient point abouti. Trois volumes de continuation avaient pu être publiés en 1856, 1860, 1865, par M. B. Hauréau de l'Institut, ils forment les tomes XIV, XV et XVI.

Au P. Piolin était réservé l'honneur d'entreprendre la nouvelle édition. Il y fut encouragé de diverses parts et tout spécialement par le chanoine Tresvaux, que ses doctes travaux sur l'histoire ecclésiastique avaient avantageuse-

(1) Cf. *Le R. P. Marin de Boylesve*, in-12, Bourges, 1892, p. 17 et *Semaine du Fidèle*, t. XXXI, p. 277.

(2) En 4 vol. in-8, Paris, 1774-1775.

(3) Mgr Battandier. *Le cardinal Pitra*, p. 225.

(4) *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Opera et studio D. Dionysii Sammartini presbyteri et monachi ordinis Sancti Benedicti Congregatione Sancti Mauri.* Paris, 1715-1785, 13 vol. in-fol

ment fait connaître. Invité à donner ses soins à la publication nouvelle du *Gallia*, l'abbé Tresvaux qui avait su apprécier Dom Piolin le désigna pour cette œuvre (1). Celui-ci avait conservé un reconnaissant souvenir au bon chanoine. Il s'en exprime ainsi à M. Charles Tresvaux du Fraval en le remerciant de la nouvelle édition qu'il venait de donner de l'*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne :* « Vous savez quelle vénération je professais pour l'auteur : il m'a été très utile dans la direction de mes travaux... » (2).

La nouvelle édition devait comprendre la reproduction textuelle de trois volumes publiés par les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, page pour page, ligne pour ligne. Les corrections introduites entre crochets ne changeraient rien à la pagination. Pour les additions plus importantes et indiquées seulement en marge elles étaient réservées pour trois volumes supplémentaires. Tel était le plan de cette œuvre gigantesque. De 1870 à 1874, sept volumes ont été livrés au public. Il n'a pas dépendu de Dom Piolin que l'ouvrage ne soit complètement terminé. Il y travailla sans cesse, enrichissant toujours son trésor de notes, ne reculant devant aucune recherche, aucune peine pour perfectionner l'œuvre, la rendre digne de l'attente du monde savant.

Ses immenses travaux, ses études si variées l'avaient mis en rapport avec une foule de personnes. Il avait visité un nombre incroyable d'archives, de bibliothèques, exploré partout des chartriers et des collections. Il avait des correspondants sur tous les points de la France et en dehors. Les revues et les journaux avaient porté son nom au loin et dans les milieux les plus différents. On appréciait son savoir, son urbanité parfaite, son inépuisable complaisance. Il faisait

(1) Cf. *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, par l'abbé Tresvaux. Nouvelle édition par le neveu de l'auteur Charles Tresvaux du Fraval. Saint-Brieuc, 1892. 2 vol. in-12, p. XXXI.

(2) *Ibid.* p. XXIV.

généreusement part aux autres travailleurs des richesses de science qu'il avait accumulées. Loin de garder pour lui les produits de ses laborieuses veilles, il était toujours prêt à répondre à une demande de renseignement, à fournir une indication, à communiquer un document. La moindre question posée même par un inconnu était assurée d'obtenir une réponse. Dans sa correspondance, non seulement avec ses nombreux amis, mais avec les innombrables solliciteurs qui avaient recours à sa compétence éprouvée pour se faire guider, se faire instruire, avec les autres savants qui tenaient à connaître son opinion, à échanger leurs vues avec lui, il était d'une exactitude et d'une précision assurément très méritoires.

On a retrouvé en foule dans ses papiers des lettres de remerciements pour un renseignement fourni, un ouvrage adressé à titre d'hommages. Ces témoignages de gratitude sont signés tantôt de noms ignorés souvent de noms célèbres.

Ainsi Saint-Beuve avait manifesté le désir de connaître l'étude du P. Piolin sur les *Mystères*. L'intermédiaire avait été, je crois, M. V. Pavie, ami de Sainte-Beuve et ami de Solesmes (1). Dom Piolin s'était empressé de faire adresser un exemplaire à l'illustre académicien qui répondit à son envoi par la lettre suivante :

« Ce 20 mars 1860.

« Monsieur et Révérend Père,

« Je reçois avec bien de la reconnaissance le docte mémoire que j'avais désiré et il m'est précieux de le recevoir de vous. Ayant à m'occuper de nouveau de *Mystères* dans les leçons que je fais à l'Ecole Normale, je dois me mettre au courant des nouvelles recherches. Les vôtres m'instruiront, et je suis confus absolument de voir que vous avez daigné accorder trop d'attention peut-être à un travail de

(1) V. *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, in-12. Angers, Lachèze et Dolbeau, édit.

moi déjà bien ancien et dépassé aujourd'hui : c'est trop d'honneur que vous lui faites.

« Agréez, Monsieur et Révérend Père, l'expression de mon profond respect,

« SAINTE-BEUVE. »

Il serait facile de multiplier les citations. Ecrivains, hommes de lettres, catholiques marquants ont eu en foule recours au P. Piolin pour mettre à profit le trésor de sa bibliothèque et les trésors bien plus grands encore de son érudition et de ses bons conseils (1). On venait le consulter à Solesmes, on restait ensuite en correspondance avec lui. Témoin M. Edouard Drumont qui après un séjour à l'abbaye lui écrivait : « Je n'ai pas oublié votre science inépuisable et votre complaisance plus inépuisable.... J'ai recours à vous à distance comme j'y avais recours quand j'avais le bonheur d'être l'hôte de Solesmes.... » (2).

C'était la joie du savant bénédictin surtout d'accueillir les jeunes gens, de les encourager, de les guider dans les débuts de leurs études historiques. Plus d'un élève de l'Ecole des Chartes lui a dû un bon avis, un conseil précieux pour la connaissance des manuscrits, pour le choix d'une thèse. M. Pécoul, M. Gaston Dubois ont souvent proclamé la reconnaissance qu'ils lui devaient. Ce dernier a raconté (3) l'aimable bienveillance du P. Piolin venant à lui modeste étudiant à Paris. Et moi-même en remontant dans mes propres souvenirs, c'est non pas même à un étudiant, mais à un simple écolier, encore sur les bancs du collège, que je vois toujours avec une reconnaissance émue le bon et érudit religieux prodiguer les marques d'une bienveillance dont

(1) Lettre de M. Henri Lasserre à Dom Piolin, s. d.
(2) Lettre de M. Ed. Drumont, 11 octobre 1865.
(3) *Semaine catholique de Séez*, 17 novembre 1892.

pendant trente ans il a maintes fois renouvelé l'expression et la preuve.

Une bienveillance générale, la fidélité et le dévouement pour ceux qu'il admettait à l'honneur de son amitié, la plus délicate gratitude pour les services rendus, étaient les traits distinctifs de ce caractère si élevé, de ce cœur si noble. Il suffit pour reconnaître un ami véritable de parcourir sa correspondance avec M. des Touches, avec M. l'abbé Leroux, M. Nobilleau pour ne nommer que ceux-là.

Il n'était pas moins bon parent.

En se donnant à Dieu, le religieux est obligé de briser des liens bien chers. Il renonce aux joies, mais il ne renonce pas entièrement aux affections de la famille. Le large esprit de Dom Guéranger avait appris à ses fils à pratiquer aussi complètement et parfaitement que possible le détachement monastique, sans nuire, loin de là, à ce qu'ont de légitime et de saint les sentiments les plus naturels à l'homme.

Dom Piolin aimait ses proches tendrement, de cette affection supérieure ennoblie et grandie par la Religion.

Sa mère, sa sœur, ses neveux occupaient souvent sa pensée; il suivait avec intérêt tout ce qui les touchait. On l'a vu au début de sa vie religieuse éloigné de son pays et de Solesmes, demander avec instances à son supérieur de l'y rappeler (1). Un des motifs qu'il soumet au P. abbé, est le désir de se rapprocher de sa mère ; la crainte de lui causer du trouble, de l'inquiétude est une idée qui revient souvent sous sa plume. Plus tard il aime à être tenu au courant des événements domestiques du Bourgneuf. Il en fait part à ses amis. Il leur communique ses joies et ses espérances, comme le jour où il annonce le mariage de sa nièce (2). Souvent

(1) V. *supra*, chap. III, *in fine*.

(2) Lettre à M. Guays des Touches, 8 octobre 1872.

En épousant M. Le Jariel, Mlle Mouëzy contractait une alliance dont le P. Piolin pouvait à juste titre se trouver honoré. La famille Le Jariel est très anciennement connue par sa foi, par les services les plus dévoués

hélas ! il lui a fallu donner des nouvelles affligeantes à ceux qui lui étaient attachés et prenaient intérêt à toutes ses peines. Surtout pendant les dernières années de sa vie il eût trop fréquemment l'occasion de solliciter les prières de ses amis pour une famille cruellement éprouvée.

Heureux de revoir les siens, de retourner parfois au Bourgneuf avec la permission de son abbé, quand un baptême, une cérémonie religieuse, une affaire de famille l'y appelait, il se réjouissait aussi de pouvoir visiter ses amis si les circonstances lui en fournissaient l'occasion. Mais il aimait par dessus tout sa cellule, ses livres, son monastère, la régularité de la vie monastique. Son attachement pour les murs de son cloître ne l'empêchaient point, non seulement, on l'a vu, de remplir les devoirs de la parenté et de l'amitié, de faire des voyages littéraires souvent lointains et prolongés, mais de rendre autour de lui tous les services que les religieux de Solesmes ne refusent jamais. Pour remplacer un prêtre absent dans une paroisse voisine, présider une cérémonie, entendre les confessions, exercer le ministère, on pouvait faire appel à son zèle de prêtre. Il n'oubliait jamais que se consacrer à Dieu c'est se donner aux hommes. Autorisé par son abbé il acceptait même de prendre part à certaines solennités littéraires. Un jour, en 1863, il présida une séance académique au collège de Sainte-Croix au Mans. Il adressa à cette occasion au jeune auditoire un excellent discours qui nous a été heureusement conservé (1). Après quelques mots fortement pensés sur l'éducation chrétienne, il insiste sur la nécessité et l'importance des études classiques et grammaticales ; « la grammaire sera toujours la première, la plus utile, la plus indispensables des philosophies ». L'allocution du président fut très goûtée.

rendus au pays, à l'église, depuis plusieurs siècles dans les rangs du clergé, et de l'armée, de la magistrature. Cf. de Maulde, *Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 181 ; D. Betencourt, *Les Noms féodaux*, III, p. 7.

(1) *Semaine du Fidèle*, t. I, p. 588.

Il sortait encore de son monastère, et cela chaque année régulièrement pour aller à Paris et à Vichy.

A Paris il descendait chez son ami M. le curé de Saint-Laurent; son temps se partageait exclusivement entre les Archives et la Bibliothèque nationale. Il n'omettait pas de faire quelques visites aux libraires et des stations aux étalages des bouquinistes, le souvenir de ses devoirs de bibliothécaire lui était toujours présent. Après quelques semaines bien remplies par un travail consciencieux, il rentrait à Solesmes, rapportant une abondante moisson de copies, de manuscrits, ayant vérifié, collationné des textes, fait toujours quelque découverte intéressante, trouvé quelque volume manquant aux collections de l'abbaye.

Ses sejours à Vichy étaient commandés par l'état de sa santé. Novice, jeune moine, le P. Piolin avait une constitution si frêle, si délicate, qu'il avait donné des inquiétudes à sa famille et à ses confrères. Avec les années il avait pris des forces et il supportait une somme de travail et de fatigues, une austérité de vie qui auraient effrayé beaucoup d'hommes robustes, mais il demeurait condamné à certaines précautions et ne pouvait suffire à sa tâche qu'en se soumettant à l'obligation de subir des soins. Après une pénible maladie, une cure aux eaux de Vichy avait produit les plus heureux résultats. Depuis lors il avait dû y retourner annuellement et retirait toujours de sa saison un bénéfice qui se prolongeait jusqu'à l'été suivant.

A Vichy le bon Père était connu et aimé. Habitué d'une maison dont la clientèle choisie comptait beaucoup d'ecclésiastiques, il devenait le centre d'un des groupes qui se forment toujours dans le désœuvrement inévitable d'une station thermale. Désœuvrement est un mot du reste qui ne saurait s'appliquer à Dom Piolin. Il suivait avec conscience et ponctualité tout son traitement, puis il avait bien toujours quelques volumes dans ses bagages, quelque travail à pour-

suivre, des épreuves à corriger ; puis la correspondance ne chômait point.

Aux repas, dans les moments qui suivaient les repas, pendant la soirée, il se consacrait avec sa réserve et sa bonhomie habituelles aux relations qu'il avait formées. On le recherchait beaucoup, on l'écoutait. Il était un causeur émérite, sachant mille anecdotes intéressantes, qu'il contait à merveille, ne s'imposant jamais, discret toujours, toujours bienveillant non sans une pointe de malice. Quand on l'avait vu ainsi entouré des habitués de la maison et de la table d'hôte, prêtres ou religieux en majorité, l'écoutant avec une attention respectueuse, l'interrogeant, le questionnant avec déférence, on comprenait bien à quel degré sa dignité et sa bonté conciliaient la sympathie et la confiance et imposaient le respect.

A. CELIER.

(A suivre.)

LA
FAMILLE DE CARNAZET
ET
SON SÉJOUR DANS LE MAINE

Les livres, comme les meubles anciens dont il est toujours intéressant de connaître la provenance, ont parfois leur histoire, et cette histoire réserve souvent aux chercheurs d'agréables surprises.

Il y a quelques années nous achetions au Mans, par un heureux hasard, un vieil ouvrage en apparence bien étranger à la province du Maine :

Les Fleurs de la Vie des Saints et des Festes de toute l'année suivant le Calendrier et le Martyrologe Romain, *composées en espagnol par le R. P. Ribadeneira, religieux de la Compagnie de Jésus, ausquelles ont été adjoustées les vies de plusieurs saints de France par M. André du Val, Docteur, etc., Traduites en François par M. René Gaultier, conseiller du Roy en ses conseil d'Etat et privé, nouvellement revueues, corrigées et remises à la pureté de notre langue par M. Bavdoivn.*

A Paris, chez Jean Dupuis, ruë St Jacques, à la Couronne d'or M D C LVII. (2 vol. in-folio.)

Tout d'abord, en examinant cet ouvrage dont plusieurs pages manquaient, nous eûmes un moment de déception.

Il ne fut pas de longue durée. Non-seulement les deux volumes portaient, frappés sur le plat le nom DE CARNAZET, sur la garde et sur quelques pages avec un timbre à sec, « *A Messire P. M. de Carnazet, Chevalier, Seigneur etc. 1719* », mais les marges étaient couvertes de nombreuses notes manuscrites fort curieuses qui devaient bientôt nous permettre de retrouver la trace d'une ancienne famille noble très peu connue jusqu'ici dans le Maine.

Voici, en suivant l'ordre chronologique, les plus originales de ces notes. L'orthographe est assez singulière, mais elle le semblera moins dans quelque temps si la réforme demandée est adoptée, et d'ailleurs, n'est-ce pas un manceau, Pelletier du Mans, qui le premier, il y a plus de trois siècles, a proposé la simplification de l'orthographe (1) ?

1. *Fête de St François de Borgia.* — « Environ ce temps, « l'an mil cinq cent trente trois, Henry huit roy d'Angle- « terre chasse la reine Catherine, sa légitime épouse, pour « épousés Anne de Boulen, qui par après fist mourir pour « l'avoir trouvée en adultère je ne me souvient pas avec qui. « Le pape d'alors ne pouvant souffrir ce désordre l'excom- « munia, ce quy donna lieu à la révolte de ce royaume « contre l'église romaine, où elle était alors ; cela a rendu « les papes modérés a punir les grands. »

« De Carnazet, ecuier et capitaine au régiment d'infante- » rie de Miromesnil et de St Méry infanterie, en 1710, à « Malicorne sur Sartre, chés la veufve de Carnazet ma mère. »

(T. II, p. 639-640 et 641.)

2. *14 septembre.* — « La vraye croix fut 14 ans entre les

(1) Dès 1561, Étienne Pasquier écrivait dans ses *Recherches de la France,* (VIII, ch. VIII) : C'est Pelletier du Mans qui remua le premier des nôtres l'orthographe ancienne de notre langue, soutenant qu'il fallait l'écrire comme on prononçait ».

Pelletier ou Peletier (Jacques), médecin, littérateur et mathématicien né au Mans le 25 juillet 1517, mort en juillet 1580 (Cauvin *Statistique*).

« mains de Cosroas ou Cosdroas jusquo temps que Heraclius « fut obligé de la luy rendre et la porta à Jérusalem ; l'en- « droit ou pour lors était la ditte croix se nommait Cebatané « et aujourd'huy Thauris entre Tarare et St Siphorien. »

De Carnazet, écuyer, etc., 14 septembre 1715. (T. II, p. 239.)

3. « Sous ce mesme empereur Héracle ou nomé Heraclius, « Mahomet, arabe de nation, aydé d'un moine, fit la Mahomé- « tienne religion des Turcs et Persans, (au bas de la page), « quy aujourd'huy sonts de la cecte de Haly différente des « des aultres Turcs, ce que iay veu à Paris le mois de mars « dernier, allant voir lembassadeur de Perse avec d'autres « Mrs de Lhotel de Tessé ou iestois logé ; je ne scay la « réligion qu'ils professaient auparavant. »

De Carnazet, à Malicorne 1715. (Tome II, p. 239.)

4. « J'ay lu et remarqué que le moyne qui aida à Mahomet « était Augustein, ce que ie croy véritable. »

A Malicorne, 13 septembre 1715, De Carnazet, écuier et capitaine etc.

5. De Gadalupe en Espagne, où j'ay esté, ay veu ce cou- « vent qui est très riche ; je commandais alors dans une « petite ville nomée je crois Bérsecana, je ne me souvient « pas bien. »

« De Carnazet, escuier, etc., ci-devant capitaine au régiment « d'infanterie de Miromesnil, qui était en Italie et son segond « battailleon en Espagne, fut mis troisiesme battailleon de « St Méry, puis fut remis avec son premier battailleon. »

De Carnazet, en 1717. (T. I, p. 55.)

6. On trouve la signature de Carnazet *scutarius* (1) etc... aux pages 23 et 27 du tome I, avec la date 1717.

7. *St Jacques le Majeur, 2 juillet.* — « Miracle de N.-D.

(1) Le mot *scutarius* appartient à la basse latinité. Du Cange dans son célèbre *Glossaire* le traduit par le mot *écuyer*. Littré dans son *Dictionnaire* donne la même signification. On sait qu'il était défendu de prendre la qualité d'écuyer quand on n'était pas noble.

« du Pilier. Veu ce pilier, mon père estant commandant pour « les deux couronnes du Chateau de Linquisition de Sara- « gosse, et moy capitaine au 3e Batailleon du régiment de « St Méry, sy devant second de Miromesnil, quy estoit en « garnison dans ce château en janvier et fevrier 1706. Les « Espagnols tiennent la Chapelle où est ce pilier sy sainte « et vénérable qu'on ny dit point la messe sur l'hotel où est « ce pillier, et permette de monter dessus pour attacher « les dons qu'on y pend à l'hostel de la Vierge et à sça « statue ».

De Carnazet, etc. 1721. (T. II, p. 59.)

8. *Corporaux de Daroca.* — « Je les y ais veus, en ay « aporté une image qui représente l'histoire. »

De Carnazet, écuyer, 1722, Pierre Michel demeurant à Malicorne au Mayne. (T. I, p. 46.)

9. « A Madrid en Espagne, le 15 may, St Isidore labou- « reur, patron dudit Madrid : l'on fait procéssion généralle et « le roy tient chapelle ce que j'ai veü, en foy de quoy j'ai « signé. »

Pierre Michel de Carnazet, chevallier, etc... 1722. (T. I, p. 423.)

10. *29 septembre.* — « Feste à Madrid en Espagne et « grande foire à Valladolid grosse ville ce que j'y ay veu. »

P. M. de Carnazet, cher, sgr. etc... 1722. (T. II, p. 279.)

11. *St Rémy, 1er octobre.* — « D'aujourdhuy le Conceil à « Madrid en Espagne. Le Conceil entre à 8 heures du matin « et à 4 heures de l'après midy, ce que j'y ay veu. »

P. M. de Carnazet, cher et sgr. etc., 1722. (T. II, p. 293.)

12. *19 décembre.* — « Le dit jour ce fait réjouissance à « Madrid en Espagne, estant celuy de la naissance du roy « Philippe cinq, en l'année 1683. Fut proclamé roy le 16 no- « vembre 1700 à Versailles puis fut à son royaume. »

De Carnazet, 1722. (T. II, p. 596.)

13. *28 décembre.* — « Est feste en Espagne ; le roy tient

chapelle. N'est pas feste en ce Mayne où je suis demeurant « dont je suis bien fâché et d'avoir quitté le service. »

De Carnazet, ch^er^ et sgr. etc., 1722. (T. II, p. 624.)

14. *31 décembre, St Sylvestre.* — « Feste du précepte à « Madrid en Espagne, le roy tient chapelle ce que j'y ay veu. »

Pierre Michel de Carnazet, patron de Malicorne où je suis bien fâché de demeurer et d'avoir quitté ma compagnie, 1722. (T. II, p. 636.)

15. *St Isidore, 3 septembre.* — « Est patron de Madrid, « chômée le 15 may en 1708 ; il y a procéssion généralle et « le roy tient chapelle en foy de quoy j'ay signé. »

De Carnazet, 1722. (T. II, 638.)

26. *Circoncision.* — « A Madrid en Espagne le roy tient « chapelle, et les quatre jours suivans sonts feste de la cour « jusqu'aux Rois, ce que j'ai veu. »

Pierre Michel de Carnazet, chr. sgr. etc... 1723. (T. I, p. 57.)

17. *St Sébastien, 20 janvier.* — « Feste de Court à Madrid « en Espagne et de dévotion en ce lieu de Malicorne. »

Pierre Michel de Carnazet, ch^er^, sgr, 1723. (T. I, p. 163.)

18. *St Bruno, 6 octobre.* — « Histoire effroyable qui doit « nous faire appréhender le jugement de Dieu. Urbain 3, « pape, a fait en 1185 retrancher cette fable du bréviaire. »

De Carnazet, 1746. (T. II, p. 326.)

19. « Les Compagnes d'Ursule n'étaient qu'onze et leur « prétendue quantité de onze mille est venue de ce que on a « a expliqué ces caractères XI . M . V . trouvés sur leur sépul- « ture, par XI mille vierges ; le père Sirmond ne donne à « Sts Ursule qu'une compagne nommée Undecimillia quy en « françois veut dire qu'elle sapellait onze mille (1). »

De Carnazet, 1746.

(1) Cette note n'est pas écrite sur les marges du livre mais sur un morceau de papier collé avec deux pains à cacheter sur la page 369 du tome II. Les notes sont copiées textuellement sans que nous ayons cherché à les abréger.

20. *St Denis aréopagiste, 9 octobre.* — « Mort en 1101 en « Calabre, au désert de la Torre. »

De Carnazet, 1747. (T. II, p. 333.)

En lisant ces notes qui n'ont pas besoin d'être commentées, nous voulûmes savoir ce qu'était ce M. de Carnazet qu'on eut pu croire, d'après son habitude de signer « seigneur et patron de Malicorne », un des possesseurs du château de cette ville. Nos recherches dans les deux histoires de Malicorne, dans l'*Armorial du diocèse du Mans* de Cauvin, dans celui de M. de Maulde et dans plusieurs autres ouvrages sur le Maine furent infructueuses, mais un très aimable habitant de Malicorne, M. Arondel, eut l'extrême obligeance de nous adresser tout ce qu'il avait trouvé dans les Archives Municipales, sur M. de Carnazet, *seigneur de St Vrain et non de Malicorne;* le ministre de la guerre nous transmit la copie des états de service de Pierre de Carnazet et de son fils Pierre Michel ; enfin M. le comte de Carnazet, avec lequel nous entrâmes en rapport, voulut bien nous fournir des notes très complètes sur sa famille. En présence d'un tel ensemble de documents il nous a paru intéressant de faire connaître cette famille de Carnazet, originaire de Bretagne, mais qui a habité le Maine assez longtemps, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour qu'il soit utile d'y signaler sa présence.

KERNAZRET OU CARNAZET [COMTES DE]

BARONS DE SAINT-VRAIN

Kernazret (1), chevaliers et seigneurs dudit lieu, paroisse de Loc Brévalaire, évêché de Léon. Le *Nobiliaire* de cet

(1) Kernazret ou Carnazet veut dire *ville à bisse* ou *ville à guivre ;* c'est-à-dire couleuvre ou serpent en bas breton.

En terme de blason un serpent se dit bisse ou guivre.

évêché donne les armoiries de Salomon de Kernazret vivant en 1355. Cette maison est sortie des seigneurs de Saint-Brieux. Elle se divise en deux branches :

1° La branche aînée fondue dans *du Refuge*.

2° La branche cadette dite de *Saint-Vrain* établie en Beauce.

BRANCHE AÎNÉE

Du Refuge, en breton du Minihy, seigneurs dudit lieu, paroisse de Plouvien.

De Kernazret, paroisse de Loc Brévalaire, barons de Coesme, seigneurs du Plessis, paroisse de Rougé.

Armoiries : *D'argent à deux fasces de gueules, deux bisses affrontées d'azur en pal, languées de gueules brochant sur le tout qui est de Kernazret.* — Devise : A tous Refuge.

I. Hervé, sgr. de Kernazret, marié en 1358.

II. Hély.

III. Alain, marié en 1430 à Alix de Coetivy.

IV. Raoul, chambellan et garde des sceaux du Roy Charles VII, 1449.

V. Renaud, premier écuyer de Louis XI, 1472.

VI. Guy, surnommé écuyer Boucard, écuyer tranchant de François Ier, commandait sous Bayard une bande de mille aventuriers dans les guerres d'Italie, fut tué au siège de Novarre en 1521.

VII. Jean, conseiller aux grands jours puis au Parlement en 1554.

Trois lieutenants généraux des armées du Roy 1651-1696-1744. La dernière du nom (branche du Refuge) a épousé en 1714 le marquis de Vintimille du Luc en Provence, lieutenant général.

BRANCHE CADETTE DE SAINT-VRAIN (1).

Armoiries : *Burelé d'argent et de gueules de dix pièces à*

(1) Saint-Vrain est une commune située près d'Étampes (Seine-et-Oise). Le château appartient maintenant au duc de Mortemart ; Billy, sur la même

un serpent brochant de sinople posé en pal et accompagné de trois herses d'or, deux en chef, une en pointe ; à la bordure composée de gueules et d'argent de dix pièces.

Devise : *Per dura per aspera serpit.*

Supports : Deux griffons. Couronne de marquis.

I. Yvon de Kernazret ou Carnazet, ch^er^ et sgr du lieu, cousin par les femmes du connétable du Guesclin (d'après *une inscription du Château du Lardy aujourd'hui démoli*). Il fut du nombre des chevaliers et seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bretagne en France pour la paix et l'union de la France et de la Bretagne, en 1418. Il fut gouverneur du château de Vincennes, écuyer du Roy et capitaine des francs archers de la ville de Paris. Fondateur de la paroisse de Lardy sur la rivière d'Etampes, il y avait de gros revenus; il y fut enterré en 1462. Il épousa Marguerite Bureau, fille de Gaspard Bureau, grand maître de l'artillerie de France,

De ce mariage trois fils :

1° René qui suit.

2° Antoine, écuyer, sgr. de Brazeux, de Montaubert et de Valgrand, marié en 1482 à Antoinette de Mornay.

3° Charles, sgr. de Limours, de Brazeux et de Bouray, épousa en 1508 Claude de Canteleu, fille d'Antoine de Canteleu, sgr. de Wartincourt, écuyer du Roy Louis XI.

II. René de Kernazret ou Carnazet, sgr. de Lardy, de

commune, est aujourd'hui au baron Pérignon. Ces châteaux existaient avant l'arrivée des Carnazet dans ce pays où ils ont habité plusieurs communes voisines : Vers le Grand, Vers le Petit, Leudeville ou Ledeville, Bouray, Limours et Lardy. Dans l'église de Lardy on voit encore plusieurs tombes ; celle d'Yvon doit être dans le pavage mais n'a pu être retrouvée. Un vitrail représente François de Carnazet et sa première femme Anne de Campremy ; Pierre de Carnazet était son fils mais d'un autre mariage. On recommande encore tous les dimanches au prône trois membres de la famille. Montaubert et Brazeux sont deux fermes dont la dernière est de 25,000 fr. de rente, et appartient à Decauville connu par ses chemins de fer à voie étroite. Le château du Mesnil-Voisin (commune de Bouray) a aussi appartenu aux Carnazet ; il est maintenant la propriété de Mme d'Argentré Polignac.

Ledeville, de Billy, de Valgrand, de Bouray, etc..., épousa Marie de Mornay (1).

De ce mariage, trois enfants :

1° Antoine qui suit.

2° Guillaume, ch^er^, sgr. de Ledeville, de Billy et de Montaubert, marié à Magdelaine de Suze ou Souza. De cette union quatre filles :

a. Jeanne, qui épousa Nicolas de Champgirault ;

b. Catherine, qui épousa Adam de Champgirault (frère de Nicolas) ;

c. Anne religieuse ;

d. Antoinette, religieuse.

3° Antoinette, épousa : 1° Charles de Beaumotte ; 2° François d'Auquoi ; 3° Jean de Bombel.

III. Antoine de Kernazret ou Carnazet, écuyer, sgr. de Brazeux, marié en 1521 avec Marguerite de Brilhac.

De ce mariage sept enfants :

1° François qui suit :

2° Adam, sgr. de St Vrain, de Luizières et de Brazeux, guidon de la compagnie du sgr. de Torcy, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme de sa chambre. Il épousa Françoise de Mouthiers, dame de Rosay et de la Folie-Herbaut ; d'où Antoine et François.

3° Louis, épousa en 1570, Antoinette d'Auglebernier, veuve de Louis d'Aumale, vicomte du Mont Notre-Dame.

4° Anne, dame de Brazeux, épousa en 1544, François Gouffier, ch^er^ sgr. de Crèvecœur et de Bonnivet, maréchal de France. Elle fut dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis en 1579.

(1) Marie de Mornay, femme de René, et Antoinette, femme d'Antoine, étaient sœurs. — de Mornay (*Normandie*), chevalier, seigneur de Montchevreuil, Vaudampierre, de la Chapelle, de la Villette, d'Ambleville ; élection de Chaumont, maintenu en 1668.

Armoiries : *Burelé d'argent et de gueules au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.*

5° Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Gif, où elle mourut en 1584.

6° Marie, femme de Ludovic de Cappo, capitaine de la de la citadelle de Turin.

7° N... religieuse à Farmoutier, 1587.

IV. François de Kernazret ou Carnazet, écuyer, sgr. de Montaubert, de Rosay et de Lutz, baron de St Vrain, homme d'armes de la compagnie du vidame de Chartres en 1555, gentilhomme de la maison du Roy, 1561, et maître d'hôtel du duc d'Anjou. Il avait épousé par contrat du 14 octobre 1554 Jaqueline de Prunelay, dame de Richarville.

De ce mariage, trois fils :

1° Pompée, chevalier, sgr. de Brazeux, gentilhomme d'ordonnance de la chambre du Roy, épousa Gabrielle de Voré au Perche (1), sans postérité.

2° François....

3° Barthélemy....

V. Antoine de Carnazet (fils d'Adam), chcr, sgr. de Saint Vrain, épouse par contrat du 27 octobre 1595, Marie de Carvoisin.

De ce mariage dix enfants :

1° François, qui suit.

2° Antoine, baptisé en 1603.

3° Henry-Marc, 1607.

4° Jean, 1615.

5° Marguerite, 1597, religieuse à Chanteloup.

6° Marie, 1598.

7° Jeanne épouse : 1° Paul de Villereau, 2° Claude d'Estoré.

8° Jacqueline, mariée en 1633 à Henri de Thienne, sgr. du Chastelier et de la Mardelle en Touraine.

9° Suzanne, née en 1610, religieuse à Chanteloup.

(1) Armoiries des de Voré : *D'hermine au chef de gueules, chargé d'une trangle ondée d'argent.* Le château de Voré à Regmalard (Orne) appartient actuellement au comte d'Andlau. Un de ses ancêtres avait épousé une fille d'Helvétius qui avait acheté Voré en 1743.

10° Marie, mariée en 1645 à Antoine de Launion.

François, frère d'Antoine, mort en 1606, sans postérité.

VI. François de Carnazet, sgr. et b^on^ de St Vrain, d'Escorcy, de Montaubert, enseigne, puis lieutenant des gardes du Corps de Monsieur frère du Roy, épouse :

1° Anne de Campreny, en 1624, morte en 1625 sans enfants.

2° Geneviève du Noyer, en 1634, morte en 1653. — De ce mariage onze enfants :

1° Joseph, né le 7 juillet 1636 sans postérité.

2° Alexandre, sgr. de Rosay, épouse le 21 juin 1668, Louise Bouton, puis Anne de Villereau, d'où 4 filles :

a. Geneviève mariée à N... de Corbière ;

b. Marie, demeurant auprès de la Duchesse de Mazarin ;

c. N... religieuse au couvent de Ste Marie de Chartres;

d. Angélique, mariée le 12 mars 1711, avec Pierre Jouvance, officier de Madame la Dauphine.

3° François, né le 26 juillet 1644.

4° Charles, né en 1646.

5° François, né en 1648.

6° Geneviève, née en 1636.

7° Geneviève, née en 1638, religieuse de l'abbaye de St Loup.

8° Angélique, née en 1639, religieuse aux Ursulines de Beaugency, 1660.

9° Marie, née en 1642, mariée en 1667, au sieur de Bellesme, près Dieppe.

10° Anne Françoise, née en 1644, religieuse aux Ursulines de Chartres.

11° Geneviève, née en 1650.

3° Marie Lombard (1653), fille de Pierre Lombard, secrétaire des finances de Monseigneur le duc d'Orléans.

De cette union trois enfants :

1° Pierre, qui suit.

2° Jacques, dont la filiation est établie plus loin VII*.

3° Marie, mariée dans l'Isle de Madagascar après 1657.

VII. Pierre de Carnazet, chevalier, sgr. et baron de Saint-Vrain, baptisé en la paroisse d'Ymonville (1), au diocèse de Chartres, le 20 décembre 1654 ; fut mis sous la tutelle de sa mère le 27 août 1657. Par jugement du 7 avril 1674 il fut déchargé comme noble de la taxe des francs fiefs.

Pierre de Carnazet fut fait aide-major du régiment de la Couronne (Infanterie), par brevet du 20 mai 1677, et nommé capitaine commandant au même régiment le 8 décembre 1677. Il était chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Plus tard il fut commandant pour les deux couronnes du château de l'Inquisition de Saragosse (Espagne) où il mourut le 14 avril 1706 (2). Ses états de service sont magnifiques, et la nomenclature de ses campagnes montre que pendant plus de trente ans il n'a guère cessé de combattre :

1677 et 1678, Flandre ; 1679, Allemagne ; 1684, Luxembourg ; 1689 et 1690, Bohême ; 1691, Italie ; 1692 et 1693, Allemagne ; 1694, 1695 et 1696, Italie ; 1701 et 1702, Flandre ; 1703, Rhin ; 1704, 1705 et 1706, Espagne.

Il épousa, par contrat du 17 janvier 1681, Françoise Durand, fille de noble homme Urbain Durand (3) et de Françoise Boudet demeurant à Malicorne au Mayne.

De ce mariage sept enfants :

1° Charles François, né le 8 décembre 1682, mort le 14 février 1706.

2° Pierre Michel qui suit.

3° Louis-Augustin, né le 30 août 1687.

4° Edme Augustin, né le 5 septembre 1690, mort jeune.

(1) Ymonville (Eure-et-Loir).

(2) Voir la note 7 de Pierre Michel.

(3) Urbain Durand est qualifié de maître-chirurgien dans l'acte de baptême de sa fille Françoise. Elle fut baptisée à Malicorne le 2e jour de février 1661. M. Arondel n'a pu retrouver la date de sa mort ; on sait qu'elle vivait encore en 1719.

5° Antoine Adam, né le 21 octobre 1697, mort jeune.

6° Marie Charlotte, née le 15 septembre 1685.

7° Charlotte Henriette, née le 22 octobre 1701.

Nous retrouvons Madame de Carnazet comme marraine des deux baptêmes suivants (1) :

21 Novembre 1708.

« Le vingt et un novembre, a esté baptisé Pierre-Fran-
« çois, fils de Noël Le Breton et de damoiselle Fourmy les
« père et mère, né du légitime mariage, a eu pour parrain
« Pierre Michel de Carnazet, écuier, sieur de Saint Urain (2),
« capitaine au régiment de Miromesnil, et pour marreine
« dame Françoise Durand, veufve Carnazet, baptisé par moi
« Gabriel le Breton, prieur de Saint Quincampoix. Signé : La
« veufve de Carnazet, Noël Le Breton, Le Breton. »

3 Juin 1711.

« Le troisième jour de juin, a esté baptisé René-François,
« fils de Charles Calbry et de Renée Guchery ses père et
« mère, né de légitime mariage, a eu pour parrain maistre
« René Gasnier, sieur de la Meslerie, et pour marreinne
« dame Françoise Durand, veufve Carnazet, en son vivant
« équier, gouverneur de Saragosse en Espagne ; baptisé par
« nous curé soussigné. Signé : La Veufve de Carnazet, de
« Carnazet, Gasnier, Henry Renault. »

Madame de Carnazet fut maintenue dans sa noblesse avec Pierre-Michel de Carnazet son fils, par sentence des élus de La Flèche du 1er septembre 1710. La sentence de La Flèche fut confirmée par arrêt de la Cour des aides de Paris, le 7 may 1720, signé : Pierre-Michel de Carnazet.

VIII. Pierre-Michel de Carnazet de Saint-Vrain, chevalier,

(1) C'est à l'obligeance de M. Arondel que je dois la copie de ces deux actes et de tous ceux émanants de Malicorne.

(2) Dans beaucoup d'actes on trouve *Saint-Urain* pour *Saint-Vrain*. On mettait souvent jadis U pour V et V pour U. Au baptême Le Breton, Pierre Michel de Carnazet était en congé ; au baptême Calbry il avait quitté le service.

seigneur de Grand-Fontaine-Musson au Mayne, né le 13, baptisé le 14 août 1684 (1). Lieutenant dans le régiment de la Couronne (Infanterie) en 1702 (2). Capitaine au régiment de Miromesnil, le 1er janvier 1706. Il a quitté le service en 1710 ; son remplaçant fut nommé le 7 août 1710 (3).

Voici ses campagnes : 1706, 1707, 1708, 1709. Espagne ; 1710, Flandre. Il ne fut que huit ans au service.

Le 23 février 1712, Michel de Carnazet (4), chevalier, seigneur de Saint-Vrain, capitaine au régiment de Miromesnil, fils de Pierre de Carnazet, seigneur de Saint-Vrain, capitaine au régiment de la Couronne, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Saragosse, et de dame Françoise Durand, épousa : 1° Louise-Gabrielle de Clinchamp, fille de feu Louis-François, comte de Clinchamp, sgr. de la Menardière, Saint-Marceau, Chavoigné, Montreuil et Teillé, co-seigneur du Radray et du Tertre, et de dame Gabrielle Pavée (5). Les pactes furent rédigés par Nicolas Brossier, notaire royal au Mayne. La future avait été autorisée à contracter cette alliance par sa mère Gabrielle Pavée et

(1) Ses états de service le font naître vers 1679. En présence d'une indication aussi vague, il y a tout lieu de croire que celle, si précise, de M. le comte de Carnazet est la vraie. Son acte de décès, que je donne plus loin, le fait mourir âgé d'environ 74 ans ; il n'en avait que 72.

(2) On doit se rappeler que c'était le régiment de son père.

(3) M. le comte de Carnazet prétend que Pierre Michel fut nommé capitaine au régiment de Sillery le 1er janvier 1706. Je crois qu'il y a une erreur car c'est à cette date que, d'après le ministère de la guerre, il fut nommé capitaine au régiment de Miromesnil. Ce renseignement est confirmé par la note 7 de Pierre Michel, qui affirme qu'il était au régiment de Miromesnil en janvier et février 1706. C'est dans cette note qu'il indique les transformations de ce régiment de Sillery. Ce doit donc être avant 1706 qu'il a fait partie du régiment de Sillery.

(4) Dans les actes concernant son mariage avec Melle de Clinchamp et le mariage de sa fille, on trouve Carnazel et Carnasel. Ces erreurs de copiste étaient bien fréquentes.

(5) Elle était fille de Gabriel Pavée, sieur de Villarceau, et de dame Daudel. Louise Gabrielle de Clinchamp avait une sœur jumelle née comme elle le 26 novembre 1689. Voir la *Maison de Clinchamp* par J. Noulens. Paris 1884, 1 vol. in-8.

ses proches parents : Louis de Clinchamp, chevalier, seigneur de Voysine, ci-devant lieutenant-colonel au régiment du Grand-Prieur ; Louise-Françoise de Clinchamp, femme de Jean-François Godard, chevalier, lieutenant-colonel au régiment suisse de Villars. La mère de l'époux lui constitua en dot la terre de Fontaine-Musson, la Fleuronnière et toutes les maisons sises dans la ville de Malicorne (1).

Une dispense de deux bancs (2) fut accordée le dernier jour de février 1712 (29 février), à 8 heures du soir, pour ce mariage, par les vicaires capitulaires Jacob Le Vayer et de Bonnaire. Monseigneur Louis de La Vergne de Montenard de Tressan venait de mourir (16 janvier 1712).

Pierre Michel y est indiqué comme étant de la paroisse de Lamnay. C'est dans cette paroisse que s'était marié son oncle Jacques, comme nous le verrons bientôt. Le mariage fut célébré le 1er mars 1712, au Mans, en l'Eglise de la Couture.

De ce mariage deux enfants :

1° Antoine Adam, né le 2 février 1714, à Malicorne, mort en 1717.

2° Louise-Jeanne, née le 2 février 1713 à Noyen (3), morte en 1715.

On ne connaît pas la date de la mort de Madame de Carnazet née de Clinchamp.

(1) Archives particulières de madame la comtesse de Clinchamp au château de Chantilly. Contrat de mariage sur papier portant l'estampille du cabinet d'Hozier (la *Maison de Clinchamp*, déjà cité, p. 223 et suiv.). Les fermes de Houllais, la Maison-Neuve et la Fleuronnière existent encore sous ces noms à Malicorne.

(2) Arch. de la Sarthe, G. 379. *Registre des Insinuations du diocèse du Mans.*

(3) Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Noyen déposés au greffe du tribunal civil de La Flèche (Sarthe).

« Le deuxième jour du mois de février de l'année mil sept cent treize a » été baptisée dans l'église de Saint-Germain de Noyen, par nous prêtre » curé soussigné, Louise-Jeanne, fille légitime de messire de Carnazel » écuyer et de dame Louise-Gabrielle de Clinchamp son épouse. Ont été

Par traité du 24 avril 1715, Pierre-Michel épousa en secondes noces Claire Davy, fille de Jacques Davy praticien à Malicorne et de Renée Fournigault. Claire Davy ne dût pas vivre longtemps et n'eut pas d'enfants.

A ce sujet nous nous permettrons de faire un rapprochement. Entre la première et la dernière des notes de Pierre-Michel, qui heureusement sont toutes datées, s'écoule un espace de 37 ans. Pendant le cours de cette longue période, deux notes seules indiquent un esprit chagrin. C'est en 1722, notes 16 et 17. Nous serions dès lors porté à croire qu'à cette époque M. de Carnazet venait de perdre sa seconde femme ; ses deux enfants et sa mère étaient morts ; il se trouvait seul à l'âge de 38 ans, et cela expliquerait ses regrets d'avoir quitté le service militaire. Sans doute ce n'est qu'une hypothèse, mais quelques nouveaux renseignements pourront peut être la confirmer.

Pierre-Michel de Carnazet rendit hommage de la terre du Grand-Fontaine-Musson, au Marquis de Vibraye, le 30 juillet 1717. Il fut déclaré noble par sentence des élus de La Flèche du 2 avril 1719.

Le 27 août 1742, Messire Pierre-Michel de Carnazet, ch^er^, sgr. de Saint-Vrain, s^r^ de Grand-Fontaine-Musson, ancien capitaine d'infanterie, veuf en dernières noces de dame Claire Davy, épousa à l'église de la Couture, Suzanne-Marguerite Rivière, fille de feu Charles Rivière, seigneur de Chanteloup, et de dame Marguerite-Anthoinette Biterne (1). Mme Rivière de Chanteloup mourut au Mans, paroisse de la Couture, le

» parrain maître Louis de Clinchamp, écuyer, seigneur de Voisinne, et
» marraine Louise-Françoise de Clinchamp qui a nommé par sa procura-
» trice Marie Baudry soussignée.

Signé : M. Baudry, L. de Clinchamp et Sublé ».

Pour copie conforme : Lemonnier, commis-greffier.

Légalisé le 27 janvier 1894 par M. Dupin juge.

(1) La famille Biterne est fort anciennement connue au Mans.

30 juillet 1743. Deux procurations (1), l'une de M. et Mme de Carnazet, et l'autre de M. et Mme Faissot de Brullon, furent dressées par les tabellions du Mans et de La Flèche, pour liquider la succession de Madame Rivière de Chanteloup leur mère et belle-mère.

M. de Carnazet s'opposa au mariage de sa cousine germaine Mlle Le Correur, dont il avait été le tuteur, avec un sr Lépine commis aux aydes. Plus tard il se décida à donner son consentement ; ces pièces sont assez intéressantes pour être données en entier.

« Le premier jour de novembre mil sept cent quarante « cinq, après midy, à la requête de Messire Pierre-Michel de « Carnazet, chevallier, seigneur de St Urain, entien capitaine « d'infanterie, demeurant au bourg de Malicorne où il a elu « domicile, j'ay, Pierre Ory, premier greffier reçu et imma- « triculé au siège de royal du grenier à sel de Malicorne, y « demt et soussigné, dit et déclaré, par les présentes dit et « déclare à Me François Ory, prestre curé de Malicorne, doyen « rural de Clermont (2), demeurant audit Malicorne, que ledit « réquérant est opposant comme de fait il oppose par les « présentes à la publiquation des bans du mariage projeté « entre demoiselle Jacquine-Loüise Le Correul, fille majeure, « du sr... Lépine, cydevant commis aux aydes du département « de Malicorne, y demeurant aud. Malicorne, paroisse Saint « Silvestre, et qu'il est encore opposant à la célébration dud.

(1) Ce n'est pas sans émotion que nous citons le 3e mariage de P. M. de Carnazet, la mort de la belle-mère et les deux procurations, car ces renseignements nous ont été fournis par le regretté M. l'abbé Esnault toujours si bienveillant pour nous. Ce fut peu d'instants avant ce départ pour Paris, qui lui fut si fatal, qu'il voulut bien faire des recherches à notre intention, dans les précieux documents qu'il avait recueillis en si grand nombre. Nous étions loin de penser qu'il serait sitôt enlevé à ses travaux et à ses amis et que nous n'aurions pas le bonheur de le revoir.

(2) C'était le curé de Malicorne qui était doyen rural de Clermont ; ce doyenné comprenait dix paroisses. Les divisions sont toutes différentes de nos jours. Le doyenné de Malicorne a aujourd'hui onze paroisses dont cinq seulement faisaient partie de celui de Clermont.

« mariage pour les raisons et moyens qu'il déduira en « temps et lieu, déclarant où il serait passé outre au préju- « dice de lad. opposition toutes pertes, depans, domages et « interest et sera poursuivi par les voies de droit. Ce fait au « domicile dud. sr Ory, curé de Malicorne, et parlant à sa « servante, par moy greffier susdit et soussigné, à qui j'ay « baillé et laissé au coust du present.

« Signé : Ory (avec paraphe), De Carnazet. »

Au dos de cette opposition, en entier de la main du soussigné :

« Je me deporte et déziste de mon opposition, et concens « qu'il soit passé outre à la solemnité du futour mariage. »

Signé : De Carnazet.

ACTE DE MARIAGE LÉPINE ET LE CORREUR

« Le vingt septiesme jour du mois de juillet mil sept cent « quarante sept, après les fiançailles faites dans cette église « et les publications faites aussi dans cette église aux prones « de nos grandes messes paroissialles, les onzième, dix-huit « et vingt quatrième jours de juin dernier, et dans l'église « paroissiale de Ligüeil, province de Touraine, par trois « dimanches consécutifs suivant le certificat du sieur Cantin » curé de Ligüeil du treize mai dernier, et après une publi- « cation faite dans l'église paroissiale de Cossé-le-Vivien, et « en vertu de dispense des deux autres bancs accordé par « Monsieur le vicaire général de Monseigneur l'Evêque du « Mans, en datte du vingt troisième iour du présent mois de « juillet, signé P. de Roussecy et plus bas Rolland, insinué « suivant l'édit du Roy les dits jours et an, signé Turmeau, le « tout « avec paraphe ; ont été épousés par nous Jean-Baptiste « Jouanneau, prêtre, avec la permission de Mr le curé doyen « de cette paroisse, le sieur Simon François Lépine, receveur « des aydes au département de Cossé-le-Vivien, agé d'environ « quarante quatre ans, fils de deffunt maistre Jean Lépine, « bourgeois et administrateur de l'hôpital d'Epernay-en-

« Champagne, et de deffunte Elisabeth Cliquot (1), ses père « et mère, demeurant audit Cossé-le-Vivien et cidevant au « dit Ligüeil d'une part, et Loüise Marie Jacquine Le « Correur (2), âgée d'environ trente cinq ans, fille du deffunt « Antoine Guillaume Le Correur, écuïer, seigneur de la « Raffrère, et de déffunte dame Marie Charlotte Durand, ses « père et mère, de cette paroisse, d'autre part, en présence « et du consentement de Messire Pierre Michel de Carnazet, « chevallier, seigneur de St Urain, ancien capitaine d'infan- « terie, cousin-germain de l'épouse du côté maternel, de « Messire Philbert Robert Le Correur, écuïer, frère de « l'épouse, de demoiselle, Jacquine Renée Durand, sa tante « du côté maternel, et de demoiselle Catherine Migault, « cousine germaine du côté paternel, et maistre Pierre Por- « tier, intendant de Mr le Marquis de la Chastre, et encore en « présence de François Charpentier, receveur des aydes au « département de Malicorne, de Jacques Leroy, controleur au « département dudit Malicorne, de Samson Le Fort, commis « aux écritures du Bureau des aydes du Mans, et de Charlotte « Cetrel son épouse, et d'Emrance Laisné et de Claude Jac- « quine Le Roy, veufve du Coudray, tous de cette paroisse, « excepté Mr Le Fort et son épouse qui sont de la paroisse de « Saint Benoist du Mans ; ils ont tous signés avec nous, le tout « sans opposition canonique civile de nous connue.

« Signé : Lépine, Louise Le Correur, S. Durand, de Car- « nazet, Correur, C. Migault, P. Portier, Claude Jacquine « Le Roy, veufve du Coudray, M. Dubois fme Charpentier, « Lefort, J. B. Jouanneau, ptre, Ory curé doyen. »

(1) M. Arondel suppose avec raison que cette Élisabeth Cliquot devait appartenir à la famille des Clicquot si connus pour leurs vins de Champagne.

(2) Le Correur, seigneur de la Raffraire et de la Ferrière, élection de La Flèche, famille originaire d'Amiens, maintenue en 1684. Armoiries : *D'azur au chevron d'or surmonté d'un soleil et accompagné de 3 étoiles, le tout du même* (de Maulde, p. 107).

Il semble étonnant que Jacquine Louise Le Correur qui était majeure ne voulut pas se marier contre le gré de son cousin de Carnazet. La raison est qu'elle espérait en hériter, et de fait ses biens de Malicorne sont devenus la propriété des Lépine.

Pierre Michel de Carnazet mourut à Malicorne ; son habitation est encore connue sous le nom du petit château (1). Voici son acte de décès :

« Le quatorzième jour du mois de septembre 1754, a été « inhumé en cette église près le pillier de l'autel de Saint « Jacques, le corps de Messire Pierre Michel de Carnazet, « écuyer, chevallier, seigneur de St Urain, ancien capitaine, « d'infanterie, décédé d'hyer, âgé d'environ soixante quatorze « ans, en présence de Philbert Le Correur, des demoiselles « Louise Le Correur, femme du sieur Simon de Lépine, de « dlle Catherine Migault, son cousin et cousines germaines, et « autres qui ont déclaré ne savoir signer, par les soussignés :

« Le Correur, Lépine, Catrine Migault, Vallère ptre, « J. Bonot ptre, Pocheton prieur, C. P. F. Bruneau, curé. »

Par suite de cette mort la filiation des Carnazet se trouve continuée par Jacques, oncle de Pierre-Michel.

VII*. Jacques de Carnazet, fils puîné de François de Carnazet, cher, seigneur et baron de St Vrain, et de Marie Lombard sa troisième femme, avait épousé, par contrat du 31 mars 1683, Magdeleine de Lunel (2), fille de Me Bertrand de Lunel, conseiller du Roy et Maître d'Hôtel du Prince de Condé. De ce mariage un fils unique qui suit.

(1) Dans le bourg..., « le petit château qui donnait son nom à la rue dite actuellement de l'église ; édifice très-ancien dont les fenêtres du grenier sont à ogives, en pierres de taille fort massives ». Pesche, *Dictionnaire*.

(2) Le mariage eut lieu en l'église de Lamnay (Sarthe) le 27 avril 1683. — Arch. municipales. — De Lunel des Essarts. Cette famille possédait à la fin du XVIIe siècle la terre et seigneurie de Mondragon située dans la paroisse de La Bosse (Sarthe). Armoiries : *D'azur à la bisse d'or en pal, une bande de même brochant sur la bisse, accostée de deux croissants d'argent* (Cauvin).

Magdelaine de Lunel était née en 1658 ; elle mourut en 1694 et fut enterrée en l'église de Miermaigne (Eure-et-Loir).

VIIIe. Guillaume de Carnazet, baron de Saint-Vrain, né en 1685, a épousé Marie Mesnager. De ce mariage trois enfants :

1° N.... né le 15 septembre 1711, mort en 1712.

2e Pierre Guillaume qui suit.

3° Marie, née le 20 février 1716.

Guillaume représenta ses titres de noblesse au greffe de l'élection de Châteaudun le 23 septembre 1717.

IX. Pierre Guillaume de Carnazet (1), né en 1712, a épousé, par contrat du 11 juillet 1729, Geneviève de Mésange.

De cette union quatre enfants :

1° Pierre-Guillaume, qui suit.

2° Louise-Charlotte, née le 25 juillet 1732.

3° Marie-Geneviève, née le 20 mars 1734.

4° Renée-Pierrette, née le 26 mai 1735.

X. Pierre-Guillaume, baron de Saint-Vrain et comte de Carnazet, né en 1730, fut gentilhomme de Monseigneur le duc de Penthièvre, marié à Éléonore d'Eschalard.

XI. Pierre-Michel-Guillaume, comte de Carnazet, fils unique des précédents, épouse en 1783 Henriette de Raousset Soumabre, fille d'Antoine de Raousset et d^lle A. d'Auteroche.

De ce mariage un fils, qui suit :

XII. Louis-Jean-Marie, comte de Carnazet Saint-Vrain, épouse le 27 août 1810 Stéphanie-Marthe-Sidonie d'Arod de Montuntas, fille du marquis de Montuntas, colonel de cavalerie, et de Louise de Montreuil.

De ce mariage deux enfants :

1° Henry-Blaise, qui suit :

2° Louise-Agnès, née le 14 mars 1813, morte fille le 18 février 1835.

(1) Nous aurions pu arrêter ici la généalogie des de Carnazet, puisque cette famille quitte le Maine, mais il nous a semblé qu'il était préférable de la continuer jusqu'à nos jours pour ne pas donner un travail incomplet.

XIII. Henry-Blaise né le 14 octobre 1811, marié le 18 juin 1844 à Marie-Thérèse-Claudine de Tircuy de Corcelle, fille du comte de Corcelle et de Henriette de Révol.

De ce mariage trois enfants :

1° Henry qui suit.

2° Esther, mariée en 1864 au baron de Ravinel.

3° Sidonie, mariée en 1865 au vicomte de Soussay.

XIV. Henry-Paul-Joseph, comte de Carnazet Saint-Vrain, né le 23 octobre 1849, marié le 8 décembre 1874 à mademoiselle Édith de la Chapelle d'Uxelles.

De ce mariage trois filles :

1° Yvonne, née à Saint-Julien (Rhône) en 1878.

2° Odette, née à Jarnioux (Rhône) en 1883.

3° Thérèse, née à Jarnioux (Rhône) en 1887.

En terminant la généalogie de cette noble et ancienne famille si bien alliée, nous devons exprimer toute notre gratitude à M. le comte de Carnazet qui a si aimablement compulsé pour nous ses archives de famille. Sans lui il nous eut été impossible de reconstituer la filiation des de Carnazet et de faire revivre leur souvenir dans le Maine.

Après Pierre-Michel de Carnazet nos deux volumes des *Fleurs de la vie des saints* ont appartenu à M. Raison, président du grenier à sel du Mans, dont les noms et qualités sont inscrits à la main sur la garde des deux tomes. Nous n'avons pu savoir comment ils sont arrivés dans sa bibliothèque.

Un bibliophile manceau, M. Jules Chappée, auteur de plusieurs mémoires sur l'histoire de sa province, possède divers volumes qui portent le même *ex libris* manuscrit. Des liens de parenté doivent exister entre lui et M. Raison.

En entreprenant ce travail notre principal but était d'étudier les Carnazet qui étaient un peu oubliés sinon inconnus parmi les Manceaux. Nous n'avons pas les mêmes motifs de nous étendre sur les Raison qui sont très connus.

C'est une ancienne famille de la bourgeoisie du Mans. Nous nous bornerons donc à quelques notes, en commençant par le grand-père du président du grenier à sel.

Jacques-Christophe Raison, sieur de la Sauvagère, était avocat au siège présidial du Mans ; il épousa Perrine Duval, sœur de Daniel-François Duval, bailli de Touvoie (mort en 1788).

Pierre Raison, fils du précédent, naquit au Mans paroisse Saint-Nicolas le 12 juin 1720 ; comme son père il fut avocat au siège présidial du Mans et se fit inscrire au barreau de cette ville en 1746. Il épousa le 9 octobre 1747, à l'autel paroissial du Crucifix, Marie-Anne-Françoise, fille de Nicolas-René Moreau, officier du duc d'Orléans, et de Marie Legros. Madame Raison avait un frère qui était lieutenant des grenadiers du Roi et une sœur, Nicolaine-Catherine, femme de Joseph-Jacques Pousset de La Vove, avocat au parlement et échevin du Mans. M. Raison mourut au Mans le 2 août 1780. Il laissait cinq enfants : deux fils et trois filles.

Pierre-François Raison (celui de ces enfants qui nous intéresse) était né au Mans, paroisse Saint-Nicolas, le 21 septembre 1750. Voici en quels termes le chanoine Nepveu de la Manouillère annonce son mariage : « Le 28 novembre » 1780, Mlle Dagues a épousé M. Raison fils aîné, qui a acheté » la charge de président au grenier à sel. M. Raison n'est » pas riche ; il a un frère et deux sœurs. M. son père est » avocat au Mans, le père de Mlle Dagues est des plus ancien- » nes familles de bourgeois du Mans ; il est à l'hôtel de ville » par charge d'acquêt. C'est un mariage d'inclination » (1).

(1) La famille Dagues, ajoute M. l'abbé Esnault, occupe une trop large place dans les annales de notre ville, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler l'ancienneté et l'illustration. Née dans la parroisse de Saint-Pavin-la-Cité le 14 février 1754, Marie-Renée Marguerite Dagues était fille de Michel Dagues qui malgré son incontestable noblesse se laissait qualifier « *bourgeois du Mans* ». Sa mère Renée Gasnier, morte en 1774, était sœur de Louise Gasnier mariée à Me Louis Denis de Carqueville, conseiller du Roy, officier au grenier à sel de La Flèche.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que ces Gasnier étaient sans

Dans les mêmes *Mémoires* on trouve mentionnée au 18 février 1786 la naissance d'un fils, issu de cette union, Pierre-Joseph.

M. Raison, président au grenier à sel, assista au dîner du 24 février 1784 pour l'installation de M. le marquis Le Vayer de Vandœuvres à la charge de sénéchal.

Notre tâche est ici terminée, car nous ignorons par quelles mains les *Fleurs de la Vie des saints* ont passé avant d'entrer dans notre bibliothèque.

Originaire de Normandie, nous ne nous étions occupé jusqu'alors que de l'histoire de cette province. Les érudits manceaux nous pardonneront d'avoir été sur leurs brisées ; mais après un séjour de dix ans au Mans il nous était particulièrement agréable de publier ces quelques notes sur le Maine, où nous ne regrettons pas tant d'avoir habité que Pierre-Michel de Carnazet.

R. De BRÉBISSON.

doute parents de René Gasnier sieur de la Meslerie qui fut parrain avec Françoise Durand, veufve de Carnazet, marraine de Charles Calbry le 3 juin 1711.

La famille Dagues est fort honorablement représentée au Mans de nos jours par les Dagues de la Hellerie.

NOTE SUR LE MARBRE DE SABLÉ

Le marbre de Sablé jouissait dans toute la France au siècle dernier d'une réputation justement méritée. Très recherché pour les plus belles constructions il était avantageusement employé pour recouvrir les cheminées et les consoles des châteaux, les autels et les retables des églises. Quoique la veine qui le produisait, si riche en couleurs, soit aujourd'hui épuisée, son extraction n'a pas cessé dans notre province et l'un des descendants du sieur Pierre Landeau, qui en 1765 exerçait sur la paroisse de N.-D. de Sablé la profession de marchand marbrier, continue à occuper dans ses carrières une partie de la population sabolienne.

En 1762, les chanoines de la collégiale de Saint-Hilaire de Poitiers, voulant donner à leur église un autel et des credences plus en rapport avec les goûts du temps, envoyèrent deux des leurs traiter avec un de nos concitoyens. Me Jacques Allaire, maître chantre, et Me Delaporte furent chargés de cette mission ; ils se rendirent dans le Maine, vinrent à Sablé, s'aboucher avec un nommé Houdemon, qui s'engagea à les servir à souhait. Les deux chanoines s'en retournèrent heureux à Poitiers où ils reçurent les compliments de leurs collègues pour la façon dont ils s'étaient acquittés de cette négociation. Les affaires du marchand marbrier auquel ils s'étaient adressés n'étaient pas prospères, et trois ans après, bien que quatre cents livres d'avance lui eussent été versées, aucun ouvrage n'avait été fourni. Les chanoines commencèrent alors à craindre pour leurs espèces,

ils décidèrent, le 18 mars 1765, d'écrire à M. le curé de Sablé, pour le prier d'aller en leur nom toucher la somme qu'ils avaient avancée. Le moyen ne réussit pas; le 13 juillet 1765, la compagnie, qui déjà avait obtenu sentence du présidial contre le sieur Houdemon, reçut avis que celui-ci ne travaillait plus ; elle résolut d'envoyer à Angers, l'exécutoire rendu contre lui, pour lui faire signifier d'avoir à payer les quatre cents livres.

Cette mésaventure ne rebuta pas Messieurs du Chapitre ; ils persistèrent dans le projet d'avoir dans leur église un autel de marbre *avec consonnes bronsées*. Ils dépêchèrent de nouveau à Sablé Me Jacques Allaire. Celui-ci, fit le 11 avril 1765, un marché avec Pierre Landeau, marchand marbrier, demeurant paroisse de Notre-Dame, qui promit de fournir le grand autel pour la somme de 2,400 livres. Les registres capitulaires ne disent pas quand et comment il remplit son engagement. Quoique l'œuvre de notre compatriote soit aujourd'hui disparue de l'église Saint-Hilaire, il nous a semblé intéressant cependant de mettre en lumière ces documents : ils nous montrent l'estime que l'on avait en France pour un des produits de notre province (1).

LOUIS DENIS.

(1) Ces notes et d'autres recueillies par nous devaient être utilisées dans un travail sur les *Industries mancelles* que M. l'abbé Esnault projetait de donner comme supplément à ses *Artistes manceaux*. La mort l'a empêché d'exécuter son plan. Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage à la mémoire vénérée de ce prêtre distingué qui pendant sa vie a bien voulu nous honorer de ses conseils et de son affection.

EXTRAIT DES REGISTRES CAPITULAIRES
DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND DE POITIERS

(Archives de la Vienne, G. 567.)

Du mardy 6 juillet 1762.

Au chapitre ordinaire de l'église insigne royalle, séculière et collégiale de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, dépendante immédiatement du Saint-Siège apostolique, où nous étions assemblez et capitulans les R^ds^ tresorier, doyen, chantre, soudoyen, souchantre....., nous avons agrée le marché que Messieurs le chantre Jacques Allaire et Delaporte, commissaires pour les réparations de notre église ont fait avec le nommé Houdmon, march^d^ marbrier demeurant à Sablé, dans le Maine, pour fournir un autel de marbre et deux credances aux côtés dudit autel pour notre église.

Nous avons arrêté que notre receveur payera à M. le chantre la somme de quarante-huit livres qu'il a donné d'avance au nommé Houdmon sur le marché fait avec lui pour fournir un autel de marbre pour notre église.

Samedy 18 mars 1765.

Avons prié MM. Jacques Allaire et Daviau d'écrire à M. le curé de Sablé de recevoir de M. Houdemon, la somme de quatre cents livres.....

Samedy 27 avril 1765.

MM. les commissaires nommés pour faire les réparations de notre église nous ont raporté avoir fait marché pour fournir un grand autel pour notre église avec le nommé Pierre Landeau, march^d^ marbrier dem^t^ à Sablé parr^se^ de Notre Dame, le 21 du présent mois, pour le prix et somme

de 2,400 l. et ce par un soussing privé passé entr'eux et ledit Landeau. Nous avons agrée ledit marché et remercié mesdits sieurs les commissaires à l'exécution dudit marché et aussi de faire bronser les consonnes et autres ornements qu'ils jugeront convenables.

Le Samedy 13 juillet 1765.

Sur l'advis donné à la compagnie que le sr Houdemon, marchand marbrier à Sablé dans le Maine, redevable de la somme de quatre cent livres envers le chapitre, par vertu de sentence rendue contre lui au présidial de cette ville ne travailloit plus ; nous avons arresté que le sr Soulard notre procureur envoira à Angers l'exécutoire rendu contre ledit Houdemon pour lui faire signifier afin de parvenir au payement de ladite somme de quatre cents livres, qui lui avoient été avancée a compte sur le marché faict avec lui pour fournir un autel de marbre à notre église.

Du Samedy 27 juillet 1765.

Nous avons arresté que notre receveur mettra es mains de Me Jacques Allaire, ptre, chne de notre eglise la somme de trois livres pour estre envoyée au sr Landauld, marbrier à Sablé à valoir sur le marché que Mrs les Commissaires députés pour les reparations de notre eglise ont fait avec lui pour fournir a notre eglise, un maître autel en marbre.

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1893.

ACADÉMIE du Maine. — Statuts. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

ALBRET (Jeanne d'). — Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, publiés par M. le baron Alphonse de Ruble. Paris, Em. Paul, Huard, etc. 1 vol. in-8 de XIX-240 p., avec un portrait à l'eau-forte.

ALLOCUTION prononcée par M. le curé de Saint-Mars, à l'occasion du mariage de Mlle Pays et de M. Martin. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest, pour l'année 1893, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, A. Bernachin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe, pour l'année 1893. Le Mans, A. Bernachin, in-32.

ALMANACH des magasins de l'entrepôt des fabriques, maison J. Péan, année 1893. Le Mans, Hétrot, Guénaud et Cie, 1 vol. in-18.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial, année 1893 (par Leclerc). Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-16.

ALMANACH du Maine pour l'année 1893, 18e année. Le Mans, A. Bernachin et Cie, 1 vol. in-32.

ALMANACH MANCEAU (le Grand) pour l'année 1893, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes, 28e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-32, 224 p.

Almanach Manceau journalier pour l'année 1893, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

Almanach républicain de la Sarthe pour 1893. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 1 vol. in-32.

Almanach Sarthois, 1893, contenant un calendrier, les marchés, assemblées et foires du département de la Sarthe et des départements limitrophes, les noms et adresses des messagers qui desservent le Mans, des notions pratiques sur le service des postes, télégraphe, tramways, voitures de place et omnibus, des recettes utiles et bons mots. 24e année. Le Mans, A. Leguicheux, 1 vol. in-32, 192 p.

Ami (L') des Familles, almanach de la Mayenne publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1893. Laval, Chailland, 1 vol. in-16, 192 p.

Ami (L') du Foyer. Almanach du Perche et du Saonnois (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon, de l'Orne, pour l'année 1893. Mortagne, Daupeley, 1 vol. in-16, 192 p., avec vignettes.

Angot (l'abbé A.). — Simon et David de Heemsce, peintres-verriers à Moulay (Mayenne), 1543-1567. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 100 exempl.

— Deux Vies rhythmées de saint Mélaine, à l'usage du diocèse de Laval. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

Annuaire administratif et commercial de la Mayenne, 4e série, 23e année (1893). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.

Annuaire de la Sarthe pour 1893. Partie administrative complétée par l'indicateur des adresses de la ville du Mans. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. petit in-18, XVIII-516 p., 108 p. des Comptes de l'Hôtel-de-ville du Mans, par M. de Segonzac, plus 16 p. de tables et 72 d'annonces.

Annuaire de la Société philanthropique des voyageurs et représentants de commerce du Mans et du département de la Sarthe. Le Mans, Hétrot-Guenet et Cie, 1 vol. in-8.

Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Laval, 1892-1893. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-18.

Ardouin-Dumazet. — Voyage en France. 1re série : Morvan, Nivernais, Sologne, Beauce, Gâtinais, Orléanais, Maine, Perche, Touraine. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1 vol. in-12, 352 p.

Arnould (Louis). — Anecdotes inédites sur Malherbe. Supplément de la vie de Malherbe par Racan. Publié avec une introduction et des notes critiques. Paris, Picard, 87 p. gr. in-8.

Association amicale des anciens élèves de l'École libre N.-D. de Sainte-Croix, année 1893. Le Mans, Leguicheux et Cie, in-8.

Association amicale des anciens élèves de l'Immaculée Conception. Laval, Chailland, in-8.

Association amicale des anciens élèves de l'Institution libre de Mamers. Rapport et compte-rendu de la 9e réunion. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8.

Association amicale des anciens élèves du collège de Château-Gontier. Château-Gontier, Postel, in-32.

Association amicale des anciens élèves du Lycée du Mans, 17e année. Assemblée générale de septembre 1892. Le Mans, Assoc. ouvr., 32 p. in-8.

Association catholique de Saint-François de Sales, pour la défense et la conservation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1892. Le Mans, Leguicheux, 16 p. in-8.

Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de la Sarthe, exercice 1892-1093, 23e assemblée générale. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 56 p. in-8.

Association des anciens éléves de l'Institution secondaire de Saint-Calais. Compte-rendu de la 1re assemblée générale. Saint-Calais, Renard-Busson, 32 p. in-8.

Association des dames françaises pour les secours aux blessés. Comité du Mans. Assemblée générale, avril 1893. Le Mans, E. Lebrault, 32 p. in-8.

Association industrielle et commerciale de la Sarthe. Bulletin, t. II. Le Mans. E. Lebrault, 36 p. in-8.

Association médicale de la Sarthe, 50e année. Séance générale, mai 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 36 p. in-8. — Tiré à 150 exempl.

Baguenier-Desormeaux. — Notes et Récits pour servir à l'histoire des guerres de Vendée. Les Débuts de l'insurrection à Chemillé (19 mars-12 avril 1791). Vannes, Lafolye, 53 p. in-8.

Barbier (Le) du village. Laval, L. Moreau, in-8.

Bardoux (A.). — Études sociales et politiques. — Les Dernières années de La Fayette (1792-1834). Paris, C. Levy, 1 vol. in-8, III-438 p.

Basserie (Colonel). — Le lait à Paris. La ferme de Marchais à Boutigny (Seine-et-Oise). Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-8.

Bastard d'Estang (le comte de). — Rapport sur la Société historique et archéologique du Maine, présenté et lu au Congrès provincial de la Société bibliographique tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 29 p. gr. in-8. — Extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine* et tiré à 150 exempl.

Battandier (Albert). — Le cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la sainte Église. Paris, Sauvaître, 1 vol. gr. in-8, avec portrait.

Baunard (Mgr). — Allocution prononcée à l'occasion du mariage de Melle Biard et M. Audrain. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-16.

Beauchesne (comte de). -- Le Château de la Roche-Talbot et ses seigneurs. Mamers, Fleury et Dangin, 1 vol. gr. in-8, 378 p., avec grav. — Extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

Beautemps-Beaupré (C.-J.). — Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle. Seconde partie : Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale. Tome II. Paris, Pedone-Lauriel, 1 vol. gr. in-8, VIII-555 p.

Bertrand de Broussillon (Arthur). — La Maison de Craon (1050-1480); Étude historique accompagnée du Cartulaire de Craon et suivie d'une table alphabétique des noms par M. Paul de Farcy. Paris, A. Picard, 2 vol. in-8, illust. de nombreux sceaux et monuments funéraires.

Besnard (l'abbé), curé-doyen de Beaumont. — Manuel de la Confrérie du T.-S. Sacrement. Beaumont-le-Vicomte, 1 vol. in-12, 407 p.

Blondeau (Claude). — L'invasion de la ville du Mans par les religionnaires, en l'année mille cinq cens soixante et deux. Conversation par escrit à Mr D. R. A. C. Av Mans, par Lovis Pegvineav, 1667, 1 vol. pet. in-8, II-124 p. Réimprimé sur l'exemplaire de M. J. Chappée, chez Auguste Goupil, à Laval, le 25 octobre 1892.

Bolognesi (Dr A.). — Chloroformisation à doses faibles et continues, etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 175 exempl.

— Ancien nœvus de la face ayant pris un développement monstrueux. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. — Tiré à 75 exempl.

Boulay (l'abbé). — Discours prononcé le 1er août 1893, à l'École libre N.-D. de Sainte-Croix. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

Bournand (François). — Nos Aumôniers militaires, avec une préface par l'abbé Léon Morancé. Paris Taffin-Lefort (Le Mans, imp. Leguicheux), 1 vol. gr. in-8.

Boylesve (Le Révérend Père Marin de), de la Compagnie de Jésus (1813-1892). Paris, Schneider, 72 p. in-8.

Bricard (Georges). — Un Serviteur et compère de Louis XI : Jean Bourré, seigneur du Plessis (1424-1506). Thèse soutenue à Bordeaux. Paris, A. Picard, 1 vol. in-8, 391 p., avec portrait.

Broc (Vicomte de). — Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration. Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau, d'après des lettres inédites et des souvenirs de famille. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. in-8, IX-345 p., avec un port. en héliogravure.

— Le Temps passé. Bellême, Levayer, 1 vol. in-8, XV-144 p.

— Les Écoles libres dans le département de l'Orne. Rapport présenté au Congrès provincial de la *Société bibliographique* tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893. Bellême, G. Levayer, 38 p. in-18.

Brulé (M. A.). — Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Sarthe, pendant les années 1891 et 1892. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'impr. Drouin, 1 vol. in-8, XVI-262 p.

Bruneau (l'abbé Henri). — Épisode de la Ligue au Mont-Saint-Michel. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 15 p. gr. in-8. Extr. de l'*Union hist. et littéraire du Maine.*

Bruzat (l'abbé). — Discours prononcé au mariage de M. le docteur A. de Laborde et de Mlle Marie-Thérèse Bellais, par M. l'abbé Bruzat, chanoine hon. de Périgueux, directeur de l'Institution Saint-Joseph, en l'église de Foulletourte, le 12 décembre 1892. Le Mans, Ch. Blanchet, 16 p. in-8, texte encadré.

Bulletin agricole du Maine. — Syndicats agricoles des cantons de Sablé et Brûlon, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

— Syndicat des agriculteurs de La Ferté-Bernard, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

— Syndicat agricole du canton de Marolles-les-Braults, 5e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Bulletin agricole du Syndicat des agriculteurs de la Sarthe, publié sous la direction de M. T. Brière, 4e année, 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. Drouin, 1 vol. in-8, 200 p.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. V (1892-1893). Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8, avec pl.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, t. XII, années 1891-1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol, in-8, plus le *Bulletin* publié par la *Commission météorologique de la Sarthe.*

Bulletin de l'éducation chrétienne dans le diocèse du Mans, 3e année. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce du Mans, 5e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Sarthe, année 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de A. Drouin, 8 numéros in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire dans le département de la Mayenne, année 1893. Laval, L. Moreau, in-8.

Cabrol (R.-P. Dom Fernand), prieur de Solesmes. — Le cardinal Pitra, professeur de rhétorique. Paris, 41 p. in-8. Ext. de la *Science catholique.*

Cabrol (R. P. Dom Fernand), prieur de Solesmes. — Histoire du cardinal Pitra, bénédictin de la congrégation de France (abbaye de Solesmes). Paris, Retaux, 1 vol. in-8, xxi-432 p., avec portrait.

— L'Hymnographie de l'église grecque ; leçon d'ouverture à l'Université catholique d'Angers. Angers, Lachèse et Cie, 22 p. in-8.

— Le Manuscrit d'Akhmîn et les écrits inédits de saint Pierre. Angers, Lachèse et Cie, 21 p. in-8. Extr. de la *Revue des Facultés de l'Ouest.*

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu (par Lebreton) de l'année 1892. Laval, Chailland, in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1892, 60e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

Calendrier du diocèse du Mans, suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles. 37e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-32.

Calendrier liturgique du diocèse de Laval pendant l'année 1893. Laval, Chailland, 32 p. in-32.

Candé (Dr). — L'Ancienne forteresse du Lude, d'après un plan inédit. Mamers, Fleury et Dangin, 56 p. in-8, avec grav. et pl. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

Catalogue de la bibliothèque du Cercle de l'Union. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Véron-Duverger, professeur à la Faculté de droit de Paris. Paris, Em. Paul et Cie (Tours, imp. Suppligeon), 24 p. in-8.

Cavalcade de Bouloire. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 8 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

Cercle des instituteurs de la Sarthe ; Bulletin trimestriel, 9e année. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8.

Chant Grégorien. — L'Édition bénédictine et les diverses éditions modernes, ou résumé pratique des principes d'exécution de l'édition bénédictine et leur application aux diverses éditions modernes. Le Mans, Leguicheux, in-8.

CHAPPÉE (Jules), fils. — L'Abbaye de Champagne. Deux chartes de 1245 et 1247. Le Mans, Leguicheux, s. d. 4 p. in-8. Extr. de la *Semaine du Fidèle*, 1892, p. 588-591.

— Charte de Maurice, évêque du Mans, concernant le cimetière de Vautorte, 1217 (v. s.), 4 février. Laval, L. Moreau, 1892, 5 p. in-8, avec fac-simile. Extr. du *Bulletin hist. et archéol. de la Mayenne.*

— Le Vitrail de la chapelle de la Vierge (église du Pré, au Mans). Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Tiré à 10 exempl.

— Note bibliographique sur la première édition des Coutumes du Maine. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 20 exempl.

— Les Armoiries de la ville du Mans. Mamers, Fleury et Dangin, 15 p. in-8, avec vign. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 20 exempl.

CHAULIN-SERVINIÈRE. — Les Tramways de la Mayenne, discours prononcé à la Chambre des députés. Laval, Mittre, in-8.

CLÉRET (Mgr), évêque de Laval. — Lettres pastorales et mandements aux prêtres et fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 4 br. in-4 (nos 16, 17, 18 et 19).

— Lettres pastorales et mandements aux prêtres et fidèles du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 4 br. in-4 (nos 20, 21, 22 et 23).

COMICE agricole de Laval. — Catalogue et Liste des prix. Laval, Chailland, in-8.

COMMUNICATION faite à la Société chorale du Mans par son président. Le Mans, Bernachin et Cie, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour l'Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans, exercice 1892. Le Mans, A. Leguicheux, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses pour les Œuvres de la propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François de Sales dans le diocèse de Laval, exercice 1892. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. — Assemblée générale des actionnaires de mars 1893. Compte-rendu et rapport du conseil d'administration et de la commission de surveil-

lance sur les comptes de l'année 1892. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-4.

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval. Laval, Chailland, 3 broch. in-18.

Consécration d'une église. Laval, Chailland, in-12.

Conseil d'arrondissement de La Flèche, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. La Flèche, Besnier-Jourdain, in-8.

Conseil d'arrondissement de Mamers, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. Le Mans, Bernachin, 48 p. in-8. — Tiré à 80 exempl.

Conseil d'arrondissement de Saint-Calais, session ordinaire de 1893. Rapport présenté par le sous-préfet. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8.

Conseil général du département de la Mayenne, année 1893. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

Conseil général du département de la Sarthe, année 1893. 1re et 2e sessions. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'impr. Drouin, 2 vol. in-8.

Conseil général du département de la Sarthe. Session extraordinaire de juin 1893. Le Mans, Assoc. ouvr. de l'imp. Drouin, 15 p. gr. in-8.

Conteur (Le) de la Veillée. — Almanach du Maine et du Perche, pour l'année 1893. (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). Nogent-le-Rotrou, Filleul, 1 vol. in-16, 168 p., avec vign.

Couderc (Camille). — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. XX (contenant les catalogues des manuscrits des bibliothèques du Mans, Château-Gontier et Saint-Calais). Paris, Plon, 1 vol. in-8.

Coupris (Le chanoine L.-G.), vicaire-général. — Lettre circulaire aux curés du diocèse du Mans, relative aux trésoriers-comptables des Fabriques paroissiales. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 p. in-4, avec une feuille supplémentaire (nos 42 et 42 bis).

Daniel et Mercier (Les RR. PP.), S.-J. — Léon Ducoudray, recteur de l'école Sainte-Geneviève, martyr de la Commune (1827-1871). Paris, Retaux et fils, 1 vol. in-18, xii-344 p., avec port.

Delagénière (Dr H.). — De l'intervention chirurgicale dans les tumeurs de la dure-mère. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

— Statistique des opérations pratiquées au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

Delaunay (E.). — Passage des Vendéens à Ernée. Laval, Leroux, in-18.

Deschamps (E.). — La culture et le commerce des Fleurs dans les Alpes-Maritimes. Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

Dévotion à saint Eutrope. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

Direction des Forêts, 15e conservation. Départements de la Sarthe et de la Mayenne. Inspection du Mans. — Coupes de l'exercice 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 44 p. in-4.

Directoire (Petit) pour la 1re communion et la confirmation, cantiques, avis, cérémonies (par un prêtre du diocèse du Mans).

Drault (Jean). — La Pédale humanitaire. Paris, H. Gautier, 1 vol. in-18, 319 p.

— Le Carnet d'un réserviste. Paris, H. Gautier, 1 vol. in-12 illustré.

Dubois (l'abbé Ernest-L.). — La Verrière de sainte Anne et de la Vierge à la cathédrale du Mans. Mamers, Fleury et Dangin, 8 p. gr. in-8, avec une planche. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 25 exempl.

Duchemin (P.), Dunoyer de Segonzac (A.) et Brindeau (Paul). — Cahiers de plaintes et doléances des paroisses de la province du Maine pour les États-Généraux de 1789. Publication d'après les originaux. Tomes III et IV. Paris, H. Champion (Le Mans, imp. Monnoyer), 2 vol. in-18, 492 et 379 p. Extr. de l'*Annuaire de la Sarthe.*

Édict et articles accordez par le Roy sur la réunion du sieur de Bois-Dauphin au seruice de Sa Majesté. Publié au Parlement le douziesme septembre 1595. A Angers, chez Antoine Hernault, 1596, II-26 p. petit in-8. Réimpression à 52 exempl. numérotés chez Aug. Goupil, de Laval, en 1893.

Espinay (G. d'). — La Réforme de la coutume du Maine en 1508, Mamers, Fleury et Dangin, 55 p. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

Essai généalogique sur la maison Bourgeois, marquis de Boynes et ses alliances depuis 1600 jusqu'à nos jours, enrichi d'un appendice contenant des documents historiques et généalogiques. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1 vol. in-4, 250 p. — Tiré à 50 exempl.

Évêché de Laval, notice. Laval, Chailland, in-8.

Flore médicale. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8. Extr. du *Monde des Plantes*. — Tiré à 50 exempl.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers. — Discours sur l'Ordre monastique prononcé dans l'église abbatiale de Solesmes, à l'anniversaire des obsèques de Dom Guéranger. Seconde édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 27 p. in-8.

Froger (l'abbé L.). — Les Premières poésies de Ronsard (odes et sonnetz). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 113 p. in-8. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

— Un Amateur au XVIIe siècle : Gilles Renard et le jardin des Tuileries. Mamers, Fleury et Dangin, 31 p. in-8. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

Gadbin (René). — Essai historique sur l'ancien château de Giziers, résidence des gouverneurs de Château-Gontier. *Gazette de Château-Gontier*, mai-juillet 1893.

— La Constitution civile du clergé et les prêtres de Bazouges en 1791. Angers, Germain et Grassin, 32 p. in-8. Extr. de la *Revue de l'Anjou*.

Gautier (F.). — L'Œuvre de Claude Chappe, créateur de l'administration française des télégraphes et inventeur du télégraphe aérien établi sous les auspices de la Convention nationale. Paris, Cretté, 81 p. in-8.

Gautier (Jules). — Société et Misère. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

— Société et Misère. Le Mans, Eug. Massiète, 16 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

Génie (Le) de Jeanne-d'Arc. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-18.

Gentil (Ambroise). — Inventaire général des plantes vasculaires de la Sarthe indigènes ou naturalisées et se reproduisant spontanément. 2e fascicule : Monopétales et apétales. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, iv, p. 113 à 236.

— Répertoire des roses sarthoises. Le Mans, Ed. Monnoyer, 12 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

GRAFFIN (Roger). — Les Rast ; notice généalogique sur une famille lyonnaise au XVIIIe siècle. Mesnil-sur-l'Estrée, Firmin-Didot, 77 p. in-4.

— Les Fouilles de Belval (Ardennes). Charleville, 19 p. gr. in-8, avec planches.

GRANGES DE SURGÈRES (De). — Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique (1492-1892). Rapport sur les travaux et opérations du comité de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan. Nantes, Bourgeois, 49 p. in-8.

GRASSIN (Jules). Bulletin trimestriel du Syndicat agricole de Saint-Gervais-en-Belin, année 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

GUÉRANGER (R.-P. Dom Prosper). — L'Année liturgique, 4e volume de la continuation. — Le Temps après la Pentecôte, t. IV. Poitiers, Oudin, 1 vol. in-18, 596 p.

HAYENEUVE (Simon). — Notice biographique. Laval, Leroux, in-18.

HÉDIN (Marcel). — Rapport à la Société d'encouragement au travail du département de la Sarthe, sur le résultat du concours, prononcé à la distribution solennelle du 12 février 1893. Le Mans, E. Lebrault, 26 p. gr. in-8.

HERY (Paul). — Rapport au Conseil de Prud'hommes du Mans, sur le concours des récompenses ouvrières en 1892, lu à l'audience solennelle du 12 février 1893. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. gr. in-8.

HUBL (Ant.). — Le Mans. Vortrage und applicatorische Besprechungen. Prag, F. Ehrlich, 95 p. in-8 et pl.

INDICATEUR des offices des dimanches et fêtes pour l'année 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-32.

INDICATEUR Manceau contenant tous les renseignements sur les chemins de fer et les tramways. Le Mans, E. Lebrault, 72 p. in-18.

INFLUENCE (De l') de l'Accent tonique et du Cursus sur la structure mélodique et rythmique de la phrase Grégorienne, par les Bénédictins de Solesmes. 1re partie : L'Accent tonique et la psalmodie. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 80 p. in-4. — Extr. du t. III de la *Paléographie musicale*.

Institution libre Saint-Paul de Mamers. Distribution des prix du 28 juillet 1893. Compte-rendu. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8.

Inventaire féodal de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais. Saint-Calais, Renard-Busson, IX-48 p. in-8.

Jacquez (Ernest). — Claude Chappe. Notice biographique. Paris, A. Picard, 79 p. in-8, avec grav.

La Bouillerie (baron Sébastien de). — Verron. Notes et documents. Mamers, Fleury et Dangin, 23 p. in-8, avec figures. — Tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

La Bouillerie (Marie de), religieuse du Sacré-Cœur (1859-1882). Paris, Noizette, 1 vol. in-18, 200 p.

Labouré (Mgr G.-M.), évêque du Mans. — Lettre cirulaire ordonnant des prières pour la France. Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 p. in-4 (n° 37).

— Lettre circulaire à l'occasion du jubilé pontifical de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 38).

— L'Église. Lettre pastorale et Mandement pour le carême de l'an de grâce 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 22 p. in-4 (n° 39).

— Itinéraire pour les visites pastorales de l'année 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 40).

— Lettre circulaire au clergé de son diocèse, portant convocation à la retraite pastorale et au synode. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4 (n° 41).

— Lettre pastorale et mandement de Mgr l'Archevêque de Rennes, à l'occasion de la prise de possession de son siège. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-8.

— Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du diocèse, à l'occasion de sa promotion à l'archevêché de Rennes, et Mandement ordonnant des prières pour la nomination de son successeur. Le Mans. Ed. Monnoyer, 6 p. in-4 (n° 43).

— Lettre cirulaire à MM. les curés du diocèse, donnant communication des instructions ministérielles concernant la comptabilité des fabriques. Le Mans, Ed. Monnoyer, 18 p. in-4 (n° 44).

Lahargou (l'abbé P.). — Messire Jean-Louis de Fromentières, évêque et seigneur d'Aire, prédicateur ordinaire du Roi (1632-1684). Paris, Retaux, 1 vol. in-8, 354 p.

Lecouteux (E.). — L'Agriculture à grands rendements. Paris, Maison rustique, 1 vol. in-18, 367 p.

Ledru (l'abbé Ambroise). — Histoire de la Maison de Mailly. Le Mans, Pellechat, Laval, imp. Moreau, 2 vol. gr. in-8, avec planch. et blasons dans le texte.

Le Faverais (H.). — Histoire de Lonlay-l'Abbaye, avec une monographie complète de l'ancienne église abbatiale et de l'église actuelle de Lonlay. Mortain, Leroy, 1 vol. in-8, 108 p., avec grav.

Legeay (F.). — Le collège de Saint-Benoît au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8. — Tiré à 25 exempl. et extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

Legeay (R.-P. Dom Georges), bénédictin de Solesmes. — Des noms de N.-S. Jésus-Christ dans l'Écriture. Paris, Delhomme et Briguet, 1 vol. in-8.

Lemée (l'abbé A.). — Observations botaniques faites dans la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 50 ex.

— La Miellée. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

Lettres du Roy contenant confirmation des articles accordéz par Sa Majesté au sieur du Plessis de Cosme, commandant en la ville, chasteau et baronnie de Craon, habitans d'icelle baronnie et autres par luy aduouez. A Angers, chez Antoine Hernault, 1598, II-10 p. pet. in-8. Réimpression à 52 exempl. numérotés chez Aug. Goupil, de Laval, en 1893.

Le Vayer (Paul). — Deux épitaphes du couvent des Cordeliers de Paris. Mamers, Fleury et Dangin, in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 100 exempl.

Léveillé (l'abbé Hector). — Les Plantes curieuses, utiles et médicinales de l'Inde. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. gr. in-8. Extr. du *Monde des Plantes* et tiré à 100 exempl.

— Le Dernier des Rabodanges, poésie. 2e édition. Le Mans, Ed. Monnoyer, 48 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

— Le Monde des Plantes. Revue mensuelle de botanique, 3e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, avec fig. et portraits.

Liger (F.). — Le Camp des Provenchères et la voie romaine de Julio Magus à Condate. Paris, Baudry, 14 p. in-8.

Ligneul (Paul) fils. — Traité sur la Fève. Le Mans, Hétrot, Guenot et Cie, 32 p. in-8.

Ligue de l'enseignement. Cercle manceau. Bulletin. Le Mans, E. Lebrault, 24 p. in-8.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand Séminaire, en juillet 1893. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand Séminaire du Mans et prêchée par le R.-P. Archambault, dominicain, du 23 au 28 juillet 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Marchand (l'abbé C.). — Le maréchal François de Scepeaux de Vieilleville et ses Mémoires. Paris, Picard, 1 vol. in-8.

Marty-Laveaux (Ch.) — Notice biographique sur P. de Ronsard. Paris, Lemerre, 1 vol. pet. in-8, cxxvii p.

Mégret (R.-P. Dom Charles), bénédictin de Ligugé. — Le Chant liturgique dans les séminaires, les communautés et les paroisses, nouvelle édition revue et augmentée. Poitiers, Oudin, 1 vol. in-8, 140 p.

Meignan (Mgr le cardinal), archevêque de Tours. — Un prêtre déporté en 1792. Épisodes de l'histoire de la Révolution et de l'histoire des missions. Paris, Cattier, 1 vol. in-4, 328 p. et 12 grav.

— Mandement et Lettre pastorale pour le carême de l'année 1893. Tours, Bouserez, in-4.

— Les Prophètes d'Israël et le Messie, depuis Salomon jusqu'à Daniel. Paris, V. Lecoffre, 1 vol. in-8, vii-608 p.

Menjot-d'Elbenne (vicomte). — Écrits inédits de Saint-Simon, publiés sur les manuscrits conservés au dépôt des Affaires étrangères, par M. P. Fougère. Tome VIII, publié par M. le vicomte Menjot d'Elbenne. *Notes sur tous les duchés-pairies, comtés-pairies et duchés vérifiés depuis 1500 jusqu'en 1750.* Paris, Hachette, 1 vol. in-8, xv-722 p.

Mois bibliographique (Le), rédigé par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes (mensuel), 1re année. Arras, 1 vol. in-8.

Monnoyer (Edmond). — Société générale de secours mutuels du Mans, réunion trimestrielle du 29 janvier 1893. Historique de la Société, lu par M. Edmond Monnoyer, à l'occasion du 30e anniversaire de son installation comme président. Le Mans, Ed. Monnoyer, 4 p. in-4.

— Rapport du président de la Société générale de secours mutuels du Mans, exercice 1892, 57e année. (Le Mans, Ed. Monnoyer), 4 p. in-4.

Morand (J.-B.). — Notice sur saint Joseph des Anges de Vautorte. Laval, Chailland, un vol. in-32, 232 p.

Moriceau (l'abbé). — Notice sur saint Girard de Bazouges, près Château-Gontier, moine de Saint-Aubin d'Angers. Laval, Chailland, 72 p. in-32.

Moulard (F.). — Notice historique sur la commune de Vancé (Sarthe), dédiée à M. Almire Gruau, maire de Vancé. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. gr. in-8, 107 p. Extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — Tiré à 50 exempl.

— Inventaire des titres de Boisbrault (Mayenne). Mamers, Fleury et Dangin, 31 p. gr. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine.* — Tiré à 25 exempl.

Notice historique sur la ville de Sainte-Suzanne (Mayenne). Laval, Goupil, in-8.

Notice sur l'Association des anciens élèves de l'école mutuelle du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8, avec 1 portr. de M. Dulac, directeur de l'école de 1831 à 1872.

Notice sur le prince de Broglie. Château-Gontier, Leclerc, in-18, avec portr.

Œuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Fête générale, fête paroissiale et réunion générale. Compte-rendu des recettes et dépenses du 1er janvier 1892 au 1er janvier 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

Office (Le Petit) de la Très-Sainte Vierge noté en plainchant. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 92 p. in-8.

Ollivier (Dr Auguste). — Études d'hygiène publique. 4e série. Paris, Steinheil, 1 vol. in-8, vi-115 p.

Ordo divini officii recitandi missæque celebrandæ in tota diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno 1893. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitaudi sacrique peragendi ad usum insignis ecclesiæ Cenomanensis, pro anno 1893. Cenomani, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12, 168 p.

Ordo divini officii sacrique peragendi juxta ritum romano monasticum in abbatia Sancti Petri de Solesmis.... pro anno Domini 1893. Solesmis, typogr. Sancti Petri, 1 vol. in-12, 129 p.

Ordonnance épiscopale concernant l'association pour l'œuvre des messes. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8, 128 p.

Origine du pèlerinage de Saint-Joseph-des-Champs. Laval, Goupil, 1 vol. in-16.

Paléographie musicale. Les Mélodies liturgiques, ou Recueil de fac-similés phototypiques des principaux manuscrits de chant liturgique grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés par les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Solesmes, 5e année. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-4 carré.

Paroissien (Nouveau) romain très-complet. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

Pasquier. — Histoire de mon temps. — Mémoires du chancelier Pasquier, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Première partie : Révolution, Consulat, Empire. Tome Ier, 1789-1810. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. gr. in-8, xi-537 p., avec 3 portr.

— Ibid , t. II, 1812-1814. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. gr. in-8, 463 p.

Pichon (l'abbé F.). — Notice sur M. l'abbé P. Gobil, chanoine honoraire, doyen de Château-du-Loir. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 15 p. in-8. Extr. de la *Semaine du Fidèle*.

Piolin (R.-P. Dom Paul). — Histoire populaire de saint Julien, premier évêque du Mans. Paris, Maison de la Bonne-Presse, 1892, 1 vol. in-18, 216 p.

Pointeau (l'abbé Charles). — Notice sur les seigneurs de Vautorte. Laval, Moreau, 46 p. in-8.

Prévost. — L'Église et les campagnes au Moyen-âge. Laval, Chailland, in-8.

Processionale monasticum ad usum Congregationis Galliæ Ordinis Sancti Benedicti, 2e édition. Solesmis, typogr. Sancti-Petri, 1 vol. in-8, 364 p.

Programme des conférences ecclésiastiques du diocèse de Laval pour l'année 1893. Laval, Chailland, in-4.

Programme du concours départemental de la Mayenne. Laval, Auvray, in-8.

Projet de création d'asile de nuit au Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-4. — Tiré à 100 exempl.

Rapport de la Chambre de commerce de Laval. Laval, Auvray, in-18.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1892. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, année 1892. Tome LXXII. Le Mans, Assoc. ouvr., 1 vol. in-8.

Règlement de la Société de médecine de la Sarthe, séance du 1er février 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — — Tiré à 100 exempl.

Règlement de l'association des Enfants de Marie du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 32 p. in-32. — Tiré à 100 exempl.

Règlement de police de la ville de Bonnétable. Bonnétable, Prévost, in-8. — Tiré à 70 exempl.

Règlement des Sapeurs-Pompiers de Montfort. Le Mans, Blanchet, 12 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

Règlement des Sapeurs-Pompiers de Sainte-Jammes-sur-Sarthe. Le Mans, Blanchet, 12 p. in-12.

Règlement et Statuts de la Chambre syndicale de la boulangerie du Mans. Le Mans, Blanchet, 16 p. in-8. — Tiré à 60 exempl.

Règlement général du séminaire Saint-Vincent du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8. — Tiré à 150 exempl.

Règlement intérieur des notaires de la Mayenne. Laval, Auvray, in-16.

Revue historique et archéologique du Maine, tomes XXXIII et XXXIV. Le Mans, Pellechat (Mamers, imp. Fleury et Dangin), 2 vol. gr. in-8, 352, 344 p , avec portraits, grav., plans et vign. dans le texte.

Revue littéraire et artistique du Maine, organe de l'Académie du Maine, 12e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8, 288 p. avec portr.

Rochet (Dr V.). — Cure radicale des spina bifida, avec large brèche osseuse par ostéoplastie. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 75 exempl.

Rouillé (A.). — Assignats et Papiers-monnaie. Guerres de Vendée et Chouannerie (1793-1796). La Roche-sur-Yon, Ve Ivonnet, 81 p. in-4 et 7 pl.

Roussel (l'abbé). — Almanach de la France illustrée, année 1893. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

— Almanach illustré de la première communion et de la persévérance, année 1893. Paris-Auteuil, imp. des Apprentis-Orphelins, 1 vol. in-18, avec grav.

Ruche-Lavalloise (La), année 1893. Laval, Chailland, in-8.

Saint-Maixent (R.-P. de). — Notice biographique. Le Mans, imp. du *Nouvelliste de la Sarthe*, 16 p. in-8. — Tiré à 50 exempl.

Salomon (Dr L.), médecin à Savigné-l'Évêque. — Essai sur une intoxication aigue et chronique observée chez les peigneurs de chanvre. Le Mans, Ed. Monnoyer, 75 p. in-8.

— Autour de la loi sur les aliénés. Paris, Chamuel, s. d. (1893), in-8.

Sarthois (Le Petit), almanach pour 1893 contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires du département de la Sarthe, les foires de l'Orne et de la Mayenne, une statistique administrative du département et le service des postes et télégraphes. Le Mans, Leguicheux, 80 p. in-32.

Société amicale des anciens militaires de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 32 p. in-8.

Société anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale du 12 avril 1893, à Laval et Rapport du conseil d'administration sur la situation de la Société et sur les opérations du dernier exercice (par le président Aimé Blavier). Laval, Auvray, 15 p. in-8.

Société chorale du Mans. Fête de Sainte-Cécile, 27 novembre 1892. Le Mans, Bernachin et Cie, 16 p. in-8,

Société civile anonyme de Saint-Paul de Mamers. Enseignement secondaire libre. — Prospectus. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 8 p. in-4.

Société d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Assemblée annuelle ordinaire de mai 1893, et Rapport de la commission pour l'examen du compte du 63e exercice (1892). Le Mans, Ed. Monnoyer, 28 p. in-4.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. Conférences du diocèse du Mans. Procès-verbaux des assemblées générales des 19 Juillet et 21 décembre 1892. Rapport annuel (par M. A. Surmont). Le Mans, Leguicheux, 32 p. in-8.

Société des Agriculteurs de la Sarthe. Rapports des Commissions des concours d'enseignement agricole en 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

— Catalogue des animaux et produits agricoles exposés. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

— Liste des prix du Concours départemental d'animaux reproducteurs. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

Société de secours mutuels des comptables du commerce, de l'industrie et des administrations de la ville du Mans. Assemblée générale semestrielle du 14 janvier 1893. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département de la Sarthe. Comptes-rendus. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 20 p. in-8.

Société de tir l'Union Sarthoise. Grand concours de 1893 ; classement général. Le Mans, Hétrot, Guenet, 1 vol. in-16.

Société générale de secours mutuels entre ouvriers du Mans et de la banlieue. Exercice 1891, 56e année. Compte-rendu. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

Société régionale des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Compte-rendu de l'assemblée générale du dimanche 28 mai 1893. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 20 p. in-8. — Tiré à 175 exempl.

Société vélocipédique de La Suze. Statuts. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 12 p. in-16. — Tiré à 100 exempl.

Sourches (marquis de). — Mémoires sur le régne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc des Cars, par le comte de Cosnac et E. Pontal. Tome XIII et dernier, 1711. Paris, Hachette, 1 vol. in-8.

Statuts de la Compagnie d'éclairage par le gaz des villes du Mans et de Vendôme. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

STATUTS de la Société anonyme des manufactures de chaussures mayennaises. Mayenne, Nézan, in-8.

STATUTS des ouvriers typographes de Laval. Laval, Leroux, in-18.

STATUTS et règlement de la Caisse des Familles (du Mans). Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-8.

STATUTS et règlement des notaires de l'arrondissement du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-4.

STATUTS syndicaux des ouvriers et ouvrières en chaussures de la ville du Mans. Le Mans, Hétrot, Guenet et Cie, 16 p. in-8. — Tiré à 10 exempl.

SYNDICAT du commerce de l'épicerie et de la droguerie du département de la Sarthe. Compte-rendu de la 12e assemblée générale tenue en décembre 1892. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. in-8. — Tiré à 100 exempl.

SURVILLÉ (A.). — Un Coin du bocage Normand de l'ancienne paroisse de Sainte-Suzanne. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

TARIF des notaires de l'arrondissement de Mayenne. Mayenne, Nézan, in-4.

TARIF minimum d'honoraires adoptés par les médecins du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8. — Tiré à 100 exemplaires.

TASCHER DE LA PAGERIE (Comtesse Stéphanie de). — Mon séjour aux Tuileries (1852-1858). Paris, Ollendorff, 1 vol. in-18, 315 p.

TRÉSOR spirituel ou Résumé des principales indulgences. Le Mans, A. Leguicheux, 54 p. in-18.

TRIGER (Robert). — Le cardinal Pitra et Solesmes, d'après un livre récent. Le Mans, imp. spéciale du *Nouvelliste de la Sarthe*, 16 p. pet. in-8. Extr. du *Nouvelliste de la Sarthe*, numéro du 15 mars 1893, et tiré à 100 exempl.

— La Vierge de Souligné-sous-Ballon. Mamers, Fleury et Dangin, 16 p. in-8. — Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*. — Tiré à 25 exempl.

UNION (L') vélocipédique de la Sarthe. Revue mensuelle de vélocipédie. Le Mans, E. Lebrault, in-4.

VARIÆ Preces ex liturgia tum hodierna, tum antiqua collectæ aut usu receptæ (texte seul). Solesmis, e typogr. Sancti-Petri, 1 vol. in-12, 188 p.

Vie de M. Louis-Alphonse Taillandier, prêtre des Missions étrangères. Laval, Goupil, 1 vol. in-16, 151 p., avec portr.

Vincent (Dr E.). — Traitement des pieds-bots varus equius congénitaux difficiles. Le Mans, Ed. Monnoyer, 80 p. in-8.

Voisin (Dr Jules). — L'Idiotie : hérédité et dégénérescence mentale, psychologie et éducation de l'idiot. Paris, Alcan, 1 vol. in-18, 301 p., avec 17 grav.

L. BRIÈRE.

LE CONTE D'ALSINOYS GÉOGRAPHE

A l'exposition de cartes américaines organisée en 1892 par le ministère de l'instruction publique à la section géographique de la Bibliothèque nationale, figurait, sous le numéro 251, une curieuse eau-forte, à la fois carte et tableau qui doit être d'une insigne rareté. Cette pièce provient de Klaproth, dont la collection fut achetée en bloc en 1832 par la section de géographie (1).

Au point de vue de l'histoire, cette pièce ne nous apprend absolument rien de nouveau, et cependant, à cause de la singularité de sa disposition, de l'habileté de son rendu et de la naïveté de la légende qui l'accompagne, nous nous étions promis de l'étudier et d'en faire connaître l'auteur. C'est assez tardivement, et après la rédaction du catalogue de 1892, que nous avons fini par apercevoir, au-dessous du cartouche, cette inscription microscopique : *Conte d'Alsinoys.*

(1) C'est à l'extrême obligeance de M. G. Marcel, conservateur adjoint de la Bibliothèque nationale, et de M. L. Drapeyron, que nous devons de pouvoir reproduire dès aujourd'hui cet article paru, il y a quelques jours à peine, dans l'importante *Revue de Géographie* que dirige avec une haute compétence M. L. Drapeyron, ancien élève de l'Ecole normale, docteur ès lettres. (Paris, Delagrave). La découverte faite par M. G. Marcel et que M. le comte de Marsy avait eu l'aimable attention de nous signaler dès la première heure, offre un si vif intérêt pour la biographie du manceau Nicolas Denizot, que nos lecteurs, nous en sommes assurés, accueilleront avec plaisir la reproduction *exceptionnelle* de ces quelques pages et de la carte qui les accompagne, dont le cliché nous a été fort gracieusement communiqué par M. Drapeyron. *(Note de la Rédaction.)*

C'était la première fois que, sur une carte, je rencontrais ce nom qui ne m'était pas inconnu. Un peu de réflexion suffit à me faire retrouver le personnage, Nicolas Denizot, qui fit au XVIe siècle figure de poëte, de peintre et d'amateur érudit.

Depuis le jour où M. Hauréau consacrait au « conte d'Alsinoys » une courte notice dans son *Histoire littéraire du Maine*, les sources à consulter n'ont pas changé. Ce sont encore La Croix du Maine et la notice publiée en 1812, par M. Boyer, dans l'*Annuaire de la Sarthe*. Nous avons, pour notre part, essayé de préciser certaines dates, de rechercher ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans les anecdotes qu'on racontait ; nous avouons n'avoir pas été beaucoup plus heureux que nos devanciers et n'ajouter que bien peu de chose à ce qu'on savait déjà.

Nicolas Denisot naquit au Mans, en 1515, de Jean Denisot, bailli d'Assé, mais le berceau de la famille était Nogent-le-Rotrou, ce qui explique le nom de Nogentois, souvent donné à Nicolas. La Croix du Maine nous apprend qu'il eut fort jeune un véritable talent de dessinateur. Le portrait de Marguerite de Valois placé en tête du *Tombeau* (1) de cette princesse, derrière le titre, est de Denisot ou plutôt du conte d'Alsinoys, pseudonyme formé des lettres de son nom. Robert de la Haye le dit expressément.

..... comes reduxit illam
De busto Alsinous.....

Ceci est en contradiction avec ce que dit formellement M. Hauréau : « On ne nous désigne aucun de ses tableaux, ou plutôt de ses dessins (2), car, au témoignage de La Croix

(1) *Le Tombeau de Marguerite de Valois royne de Navarre faict premièrement en distiques latins par les trois sœurs princesses en Angleterre* (Anne, Marguerite et Jeanne de Seymour) *depuis traduit en grec, italien et français par plusieurs des excellents poètes de France ;* Paris, 1551, petit in-8.

(2) Muret, dans les gloses aux vers de Ronsard, s'exprime ainsi : « Ronsard dit ne pouvoir soulager ses maux sinon en se retirant de toute

du Maine, il se servait encore mieux du crayon que de la brosse. » De tableaux à l'huile du « conte d'Alsinoys », on n'en connaît pas jusqu'ici. Nous possédons maintenant un dessin portant sa signature, c'est la carte qui motive cette notice.

Il faut croire que son habileté de dessinateur fut appréciée de bonne heure, car nous savons qu'il collabora à la carte du Maine dressée par le prêtre Macé Ogier, gravée sur cuivre par J. Androuet du Cerceau, mise au jour en 1539 au Mans, par Mathieu de Vaucelles et Alexandre Charon. Une seconde édition, dit La Croix du Maine, fut publiée en 1565 par ledit Vaucelles.

Nous étions d'autant plus anxieux de connaître l'une de ces deux éditions que nous ne connaissons la carte d'Ogier que par la reproduction donnée postérieurement par Ortelius, dans son atlas, en 1603 ; mais c'est en vain que nous avons cherché à la Section géographique et au Cabinet des estampes ces deux éditions.

La Croix du Maine affirme, ce qui nous paraît bien peu vraisemblable, que dans l'exécution de cette carte la part de Denisot aurait été assez faible : « La carte du Maine gravée en eau-forte est de sa façon, j'entends quant à l'écriture des noms des paroisses contenues en icelle. » Je me représente difficilement un artiste de la valeur de Denisot bornant sa collaboration à l'écriture.

Il semblerait que l'œuvre de Du Cerceau dût contenir cette pièce ; nous ne l'y avons pas trouvée, et ses biographes les plus autorisés, comme M. le baron de Geymüller (1), ne

compagnie et hantant les lieux solitaires afin d'aller contempler à son aise un portrait de sa dame, fait de la main de Nicolas Denizot, homme entre les autres de singulière grâce, excellent en l'art de peinture » ; enfin M. H. Bouchot lui attribue le portrait de J. Grévin, médecin, poète de Clermont, ami de Denisot, gravé en 1561, c'est-à-dire deux ans après la mort de ce dernier. Cf. Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, Lyon, grand in-8.

(1) *Les Du Cerceau*. Paris, librairie de l'Art, 1887, in-fol., page 172.

font que répéter ce qu'a dit La Croix du Maine. D'après les termes dont s'est servi ce dernier, on pourrait croire que la carte d'Ogier devait accompagner une description de la province publiée par Vaucelles ; nos recherches de ce côté ont été absolument vaines (1).

Le « conte d'Alsinoys » avait publié au Mans en 1545, des noëls adressés à sa Valentine (est-ce sa fiancée ?) et entretenait des relations littéraires avec les plus érudits de ses compatriotes lorsqu'il vint à la cour. On ne saurait fixer l'année ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il fut officier de la maison de François Ier, grâce au concours, sans doute, de Ronsard, de J. Du Bellay, de Belleau, de Jodelle, etc. Par un à peu près que je ne puis qualifier que de royal, le roi se moquait de Denisot en disant que son comté n'était pas d'un grand revenu puisqu'il ne lui rapportait que *six noix.*

S'occupant de philosophie, de mathématiques, d'art, poète français, grec et latin, d'Alsinoys aimait les bons contes. Ch. Nodier ne serait pas étonné que certains de ceux qu'on attribue à la reine de Navarre, dans la familiarité de laquelle il vécut, ne fussent son œuvre, et l'on alla jusqu'à dire qu'il avait édité et continué les *Joyeux devis* de Bonaventure Des Périers.

C'est sans doute grâce à ces belles relations que Denisot partit en Angleterre, à la suite d'une dame de haut rang, selon ce qu'on raconte, sans qu'on puisse en fixer la date et préciser le nom de la dame. Il y résida trois ans. Nous avons lieu de croire que ce fut entre 1545, où nous voyons Denisot publier ses noëls, et 1549 date de la carte du Pérou dont nous parlerons plus loin. Pendant son séjour en ce pays,

(1) *La Description de la charte cénomanique, contenant les villes, forêts, rivières, paroisses, chapelles et bénéfices.* Le Mans, veuve Olivier (s. d.), in-12 ; Le Mans, F. Olivier (s. d.) ; Le Mans, Isambart, 1673, in-8, se rapporte à la carte du Maine publiée dans le *Théâtre français*, publié à Tours en 1596 par Bouguerauld ; dans le *Théâtre géographique du royaume de France*, par la veuve de Jean Leclerc, et dans le *Théâtre des Gaules*, de Jean Boisseau, 1642, in-fol.

il fut chargé de parfaire l'éducation littéraire des trois sœurs Anne, Marguerite et Jeanne Seymour, filles du duc de Somerset, protecteur du royaume, qui fut décapité en 1552. Ces nobles demoiselles composèrent sur la mort de la reine de Navarre, en 1549, les distiques dont nous avons parlé plus haut, et l'on suppose que Denisot ne fut pas étranger à cette œuvre, dont il se fit d'ailleurs l'éditeur.

M. Hauréau assure qu'il existe à la bibliothèque de Westminster un manuscrit de Denisot dédié au roi Edouard VI, intitulé *Liber carminum*. On sait que ce prince, couronné en 1547, mourut six ans après ; c'est donc entre ces deux dates qu'il faudrait placer l'exécution de ces poèmes.

A l'année 1553 il faut également placer une autre production du « conte d'Alsinoys », les *Cantiques du premier advenement de Jesus-Christ.*

Enfin on rapporte une curieuse anecdote à la suite de Boyer qui la raconte dans sa notice parue, en 1812, dans l'*Annuaire de la Sarthe.* Ami des aventures périlleuses, habile dessinateur, ingénieur topographe expérimenté, Denisot aurait pénétré sous un déguisement dans Calais, afin de dresser le plan de cette ville réputée imprenable et découvrir ainsi les points faibles de sa défense. Il faillit être pris sur le fait, fut obligé de se sauver à la hâte, et, de mémoire, dut tracer de Calais un second plan qui fut remis au duc de Guise et amena, après huit jours de siège, la prise de cette ville que les Anglais possédaient depuis deux cent onze ans. Cet événement eut lieu le 8 janvier 1558.

Pour notre part, nous avouons n'ajouter qu'une médiocre créance à cette anecdote, qu'accepte aveuglément M. Hauréau. On sait que l'entreprise du siège de Calais fut conseillée par Sénarpont, gouverneur de Boulogne, chaudement recommandée par Coligny, et étudiée par le maréchal de Strozzi, qui pénétra dans la place avec un ingénieur italien, tous deux déguisés, et répondit de la prendre.

S'il est exact que Denisot ait rendu à la France le signalé service qu'on lui prête, Henri II, quoi qu'en dise M. Hauréau, aurait eu le temps de l'en récompenser, car il ne mourut, comme l'on sait, qu'au mois de juillet 1559, c'est-à-dire dix-huit mois après l'événement. Cette même année s'éteignait d'ailleurs Nicolas Denisot, qui fut enterré à Saint-Etienne-du-Mont, sans que nous puissions dire si ce fut avant ou après le décès du roi.

On n'en savait pas davantage jusqu'ici sur la vie et les travaux de Nicolas Denisot. Le fait de sa collaboration à la carte du Maine par Ogier, qui ne paraissait pas bien établi, prend une nouvelle certitude de sa carte du « Pérou » que nous allons maintenant décrire.

Cette planche mesure 0 m. 29 sur 0 m. 34 de hauteur. La carte proprement dite forme un rectangle coupé au milieu par l'équateur. Il est décoré aux quatre points cardinaux par des figures de vents et accosté à droite et à gauche par deux cartouches renfermant des inscriptions que nous reproduirons plus loin.

L'isthme de Panama, assez exactement figuré, vient se souder au continent américain. On reconnaît assez facilement à l'est le golfe du Darien et l'embouchure du rio de la Magdalena, bien que celle-ci soit trop rapprochée du premier et que la côte ne projette pas sur la mer des Caraïbes les grandes péninsules que nous voyons sur la carte du « conte d'Alsinoys ». Cette erreur et celles que nous allons signaler nous donnent lieu de penser que le cartographe n'avait pas étudié les textes avec assez de soin — nous ne disons pas les cartes du Pérou, car il ne lui avait guère été possible d'en voir — et qu'il a dessiné, comme nous dirions aujourd'hui, de *chic* toutes les indentations de la côte. Celle-ci est largement entaillée, et l'on croirait voir, depuis l'endroit où est planté le pavillon espagnol jusqu'au cap Saint-Mathieu, les découpures d'une feuille. Un peu plus bas, l'équateur traverse la carte, et la côte occidentale se pro-

longe jusqu'à Tumbez par 3° de latitude sud. Pour fixer le lecteur sur l'inexactitude de cette carte, nous dirons seulement que Denisot place Cuzco par 7° de latitude australe, alors que cette ville gît par 13° 30 à peu près.

Au-dessous de l'équateur les localités représentées ou nommées sont : Coaque, Tumbez, Tangarara (mont Tangurahua), Saint-Michel, Pinxa (Piura ?) Caxas (province de Caxa-Tambo), Carez, — ces trois localités sur la croupe d'une chaîne de montagnes, — Caxamalca (Caxamarca), ville royale, entre deux branches de la Cordillère. Plus loin est inscrite au-dessous d'un bois au milieu duquel sont dessinées des maisons, l'île de Collao (près du lac Titicaca) ; plus haut on lit : Xauxa, Gumachuco et Guyto, qu'il faut lire Quito.

Enfin, le bas de la carte est occupé par une furieuse mêlée. Les canons tonnent, les cavaliers chargent, les Indiens gisent à terre ou se défendent. Cette scène de carnage représente la *Deffaite de Atabalipa*. Plus à l'est se voit la *Mosquée du soleil toute couverte d'or*, qui représente et personnifie incontestablement Cuzco, Chatamez et Pachalchami, ville que l'auteur déclare « plus grande que Paris ».

Deux cartouches accompagnent cette précieuse carte ; celui de gauche porte l'inscription suivante, bien curieuse en sa naïveté voulue :

« Ceste contrée gisant | soubz le climat Antidiameroes des | soubz l'Equateur, n'a voisins | plus proches que l'on cognoisse que les cruelz Canibales | viuans de chair humaine qui la bornent du costé d'oriêt | de la partie du Midy confine | à l'Amérique 4e partie du monde. | Or, il n'a été possible de vous fai | re ung portrait de description | plus parfaicte sur imparfaicte congnoissance. Toutefoys i'ay pensé qu'en attendant | mieulx, encores aymeriez | vous mieulx peu que | rien. | »

Le carton de gauche contient la légende qui suit :

« Péru | est la derrenière contrée des cou | uerte des terres

neufues. La | quelle n'a sa pareille au monde | en fertilité d'or et d'argent. | Elle porte son bled deux foys l'an. | Elle est garnie de diverses maniè | res de Bestes, deliure de toutes | sauuages et cruelles. Ornée et | embellie de riuières, Montaignes et | Bois. Le peuple y est asses | ciuil et humain soit en loix et | pollice, soit en trafficque ou conuersation. |

Dans le cul-de-lampe qui supporte ce cartouche on lit cette inscription minuscule : « Conte d'Alsinoys. »

Telle est dans ces traits généraux cette pièce intéressante et fort rare qui nous révèle en Denisot un cartographe inattendu. Elle devait, pensions-nous, accompagner quelque publication relative à l'Amérique, et notamment au Pérou, parue vers le milieu du XVIe siècle, puisque le conte d'Alsinoys mourut en 1559. Nos recherches ne pouvaient porter que sur une publication française, car il était bien peu vraisemblable que la carte de Denisot accompagnât un ouvrage paru à l'étranger. Le nombre des ouvrages relatifs au Pérou publiés en France étant assez restreint, nous avons eu la chance de rencontrer la pièce qui nous intéressait reliée (1) à la suite de l'*Histoire de la terre neuve du Perou en l'Inde occidentale..... traduite de l'italien en françoys*, Paris, Vincent Sertenas, 1545, petit in-8. La carte manque, dit Brunet, à la plupart des exemplaires, remarque qui paraît exacte, car la Bibliothèque nationale possède un second exemplaire de cet ouvrage auquel fait défaut la carte de d'Alsinoys.

Cette traduction de l'italien, qui n'est elle-même qu'une traduction de l'espagnol, a pour auteur Jacques Gohorry, dont les deux initiales se lisent à la fin de la préface.

Historien, naturaliste, poète, astronome, mais toujours excentrique, avec des vues qui devançaient son époque (2),

(1) Ceci nous permet sûrement de dater la carte du « conte d'Alsinoys. »

(2) Il semble notamment qu'il ait prévu l'électricité, lorsqu'il se met « à la recherche de faire entendre de nos nouvelles sans missive, sans messager, sans aucun signe, à qui serait à 100 lieues de nous ».

Gohorry, qui s'intitule tantôt le solitaire, tantôt abbé de Marsilly, est l'auteur de nombreux ouvrages dans des genres bien différents. A côté de notices sur la vigne et le tabac, qu'il appelle petun, il en a publié sur les notes tironiennes, sur la conquête de la Toison d'or, il traduit Tite Live et Machiavel, édite *Amadis de Gaule*, écrit l'histoire de Charles VIII et de Louis XII, en latin. Tel est le multiple personnage pour lequel Denisot a dessiné sa carte du Pérou, sans que nous sachions s'il exista entre eux des relations littéraires et amicales.

Nous avons cru, en publiant cette courte note, apporter une contribution nouvelle à la biographie de Nicolas Denisot (1). On a vu, par ce que nous en avons résumé, combien elle manque de précision et de détails ; c'est l'excuse que nous invoquerons, car nous sentons tout ce qui fait défaut à notre travail.

GABRIEL MARCEL.

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale.

(1) La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe possède dans sa collection de portraits des manceaux célèbres un portrait à l'huile, malheureusement très imparfait, de Nicolas Denisot, conte d'Alsinoys, dont un autre portrait a été publié dans la *Biographie du Maine* de J.-R. Pesche. Le Mans, Monnoyer, 1828, in-8. *(Note de la Rédaction.)*

CHRONIQUE

Le jeudi 19 juillet 1894, à deux heures de l'après midi, les membres fondateurs et titulaires de la Société historique et archéologique du Maine, se sont réunis en assemblée générale au siège de la Société, maison dite de la reine Bérengère, au Mans, sous la présidence de M. le comte de Bastard d'Estang, afin de procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Esnault, récemment décédé.

M. le comte de Bastard a déclaré la séance ouverte et prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

« Depuis le 7 octobre 1891, jour où avait eu lieu une assemblée générale des membres fondateurs et titulaires de la Société historique et archéologique du Maine, réunie, comme tous les quatre ans, suivant le libre jeu de nos institutions (ainsi qu'on dirait dans une autre enceinte), pour procéder à l'élection de tous les membres du bureau, la mort cruelle est venue par deux fois frapper parmi eux, et par deux fois la mort nous imposa une élection partielle pour pourvoir à une vacance.

Je n'ai pas à vous rappeler la mort du R. P. Dom Piolin, toujours présent à notre cœur et à notre pensée. Sa place est vide, et restera vide. C'est une de ces mémoires qui demeurent impérissables. Puis ce n'est pas à moi à en dire plus long au moment où notre collègue M. Celier retrace, avec la délicatesse de son talent, la droiture de ses appré-

ciations, et l'élévation de son caractère, la vie de notre ancien Président, type achevé de bénédictin, faisant sa vie de prière et d'études.

Quant à M. l'abbé Esnault, vous avez, comme moi, j'en suis certain, de la peine à le croire à tout jamais disparu. Vous aimeriez à vous figurer que s'il n'est pas ici, c'est qu'il serait allé, comme il le faisait en ces années passées, demander, sous un autre ciel, un climat plus salutaire à sa santé chancelante. Mais la cruelle réalité nous dit en ce monde l'irréparable séparation ; et notre foi chrétienne nous assure qu'il a été demander à Dieu le repos d'une vie, dont une partie était consacrée à la prière et adonnée au travail, et 'autre partie soumise à d'amères souffrances. Sa mort est encore trop récente pour qu'il soit convenable d'en dire davantage.

Le vote de notre dernière assemblée générale avait donc pourvu au remplacement de notre regretté Président. — Et pardonnez-moi, Messieurs, l'embarras que j'éprouve, par suite du choix que vous avez fait de son successeur, à rappeler cette élection, bien que je demeure touché et ému du grand honneur que je vous dois. Cette élection aura eu cet avantage de n'avoir pas fait oublier celui auquel votre bienveillance m'appelait à succéder, tant demeure grande la distance entre le Président d'hier et le Président d'aujourd'hui, à moins que vous ne vouliez bien croire que l'attachement héréditaire à notre province, que le goût traditionnel de l'étude, que le dévouement à notre Société historique et archéologique du Maine, que le désir de rechercher tout ce qui peut resserrer les liens entre collègues, permettent quelque peu de faire oublier l'insuffisance de titres personnels.

Aujourd'hui, comme vous l'a indiqué la convocation qui vous a été envoyée, il y a lieu de procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. l'abbé Esnault, et je vais vous demander de vouloir bien prendre part au vote. »

Il a été aussitôt procédé au scrutin et M. le comte de Beauchesne a été élu vice-président à l'unanimité des membres présents.

En proclamant le résultat du vote, M. le Président a félicité l'assemblée du choix qu'elle venait de faire, choix très heureux à tous égards. M. le comte de Beauchesne, collaborateur très dévoué de la *Revue historique et archéologique du Maine* et du *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, vient d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme nous l'avons annoncé, une très flatteuse distinction qui consacre une fois de plus la valeur de ses travaux. Il représentera dans le Bureau de la Société, avec une autorité toute spéciale, le département de la Mayenne qui apporte à l'œuvre commune, depuis le jour de la fondation, un si précieux concours de talents et de bonnes volontés.

Dans sa dernière session d'août, le Conseil général de la Sarthe a bien voulu renouveler, *à l'unanimité*, à la Société historique et archéologique du Maine, la subvention qu'il lui accorde chaque année. Nous prions tous les membres de l'assemblée départementale de recevoir l'expression de nos sincères remerciements.

A l'occasion d'une question posée par l'*Intermédiaire des Chercheurs*, notre confrère M. l'abbé Ledru vient d'envoyer au *Nouvelliste de la Sarthe* (n° du 26 septembre), une note dans laquelle il précise le point des environs du Mans où Charles VI aurait fait la mystérieuse rencontre qui détermina sa folie. Ce serait *sur la route du Mans à La Flèche, que le roi suivait pour se rendre à Angers.* Les longues et

consciencieuses recherches que notre confrère a faites sur le passage de Charles VI au Mans permettent d'attacher une importance toute particulière à cette nouvelle solution depuis longtemps attendue et que nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs de cette *Revue*.

LES VITRAUX NOUVEAUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MAYENNE, par J. RAULIN, avocat, etc. Laval, A. Goupil, 1894, in-8° de 86 pages.

Ce charmant volume, auquel plusieurs revues de la région se sont déjà empressées, à la suite du *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, de décerner des éloges bien mérités, n'est pas seulement remarquable par une élégance typographique vraiment exceptionnelle, par son illustration artistique due au concours de MM. Champigneulle et J. Raulin fils, par l'érudition et l'intérêt des descriptions. Il témoigne une fois de plus, sous une forme nouvelle, des sentiments de patriotisme et pour ainsi dire de piété filiale des populations du Bas-Maine.

Les nouveaux vitraux de Notre-Dame de Mayenne sont en effet, par le choix de leurs sujets, un véritable monument élevé aux gloires les plus pures du pays. Ils représentent entre autres, le départ des chevaliers du Bas-Maine pour la Croisade, en 1158 ; Ambroise de Loré et Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII ; la réhabilitation de Jeanne d'Arc ; l'entrée du cardinal de Cheverus à Mayenne ; les volontaires de l'Ouest et les mobiles de la Mayenne se dévouant pour Dieu et la Patrie en 1870, au mémorable combat de Patay, etc. Chacun de ces événements, qui évoque de si grands et si chers souvenirs, a inspiré à l'auteur des pages émues, vibrantes d'un patriotique enthousiasme qui relève les cou-

rages et réconforte les cœurs. Que M. Raulin nous permette d'applaudir tout particulièrement au chaleureux hommage qu'il rend à Ambroise de Loré et à Jeanne d'Arc. Cet hommage, daté du 8 mai, est singulièrement opportun en cette année 1894, dont le principal honneur, dans l'histoire des siècles, sera assurément de s'appeler l'*année de Jeanne d'Arc*. Il prouve que le culte de la Libératrice de la France demeure plus cher que jamais aux Bas-Manceaux ; nous ne saurions trop les féliciter d'avoir trouvé en M. Raulin un interprète si bien inspiré et si convaincu.

R. T.

LE CHATEAU DE MAULNY ET LA FORGE D'ANTOIGNÉ (SARTHE). *Description en vers par un homme de Loi.* Laval, Auguste Goupil, imprimeur libraire, 1893.

Monsieur J. Chappée, notre sympathique collègue, dont les travaux sont toujours si goûtés des bibliophiles, vient de publier trois curieuses poésies du XVIIe siècle dans une charmante plaquette. Ces pièces, œuvre d'un homme de loi, se trouvaient au commencement d'un manuscrit intitulé : *Observation sur le titre des fiefs de la Coustume du Maine* conservé dans la collection de M. Brière.

Dans les deux premières, l'une en latin, l'autre en vers français de huit pieds, l'auteur chante Mauny le château témoin de sa naissance. Il nous le fait visiter du grenier à la cave, nous promène dans ses dépendances, nous conduit au verger et au jardin et énumère avec délices les nombreux pommiers :

L'on y cuille de la reinette
Du Courpendu, du Cousinette,
Du Jerusalem de lappis,
Du cavaillé, du paradis
Et de toute sorte de pomme
Que du nom de bonne l'on nomme.

Il ne nous fait grâce ni des poiriers, ni des pêchers, pas même

. . . . . des noisiliers
Que le beau sexe tant souhette
Etant friant de la noisette.

La troisième poésie est destinée a rappeler à la *belle Philis* une promenade faite avec l'auteur à la forge d'Anthoigné,

Qui de l'enfer est la peinture,
De ces lieux qui sont destinés
Pour la demeure des damnés.
. . . . . .

La comparaison se continue ainsi, puis tout à coup le poète change de ton et admire

Partout le bel ordre. . . .
Qu'on observe dans le travail
Ou sans parolle et sans mot dire
On voit aprester le mestail
Tant ils sont tous dedans l'usage
De savoir quel est leur ouvrage.

Il finit en expliquant à sa belle l'allégorie qu'il croit voir dans les travaux des forgerons. Ce morceau est marqué au coin du temps, a un parfum du XVIIe siècle très accentué. Nous le citons à titre de curiosité.

Tous ces objets sont la peinture,
Des amants que vous enchantés,
Par vos attraits et vos beautés ;
Vous y voyez leur adventure
Et le tableau de leur amour
Dans ce qu'on voit dans ce séjour.

Ce fourneau nous montre la flamme
Qui consomme et brusle leur ame,
Cette enclume en sa dureté
Représente leur fermeté
A toujours adorer vos charmes ;
Ce marteau marque les alarmes
Qu'ils ont de toutes vos fièvres ;
Cette rivière sont les larmes
Que leurs coustent vos cruautés,
Ces fers sont les liens qui les tiennent
Sous votre empire et les enchaisnent,
Et malheureux dans leurs désirs
Ces soufflets poussent leurs soupirs.

M. Chappée dans sa préface se demande quel peut être l'auteur si tendre qui a écrit ces vers, s'il ne doit pas les attribuer à René Chouet, seigneur de Mauny qui mourut en 1701 ?

Cette plaquette est sortie des presses de M. Goupil de Laval, c'est dire qu'elle est exécutée avec le meilleur goût et la plus grande élégance

J. L.

LOVIS D'ANIOV·II·DV NOM·ROY·DE IERVSALEM, DE NAPLES, DE SICILE, ET D'ARRAGON, PRINCE DE CAPOVE, DVC D'ANIOV, DE LA POVILLE, ET DE TOVRAINE, COMTE DE PROVENCE, DE FORCALQVIER, DV MAINE, DE ROVCY ET DE PIEDMONT·NÉ EN 1377·MORT EN 1417·

Gravé sur vn pastel fait de son temps

ESSAI
D'ICONOGRAPHIE MANCELLE

II. NOBLESSE

Dans la noblesse, nous passerons d'abord en revue les grandes maisons féodales, comtes du Maine, comtes de Laval, ducs de Mayenne, avant d'arriver aux familles moins puissantes.

Parmi les personnages illustres dont nous allons ainsi parler en premier lieu, les uns, comtes du Maine seulement ou seigneurs d'un fief de notre province, ont inspiré peu de portraits. D'autres au contraire, qui ont joint des titres importants aux qualités locales qui nous intéressent, en possèdent un grand nombre. Tels sont Henri II, *roi d'Angleterre* et comte du Maine, Philippe de Valois et son fils Jean, comtes du Maine et *rois de France*. Tels encore certains membres de la famille de Guise qui furent ducs de Mayenne.

1° Comtes du Maine

HÉLIE DE LA FLÈCHE, comte du Maine, 1095-1099 et 1100-1110.

Portrait en tête de l'*Almanach de Monsieur* pour 1781.

In-8°, en pied, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, en pied, Massard del. et sc.

In-8°, en pied, en costume religieux, une crosse à la main, non signé.

GEOFFROY-PLANTAGENET, comte du Maine, 1129-1151, né en 1113, mort en 1151.

In-8°, en pied, Lalaisse del. Voyez sc.

In-8°, en pied, par Pelletier, lith. Duperray.

In-8°, en pied, par B., lith. Duperray, dans l'*Asmodée cénoman*. Le Mans, 1822.

In-8°, en pied, L. Massard del et sc.

In-fol, en pied, photochromie du *Moniteur*, dans *L'Émail de Geoffroy-Plantagenet*, par E. Hucher, Le Mans, 1878.

In-4°, H. Guérard sc. dans *Les monuments d'art de la ville du Mans*, par Léon Palustre, Sceaux, 1886, gr. in-8.

In-8°, phototypie, *Bulletin monumental*, 1891, p. 307 (1).

Ce portrait se trouve également dans *Les Monuments de la Monarchie*, de Montfaucon, t. II, p. 71, et dans le *Musée des Monuments* de Lenoir, t. VII, p. 83, reproduction d'un dessin qu'il regarde comme l'original.

HENRI II, roi d'Angleterre, comte du Maine, né au Mans en 1133, mort à Chinon en 1189.

In-8°, buste dirigé à droite, Vertu inv. Bassan sc. Collection Odieuvre.

In-4°, buste dirigé à droite, avec biographie, Ferdinand sc.

In-8°, Monnaie à son effigie, par Pelletier, lith. Monnoyer.

Dans la *Cassell's history of England :* Buste de face non signé. — Sa statue dans le chœur de la cathédrale d'York.

(1) Tous ces portraits sont la reproduction du célèbre émail du XIIe siècle qui se trouve au Musée du Mans, et qui a été publié dans un si grand nombre d'ouvrages que nous devons renoncer à en donner l'énumération.

RICHARD CŒUR DE LION, fils de Henri II, comte du Maine (1189-1199).

In-4°, par Montcornet.

In-8°, buste de face, Vertue del. Bassan sc. — Collection Odieuvre.

In-4°, à cheval, lith. de V. Adam.

In-fol., mi-corps dirigé à gauche, peint par Blondet, gr. par Rebel, *Galerie de Versailles.*

In-4°, à cheval, Winter del. (lith. anglaise).

Buste de face, dans la *Cassell's History.*

En pied, appuyé sur un bouclier, *idem.*

In-8°, buste de face, au trait, Vertue del. Landon dir.

In-8°, buste de face, au trait, Zurcher sc.

In-8°, par Labarge.

In-12, buste de face, T. A. Dean sc. London 1840. (Portrait anglais.)

In-4°, buste de face non signé, avec sa biographie. Paris, Aug. Mée.

JEAN-SANS-TERRE, comte du Maine (1200-1202).

In-8°, par Bazan. Collection Odieuvre.

In-12, portrait ancien, non signé :

Buste de face dans la *Cassell's History.*

In-4°, Statue de Jean-sans-Terre dans le chœur de la cathédrale de Worcester. Dumée fils del. lith. Péron.

BÉRENGÈRE DE NAVARRE, reine d'Angleterre, comtesse du Maine (1204-1230).

Reproduction de la statue tombale de la Reine Bérengère, dans la cathédrale du Mans. In-4°, par E. R. lith. Monnoyer, 1865.

In-12, reproduction de la précédente.

Pierre tombale de la reine Bérengère à Fontevrault, vis-à-vis de celle de Richard cœur de Lion, dans la *Cassell's History.*

Tombeau de la reine Bérengère dans la cathédrale du Mans par L. L. dans « *Les Monuments d'art de la ville du Mans* », par Léon Palustre, reproduit dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, XXXII, p. 143 et XXXIV, p. 261.

MARGUERITE DE PROVENCE, femme de Saint Louis, comtesse du Maine (1234-1246).

In-8°, buste dirigé à gauche, Manceau sc.

In-8°, buste de face, lith. Delpech.

CHARLES I, D'ANJOU, comte du Maine (1246-1285), roi de Naples en 1266, mort en 1285.

In-4°, assis sur un trône, sans barbe, avec couronne ducale, dessiné par Jacquand, gravé par Leclère.

Le même, retouché, avec barbe et couronne royale, Jacquand del. Leclère sc.

PHILIPPE VI, roi de France, comte du Maine (1317-1328).

Les portraits de Philippe VI, comme roi de France, sont très nombreux ; nous ne citerons que le suivant où il est indiqué sous le titre de comte du Maine.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pelletier, lith. Duperray.

JEAN LE BON, fils du précédent, roi de France, comte du Maine (1328-1356), né au château du Gué de Maulny, au Mans, le 26 avril 1319, mort à Chinon en 1364.

Figures du roi Jean, quatre portraits et une scène dans Montfaucon, *Les Monuments de la Monarchie*, t. II, pl. 55.

In-4°, buste dirigé à gauche, de Larmessin sc.

In-4°, buste de profil à droite, médaillon rond, non signé, dans *Les vrais portraits et les éloges des rois de France.*

In-4°, buste de face non signé, « *Autre portrait du roi Jean à son retour d'Angleterre* », dans le même ouvrage.

In-8°, buste dirigé à gauche, Boizet del. Pinsio sc. Collect. Odieuvre.

In-8, buste de profil à gauche, *John I*, Boizet, del. Bromley sc. (portrait anglais.)

In-8°, par Desrochers.

In-8°, buste de profil à gauche, Vernier del. Le Maître dir. d'après une peinture conservée à la Bibliothèque nationale.

In-8°, buste dirigé à droite, dans un ornement non signé.

In-12, buste de face sur un piedouche, non signé.

Buste dirigé à gauche, dans un ovale (portrait ancien au trait), non signé.

In-8°, en pied et en robe, non signé.

In-8°, en costume militaire, non signé.

In-4°, en pied, assis, par H. de Viel Castel, lith. Villain.

In-8°, buste de profil à droite, Deveria del. Durand sc.

In-8°, buste de profil à droite, lith. Delpech.

In-4°, buste de profil à gauche, peint par Ziegler, imp. Chardon.

In-4°, buste de profil à droite, dans un ovale, chez Bonneville.

In-8°, buste dirigé à droite, Pelletier del., lith. Monnoyer.

Buste de profil, à gauche, *Galerie de Versailles.*

Buste de face, gravé par Pigeot, *Galerie de Versailles*, (Bustes tirés de l'église de Saint-Denis).

In-fol., estampe allégorique, avec portrait dans le haut, C. N. Cochin filius del. B. L. Provost sc.

BONNE DE LUXEMBOURG, première femme de Jean le Bon.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles.*

Buste de face, gr. par Pigeot, *Galerie de Versailles.* (Bustes tirés de l'Église de Saint-Denis).

JEANNE, deuxième femme de Jean le Bon.

Petit portrait, buste dirigé à gauche « *Pourtraicts de toutes les Roynes de France* », à Paris chez Jollain 1666.

Buste de face, gr. p. Pigeot, *Galerie de Versailles*, (Bustes tirés de l'Église de Saint-Denis).

LOUIS I D'ANJOU, comte du Maine (1356-1384).

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles.*

LOUIS II D'ANJOU, roi de Sicile, duc d'Anjou, comte du Maine (1384-1417).

In-4°, buste de profil à droite, dans un médaillon ovale, armes dans le bas, signé Boudan, « gravé sur un pastel fait de son temps (1). »

Miniature du *Livre d'heures* de René d'Anjou, reproduite dans Lecoy de la Marche, *Les manuscrits et la miniature*, p. 195 (2), et dans Henri Bouchot, *Le portrait de Louis II d'Anjou*, Paris, Lévy, 1886, in-4°.

« *Roys Loys père du bon roi René* » reproduction par l'héliogravure d'un portrait du XVe siècle, dessiné à l'aquarelle, offert à la Bibliothèque Nationale par Mme Miller, dans Henri Bouchot, *op. cit.*

In-fol., à genoux, en prière, d'après un vitrail de la cathédrale du Mans, *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*, par E. Hucher, Le Mans, 1862, gr. in-fol. (3).

In-8°, Réduction du précédent, signé E. H. dans les *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, par E. Hucher, Le Mans, 1856, in-8, p. 61.

In-8°. Autre réduction, signée Yves et Barret, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, VI, p. 143.

YOLANDE D'ARAGON, femme de Louis II d'Anjou.

In-fol., à genoux, en prière, d'après un vitrail de la cathé-

(1) Ce portrait peu connu jusqu'ici et dont nous donnons la reproduction, a été gravé, non d'après un pastel, mais d'après l'aquarelle que Mme Miller a offerte récemment à la Bibliothèque Nationale.

(2) On avait d'abord présenté ce portrait comme celui du roi René. L'inexactitude a été rectifiée après la publication du travail de M. H. Bouchot.

(3) Dans le même ouvrage : Marie de Bretagne, mère de Louis II ; Louis III ou René I, roi de Sicile, comte du Maine ; Louis d'Anjou, bâtard du Maine.

YOLANDE D'ARAGON, FEMME DE LOUIS II.

drale du Mans, *Calques des vitraux de la cathédrale du Mans*, par E. Hucher.

In-8°, réduction du précédent, signée Huyot, dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, Paris, Didot, 1876, p. 47.

In-8°, autre réduction, signée Yves et Barret, dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, VI, p. 143.

MARIE D'ANJOU, fille de Louis II et d'Yolande d'Aragon, femme de Charles VII, roi de France.

In-8°, buste dirigé à droite, Desrochers ex, chez Daumont.

En pied, dans Montfaucon, t. III, p. 47.

In-8°, statue, buste par Gavard.

Buste dirigé à gauche, par G. Fath, *Illustration des dames*, 1869.

In-4°, *Galerie de Versailles*.

RENÉ D'ANJOU, comte du Maine (1434-1441).

Médailles aux bustes conjugués de René et de Jeanne de Laval, sa femme, par Pietro di Milano (1462) et Francesco Laurana (1463), reproduites en phototypie, dans l'*Iconographie du roi René et de Jeanne de Laval*, par E. Hucher, (*Revue hist. et archéol. du Maine*, V, p. 137).

Le roi René et Jeanne de Laval, d'après un diptyque appartenant autrefois à la famille de Matheron, maintenant à M. Chazaud, in-8, reproduit dans l'*Iconographie du roi René* par E. Hucher (signé E. H. et Yves et Barret), et dans les *Mémoires de Commines*, édit. Chantelauze, Paris, Didot, 1881, p. 309 (signé Huyot).

Le roi René et Jeanne de Laval, d'après le triptique d'Aix, 2 pl. in-8° dans l'*Iconographie du roi René* par E. Hucher (signées E. H.).

René d'Anjou, d'après un diptyque en bois peint et doré appartenant à M. Ambroise-Firmin Didot. Ce portrait passe pour être l'œuvre du roi René lui-même. Reproduit dans la *Jeanne d'Arc* de Vallon, édit. Didot, 1876, p. 149.

Buste de face les mains jointes, dans les *Manuscrits et la Miniature*, de Lecoy de la Marche, p. 197, où ce portrait est donné comme celui de Jean d'Anjou. L'erreur est relevée par M. Bouchot dans son travail sur le *Portrait de Louis II.* (*Gazette archéologique*, année 1886.)

In-8°, de profil à gauche, A. L. pinx, Aubert sc, collection Odieuvre.

In-12, par Gaucher.

In-fol. par Boudan.

Autre portrait dans Montfaucon, *Monuments*, etc.

In-8°, par Bonneville.

In-8°, assis, par Geille, d'après Chasselat.

In-8°, bùste, dirigé à gauche, Rasselman sc.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, lith. par Garnier, dans l'*Histoire du roi René*, par Villeneuve-Bargemont, t. I.

In-8°, par Langlumé.

In-8°, par Aubert.

In-8°, assis, par Gigoux et H. Pisan.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles*.

Mi-corps dirigé à droite par Ed. Waitver, *Magasin pittoresque*, 1839, p. 24.

Buste dirigé à gauche, non signé, d'après un dessin à la plume du Musée d'Aix, *Magasin pittoresque*, 1844, p. 400.

René et Jeanne de Laval, d'après un médaillon rond de la Bibliothèque Impériale, par P. Laurence, *Magasin pittoresque*, 1853, p. 208.

La statue du roi René, par David d'Angers, dessin de Fellmann, *Musée des Familles*, septembre 1858.

Reproduction d'un tableau représentant le roi René et Jeanne de Laval, *Revue des provinces de l'Ouest*, juin 1891.

Signalons enfin plusieurs reproductions du tombeau du roi René et de Jeanne de Laval, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1866.

JEANNE DE LAVAL, seconde femme de René d'Anjou.

Médaille par Franc. Laurana, 1461, dans l'*Iconographie du roi René*, par E. Hucher.

In-8°, lith. par Garnier, (d'après le diptyque de Matheron), dans l'*Histoire du roi René* par Villeneuve Bargemont.

Pierre tombale dans la « *Sigillographie des Seigneurs de Laval.* »

Buste dirigé à gauche, non signé, *Magasin pittoresquë*, 1844, p. 400.

CHARLES IV, D'ANJOU, comte du Maine (1441-1472), né en 1414, mort à Aix en 1472.

Médaille, par Francesco Laurana, dans les *Monumens de la Maison de France*, par Guillaume Combrouse, Paris, Claye, 1856.

In-8°, buste dirigé à droite, J. Robert del., R. Gaillard sc.

Son tombeau dans la cathédrale du Mans, par L. Letrône, dans *Les Monuments d'art de la ville du Mans.*

LOUISE DE SAVOIE, comtesse du Maine (1515-1532).

In-fol., assise sur un trône, non signé.

In-4°, collection Vignères.

In-4°, en pied, par Gatine.

In-8°, au trait, mi-corps dirigé à droite, non signé.

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles.*

Mi-corps, dirigé à droite, par G. Fath.

2° *Comtes de Laval.*

LAVAL (Vivian) deuxième fils de Guy I.

In-fol. reproduction d'une ancienne gravure, par J.-B. Messager, imp. Marie à Laval, dans les *Essais historiques sur la ville et le pays de Laval*, Laval, 1844.

LAVAL (Guy-André).

In-fol. avec armes de la maison de Laval, Duflos, sc. 1727.

LAVAL (Françoise de Dinan), dame de Châteaubriant, femme de Guy XIV, comte de Laval.

Dessin au crayon à la Bibliothèque Nationale. Tome I de la collection publiée par Niel.

LAVAL (Pierre de), né en 1441, mort en 1493, fils de Guy XIV. Evêque de Saint-Brieuc, archevêque de Reims.

Pierre tombale, dans la « *Sigillographie des Seigneurs de Laval* ».

LAVAL (Anne de), née en 1505, mariée en 1524, à François de la Trémoille, morte en 1553.

In-8°, mi-corps dir. à droite, héliog. Dujardin. Reproduction d'un tableau de Clouet au Musée du Mans, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, T. VII.

A Castle-Howard on conserve un portrait au crayon d'Anne de Laval ; il est lithographié sous le n° 58 des « *300 Frenchs portraits* ».

LAVAL (Guy XIX, comte de), Paul de Coligny, né en 1555, mort en 1586.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée*.

Son portrait à Castle Howard, lithographié sous le n° 219 dans « *300 French portraits* ».

LAVAL-CHATEAUBRIANT (Jean de), petit-fils de Guy XIV.

Son portrait à Castle Howard, lithographié sous le n° 136 dans « *300 French portraits* ».

FRANÇOISE DE FOIX, femme du précédent.

In-fol. mi-corps dirigé à droite, d'après un dessin du temps.

LAVAL-CHATILLON (Louis de), troisième fils de Guy XIII, mort à Laval en 1489.

In-8°, en pied non signé, imp. Camus.

LAVAL-LOHÉAC (André de), maréchal de France, né en 1439 mort à Laval en 1485.

In-fol. à cheval, peint par Férou, dessiné par Girardet, gravé par Giroux. *Galerie de Versailles.*

Le même in-4°.

In-4°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

LAVAL-MONTMORENCY (Mathieu II), 1168-1239.

In-fol. en couleur, Sergent del. Ridé sc. 1788.

LAVAL-MONTMORENCY (Urbain de), seigneur de Bois-Dauphin, maréchal de France, en 1597, marquis de Sablé, mort à Sablé en 1629.

In-4°, buste de face dans la *Galerie de Versailles.*

Le même, réduit.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, E. Gastebois, del. et sc. *Revue historique et archéologique du Maine*, T. IV.

LAVAL-BOIS-DAUPHIN (Henri de), évêque de Saint-Paul-de-Léon, puis de La Rochelle, abbé du Perray, né en 1620, mort en 1693.

In-fol. par J. Lenfant, 1660.

In-fol. par Boulanger.

In-fol. par J. Jollain.

Autre portrait, par de Loisy.

LAVAL-MONTMORENCY (Guy de), marquis de Nesles.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé, *Galerie de Versailles.*

LAVAL-MONTMORENCY (Guy-André-Pierre, duc de), maréchal de France en 1783, né en 1723, mort en 1798.

In-4°, buste de face, par Ansiaux. *Galerie de Versailles.*

LAVAL-RAIZ (Gilles de), maréchal de France, né le

21 juin 1429, brûlé vif à Nantes, pour crime de magie en 1440.

Gravure ancienne représentant son exécution.

In-fol. buste de face, peint par Ferou, dessiné par Yan d'Argent, gravé par Barbant.

In-fol. en pied, *Galerie de Versailles.*

In-8°, en pied, Massard del. et sc.

LA TRÉMOILLE (Louis I), vicomte de Thouars, prince de Talmont, baron de Sablé et de Craon, né en 1431, mort en 1483.

In-fol. dans la *Galerie du palais Cardinal.*

In-fol. dans Thevet. *Les vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584.

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée.*

LA TRÉMOILLE (Louis II de). Même titres que Louis I, né en 1460, mort en 1524.

In-fol. en pied dans la *Galerie du palais Cardinal.*

In-8°, buste dirigé à droite, par Desrochers.

Buste, dans Montfaucon. *Monuments, etc.*

Par Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée.*

In-4°, en couleur, Sergent del. et sc. 1788.

In-4°, Louis de La Trémoille, sire de Craon, par Bonneville.

In-8°, par Gavard.

In-4°, buste dirigé à droite. *Galerie de Versailles*, gravé à l'école de gravure de Bruxelles, Calamatta, directeur.

In-4°, buste dirigé à droite. *Galerie historique de Versailles*, 1854.

GABRIELLE DE BOURBON, sa femme.

Buste de face, dans Montcornet.

Tombeau de La Trémoille et de sa femme dans Montfaucon.

LA TRÉMOILLE (Charles de), mêmes titres, né en 1486, mort en 1515.

In-4°, « *Mort de Charles de la Trémoille* », C. Jacquand, pinxit, A. Mouilleron, del., lithographie, Chalemel, édit.

In-4°, même scène, par Emile Lasalle, lith. de P. Bineteau.

« *Mort du prince de Talmont* », Jacquand pinxit, Howke del.

LA TRÉMOILLE (Louis III de), mêmes titres, mort en 1557.

In-fol. buste de face par Pigeot. *Galerie de Versailles.*

LA TRÉMOILLE (Claude de), mêmes titres, mort en 1604.

In-4°, par Boissevin et Frosne.

In-8°, buste de face par Bazan, Coll. Odieuvre.

LA TRÉMOILLE (Henri de), comte de Laval, né en 1598, mort en 1674.

In-4°, buste de face dans un ovale, par Montcornet.

In-4°,mi-corps de face dans un ovale, Daret etc.

In-4°, par Boissevin.

MARIE DE LA TOUR-BOUILLON, sa femme.

In-4°, buste de face dans un ovale, par Montcornet, 1657.

In-8°, buste dans un ovale, par Mariette.

LA TRÉMOILLE (Louis-Maurice de), comte de Laval, mort en 1681.

In-4°, buste dirigé à droite, dans un ovale, par Montcornet.

LA TRÉMOILLE (Henri-Charles de), comte de Laval, né en 1620, mort en 1672.

In-fol., par Philipe, d'après J. de Baux. A La Haye, 1664.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, dans un ovale, par Montcornet.

In-4°, buste dirigé à gauche, chez Daret.
Le même, sans nom de graveur, armes différentes.
In-4°, par Boissevin.

3° *Ducs de Mayenne.*

Avant son érection en duché, le marquisat de Mayenne fut successivement possédé par Claude de Lorraine, duc de Guise, en faveur duquel François Ier avait transformé la baronnie de Mayenne en marquisat; par François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, et par Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, assassiné aux Etats de Blois avec son frère le cardinal, en 1588.

Ces personnages appartiennent à l'histoire générale de la France, et nous laisserons de côté leurs nombreux portraits, dont aucun, à notre connaissance, ne les représente spécialement comme marquis de Mayenne.

LORRAINE (Charles de), deuxième fils de François, chef de la Ligue. Né à Alençon en 1554, mort à Soissons en 1611, fit ériger en 1573 le marquisat de Mayenne en duché-pairie. Très connu sous le nom de « Mayenne » et sous son titre de « duc de Mayenne » qui figure sur tous les portraits suivants.

In-8°, très jeune, par Th. de Leu.
In-fol. jeune, avec le chapelet de la Ligue, non signé.
In-fol. en pied, dans le *Livre de Schenkrius.*
In-4°, par Montcornet.
In-8°, par Jean Leclerc, avec quatre vers.
In-8°, buste de face, chez Daumont.
In-8°, Buste de face par Aubert, coll. Odieuvre.
In-fol., portrait italien, non signé.
In-4°, buste de face, médaillon ovale, non signé, armes dans le bas.

Manceau Imp. G. Fleury & A. Dangin.

In-4°, par Desrochers.

In-12, gravé par Peter Aertsens, vers 1570.

In-8°, par P. de Iode.

In-4°, buste dirigé à droite, dans un médaillon rond, entre deux éléphants.

In-8°, par Léonard Gaultier.

In-4°, ovale non signé (attribué à Granthomme).

In-8°, non signé, deux vers dans le bas.

In-8°, par Aubry.

In-4°, collection Vignères.

In-4°, orné, Bouttats fecit.

In-fol. buste de face, lith. non signé (Mauraisse).

In-4°, par Fr. Forma.

In-8°, buste dirigé à gauche, lith. Delpech.

In-8°, buste dirigé à gauche, au trait, Zeelanden sc.

In-4°, buste de face. par Bocourt et Tourfaut.

In-4°, buste de face, non signé, lith. de Mlle Fromentin.

In-8°, dirigé à gauche, au trait, A. D. pinx. Landon dir.

In-8°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

« *La fille de Charles de Lorraine* ». In-8°, par Crispin de Passe, 1598.

LORRAINE (Henri de), fils du précédent, duc d'Aiguillon et de Mayenne, né en 1578, tué au siège de Montauban en 1621.

In-fol., buste dans un encadrement octogone, par Marin, d'après Ph. de Champagne.

In-fol. dans le *Livre du triomphe de Louis-le-Juste.*

In-4°, par Daret, armes dans le bas.

In-8°, par Ficquet, d'après Mignard.

In-8°, par Bonneville.

A la mine de plomb, dans la *Biographie universelle*, de Michaud.

In-4°, buste de face. *Galerie de Versailles.*

GONZAGUE (Charles I), duc de Mantoue, hérita de Henri de Lorraine, son beau-frère, du duché de Mayenne, et l'acheta ensuite par décret, mort en 1667.

In-8°, par Th. de Leu, 1590.

In-8°, par le même, à l'âge de 18 ans.

In-8°, par le même, plus âgé.

In-fol. par Mazot.

In-4°, buste de face, par Montcornet, avec le titre de duc de Mayenne.

GONZAGUE (Charles II), duc de Mantoue et de Mayenne né en 1609, mort en 1631.

In-fol., par Nanteuil.

In-4°, par Montcornet.

In-4°, à Paris, chez Boissevin.

MAZARIN, acheta en 1654 le duché de Mayenne à Charles IV de Gonzague et le donna à sa nièce Hortense Mancini. Il existe de lui un portrait comme *duc de Maïenne.*

In-4°, buste dirigé à droite, par Larmessin.

MANCINI (Hortense), Duchesse de Mayenne, épousa Armand Charles de La Porte.

In-fol., à la manière noire, P. Lely pinx. A. de Blois fecit.

In-fol., à la manière noire, par Tomson d'après Lely.

In-fol., Lely pinx. Valeck sc. (portrait anglais.)

In-fol., par P. Sthephani.

In-4°, chez Wischer à Amsterdam.

In-8°, buste de face, par Fessard d'après Leris, collection Odieuvre.

Le même, in-12.

In-8°, chez Daumont.

In-8°, buste dans un encadrement, non signé.

In-4°, par Bonneville.

In-4°, lith. de Coupin.

In-4°, buste de face, par Ch. Barin, lith. Delpech.

LA PORTE (Armand-Charles de), duc de Rhétel-Mazarin et de Mayenne, grand maître d'artillerie, mort en 1713 à l'âge de 82 ans.

In-fol., L. V. Roussel ex. 1656.

In-fol., par Larmessin, 1661.

In-fol., Ant. Pallet, pinx., Picart sc.

In-4°, par Montcornet.

In-4°, par Jollain.

In-8°, collection Odieuvre.

In-8°, par Aubry.

In-4°, buste dirigé à droite, non signé, médaillon octogone.

LA PORTE (Gui-Paul-Jules de), Mazarin, duc de la Meilleraye et de Mayenne, né en 1666.

In-fol., par Gautrel, d'après Bon de Boulogne, 1679.

4° *Familles seigneuriales.*

En dehors des grandes maisons féodales dont les titres donnaient à leurs représentants un éclat particulier, d'autres familles de la noblesse du Maine ont compté parmi leurs membres des personnages assez célèbres individuellement pour que leurs traits fussent transmis à la postérité. Nous classerons ces portraits par ordre alphabétique afin de conserver groupés les personnages appartenant à la même famille.

ALBERT (Marie-Charles-Louis d'), duc de Chevreuse et de Luynes, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, né en 1717, mort en 1770.

In-fol., à cheval, par Delafosse, d'après Carmontel, 1763.

Le même, par Saint-Aubin, d'après Carmontel.

In-4°, par Daret.

In-fol., en uniforme de dragon, médaillon ovale par Ingouf, d'après Guillet, 1770.

ALBERT (Charles-Amable-Joseph d'), duc de Chevreuse et de Luynes, baron de Bonnétable, fils du précédent, né en 1748.

In-fol., par Fessard, d'après Carmontel.

BAILLEUL (Louis de), marquis de Château-Gontier, président à mortier.

In-fol., buste dans un ovale. « Nanteuil ad vivum faciebat, 1638 ».

BAILLEUL (Nicolas de), marquis de Château-Gontier, surintendant des finances, président au Parlement de Paris, mort en 1652.

In-fol., « Michel Lasne fecit ».

In-4°, buste de face, à Paris, chez Boissevin.

In-4°, par Montcornet.

Médaille frappée à son effigie en 1623, reproduite dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, *Médailles françaises*, 1re partie, p. 28.

BASTARD D'ESTANG (le comte de), premier président à la Cour royale de Lyon, président à la Cour de Cassation, pair de France, vice-président de la Chambre des Pairs, né en 1783, mort en 1844.

Buste de face, dans un encadrement, non signé.

BASTARD-FONTENAY (Denis, marquis de), chef d'escadre des armées navales, né au château de Fontenay sur Vègre en 1666, mort à la Guadeloupe en 1723.

In-8°, buste de face, dirigé à gauche, lith. Monnoyer.

Le même, in-4°, avec changements, armes dans le bas, lith. Lemercier.

BASTARD-FONTENAY (René-Urbain, vicomte de), capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort au château de Dobert en 1837, à 92 ans.

Buste de profil à gauche, par C. Maurand (1).

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (Le baron de).

En pied, dans Montfaucon, t. IV, pl. 7.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (Jean, marquis de), gouverneur du Maine, maréchal de France, né à Lavardin en 1551, mort à Paris en 1614.

In-4°, buste de face, par Montcornet.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles.*

Le même, réduit.

In-fol. buste dirigé à droite, lithographie de Mauraisse, 1826.

(1) En outre de ces trois personnages qui se rattachent plus spécialement au Maine, la famille de Bastard compte, dans ses autres branches, un grand nombre de représentants éminents dont les portraits ont été gravés. Nous citerons entre autres les portraits de Léonard de Bastard, écuyer, seigneur de la Fitte (XVIIe siècle); de Jean de Bastard, écuyer, seigneur de la Fitte (XVIIIe siècle); de Dominique de Bastard, chevalier s^r de la Fitte, conseiller d'Etat, premier président nommé du parlement de Toulouse; de Catherine de Bastard-La Fitte, abbesse prieure de Longages; de François de Bastard, chevalier, seigneur de la Fitte, premier président au parlement de Toulouse; de Jean de Bastard-Saint-Denis, écuyer, doyen du chapitre de Montauban; de François-Dominique de Bastard-Saint-Denis, grand maître des Eaux et Forêts de Guienne; de Pierre de Bastard, comte d'Estang, officier volontaire au régiment de Foix (1711-1778); de Jean de Bastard, comte d'Estang, chevalier d'honneur près la cour souveraine de Montauban (1744-1825); de Dominique François de Bastard d'Estang, grand vicaire de Lombès (1746-1793); de Gaspard de Bastard de la Rolle, dit le chevalier de Bastard, lieutenant colonel de cavalerie (1764-1837).

Dans l'*Iconographie cénomane* de Pelletier, Froulai de Tessé est indiqué par erreur comme Beaumanoir-Lavardin.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (HENRI-CHARLES, marquis DE), ambassadeur à Rome en 1687, né en 1644, mort en 1701.

In-4°, buste de face, armes dans le bas, par Larmessin.

In-4°, buste dirigé à gauche, Petitot pinx. Ceroni sc.

BEAUVEAU-CRAON (CHARLES-JUST, prince DE), maréchal de France, mort en 1793.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles.*

BELLAY (GUILLAUME-LANGEY DU), vice-roi de Piémont, né à Glatigny en 1491, mort à Saint-Symphorien de Hay en 1543, inhumé dans la cathédrale du Mans.

In-4°, buste de face, par Stuerhelt.

Par Léonard Gaultier dans la *Chronologie Collée.*

In-fol. dans Thevet *Les vrais portraits des hommes illustres* (1).

In-4°, buste dirigé à droite, *Galerie de Versailles.*

In-8°, en pied, Massard del.

Tombeau de Guillaume Langey du Bellay, dans la cathédrale du Mans :

In-8°, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8°, par Pelletier, lith. Duperray.

In-8°, simili-gravure, non signée, dans la *Revue du Perche.*

Dans le *Magasin pittoresque* ; les *Monuments d'art de la ville du Mans*, par L. Palustre, dessin de Letrone ; la *Renaissance en France, (Maine)* par L. Palustre, in-fol. eau forte de E. Sadoux ; *L'Art*, du 1er septembre 1893, in-fol.,

(1) Il doit y avoir erreur dans la désignation. Ce portrait ne ressemble pas à Guillaume mais à Martin du Bellay.

STATUE DE GUILLAUME LANGEY DU BELLAY, A LA CATHÉDRALE DU MANS

Extrait des *Monuments d'Art de la ville du Mans*, par M. L. Palustre, *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, tome XXXIII.

deux dessins de L. Le Riverend reproduisant l'état ancien et l'état actuel du monument, avec texte par J. Du Noyer de Segonzac, archiviste de la Sarthe.

BELLAY (Martin du), prince d'Yvetot, né à Glatigny, mort au même lieu en 1559.

In-4°, par J. Picart.

In-4°, buste dirigé à droite, par Stuerhelt.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer.

In-8° buste dirigé à droite, lith. Delpech.

BELLAY (Joachim du), poète surnommé l'Ovide français, chanoine de l'Église du Mans (1), né en 1524, au château de Liré (Anjou), mort à Paris en 1560.

Dans la *Chronologie Collée*, par Léonard Gauthier.

In-12, mi-corps, dirigé à droite par Gaucher, reproduit par M. L. Séché dans les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*. Paris, 1894, in-4°.

Buste dirigé à droite non signé, d'après le portrait dessiné par David d'Angers, placé en tête de l'édition publiée par Victor Pavie, Angers 1841.

Le même reproduit dans le *Magasin pittoresque*, 1845, p. 296, et dans les *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, par Léon Séché.

In-12, buste dirigé à droite, gravé à l'eau forte, par Salmon.

Buste de profil à droite dans la *Chanson française* du 14 janvier 1877. Portrait de fantaisie, où du Bellay est représenté en costume Louis XV.

Statue de Joachim du Bellay à Ancenis, dessin de Léofanti : L. Séché, *Œuvres choisies*.

(1) Archives de la Sarthe, VIIIe registre des *Insinuations*, fol. 71, v°, cité par M. l'abbé Froger, dans son travail intitulé : *Ronsard Ecclésiastique* (*Revue hist. et arch. du Maine*, X, 178).

BOISGUYON (Henri de), écuyer, seigneur de Grand-Houx et de Hautéclair, à Nogent le Bernard, né en 1699, mort en 1770.

In-4°, buste de face, médaillon ovale, dessin de M. le

vicomte de Romanet, d'après un portrait communiqué par M. Robert Triger, dans la *Généalogie de Boisguyon* par M. le v^te de Souancé et le v^te de Romanet, Mortagne, 1892, in-8°.

BOUILLÉ (René de), comte de Créance, marié en 1575 à Renée de Laval.

In-8°, par Toullier.

In-8°, par Dieu.

BOURBON (Antoine de), roi de Navarre, après la mort de sa mère, Françoise d'Alençon, vicomte de Beaumont, baron de La Flèche, Fresnay et du Sonnois, né en 1518, mort en 1562.

Parmi les nombreux portraits de ce prince, nous signalerons seulement ceux de Montcornet, de Léonard Gaultier, dans la *Chronologie Collée,* de Miger et de la collection Odieuvre.

BOURBON-SOISSONS (Charles, comte de), né à Nogent-le-Rotrou, en 1556, mort en 1612, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, par son mariage avec Anne de Montafié.

In-8°, buste dans un ovale encadré, par Th. de Leu.

In-4°, par de la Houve.

In-4°. par Miger d'après Lemonnier.

In-8°, buste dirigé à gauche, L. G. pinx. Gaillard, sc.

In-4°, portrait du XVIIe siècle, non signé.

BOURBON-SOISSONS (Louis-Henri, comte de), fils naturel légitimé du précédent, seigneur de Bonnétable et du Grand-Lucé, tué à la Marsée en 1641.

In-4°, mi-corps dirigé à gauche, de Iode, sc.

In-4°, buste dans un médaillon, Daret, sc.

In-4°, buste dans un ovale, Montcornet, sc.

In-8°, buste dans un médaillon ovale encadré, non signé.

In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles,*

In-12, par Jongman.

CHAMILLARD (Michel), marquis de La Suze, maître des requêtes, conseiller au parlement, ministre de la guerre, né en 1652, mort en 1721.

In-fol. buste dirigé à droite. « Nanteuil ad vivum faciebat, 1664 ».

In-8°, par Duflos, 1704.

In-4°, buste dirigé à gauche, *Galerie de Versailles.*

COESMES (Jeanne de), première femme de François de Bourbon-Conti, morte en 1601.

In-4°, par Th. de Leu, d'après Quesnel.

In-fol. à la sanguine, non signé, fac-simile d'un dessin du XVIe siècle.

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Croisy, de Torcy et de Sablé, surintendant général des postes, né à Paris, en 1685, mort en 1746.

In-fol. par Dossier, d'après Rigaud, 1711.

In-fol. à la manière noire, par Weigel.

In-4°, buste dirigé à gauche, médaillon ovale, non signé.

In-8°, mi-corps, dirigé à droite, par Desrochers.

Autre portrait par Guyot.

DAILLON (Henri de), duc du Lude, marquis de Bouillé, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, mort en 1685.

In-4°, buste dans un ovale, « à Paris, chez la veuve Montcornet ».

In-4°, buste dirigé à gauche, armes dans le bas, « de Larmessin, sc. »

In-4° par Bertrand.

FROULAY DE TESSÉ (René, comte de), marquis de Lavardin, maréchal de France, né en 1650, mort en 1725.

In-4°, mi-corps dirigé à droite, par Tardieu, d'après Rigaud, reproduit en héliog. dans les *Lettres du Maréchal de Tessé*, publiées par le comte de Rambuteau, Lévy, 1888.

In-8°, buste dirigé à gauche, par Pelletier, lith. Monnoyer. (Porté par erreur sous le nom de Beaumanoir de Lavardin.)

FROULAY DE TESSÉ (René-Mans, comte de), né en 1736, lieutenant-général, premier écuyer de la reine, député aux Etats-Généraux, mort en 1814.

In-8°, au physionotrace, par Quenedy.

FROULAY DE TESSÉ (Victoire), marquise de Créquy, née au château de Monflaux en 1714, morte à Paris en 1807.

In-12, buste de face, non signé, au frontispice de ses *Souvenirs*, Paris, Garnier.

LA FRÉGEOLIÈRE (le général Bernard de), né à Montigné, en Anjou, en 1759, commandant en chef une légion de l'armée royale du Maine, mort en 1835.

In-8°, buste de face, eau-forte signée Martial, dans ses *Mémoires*, publiés par son arrière petit-fils. Paris, 1881, in-8.

LA SUZE (Henriette de Chatillon de Coligny, comtesse de), épouse en secondes noces de Gaspard de Champagne, comte de La Suze, née en 1618, morte en 1673.

In-8°, par Desrochers.

In-4°, buste dirigé à droite. Petitot, pinx. Ceroni, sc.

In-8°, buste dirigé à droite, non signé.

In-8°, par Cazenave.

In-12, buste dirigé à droite, au trait, « C. del. Landon dir. »

In-18, par Delvaux.

In-18, par Ponce.

In-18, à la mine de plomb.

In-8°, en pied, non signé.

LE BRET (Ignace-Vincent-Etienne), seigneur de la Potardière, officier au régiment de Murat, mort à La Flèche en 1793.

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, la main appuyée sur un casque, héliogravure Lemercier, dans la *Généalogie de la Maison Le Bret*. Le Mans, Monnoyer, 1880.

LE BRET (Victor Cardin), lieutenant-colonel de cavalerie, né à La Flèche en 1748, mort en 1827.

In-4°, buste dirigé à gauche, dans un petit médaillon, héliogravure Lemercier. *Ibidem* (1).

LE TELLIER (François-Michel), marquis de Louvois, né en 1641, mort en 1691, marquis de Courtanvaux, par son mariage avec Anne de Souvré.

Des nombreux portraits du célèbre ministre, nous citerons seulement ceux de Van Schuppen d'après Le Febvre 1666, de Nanteuil d'après Philippe de Champagne, d'Edelinck d'après Mignard, de Hainzelman d'après Ferdinand, 1686, de Montcornet, de la collection Odieuvre, et ce dernier surtout qui intéresse spécialement l'iconographie du Maine :

In-4°, mi-corps, dirigé à droite, par Larmessin, *avec le titre de marquis de Courtanvaux.*

LE TELLIER (François-César), marquis de Courtanvaux et de Sablé, arrière petit-fils du précédent, membre de l'Académie des Sciences, né en 1718, mort en 1781.

In-8°, Gaucher, sc.

In-8°, en pied, en costume de cour, non signé.

LE TELLIER (Claude-François), appelé le marquis de Montmirail (Brie), fils du précédent, né en 1734, mort en 1764 d'après la légende du portrait, en 1781, selon Pesche.

In-8°, buste dirigé à gauche avec attributs militaires. J.-M. Fredon pinxit, Car. Gaucher, sculpsit, 1766.

MAILLY (Louis de), marquis de Nesles, prince d'Orange, chevalier des ordres du Roi, né en 1614, mort en 1708.

In-8°, en pied, revêtu d'une armure, dans l'*Histoire de la*

(1) La *Généalogie de la Maison Le Bret* contient les reproductions d'un grand nombre d'autres portraits qui ne se rattachent pas à l'iconographie mancelle et pour lesquels nous renvoyons au bel ouvrage de M. le comte Le Bret.

JACQUES DE MONTESSON

SEIGNEUR DE DOUILLET

Maison de Mailly, par l'abbé A. Ledru, Paris, 1893. 2 vol. gr. in-8°.

MAILLY-NESLE (Marie-Anne de), duchesse de Châteauroux, dame du palais de la Reine, née en 1717 morte en 1740.

In-8°, buste de face dans un médaillon ovale, héliogr. Dujardin. *Ibidem.*

MAILLY (Louis, comte de), né en 1662, maréchal de camp des armées du roi, mort en 1699.

In-8°, buste de face, dans un médaillon ovale, d'après un tableau du château de La Roche-Mailly. *Ibidem.*

MAILLY (Joseph-Augustin, comte de), marquis d'Haucourt, maréchal de France, gouverneur du Roussillon, né en 1708, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

In-8°, buste dirigé à droite, lith. de Pelletier, imp. Monnoyer.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles.*

In-8°, reproduction d'un buste, héliog. Dujardin, dans l'*Histoire de la Maison de Mailly.*

Dans le même ouvrage : *Blanche de Narbonne-Plet*, femme du maréchal de Mailly, et *Marie de Talleyrand-Périgord*, femme de Louis-Marie, duc de Mailly, fils aîné du maréchal.

MONTEJEAN (René), maréchal de France, 1538.

Buste de profil à droite, *Galerie de Versailles.*

MONTESSON (Jacques de), seigneur de Douillet, né en 1558, mort avant 1638.

In-4°, buste dirigé à gauche, non signé, d'après un por-

trait du temps, dans l'*Etude historique sur Douillet-le-Joly*, par M. Robert Triger, 1884 (1).

MONTESSON (Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye du Riou, marquise de), épouse en premières noces de Jean-Baptiste, marquis de Montesson, seigneur de Bais, brigadier des armées du Roi.

In-8°, buste de face, lith. Delpech.

In-4°, buste de face, lith. non signée, Dondel, éditeur.

NEUVILLE DE VILLEROY (Marie de), épouse en secondes noces (1640), de Louis de Champlais, marquis de Courcelle, maréchal des camps et armées du roi.

In-fol. buste de face, armes dans le bas. Grignon, sc.

POTIER DE GESVRES (Louis), seigneur de Gesvres, secrétaire d'état en 1589, mort en 1630.

Par N. indiqué dans le P. Lelong. *Bibl. historique.*

POTIER DE GESVRES (René), duc de Tresmes, seigneur de Gesvres, fils aîné de Louis Potier, né en 1579, mort en 1670.

In-fol. par Poilly, d'après Lefebvre.

In-4°, mi-corps, dirigé à gauche, Larmessin, sc.

In-fol. à genoux, avec sa femme Marguerite de Luxembourg, *Galerie de Versailles.*

POTIER DE GESVRES (François), marquis de Gesvres, fils de René, lieutenant-général, tué au siège de Thionville en 1643 à l'âge de 33 ans (2).

(1) Une découverte récente a permis à M. Triger de constater que la date de 1620 indiquée dans son ouvrage sur le portrait, comme date approximative de la mort de Jacques de Montesson était inexacte et que ce seigneur était mort quelques années plus tard dans des circonstances dramatiques qu'il se propose de faire connaître ultérieurement.

(2) Tué au siège de Lérida en 1644, d'après Le Paige.

In-4°, buste dirigé à droite, armes dans le bas. A Paris, chez Daret, 1652.

POTIER DE GESVRES (Louis), fils de René, maréchal de France, tué au siège de Thionville en 1643 (1).

In-fol. par J. Morin, d'après Ph. de Champagne.

In-4°, par Daret, 1652.

In-4°, dans la *Galerie de Versailles.*

POTIER DE GESVRES (Léon), deuxième fils de René, duc de Gesvres, gouverneur du Maine, Laval et Perche, né en 1620, mort en 1704.

In-fol., son mausolée par Berain.

POTIER DE GESVRES (Léon), deuxième fils du précédent, cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, puis cardinal, né en 1656, mort en 1746.

In-fol., buste dirigé à droite, à l'âge de 16 ans, Ant. Paillet pinx. Stheph. Picart sc. 1672.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, « Landry ad vivum faciebat 1674 ».

In-fol., figure entière, assis, à Paris, chez Trouvain 1695.

In-4°, Rubeis sc.

In-4°, Kolb sc. avec texte biographique.

In-8°, portrait allemand.

POTIER DE GESVRES (François-Joachim), petit-fils de Léon, duc de Gesvres, gouverneur de Paris, né en 1692, mort en 1757.

In-fol., en pied, gr. par Petit d'après Vanloo le fils 1735.

POTIER DE GESVRES (Étienne-René), frère du précé-

(1) D'après Le Paige.

dent, évêque et comte de Beauvais, cardinal en 1756, né en 1697.

In-fol., mi-corps dirigé à droite, Pompeo Baltoni pinx. 1758, Gaillard sc. 1761.

RENUSSON (Philippe de), avocat au Parlement de Paris, né au Mans en 1632, mort à Paris en 1699.

In-4°, buste dirigé à droite, d'après un tableau dans la manière de Philippe de Champagne daté de 1698 (1).

RICHER DE RODDES DE LA MORLIÈRE (Charles-Nicolas), quatrième fils de Charles Richer de Monthéard, baron de Neuville.

In-fol., buste de face, en costume turc, peint par La Tour, gravé par Lépicié.

ROCHES (Guillaume des), sénéchal d'Anjou et du Maine en 1222.

In-4°, par Stuerhelt.

Autre portrait par M. Lasne.

SCEPEAULX (François de), maréchal de France, né en 1510, mort en 1571.

In-8°, par Woeriot, 1564.

In-8°, à la manière noire, par L.-J. Allais.

In-4°, Moitte sc.

In-8°, buste dirigé à gauche, armes dans le bas, par Moitte.

In-4°, « Scepeaux de Vieilleville refusant le brevet qui l'enrichissait aux dépens des Luthériens », non signé.

(1) Ce portrait doit accompagner un travail sur la famille de Renusson, par M. G. de Renusson, membre de la Société historique et archéologique du Maine, qui a bien voulu m'en donner communication.

HI IN CURRIBUS ET HI IN EQUIS NOS AUTEM
IN NOMINE DOMINI DEI NOSTRI INVOCABIMUS
Abel Servien Comes de la Roche
des Aubiers Consiliarius Regis in omnibus
Consiliis, et Regis Christianissimi Legatus
extraordinarius in Germania et ad Generalis
Pacis Tractatus Monasterij Plenipotentiarius.
Cum privilegio Regum
et Hollandae Ordinum
47

SCEPEAULX (Jeanne de).
In-4°, par Ch. Duflos.

SERVIEN (Abel), marquis de Sablé, membre de l'académie française, né à Grenoble en 1593, mort au château de Meudon en 1659.
In-fol., par Michel Lasne.
In-fol., dans *Le livre de la Galerie du palais Cardinal.*
In-fol., par Cl. Mellan.
In-fol., mi-corps dirigé à gauche par Paul Pontius d'après Van Hulle.
In-4°. buste dirigé à droite, médaillon ovale, armes dans le bas, non signé.
In-4°, mi-corps dirigé à gauche, armes dans le haut à droite, non signé.
In-4°, mi-corps dirigé à gauche, par B. Montcornet.
In-4°, buste dirigé à droite non signé, texte allemand.
In-4°, par Daret.
In-4°, par Bignon, dans *La Suite des plénipotentiaires de Munster.*
In-8°, buste par Frosne.
In-8°, buste dirigé à gauche, non signé, armes dans le haut.

SOUVRÉ (Gilles de), marquis de Courtenvaux, maréchal de France, né en 1542, mort en 1626.
In-4°, buste de face, *Galerie de Versailles.*
In-8°, en pied et en costume de cour, non signé.

SOUVRÉ DE COURTENVAUX (Jacques de), grand prieur de France, né en 1600, mort en 1670.
In-fol. buste par J. Lenfant, d'après Mignard, 1667.
In-fol. *Galerie de Versailles.*
In-fol. son tombeau.

SOUVRÉ (Madeleine de), marquise de Sablé, femme de Philippe-Emmanuel de Bois-Dauphin, née en 1599, morte en 1673.

In-12, gravé dans la manière de Regnesson.

In-8°, eau-forte, gravée per Leguay.

SOUVRÉ (Anne de), marquise de Courtenvaux, femme de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois.

In-8°, buste de face, par Dieu.

TRESSAN (Louis-Élisabeth de LA VERGNE, comte de), littérateur, membre de l'Académie, lieutenant-général des armées du roi, né au Mans, en 1705, mort à Franconville, en 1783.

In-8°, buste dirigé à droite, dans un médaillon ovale, orné d'attributs, par Delaünay, d'après Borel.

In-8°, le même par Fittler, d'après Borel.

In-8°, buste dirigé à droite. « Etienne Gautier ad vivum faciebat. »

In-8°, par Dessenne et Menard.

In-8°, buste dirigé à gauche, Paris, chez Menard.

In-8°, buste dirigé à droite, par Pauquet, d'après Collin.

In-8°, Launay, sc.

In-8°, buste dirigé à droite, au trait non signé, d'après Borel.

In-8°, buste de profil à gauche, par Pelletier, lith. Duperray.

Buste dirigé à droite, Couché sc. Duc del. *France pitt.*

In-8°, au physonotrace, par Quenedy.

VOLNEY (Constant-François Chassebœuf, comte de), littérateur, né à Craon, en 1757, mort à Paris, en 1850.

In-4°, de profil à gauche, par Tardieu.

Buste par Tardieu, d'après David.

In-4°, lith. de Boilly.

In-4°, par Bertonnier, d'après Chasselas.

In-8°, mi-corps dirigé à gauche, lith. de P. Lachèse, Angers.

In-12, de profil à droite, avec attributs, non signé.

In-8°, buste de profil à droite, gravé à l'eau-forte, par Rouairgue, terminé par Bovinet.

In-8°, buste de profil à gauche, au trait, non signé.

Le même avec croix de la Légion d'honneur.

In-18, buste dirigé à gauche, L. Couché del. Reville sc. (1)

A. MAUTOUCHET.

(A suivre.)

(1) Il nous est impossible de faire entrer dans cet Essai, toutes les familles seigneuriales ayant possédé des fiefs dans la province du Maine. Nous citerons cependant, parmi ces dernières les portraits de : Charles II de Cossé-Brissac, maréchal de France, seigneur de Sillé-le-Guillaume, in-8° par Montcornet, in-8° par Pinsio, in-fol. et in-8° dans la galerie de Versailles. François de Cossé-Brissac, fils du précédent, baron de Sillé-le-Guillaume, in-8°, par Montcornet. Timoléon de Cossé-Brissac, gouverneur d'Anjou, Touraine et du Maine, né en 1513, mort en 1569, in-8° par Pinsio, in-4°, par Hubert, dans la Chronologie collée par Léonard Gaultier, in-8° mi-corps non signé, portrait à l'eau-forte par Th. de Gontaut-Biron. Madame de Cossé-Brissac, en religion la R. M. S. L. de Gonzague, fondatrice des bénédictines de Craon, in-8°, non signé, imp. Lamoureux.

CLERMONT-GALLERANDE [1]

AUTOUR D'UNE FAMILLE SEIGNEURIALE DU HAUT-MAINE

I

Au XVIIe siècle, tandis que la royauté française dominait sur l'Europe entière par sa diplomatie et par ses armes, tandis que la noblesse française donnait le ton par son élégance au reste de l'aristocratie occidentale, le spectateur attentif, le spectateur expert dans l'art de pressentir des causes aux effets inévitables là où le vulgaire n'aperçoit que

(1) Je calque le titre de cette étude sur celui d'une notice signée : J. Clère, et comprise dans le tome I de la belle publication du baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou ;* Nantes et Paris, s. d., 2 vol. in-fol. L'auteur l'a justifié ainsi : « Quelques souvenirs historiques, se confondant dans le passé, ont réuni les deux noms de Clermont et de Gallerande, qui se sont ainsi juxtaposés jusqu'à nos jours ». La juxtaposition n'a pas été admise par le *Dictionnaire des Postes*, qui distingue soigneusement Clermont, bourg, et Gallerande, château. Moins administrative, mais plus conforme à l'usage du pays, la *Carte de l'État-Major* indique Clermont-Gallerande, bourg, et Gallerande, château ; dans le même sentiment, quoique suivant une marche inverse, la *Géographie de la Sarthe* d'Ad. Joanne, après avoir parlé de Clermont, bourg, à son rang alphabétique dans la liste des communes du département, signale sur le territoire de celle de Luché-Pringé le château de Clermont-Gallerande.

des faits accidentels et sans portée, ce spectateur, dis-je, aurait pu deviner à l'aide d'une observation de détail vers quel abîme s'acheminaient noblesse triomphante et royauté quasi-déifiée. Il aurait remarqué une légion d'érudits chercheurs, dressant avec une hâte fièvreuse qui l'arbre des nativités, qui la monographie de telle ou telle famille, de tel ou tel groupe de familles réunies dans une même province ; et son regard intérieur aurait vu au delà.

L'écriture ne s'est répandue dans les divers peuples de l'antiquité que quand les réminiscences confuses de leur enfance ont commencé à fléchir sous l'impérieuse pression des préoccupations matérielles, succédant à une longue série de rêves vécus ; destinée d'abord exclusivement à seconder les besoins nouveaux, elle a sauvé par surcroît les traditions de la période précédente, au moment où l'histoire, se substituant à la légende historique, allait en faire table rase.

Il en est ainsi sur toute l'échelle des connaissances humaines.

En chargeant, sous Louis XIII et Louis XIV, Sainte-Marthe (1) ou La Roque (2) ou d'Hozier (3) d'établir leur filiation et le relevé des charges entrées jusqu'à eux dans leur Maison, le marquis d'Harcourt, le prince de Beauvau, les ducs de La Rochefoucauld et de La Trémoille ne croyaient travailler qu'à rehausser leur propre prestige du prestige des ancêtres. Ils obéissaient en réalité à une voix secrète qui leur murmurait à l'oreille : *Il est temps de préserver les épaves d'un passé glorieux, car bientôt passé et présent seront engloutis par le même cataclysme.* Et de fait, sans les suggestions de la vanité, masquant des suggestions d'un ordre plus élevé, à un demi-siècle de là, les *autos-da-fe* de papiers féodaux auraient effacé le souvenir de bien des

(1) *Hist. généalogique de la Maison de La Trémoille,* Paris, 1668, in-12 ; — *Hist. généal. de la Maison de Beauveau*, Paris, 1626, in-fol.

(2) *Hist. généal. de la Maison d'Harcourt*, Paris, 1662, 4 vol. in-fol.

(3) *Généal. de la Maison de La Rochefoucaut*, Paris, 1654, in-4°.

vieilles familles comme le couperet égalitaire exterminait leurs représentants.

Un des héraldistes que je viens de montrer à l'œuvre, le plus célèbre de tous peut-être, Charles-René d'Hozier (1), garde de l'Armorial-Général de France, ayant interrogé, l'an 1670, les antécédents de la Maison de Clermont-Gallerande, écrivait : « On ne peut douter que son nom ne soit pas aussi ancien que l'usage de se surnommer de la principale de ses terres dès le commencement de l'institution des fiefs, de même que les autres grandes Maisons du royaume (2) ». Elles se prennent à se faire rares, les familles chez qui l'on ne peut trouver de concession royale comme point de départ de la noblesse, si haut qu'on remonte dans leurs annales. Moins rares pourtant que celles que le souffle des événements n'a pas à un certain moment déracinés sans retour du sol qui les vit naître. La famille dont j'écris le nom en tête de ces pages a eu ce privilège entre toutes. Jamais ses aînés n'ont quitté le pays d'origine. Les cadets mêmes n'attendaient qu'un prétexte pour quitter les châteaux de l'Ile de France ou de la Champagne, venus en leur possession par quelqu'alliance, et aller rejoindre le chef de nom et d'armes sous les beaux arbres, dont le murmure avait jadis encouragé les amours de leurs pères (3) ; l'éclat qui

(1) Fils de Pierre, l'auteur de la généalogie précitée des La Rochefoucaud.

(2) *Généalogie de la Maison de Clermont-d'Amboise, marquis de Reynel, en Champagne, originaire d'Anjou*, au t. I (à son rang alphabétique) des *Recherches de la noblesse de Champagne*, par M. de Caumartin, intendant de la province ; Châlons-sur-Marne, 1673, 2 vol. gr. in-fol. — En réalité M. de Caumartin n'y intervient que comme signataire du procès-verbal de cet inventaire de la noblesse Champenoise, œuvre intégrale de C.-R. d'Hozier.

(3) Dans un acte de famille du 19 novembre 1712 (cité dans un autre du 23 février 1718, passé à Paris, et reproduit par Louis-Gaspard-Joseph de Clermont dans son *Histoire Généalogique de la Maison de Clermont-Gallerande*, restée manuscrite ; voy. ci-après, § III de cette étude ; p. 93-95), figurent, — avec Louis-Georges de Clermont, second fils de Charles-Léonor, marquis de Gallerande, — Louis, marquis de Montglas, comte de Cheverny, et

accompagnait leurs titres de marquis de Montglas ou de marquis de Reynel ne leur faisait pas oublier qu'ils s'appelaient Clermont de leur nom patronymique.

Ils le tiraient d'un antique manoir bâti sur une croupe abrupte, selon la coutume architectonique du Moyen-Age (1). Ce manoir s'introduit dans l'Histoire tel qu'un fantôme, à pas hésitants, assourdis, et pour s'évanouir, sitôt apparu. Devenu maître par mariage du territoire des communes actuelles de Luché-Pringé et de Mareil-sur-Loir, Robin II, le quatrième des sires de Clermont que l'on connaisse (2), alla s'établir à quelque trois mille pas de là, au château de Gallerande, situé au centre de ses nouveaux domaines (3).

Louis-Just, abbé de Reynel, [tous deux issus à la sixième génération de René, seigneur de Clermont et de Gallerande, vice-amiral de France, mais de deux branches distinctes, l'une commençant à René, seigneur de Saint-Georges, second fils de l'amiral, l'autre d'Antoine, second fils de René, seigneur de Saint-Georges]. — Le château de *Montglas* fait aujourd'hui partie de la commune de Cerneux, du canton de Villiers-Saint-Georges et de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne); celui de *Reynel* de la commune du même nom, du canton d'Andelot et de l'arrondissement de Chaumont (Haute-Marne).

(1) L'auteur anonyme de la *Généalogie de la très ancienne et illustre maison de Clermont-Gallerande au Maine, faite l'an mil-sept-cent-soixante-et-treize sur les titres conservés au trésor du château de Gallerande, paroisse de Pringé au Maine*, restée manuscrite, elle aussi (voy. ci-après, § III), dit que son emplacement s'appelait de son temps *Les Grandes Plantes;* Louis-Gaspard-Joseph de Clermont, dans la sienne, d'une trentaine d'années postérieure, lui donne le nom de *Les Roches-Rouelles.* Ce dernier s'est conservé de nos jours, concurremment avec celui de *Clos de Clermont.*

(2) Il vivait en 1210.

(3) On ne sait s'il s'installa dans un château déjà existant ou s'il le fit bâtir pour s'y établir ; le certain est que ses descendants y eurent dès lors leur principal établissement. — De très fortes raisons militent en faveur de l'identification des primitifs possesseurs de cette terre avec la famille de Garlande, si célèbre par ses fonctions et ses services dans l'histoire du règne de Louis VI *le gros ;* on trouvera une discussion complète de ce fait à l'article de Robin II de Clermont dans la *Généalogie de la Maison de Clermont-Gallerande*, qui paraîtra à part, en même temps à peu près que ces pages ; je me contenterai de rappeler ici (renvoyant, pour les preuves, à l'opuscule précité) la perpétuelle confusion par les rédacteurs

Le glas de mort des vénérables murailles, d'où était sortie sa race, avait sonné. Leur nom ne revient plus sous la plume de quiconque avant le milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, un généalogiste (1) le rappelle par hasard, si l'on peut dire, à titre purement rétrospectif, et en constate le presque total anéantissement : « Il en subsiste des vestiges et des souterrains très alongés et impénétrables par l'obscurité et le deffaut d'air. » Quelques années après, un descendant de Robin Ier, le comte Louis-Gaspard-Joseph, dont j'aurai souvent à rappeler le culte pieux du passé, fit une visite au berceau de sa maison. Les débris informes, s'élevant naguères encore au-dessus du sol, n'existaient plus. Il ne vit que les « caves » sur lesquelles avait été bâti le donjon, dont elles marquaient la place : « L'entrée en est très étroite, et bouchée par des broussailles et des pierres », dit-il dans un des manuscrits où il a consigné le résultat de ses pélerinages à travers les ruines de la vieille France (2). Depuis, la crue de l'oubli a continué de monter. Les éboulements ont succédé aux éboulements ; le lierre et la ronce ont enlacé leurs lianes ; l'humus s'est amoncelé dans les interstices ; l'herbe y a poussé drue et haute ; un rempart de verdure s'est étendu sur l'ouverture des catacombes où dort, scellée ainsi qu'en un sépulcre, la mémoire de leurs nobles habitants des XIe et XIIe siècles. De ce qui fut la résidence primitive des hauts et puissants marquis de Clermont-Gallerande (3), de Montglas et de Reynel, comtes de

d'actes entre la forme *Garlande* et la forme *Gallerande* (cette dernière prévalut pour l'érection de la terre de ce nom en marquisat) jusqu'au début de ce siècle ; cf. notamment le procès-verbal de protestation d'hommage de la Piltière, cité un peu plus loin.

(1) *Généal... faite en 1773.* — Elle paraît avoir été *finie*, en effet, en 1773, mais *élaborée* bien avant.

(2) Louis-Gaspard-Joseph de Clermont, *Hist. gén.*, déjà citée, p. IX et X (préface).

(3) Le titre originaire du marquisat érigé en 1576 pour Georges I, seigneur de Clermont et de Gallerande, était : *marquisat de Gallerande.* Le mar-

Cheverny, princes souverains de Delain (1), il ne reste qu'une image indécise flottant dans la tradition locale, outre l'ineffaçable trace qu'elle a laissée au nom de ses anciens habitans (2).

Au contraire de son devancier, leur second séjour eut une existence orageuse. En 1422, il est occupé et soigneusement pillé par les Anglais. En 1426, le connétable de Richemont, revenant du siège avorté d'Avranches, le leur enlève, mais il ne reprend que des décombres fumants (3). Relevé à la fin du XVe siècle, tel à peu près qu'il est à l'heure présente, il a la chance exceptionnelle d'éviter durant les guerres de religion la fureur des factions qui se disputent le pouvoir l'épée au poing. Il n'est toutefois épargné par les gens de guerre que pour tomber dans les griffes des gens de loi. Au décès d'Henri II, son quatorzième seigneur de la lignée de Clermont (1667) (4), la terre de Gallerande, érigée en marquisat l'an 1576, est saisie sur ses héritiers directs,

quis Pierre-Gaspard (1682-1756), fut communément appelé, le premier, *marquis de Clermont-Gallerande ;* il en fut de même de son neveu et successeur au titre, Charles-Georges ; ce dernier pourtant s'intitule *marquis de Gallerande* dans une ordonnance de voirie du 10 mai 1784.

(1) Au décès de Louis, marquis de Montglas, comte de Cheverny, prince de Delain (1727), ses titres passèrent, en vertu de son testament, à son cousin, Jean-Baptiste I, marquis de Reynel ; ceux de ce dernier, — les anciens et les nouveaux, — passèrent à la branche aînée (marquis de Clermont-Gallerande) par la mort sans enfants de son fils Jean-Baptiste II (10 août 1792).

(2) Si le château fut abandonné, le bourg qu'il dominait et qui avait reçu de lui son nom garda le premier rang parmi ceux dont l'ensemble constitua en 1576 le marquisat de Gallerande. Louis II de Clermont reconstruisit en partie son église et ce fut dans une de ses maisons que Pierre-Gaspard installa (ou réinstalla peut-être) la justice seigneuriale. — V. là dessus, ma *Généalogie* précité, à l'article de Pierre-Gaspard.

(3) Enquête du 8 février 1464 (1465 nouveau style) faite à la requête de Louis II de Clermont (citée dans *Généal. ..... de 1773*, p. 2). — Velly, Villaret et Garnier, *Hist. de France ;* Paris, 1770-1789, 15 vol. in-4 ; t. XIV, p. 320-323). — Le Paige, *Dict. de la Sarthe*, art. GALLERANDE.

(4) Date de la mort de ce gentilhomme, non celle de la saisie, qui n'est pas indiquée dans les documents ci-dessous visés.

Louis, qui s'intitulera désormais *le comte de Clermont-Gallerande* (1), et la comtesse de La Suze. Le neveu du défunt, Georges-Henri, marquis de Saint-Aignan (2), la dégage le 4 novembre 1689; il est bientôt forcé de la revendre à Louis Colbert, comte de Lignières. Reconquise à prix d'or par les légitimes propriétaires le 18 juillet 1698, en la personne de Louise-Gabrielle de Champagne-La Suze, dame de la Brisolière, petite-fille du marquis Henri II, elle leur échappe derechef, le 19 septembre 1699, et appartient au nouvel acquéreur, un certain Laurent Thomé, jusqu'au 19 mars 1701, où elle lui est reprise, en vertu du droit de retrait lignager (3), par un autre neveu de Henri II (4), Charles-Léonor, comte de Loudon. De son fils, Pierre-Gaspard, devenu de titre et de fait (5), chef de la famille de Clermont-Gallerande en 1742, elle passe non à son petit-fils, Louis-Gaspard-Joseph, mais à la sœur de ce dernier, la duchesse de Brancas (6), à qui elle a été garantie en dot (7), et qui, le 15 juillet 1772, le cède pour acquitter ses dettes à un sien cousin germain, fils d'un frère de son père, Charles-Georges de Clermont. Celui-ci s'en défait à son tour le 18 juin 1808. Cette fois, elle a définitivement cessé d'appartenir

(1) Quittance notariée délivrée en son nom le 15 janvier 1697 (Orig., Bibl. nat., mss., Cabinet des titres, pièces originales, vol. 784). — Cependant dans l'acte de famille ci-dessus visé, 23 février 1718, il est cité rétroactivement comme « marquis de Gallerande ».

(2) Fils de son frère puîné, Georges.

(3) Déjà exercé ci-devant par le marquis de Saint-Aignan et madame de La Brisolière.

(4) Le fils de son plus jeune frère, Louis.

(5) De titre, parce qu'il se fit appeler marquis de Clermont-Gallerande comme son père l'avait fait, aussitôt l'achat de la terre sur lequel il était assis (les précédents acquéreurs de leur famille ne leur avaient pas donné l'exemple); — de fait, par la mort sans enfants de Louis-François, fils unique du fils aîné du marquis Henri II (1742).

(6) Elle l'avait épousé en secondes noces (cf. note suiv. en 1738) et en était devenue veuve l'année d'après.

(7) Il convient d'ajouter qu'elle se maria vers 1730 (à son petit-cousin, Georges-Jacques de Clermont, marquis de Saint-Aignan, mort en 1734), et que Louis-Gaspard-Joseph ne vint au monde qu'en 1744.

à la Maison qui, malgré tant de vicissitudes, s'y était maintenue durant plus de six cents ans (1).

Le château de Clermont, effacé déjà de la surface du globe, prenait sa revanche de l'abandon, sa double revanche même. En 1758, le comte Louis-Gaspard-Joseph, qui devait perpétuer la descendance, était devenu propriétaire des fines tourelles, des élégantes lucarnes sculptées de La Piltière (2), à peu près contemporaines des massives tours de Gallerande. De l'éminence qui les porte on découvre un panorama étendu et particulièrement suggestif. A ses pieds court la route du Mans à La Flèche, à l'extrémité de laquelle pointent vers le ciel les toitures aigües du collège fondé par Henri IV ; plus près, Créans, l'ancien fief de ces Maridort, dont le souvenir se lie au souvenir d'une des plus tragiques pages de l'histoire des Clermont (3) ; sur l'autre versant, un peu vers la droite, le bourg de ce nom et son église, en partie reconstruite au XVe siècle par Louis II, chevalier du Croissant et encore écussonnée à ses armes ; au-dessus, le clos de vignes dévalant sur le côteau qui recouvre les substructions du manoir habité par Robin I et ses trois premiers successeurs ; en arrière, et d'ailleurs dissimulée par un rideau de bois, s'étend la portion ouest des appartenances de son altier voisin et suzerain. C'est de là que, par une belle journée de

(1) Tout ce paragraphe d'après L.-G.-J. de Clermont, *Hist. gén.*, p. 184 et 185, et *Supplément à l'hist. gén. de la Maison de Clermont*, t. I, p. 28, 29, 120, 128 et 130. — Le château de Gallerande a subi encore depuis ce temps plusieurs changements de maître. Il appartient aujourd'hui à M. le comte de Ruillé, qui y a fait de grands embellissements.

(2) Par héritage de son oncle, Louis-Georges de Clermont (second fils de Charles-Léonor, marquis de Gallerande). Celui-ci avait acquis la Piltière, le 21 février 1744, de Charles Richer, seigneur de Neuville, qui en avait hérité de Louise Parage, sa mère, veuve d'un autre Charles Richer, et fille de Louis Parage, seigneur des Aulaies, à qui elle avait été vendue, le 1er avril 1689, par ce Samson de Soucelles, dont il va être question (L.-G.-J. de Clermont, *Suppl. à l'hist. généal.* t. I, p. 266).

(3) A cette maison appartenait, en effet, Mme de Montsoreau qui, par sa lâche obéissance aux menaces de son mari, fut cause de la mort de son amant, Louis de Clermont, dit Bussy d'Amboise.

juin 1683, le sieur Samson de Soucelles, fils aîné et héritier de feu messire Henri de Soucelles, partit pour accomplir une cérémonie qui nous rejette en pleine féodalité. Le procès-verbal rédigé en forme sur les lieux mêmes, la décrit ainsi : « Il s'est transporté au devant de la grande porte et principalle entrée du château de Garlande *(sic)*, et, la trouvant ouverte et estant entré dans la cour, il cria par trois fois : *Monseigneur le marquis de Garlande*, *Monseigneur le marquis de Garlande*, *Monseigneur le marquis de Garlande* (1), *je suis venu pour vous jurer la foy et hommaige simple à cause de ma terre de la Piltière* (2) ». Par un mystérieux caprice de la Destinée, c'est là aussi, face à la colline natale désertée il y a sept siècles, le dos tourné à celle qui la supplanta dans la préférence des vieux sires de Clermont, que se sont fixés leurs derniers descendants ; là qu'est aujourd'hui avec eux ce qui survit des générations éteintes, débris du chartrier familial (3) et portraits des aïeux.

Cette galerie d'ancêtres mérite une attention particulière ; non pas seulement parce que la physionomie de certains de

(1) Le marquis sans marquisat, fils aîné d'Henri II de Clermont, Louis IV, dont il a été parlé ci-dessus.

(2) « .... auquel cry est pareu Estienne Carvois, recepveur audit chasteau, lequel dict ledict seigneur marquis de Garlande estre absent », continue l'acte (Orig., 11 juin 1683, conservé encore au chartrier de la Piltière).

(3) Ils se décomposent ainsi :

a. Originaux divers constituant le chartrier de la Piltière ;

b. Originaux divers, provisoirement empruntés au chartier de Gallerande par Louis-Gaspard-Joseph de Clermont avant sa destruction en 1792 et qu'il garda ensuite, le marquis Charles-Georges de Clermont-Gallerande étant alors en émigration (entr'autres, deux généalogies composées un peu auparavant [l'une d'elles citée ci-dessus], une généalogie en vers, avec portraits, des seigneurs de Loudon [fondus au XVIIe siècle dans la famille de Clermont], une « table des quatre lignées royales », rattachant ceux-ci à la Maison de France, les lettres d'office du marquis Pierre-Gaspard, etc.;

c. Copies, extraits et analyses pris sur les originaux dans le susdit chartrier de Gallerande par le même à la même date et reproduits dans l'*Hist. généal.* ou le *Supplément à l'hist. généal.* (Cf. sur ces divers ravaux, le § III de la présente étude).

ses membres a eu d'illustres interprètes, — les Antonio Moro, les Largillière, les Carle Vanloo, les Toqué, les Lenoir, — mais parce qu'elle met sous les yeux le type physique de toute la race. Supposez qu'un hasard les disperse ou bien y mêle, dans la suite des temps, des éléments étrangers, l'air de parenté est à ce point accentué entre les images authentiques qui se pressent actuellement sur les panneaux du salon, du vestibule et de la salle à manger de la Piltière, qu'on aurait vite fait de retrouver la piste des fugitifs ou de démasquer les intrus. Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, et Jean-Baptiste II, marquis de Reynel, semblent deux frères jumeaux : ils n'étaient pourtant que cousins au seizième degré. Que l'on se tourne vers l'un des deux sosies sus-mentionnés ou vers Charles-Léonor, marquis de Gallerande, vers Georges-Jacques, colonel d'Auvergne-Infanterie, ou vers Clériadus, maréchal des camps et armées du Roi, vers Georges II, aussi maréchal de camp, ou vers Henri I, colonel-général de la cavalerie française et allemande au service de la République de Venise, on a toujours en vis-à-vis le même ovale régulier, le même regard vif et fier, le même front dégagé et lumineux, les mêmes lèvres fines, gouailleuses, frémissantes de vie. Par contre, en aucun rien qui rappelle la gravité magistrale des quelques gens de robe longue dont le sang se mêlait dans leurs veines au sang des hommes d'épée (1), entr'autres de ce Jacques Morin, seigneur de Loudon, conseiller au parlement de Paris, trisaïeul maternel de Charles-Léonor (2), au maintien si calme, à la

(1) Notamment les Morin (cf. note suiv.), les Harlay, dont une, Jeanne, épousa Hardouin de Clermont, arrière-petit-fils de l'amiral, et lui apporta en dot le marquisat de Monglas ; les Hurault, dont une, Cécile-Élisabeth, épousa François de Paule de Clermont, fils du précédent, et lui apporta en dot le comté de Cheverny, etc.

(2) C'est par lui que la branche des comtes de Loudon de la famille de Clermont, seule existante aujourd'hui, remonte en ligne féminine à Henri Ier, roi de France, et à la princesse russe Anna Jaroslavna, sa femme.

pose de tête si simple, aux traits si reposés (1). Et si l'on interroge la chronique, on s'aperçoit vite qu'il n'est pas une de ces martiales figures qui n'ait tenu, et au-delà, ses promesses.

II

Dans chaque famille il est un être en qui l'on trouve comme synthétisés ses défauts et ses qualités habituels, qui, en un mot, réfléchit son image psychique, ainsi qu'un miroir. Jetons un coup d'œil sur les dynasties qui se sont succédé sur le trône de France. Ecartant les Capétiens directs, mal divulgués par leurs historiographes, François Ier résume les penchants artistiques, l'inconsistance gouvernementale, la duplicité instinctive, la débauche bon enfant des Valois ; Louis XIV, au contraire, représente les Bourbons dans le

(1) Voici la nomenclature exacte de ces portraits par ordre chronologique :
ANTONIO MORO, *Jacques Morin*, (ancêtre maternel de Charles-Léonor, marquis de Gallerande) ;
(?), *Anne de Savoie* (femme de Georges I, marquis de Gallerande) ;
(?), *Georges II*, marquis de Gallerande ;
(?), *Henri I*, marquis de Gallerande ;
(?), *Louis II*, marquis de Reynel ;
(?), *Diane*, comtesse de La Suze ;
LARGILLIÈRE, *Charles-Léonor*, marquis de Gallerande ;
(?), *Louis de Mormez*, marquis de Saint-Hilaire (beau-père du précédent) ;
(?), *Clériadus*, marquis de Reynel ;
CARLE VANLOO, *Georges-Jacques*, marquis de Saint-Aignan ;
(?), *Pierre-Gaspard*, marquis de Clermont-Gallerande, enfant ;
TOQUÉ, *le même*, en uniforme de général ;
(?), *Gabrielle d'O.*, femme du précédent ;
ANGELICA KAUFFMANN, *Diane*, duchesse de Brancas ;
(?), *Jean-Baptiste II*, marquis de Reynel ;
LENOIR, *Louis-Gaspard-Joseph* ;
Mme VIGÉE-LEBRUN, *Elisabeth-Hyacinthe Lorfébure*, femme du précédent.
Il faut y joindre deux toiles de Latour, représentant Charles-Georges, marquis de Clermont-Gallerande, et sa femme, née La Tour du Pin, que M. de Clermont-Gallerande a transportées à son domicile parisien.

plein épanouissement de leur grande loyauté, unie à une extrême sagacité politique, de leur magnificence plus somptueuse que raffinée et de leur sensualité grossière. La même loi se justifie partout où se porte le regard de l'historien. La sécheresse d'âme de Frédéric II, son goût prononcé pour la guerre et le militarisme, son inflexibilité dans la poursuite du but qu'il s'est proposé, que sont-elles, au demeurant, sinon une admirable épreuve du tempérament traditionnel des Hohenzollern, transmis par l'atavisme, mais sublimés par le génie (1) ? On remarquera en outre, que ce raccourci de toute une race ne se manifeste jamais qu'après une période très longue d'initiation préalable et jamais également à une heure proche voisine de sa fin. Il ressemble assez au point culminant d'une crête montagneuse : il a fallu rudement peiner pour l'atteindre, et, avant de regagner le pays plat, on aura encore à franchir de vastes espaces, à surmonter de nombreux obstacles.

Pour la famille de Clermont, l'archétype (qu'on veuille bien me passer le terme consacré, si barbare soit-il), l'archétype, donc, n'est autre que le fameux Bussy d'Amboise (2), vrai personnage de roman et de drame, et

(1) Voyez les beaux livres de M. Ernest Lavisse, *La jeunesse du grand Frédéric* et *Le grand Frédéric avant l'avènement.*

(2) Pour que rien ne semble manquer à ce rapprochement malgré les différences de temps, en regard du portrait *physique* collectif tracé plus haut je demanderai au lecteur la permission de placer le portrait *physique* de Bussy, tel qu'il est esquissé dans la modeste et très imparfaite étude à lui consacrée par l'auteur de ces pages (*Revue du monde latin*, livraisons de décembre 1887 et janvier 1888) : « Port hautain ; œil fier ; lèvre mince et dédaigneuse ; front élevé, surmonté d'une forêt de cheveux bouclés ». J'écrivais cela d'après la seule de ses *représentations au vif* qui me fût connue alors, — celle que Paul Ardier fit mettre, sous Louis XIII, dans la grande galerie du château de Beauregard. — et si médiocre que je ne m'en servais pas sans un certain remords secret. Je ne la jugeais pas à sa valeur, à en croire la lettre que feu lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, me fit peu après l'honneur de m'écrire et que je reproduirai en raison de son intérêt iconographique :

« Je possède chez moi à la campagne un portrait de cet étrange per-
» sonnage, dont les traits me hantaient quand j'étais encore un enfant.

dont le roman et le drame — on sent que je fais allusion à *La Dame de Monsoreau*, ce chef d'œuvre d'Alexandre Dumas père — ont fait pénétrer le nom et la biographie dans toutes les mémoires.

Revoyons, le *Journal* de L'Estoile (1) à la main, la scène dont la grande galerie du Louvre fut le théâtre dans la soirée du 6 janvier 1579. L'immense salle étincelle de lumières. Dans tous les entrecolonnements, dans toutes les embrasures de fenêtres, des gentilshommes et de nobles dames aux costumes chatoyants de velours et de satin, diaprés des mille nuances de l'arc-en-ciel et chamarrés de bijoux précieux. Au centre, environnés du respect général, la jeune Reine, Louise de Lorraine, resplendissante de l'éclat des joyaux de la Couronne, la Reine-mère, Catherine de Médicis, dans ses immuables crêpes noirs, symbole d'un deuil éternel, et le Roi, vêtu de noir, lui aussi, mais par goût, pour mieux faire ressortir par l'effet du contraste le scintillement éblouissant du collier d'orfévrerie aux gemmes flamboyantes qui charge sa poitrine, de l'agrafe de pierreries, qui retient l'aigrette de sa toque, des broderies de diamants de son pourpoint. Près de Henri III et rivalisant avec lui de somptuosité, ses favoris, Quélus, Maugiron, Saint-Mégrin, Schomberg, d'O, Épernon, Joyeuse,

Ces mignons, venus en trois nuits,
Qui, comme des chenilles, paissent
Nos fleurs, aussitôt qu'elles naissent,
Et mangent en herbe nos fruits (2).

» Comment le portrait de cet homme de feu et de sang se trouve égaré
» parmi ceux d'une paisible famille anglaise, je n'ai jamais pu le découvrir;
» mais il y est depuis plusieurs générations, et il répond fort bien à votre
» portraiture de cette étrange figure dans l'histoire des derniers Valois ».

(1) Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Champollion, Read, etc. ; Paris, Jouaust, 1875-1883, 11 vol. in-8 ; t. I, p. 239 — Cf. Les descriptions de *L'Isle des hermaphrodites ;* s. l. 1605, in-4°.

(2) *Les vertus et les propriétés des Mignons,* pasquil anonyme, répandu à Paris au mois de juillet 1576 et reproduit par L'Estoile (t. I, p. 148.)

A travers les groupes circulent les pages aux couleurs de leurs maîtres, plus simplement accoutrés néanmoins, selon les prescriptions d'une récente ordonnance (1), qui leur a interdit le port des étoffes de soie, en même temps qu'il interdisait à quiconque le port des tissus d'or et d'argent, « sauf en galons ayant au plus quatre doigts de large ». Soudain on annonce : *Monsieur de Bussy*. La foule ondule, s'ouvre, donne passage à de nouveaux hôtes. Un jeune homme apparaît, précédé de six pages, — ni plus, ni moins qu'une tête couronnée, — de six pages aux pourpoints de drap d'or plein, — nonobstant la loi somptuaire. De sa personne il est habillé avec une négligence affectée. A la stupeur qui se peint sur tous les visages, il arrête sa marche triomphale. Il se campe fièrement, le poing droit sur la hanche, la main gauche appuyée au pommeau de la rapière qu'il manie si bien, et, d'un accent railleur, toisant les familiers du Roi, il laisse tomber ces mots : « — La saison est arrivée que les plus bélîtres (2) sont les mieux parés ».

A bien analyser l'attitude de Bussy en cette circonstance mémorable, on y démêle à la fois le faste, la hauteur d'allures, l'esprit de domination, la recherche avide des querelles, la prétention de n'admettre aucune limite à ses caprices. Ces divers traits de caractère, nous les retrouverons à maint exemplaire dans l'histoire anecdotique de sa Maison.

Le titre de vice-amiral de France (3), si élevé qu'il soit

(1) Dans Fontanon, *Recueil des Ordonnances ;* Paris, 1611, 3 vol. in-f° ; t. I, p. 992, avec la date de juillet 1576; elle se contentait de repromulguer l'édit similaire du 12 juillet 1549 (*Ibid.*, p. 981). — Cf. dans Delamarre, *Traité de la Police ;* Paris, 1722-1738, 4 vol. in-f° ; liv. 3, titre 1, chap. 5, l'extrait d'un autre acte contre le luxe, rendu le 7 septembre 1577.

(2) « ..... les plus braves », dit le texte ; le mot *brave* a conservé cette acception dans les campagnes.

(3) René de Clermont ne fut pas le seul à choisir la mer pour arène ; en 1577, on trouve son petit-fils, Georges I, marquis de Gallerande, opérant sur la côte saintongeaise à la tête de la flotte protestante (Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, 2e partie, livre III, ch. 14 et 15)

dans la hiérarchie militaire, n'a point suffi à son bisaïeul : il a saisi la première occasion qui s'est offerte à lui d'en prendre un autre (1), moindre par l'importance réelle, mais où il n'a personne à reconnaître pour supérieur : « Maître après Dieu d'une nef nommée *la Marie de Clermont*, à nous appartenant, qui a pour capitaine Guillaume Cormarin ».

Le septième descendant de l'amiral, Pierre-Gaspard, surenchérit. Il résigne la charge de capitaine des gardes du duc d'Orléans (2), malgré le lustre qu'elle lui donne et le profit qu'il en retire, parce qu'elle lui impose l'obligation de se servir des chevaux d'un autre, des gens d'un autre : cet autre à beau être un prince du sang, il ne peut souffrir un tel abaissement. Au faîte des honneurs, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de province, il ne se montre qu'en bottes fortes et en justaucorps de buffle simplement soutaché de feuilles de chêne d'or au collet et aux manches et traversé de gauche à droite par le cordon bleu (3) : si splendide qu'il fût, l'uniforme qu'il avait le droit de porter lui faisait l'effet d'une livrée, et l'orgueil l'avait emporté sur la magnificence. Celle-ci se rattrappait par ailleurs. En campagne, il s'acquiert (moyennant quels sacrifices !) la réputation d'être l'officier le plus somptueux de l'état-major français. Au siège de sa vice-royauté de Saintonge et d'Aunis, il n'a jamais moins de 30 ou 40 convives chaque jour. Dès qu'il commence à résider avec

(1) Dans une quittance sur parchemin du 19 juillet 1512, signée R. (*René*) DE CLERMONT. (Orig. Bibliothèque Nationale, mss., Cabinet des Titres, Pièces Originales, v. 784).

(2) Louis, fils du Régent.

(3) C'est ainsi, du reste, qu'il est représenté dans son portrait précité. — Son fils (voir la note suiv.) attribue cette habitude à sa passion pour le métier militaire. Je crois qu'il se trompe ; car ce cousin de Pierre Gaspard qui lui ressemblait tant, Jean-Baptiste II, marquis de Reynel, est figuré dans le même équipage; or, malgré le grade de maréchal de camp, qui lui fut conféré en 1780, il ne remplit, à partir de 1768, que des fonctions diplomatiques.

quelque suite au château de Gallerande, il en augmente les agréments et surtout le haut ton ; il y fait bâtir orangerie, ménagerie, haras, écuries pour cent chevaux tant de selle que d'attelage, remises pour un nombre proportionné de voitures. Les avatars de cette terre patrimoniale, auxquels il a été fait naguères allusion, ne disent que trop qu'il n'était pas le premier à y mener train de prince et qu'en ses héritiers il eut de fidèles disciples. A Gallerande comme à La Rochelle, comme au camp, Pierre-Gaspard attachait un prix particulier à faire « la meilleure chère possible ». Était-il donc l'humble esclave de son ventre ? Non pas. L'éternelle passion de l'apparat jouait encore en cela le rôle prépondérant. N'y ajoutait-il pas le ragoût délicat de quatre musiciens allemands, deux trompettes et deux cors, qui jouaient des airs variés pendant son dîner (1). Raffinements antinomiques, s'il en fût, et à cette cause formellement exclus par un de ses contemporains, le grand Frédéric, du plan de vie qu'il s'était tracé, quand il était prince royal (2) : « J'aurois, disait-il, de bons musiciens, mais peu, et jamais aux repas, parce que la musique me fait rêver et m'empêche de manger ».

Le système du roi de Prusse dénote un sens pratique incontestablement supérieur à celui du marquis de Clermont-Gallerande. Avouerais-je nonobstant que ma préférence s'écarte de l'imperturbable logique, témoignée par le roi de Prusse jusque dans l'administration de ses plaisirs, et va droit à l'absence de méthode du gentilhomme français ?

Elle serait, à elle seule, une révélation entière de l'âme collective des Clermont. Elle dit à la fois leur attachement aux jouissances de surface et leur mépris du bien-être réel ; elle sous-entend les bizarreries d'humeur, les écarts de

(1) Tout ce paragraphe d'après L.-G.-J. de Clermont, *Histoire généalogique*, p. 161-166.

(2) Dans une lettre intime citée par E. Lavisse, *op. cit.*

langage, les incohérences de conduite qu'il reste à passer en revue.

Vous n'aurez pas été sans remarquer le singulier prénom d'un des marquis de Reynel, conservés en effigie à La Piltière : Clériadus. Il était emprunté à un roman de chevalerie (1). Ici, comme toujours, la forme extérieure n'est qu'un décalque de l'être intime. Toute cette famille a une ressemblance générale avec les chevaliers errants de la légende, dont le domaine favori était l'irréel, qui couraient les aventures, délivraient les captives et pourfendaient les infidèles

Pour rien, pour le plaisir,

...le plaisir de vivre en perpétuelle agitation d'esprit et de corps. Combien peu parlait la voix du sang en Diane de Clermont, duchesse de Brancas, elle que le jésuite Cerutti (2) a malicieusement proclamée sous couleur de madrigal

.... un sage dans le calme !

Combien peu cette nature apathique,

Faisant le bien de son fauteuil,

et sans doute par crainte que le spectre de misères environnant son opulence ne la vînt troubler au sein du nonchaloir, combien peu, dis-je, tenait-elle de l'âme ardente et mobile de tous ses oncles, de tous ses cousins, ou, sans remonter plus haut, de son père ou de son frère cadet, Louis-Gaspard-Joseph !

(1) *Le livre de Messire Clériadus, fils du comte Desture et de Mériadice, fille au roi d'Engleterre.* (Dans son *Journal du libraire*, Brunet en cite quatre éditions gothiques, datées de 1495, 1514, 1525 et 1529.)

(2) *Parallèle de Mesdames les duchesses de Brancas et de Brissac,* dans *Anecdotes secrètes du XVIIIe siècle;* Paris, 1808, 2 vol. in-8; t. II, p. 42-43.

Promis dès l'enfance à de hautes destinées ecclésiastiques, celui-ci se laisse absorber jusqu'à vingt ans par les graves délices de l'étude. Au moment de passer ses derniers examens, il quitte brusquement la soutane pour l'uniforme. Deux ans plus tard, revêtu du pimpant costume de cornette au régiment d'Orléans-Cavalerie, il prend position dans la soutenance d'une thèse de théologie présentée à la faculté protestante de Strasbourg (1).

Il n'est pas, du reste, un exemple isolé de conflits de vocations et de subites volte-faces. Au XVIe siècle, Antoine de Clermont, de la branche des seigneurs de Saint-Georges (plus tard marquis de Montglas) lui a montré la voie : homme d'armes intrépide, son premier état lui a valu, sa vie durant, le sobriquet de *Moine de Bussy*. De même, François, l'un des frères de Clériadus, passe du grade de mestre de camp à la paisible dignité d'abbé de Saint-Clément de Metz, puis rentre dans le siècle, sous la dénomination de *comte de Reynel*, se marie et fait souche. A l'inverse, un autre de ses frères, Just, dit *le chevalier de Reynel*, engagé à quatorze ans, se retire à quarante-huit au couvent des minimes de Braccancourt, à peine en possession du grade de brigadier de cavalerie, qu'il a conquis en dirigeant la retraite de l'armée française après la mort de Turenne et ayant auparavant assisté à vingt sièges, assauts ou batailles rangées.

Sa conversion a fait de son temps l'objet de pages touchantes que je m'en voudrais de passer sous silence (2).

« La campagne de 1678 étant finie, il eut pour quartier d'hiver le village de Stainville, en Lorraine, à deux lieues de Bar-le-Duc. Il y avait fort près de là un petit hermitage ;

(1) L.-G.-J. de Clermont, *Supplément à l'Histoire généalogique*, feuillet liminaire.

(2) *Abrégé de la vie du chevalier de Reynel;* Paris, J. de Lespine, 1706, in-12 (attribué au marquis de la Rivière, par Barbier, *Dictionnaire des anonymes.*)

il allait souvent s'y promener. L'hermite était un bonhomme fort simple, mais d'assez bon sens. Il s'estimait heureux dans sa profession ; il en disait mille biens ; il étalait à sa manière les charmes de la solitude ; il disait que ce grand vuide, qui paraît y régner et qui effraye les gens du monde, était rempli par une vie si douce et si consolante qu'il n'y avait point d'état préférable. Il parlait à un homme qui était déjà convaincu de ces vérités : elles firent en lui un tel effet que ce fut dans cette occasion, comme il l'a avoué depuis, qu'il forma la résolution de quitter le monde pour jamais.

« Comme il ne connaissait pas encore à quel genre de vie Dieu l'appelait, plusieurs partis s'offrirent à lui. Il ne savait auquel s'arrêter : les Chartreux, la Trappe, — tout ce qu'il y a de plus austère, — se présentaient à son imagination.

« Dans cet état d'incertitude, ses affaires l'appelèrent au château de Blaise. Pendant le séjour qu'il y fit, il allait tous les jours à la messe à Braquencourt ou Bracancourt (1) : c'est un couvent de minimes, situé au bout d'une allée du château de Blaise ; il fut bâti en 1493 ou 1496 par les ancêtres du chevalier de Reynel (2). Il se promenait souvent dans le jardin de cette retraite. Il sentait que l'air de paix et de douceur qu'il y respirait portait bonheur à sa conscience. Il y repassait dans l'amertume de son cœur ces jours vuides de vertus, prostitués au monde et perdus pour l'Éternité. De là il ne voyait les dignités du siècle que comme des liens brillants, que comme des misères éclatantes. Ce qui lui avait paru grand se rapetissait tellement à ses yeux que, en abjurant ses erreurs passées, il concluait qu'il n'y a de véritable grandeur que celle de Dieu. Ainsi ses ténèbres se

(1) La hameau de *Braccancourt* fait aujourd'hui partie de la commune de Blaise (canton de Vignory, arrondissement de Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne).

(2) Non pas ses ancêtres paternels, mais les parents *de sa trisaïeule,* Françoise d'Amboise, mère d'Antoine de Clermont, le fondateur de sa branche.

dissipaient et les rayons de la lumière commençaient à l'éclairer dans la route du salut.

« Un jour qu'il était encore plus recueilli qu'à l'ordinaire, il se disait à lui-même : Je ne sais quand je mourrai. Ai-je vécu comme je voudrais mourir ? Ai-je regardé les grandeurs du monde comme je les regarderai à la mort ? Les plaisirs m'ont-ils paru tels qu'ils me paraîtront à ce moment ? Pour juger sainement de toutes ces choses, il faut en juger en ce temps là. Il est donc encore en mon pouvoir d'avoir une bonne et heureuse mort, en menant une bonne et sainte vie.

« De ces réflexions il passa à une autre : Mon bisaïeul (1), disait-il, engagé malheureusement dans le parti des calvinistes, a permis que ses gens pillâssent ce couvent et qu'ils fissent dans l'église même tous les désordres imaginables. Dieu ne m'aurait-il point réservé la réparation du crime de mon bisaïeul ? Je cherche une retraite : en voici une. J'ai besoin d'exemples : j'en trouve ici. Demeurons-y donc, et passons y le reste de ma vie dans une pénitence si exacte et si sévère qu'elle nous devienne un gage de la miséricorde de Dieu. — Dans ce moment il sentit une joie intérieure que l'on ne reçoit que de Dieu, et il la regarda comme une caution de la bonté et du succès du parti qu'il venait de prendre. Il ne pensa plus qu'à prendre des mesures sages et prudentes pour exécuter sa résolution.

« Il partit secrètement pour aller parler au Roi de son dessein. Après avoir obtenu son consentement, il revint à sa garnison. Il remit son régiment et son équipage en meilleur état que jamais ; et, dans le temps qu'on le croyait prêt à entrer en campagne, au mois de mai 1679, il partit effectivement, mais pour aller servir Dieu dans Braquencourt le reste de sa vie.

(1) Antoine de Clermont, qui périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy de la main de son cousin Bussy d'Amboise.

« Comme il n'ignorait pas l'ancienne société, qui est entre les vices et les richesses, et qu'il savait que, en nourrissant la vanité, elles ferment souvent l'entrée du cœur à l'esprit de la religion, il se contenta d'une pension pour lui et pour les pauvres. Il donna le reste à ses parens. Il distribua de l'argent dans les quartiers où avait été son régiment, au cas que, contre son intention, ils en eussent reçu quelques dommages. Il mit ordre à se débarrasser de tout ce qui pouvait le regarder pour le temporel ».

La suite du récit fait l'effet d'un chapitre détaché de la Légende Dorée.

Les supplication de ses proches et de ses amis, les railleries de ses anciens compagnons d'armes furent également impuissantes à tirer Just de Clermont de sa cellule. Ce n'était pas qu'il fut lié par l'indissolubilité des vœux monastiques : il n'en prononça jamais, pas plus qu'il ne revêtit le froc. Il affichait ainsi mieux encore la profondeur de son mystique amour pour le cloître. La profession publique est une terrible épreuve, mais, une fois consommée, elle devient une protection. Lui, il ne donna nul soutien à sa volonté. Quinze ans durant, il la laissa constamment exposée aux tentations lui arrivant du dehors, sans lui permettre de succomber. Il gardait un pied dans le monde, et le monde, malgré ses efforts réitérés, ne réussit pas à le ressaisir.

S'il n'était pas enrôlé dans la pieuse communauté de Braccancourt, s'il ne portait pas la bure du minime, en revanche il suivait la règle de Saint François-de-Paule dans toute sa rigueur, sauf à y ajouter des surcroîts de mortifications, jeûnes supplémentaires, coups de discipline trois fois la semaine, application permanente d'un cilice « très rude ».

« Huit ans avant sa mort, il fit une retraite de dix jours. Depuis, il renonça à toutes communications extérieures. Il ne mangea plus au réfectoire ; il ne parut plus aux récréations ; il se livra à l'obscurité et au silence ; il ne parlait pas même pour les choses nécessaires ; il se contentait souvent

de se laisser deviner ; il ne fit plus de visites, il n'en reçut plus. Il craignait toujours que Dieu lui échappât. Il ne sortait de sa cellule que pour servir des messes et chercher lui-même sa nourriture, travailler au jardin, sonner les offices, monter l'horloge du couvent.

« Depuis qu'il était entré dans la retraite il ne s'était jamais approché du feu que dans le fort des hivers les plus rudes : dès lors il ne se chauffa plus. On voyait avec pitié ses mains enflées et coupées, ses pieds gelés, son corps transi.

« Il donna ce qui lui restait d'habits. Il ne conserva qu'un vieux justaucorps ; la nuit, il en faisait un couvre-pieds. Il avait jeté aux pauvres par sa fenêtre sa dernière paire de draps. Il ne lui restait qu'une pauvre robe de chambre dans laquelle il s'enveloppait et qui lui servait de couverture.

« Enfin la nature s'affaiblit en lui. Ses forces diminuèrent, les jambes lui manquèrent. Il ne sortit plus que pour aller à l'église. Il eut besoin de soumission pour consentir qu'on lui apportât son manger.

« Il sentit que le terme de sa vie approchait. Il mit ordre à ses affaires ; il disposa du peu qui lui restait. Il fit son testament ; il le remplit de sentiments de reconnaissance pour les grâces qu'il avait reçues de Dieu. Il y régla ses funérailles sur la même humilité qui avait réglé sa vie. Il fit quelques petites fondations. Il ordonna que l'argent qui se trouverait dans le petit tiroir de son prie-Dieu fût distribué aux pauvres. Il laissa ses livres au couvent, son linge à l'infirmerie, son habit à un pauvre qu'il nomma. »

Le 16 février 1702, il expira : il y avait près de vingt-trois ans qu'il était mort au monde.

Cette puissance de renoncement rappelle celle dont une de ses parentes, Anne-Victoire de Clermont, fille du marquis de Montglas, donnait simultanément l'édifiant témoignage, n'acceptant la crosse abbatiale qu'à son corps défendant et

pour la remettre bientôt à d'autres mains (1). Elle m'émeut moins, cependant. Les plus nobles fleurs de l'âme, le dévouement spontané, la persistance dans le sacrifice sont les éléments constitutifs de la femme : une simple poussée des forces mystérieuses qui s'agitent autour d'elle, et, de la vie latente, ils passent aux manifestations extérieures en admirables explosions. Le cœur de l'homme n'est pour eux, au contraire, qu'un terrain de transplantation, terrain ingrat où ils auront grand peine à se naturaliser. Aussi, dans la distribution des récompenses extra-terrestres, le chevalier de Reynel semble prédestiné à recueillir une part supérieure à la part de Mlle de Montglas, parce qu'il eut davantage de mérite à se vaincre,

Tout en gardant un réel caractère de beauté morale, la conduite de Just de Clermont n'est d'ailleurs pas aussi surprenante qu'elle le paraît de prime abord. Le piétisme qui l'envahit à une certaine époque de sa vie, est plutôt, quoi qu'en dise son biographe, une conséquence que la cause déterminante du dégoût des grandeurs humaines. Celles-ci sont, en somme, peu nombreuses, d'accès relativement facile, et des plus hautes on se lasse vite. Voyez Louis XIV, le Louis XIV des années heureuses. Pour toutes les cours du continent il est le roi par excellence (2). Le pinceau de Lebrun l'a divinisé dans la galerie des glaces. Il a réalisé le rêve du poète :

Être aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel.

A quarante-cinq ans, il est blasé sur la gloire, blasé sur l'amour, revenu de tout ; il fuit son olympe de Versailles pour se réfugier à Trianon, puis à Marly, n'ayant plus qu'un

(1) Mme de Béthune-d'Orval, abbesse de Gif, *Vie de Madame de Clermont-Monglat ;* ms. aux archives de l'abbaye de Gif (résumé par L.-G.-J. de Clermont dans l'*Histoire généalogique*, p. 257-261).

(2) On se rappelle en quels termes l'Empereur annonça à sa cour la fin du roi de France : « Messieurs, *le Roi* est mort ».

désir : s'ennuyer sans témoins. Nature essentiellement positive, Louis XIV aurait pourtant pu à la rigueur se contenter de l'encens qui fumait sous ses narines et qui le rebuta en moins de vingt-cinq ans d'usage. Que dire des tempéraments où l'imagination prédomine sur la froide raison, comme les membres de la famille dont je suis en train de scruter la psychologie !

Il m'est arrivé souvent de me demander ce qu'il serait advenu de Bussy d'Amboise, si sa vie n'avait été interrompue dès la trentième année par le guet-apens de la Coutancière. Au bout de ses folies d'homme mûr, prolongeant immanquablement ses folies de jeune homme, à l'horizon de cette brillante carrière, faite de terreur et d'admiration, j'ai aperçu trois spectres, la guettant, et sûrs de l'avoir l'un ou l'autre : la folie, le suicide, l'entrée en religion. Le cerveau ne saurait résister à de telles secousses, répétées sans cesse; l'instant arrive, plus ou moins tardif, où il demande grâce, et l'arrêt pour lui c'est, d'une façon ou d'une autre, une complète rupture avec le passé.

J'ai avancé *à priori*, et crois l'avoir ensuite démontré sous certains rapports, qu'en Bussy se reflètent tous les siens. Avec sa rage du duel et son insoumission invétérée, sa manie de narguer le Roi revécut en son petit-neveu, Henri, appelé par ses contemporains *le marquis de Bussy d'Amboise*, l'une des victimes de cette fameuse rencontre à quatre, qui coûta la vie à trois des champions : Bussy, *second* du marquis de Beuvron, tué raide d'un coup d'épée par le comte des Chapelles, *second* du comte de Bouteville ; Bouteville et des Chapelles, décapités à peu de jours de là par la main du bourreau ; — elle avait eu lieu au pied du mur de la place Royale où était placardé l'édit interdisant les combats singuliers, sous peine de mort contre le ou les survivants. Mais infraction et bravade étaient choses de chaque jour aux alentours de 1627, au lieu qu'Henri III, désobéi dans toutes

les parties du royaume, ridiculisé par les Guises qui convoitaient sa couronne, vilipendé par les Parisiens, traditionnellement coutumiers de l'insolence envers les gens au pouvoir, recevait du moins dans l'enceinte de son palais les honneurs qui lui étaient dûs : il n'y avait que Louis, seigneur de Bussy pour venir l'y outrager. Le second Bussy d'Amboise est donc une pâle copie du premier, — infériorité toute à son honneur, bien qu'il n'en soit pas responsable.

Chez leurs collatéraux des différents siècles, ces incartades firent encore un pas de retraite. Ils furent irrévérencieux parfois, sous le manteau : jamais ils ne se rendirent coupables de véritables impertinences publiques. Pierre-Gaspard, recevant sur son lit d'agonie (1) une lettre du ministre de la guerre qui lui annonce sa prochaine promotion à la dignité de maréchal de France, s'écrie bien :

« — Je n'ai plus besoin de pain ; je n'ai plus de dents. » Mais nul n'a entendu ce propos hormis son jeune fils (2). D'ailleurs, le pittoresque incontestable de l'expression trahit autant le regret que l'amertume.

Pour garder leur franc parler, en effet, ils n'étaient pas de moins bons serviteurs du Roi. Le marquis Charles-Georges n'émigre que quand il se croit plus utile à la cause de Louis XVI au camp de Coblentz que dans la capitale, en proie à l'anarchie constitutionnelle, mais non pas encore dominée par le parti républicain (3). Dès que la marche des événements à Paris et au-delà du Rhin a modifié sa con-

(1) Il mourut le 27 octobre 1756.

(2) L.-G.-J. de Clermont, *Histoire généalogique*, p. 163.

(3) On sait que, quand ce parti voulut pétitionner en faveur de la déchéance du roi, après le triste retour de Varennes (25 juin 1791), l'Assemblée le fit disperser à coups de fusils au Champ-de-Mars (25 juillet). — Charles-Georges de Clermont était encore à Paris à cette dernière date. (Voy. ses *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la Révolution Française ;* Paris, 1826, 3 vol. in-8° ; t. III, p. 60 note et p. 170.) — Il était à Coblentz avant le 4 septembre. (*Ibid.*, t. III, p. 219 note, et 280.)

viction (1), il revient « pour savoir de Leurs Majestés, a-t-il dit depuis avec une simplicité héroïque (2), la conduite qui Leur serait le plus agréable, soit de rester avec Elles, soit de rejoindre les émigrés. Mais la crainte d'être cité pour avoir donné ce dernier conseil et le danger d'associer à leurs malheurs, qu'Elles prévoyaient, Les tenaient dans une réserve impénétrable. Elles n'osaient s'expliquer avec pèrsonne et se contentaient de répondre à ceux qui, pour se décider, Leur faisaient faire des questions qu'Elles sauraient le plus grand gré à ceux qui ne Les abandonneraient pas..... Je restai donc, cherchant à tenir de plus en plus la conduite qui serait le plus agréable à Leurs Majestés et Leur marquant mon dévouement par mon zèle et mon assiduité près d'Elles. » Arrêté un peu avant Thermidor, il est sauvé par l'exécution de Robespierre (3). En 1800, Louis XVIII lui confie près du gouvernement consulaire la mission de négocier la restauration du trône royal. Il va sans dire qu'elle échoue ; mais il y avait de l'audace à s'en charger seulement : c'était au moment où le sort tragique de Louis de Frotté (4) venait d'apprendre au monde le danger qu'il y avait pour un tenant de la légitimité, fut-il muni d'un sauf-conduit en règle, à entrer en relations avec le nouvel hôte des Tuileries (5).

(1) En avril 1792.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 518, 519. — Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il n'écrivait pas cela dans un but courtisanesque : son livre ne parut, en effet, qu'en 1826, deux ans après sa mort, par les soins du marquis de Fontenilles.

(3) Préface des *Mémoires* (t. I), par l'éditeur, M. de Fontenilles.

(4) M. de Fontenilles a publié dans la préface susdite : trois lettres du Roi à M. de Clermont (Mittau, 19 décembre 1799 et 20 février 1800 ; Varsovie, 22 mars 1801) ; ses pouvoirs officiels accompagnant la seconde ; deux lettres du Roi sans date, l'une à Bonaparte, premier consul, l'autre à Lebrun, deuxième consul ; les réponses de ces deux personnages (Paris, 20 fructidor an VIII). — Je ne vois point parmi elles une autre lettre adressée par Louis XVIII en 1802 au premier consul, non moins belle que les précédentes, transcrite, — probablement d'après une copie que lui en avait fournie le marquis Charles-Georges, toujours l'intermédiaire entre la petite cour de Mittau et les Tuileries, — par L.-G.-J. de Clermont dans le *Supplément à l'histoire généalogique*, t. II, p. 243.

(5) 18 février 1799. — Sur toute cette affaire, voyez le magnifique ouvrage

Il faut lire dans les notes de son cousin Louis-Gaspard-Joseph (1) la joie qu'il ressentit de la chute de Napoléon : « Enfin, après vingt-cinq ans d'une Révolution enfantée par l'impiété, le crime et l'immoralité, le Maître de l'Univers a daigné y mettre un terme : Louis XVIII reprend sa couronne qu'avait usurpé un Corse féroce, dévastateur de la France et les lis paisibles remplacent l'aigle carnivore qui ne se repaissait que de sang. »

Son fils imita, mais en fait, non plus seulement par la plume, son loyalisme. Sa présence sous les drapeaux d'un autre que le Roi en 1813, en qualité de vélite aux lanciers rouges de la garde, est un accident dans sa carrière. Blessé à Hanau et décoré sur le champ de bataille, il rentre dans son milieu véritable au commencement de 1814. Admis par Louis XVIII dans ses gardes du corps, il le suit en exil après la journée du 20 mars 1815, puis va lutter dans l'ouest contre les troupes impériales sous les ordres du marquis d'Autichamp, général en chef de l'armée catholique et royale. Il était capitaine-commandant de cavalerie lors qu'éclata la révolution de juillet. Elle était plutôt de nature à favoriser son avancement : soit par des grades dans les

de M. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections Normandes* (Paris, 1889, 2 vol. in-8°).

Ce long passé de fidélité monarchique explique suffisamment le vote de Charles-Georges de Clermont, comme pair de France, dans le procès du maréchal Ney. Il ne peut donc compter, — du reste avec bien d'autres membres de l'ancienne aristocratie, — parmi les impudents palinodistes, que M. Henri Welschinger a si justement flétris dans sa remarquable étude sur cet incident notable de l'année 1815 *(Le Maréchal Ney ;* Paris, Plon, 1894, in-8°), et qui, ex-jacobins anoblis par l'Empire, s'efforcèrent de se faire pardonner les serments prêtés à « l'ogre de Corse », en envoyant un des leurs à la mort.

(1) *Supplément à l'histoire généalogique*, t. II, p. 239. — Ce passage, qui n'est que le début d'une longue tirade contre les crimes de la période révolutionnaire (*Ibid.*, p. 239-242) est lui-même précédé d'un croquis allégorique représentant l'aigle impériale s'enfuyant clopin-clopant sous une grêle de fleurs de lis héraldiques, que lui lance de la main droite un génie ailé, tenant dans l'autre les balances de la justice ; sur le sol fleurit un lis naturel.

régiments du nom d'Orléans, soit par des charges de cour près de la personne de leurs colonels-propriétaires, les Clermont étaient, depuis Pierre-Gaspard (1), en relations intimes avec les grands-parents du duc Louis-Philippe, maintenant « roi des Français » par la volonté nationale. Il n'en voulut pas savoir si long. Il n'eut souci que du serment qu'il avait prêté à l'exilé d'Holyrood et démissionna. En 1832, lorsque la Vendée se souleva à la voix de la duchesse de Berry, il ne dut qu'à un contr'ordre, survenu au moment où il partait pour aller rejoindre la princesse, de ne pas être parmi les combattants du Chêne, sinon parmi les victimes de la Pénissière.

Il était équitable de signaler la stoïque abdication de soi-même dont firent preuve le neveu et le petit-fils de Pierre-Gaspard, bien qu'ils n'eûssent perdu ni la vie ni même la liberté, en confessant leur inébranlable foi monarchique. Par contre, il est vrai, quand l'un risquait sa tête, quand l'autre brisait son avenir, c'était silencieusement, dans l'ombre, sans avoir ce puissant stimulant : la lutte poitrine contre poitrine. D'autres Clermont furent plus heureux. Durant les XVIIe et XVIIIe siècles, — la grande époque de la famille, — on signale juste deux guerres où ne périt aucun d'eux (2). Trois des sept branches qu'ils formèrent s'éteignirent sur les champs de bataille. Dans celle de Reynel, une seule génération compte quatre fins tragiques. Dans

(1) Il fut nommé capitaine des gardes du duc Louis d'Orléans en 1719, puis mestre de camp d'Orléans-dragons en 1726. Son frère puîné, Louis-Georges, devint lieutenant-colonel d'Orléans-infanterie en 1734 et premier gentilhomme du duc d'Orléans en 1752. Leur neveu, Charles-Georges, passa par tous les grades dans Orléans-cavalerie (1758-1780) et ne le quitta que pour passer brigadier de cavalerie. Le fils de Pierre-Gaspard, le père de Théodore, Louis-Gaspard-Joseph, y accomplit également toute sa carrière militaire (1765-1788), moins les deux premières années où il fit partie du régiment de Penthièvre.

(2) La guerre de Flandre (1667-1668) et la guerre de sept ans (1756-1763).

celle de Saint-Aignan, sur trois qui se transmirent le titre, deux moururent les armes à la main.

Parmi ces martyrs du devoir (1), j'en nommerai deux de préférence, parce qu'ils eurent le rancœur de sentir s'exhaler sous des coups portés par lenrs compatriotes une vie qui ne demandait qu'à être utilisée à l'encontre de l'étranger.

Le 22 février 1358, à la voix d'Etienne Marcel, prévôt des marchands, une foule de Parisiens couverts de *jaques* de mailles à l'épreuve des carreaux d'arbalètes, munis de haches et de pertuisanes, envahirent le palais du dauphin Charles, régent de France en l'absence du roi Jean-le-Bon, captif en Angleterre. Au moment où cette armée pénétra chez lui, le prince n'avait à ses côtés que ses plus intimes conseillers, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne ; les deux gentilshommes étaient en cottes et chaperons ; pour toute arme ils avaient une courte dague passée à la ceinture ; ils

(1) En voici le relevé complet :

Robin ou *Robert*, deuxième fils de Robin III, seigneur de Clermont et de Gallerande, tué en couvrant de son corps le dauphin Charles, régent de France, menacé par les insurgés d'Etienne Marcel (1356) ; *Robin*, troisième fils de Louis I, tué au combat de Verneuil (1424) ; *Hubert*, seigneur de Mognéville, frère de Bussy d'Amboise, tué au siège d'Issoire (1577) ; *Charles*, baron de Bussy, et *Louis I*, marquis de Reynel, tués en combattant l'armée *dite* des Princes (1615) ; *Jacques*, frère puiné de ce dernier, tué au siège de Montanban (1621) ; *Jacques II*, petit-fils du « moine de Bussy », tué à la bataille de Nordlingen (1645) ; *Bernard*, marquis de Reynel, tué au siège de La Mothe (1645) ; *Jean*, frère puiné du précédent, tué au siège de Chauny (1652) ; *Clériadus*, marquis de Reynel, tué au siège de Valenciennes (1656) ; *Louis III*, marquis de Reynel, tué au siège de Cambrai (1677) ; *Gaspard-Antoine*, baron de Mervé, tué à la bataille de Nerwinden (1693) ; *Georges-Henri*, marquis de Saint-Aignan, tué au siège de Mantoue (1702) ; *Georges-Jacques*, marquis de Saint-Aignan, fils du précédent, tué à Colorno (1734) ; *Louis-François*, dernier chef de la branche aînée ; tué à la défense de Prague (1742), *Jean-Baptiste II*, marquis de Reynel, tué à la défense des Tuileries (1792).— On peut encore y ajouter *Renée*, sœur de Bussy d'Amboise, femme de Jean de Monluc, seigneur de Balagny, maréchal de France, morte de désespoir deux jours après la capitnlation de Cambrai (1595).

se jetèrent intrépidement au devant de leur maître et firent tête aux assaillants. L'instant d'après, il y avait deux cadavres pantelants sur les dalles, et, pour préserver ses jours, le régent était obligé de coiffer le chaperon du chef des rebelles, en signe de soumission à ses volontés.

Trois cent trente-six ans plus tard, l'émeute grondait de nouveau autour de la résidence royale. Le 20 juin 1792, l'entrée des Tuileries est forcée, le Roi est insulté, contraint de mettre sur sa tête le bonnet rouge, emblême de Liberté, qui lui est tendu au bout d'une pique. Le 10 août, une seconde fois, les Tuileries sont attaquées ; cette fois un véritable combat s'engage... Quand on releva les corps inertes qui jonchaient escaliers et galeries, on reconnut parmi eux Jean-Baptiste de Clermont, marquis de Reynel, maréchal de camp, ancien ambassadeur. Agé de 64 ans, il avait tenu à honneur d'aider à défendre le château, sans espoir de vaincre, sans espoir d'échapper au carnage.

Ainsi, à deux extrémités de notre histoire, on contemple un spectacle identique : le peuple soulevé ; le dépositaire de l'autorité suprême, outragé dans sa dignité, menacé dans son existence ; et, sur les degrés de son Calvaire, un Clermont mortellement frappé en barrant le passage aux mutins.

III

En feuilletant les pages tachées de sang de la généalogie de la Maison de Clermont, je pensais involontairement à ces vers d'un grand poète sur ses ancêtres :

Galants guerriers sur terre et sur mer, se montrèrent,
Gens d'honneur en tous temps comme en tous lieux, cherchant
De la Chine au Pérou les Anglais, qu'ils brûlèrent
Sur l'eau qu'ils écumaient du levant au couchant.

Puis, sur leurs talons rouges, en quittant les batailles,
Parfumés et blessés, revenaient à Versailles
Jaser à l'Œil-de-Bœuf avant de voir leurs champs (1).

L'auteur, Alfred de Vigny, de la lignée littéraire de Lucrèce et de Dante, selon l'expression d'un de ses biographes (2), en faisait, comme chacun sait, passablement accroire sur l'antiquité et l'illustration de son ascendance. Il ne put qu'en imagination déchiffrer leurs parchemins, encore empreinte

..... du sceau de chaque roi (3),

lire, plein d'une religieuse émotion les épitaphes pompeuses relatant leurs services (4), contempler leurs portraits cuirassés et chamarrés d'ordres (5). Le compte des gentilshommes ses aïeux (6) eût été aussi rapidement établi que le compte de ceux d'entr'eux qui moururent pour le Roi ou reçurent simplement de lui des grades et des décorations. Pour un brigadier d'infanterie (7), pour un chevalier de Saint-Louis, pour un oncle tué pendant la guerre de sept ans et deux cousins tués à l'armée de Condé, c'était vraiment trop faire le glorieux. Le titre de comte dont il se parait (8)

(1) Alfred de Vigny, *Les Destinées* : L'Esprit pur, strophe IV.
(2) M. Paléologue, *Alfred de Vigny;* Paris, Hachette, 1891, in-18.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, strophe V.
(6) J'ai compté mes aïeux selon l'ancienne loi.

(7) *État militaire de la France ;* Paris, Onfray, 1789, in-16 ; p. 20. — Je ne crois pas devoir détailler un lot de cornettes, de lieutenants et de capitaines : ces grades là ne jettent pas sur tous les leurs à perpétuité un lustre ineffaçable.

(8) Il le porte dès la deuxième édition des *Poèmes antiques et modernes;* Paris, Cassel, 1826 ; in-8° (la première [Paris, Pélicier, 1822, in-8°] avait paru sans nom d'auteur), et depuis le reproduisit abusivement sur toutes ses œuvres.

était une mauvaise plaisanterie. Quant à la particule précédant son nom, elle ne datait que de 1570 (1). Le 5 juillet 1574, le bénéficiaire de cette décision gracieuse, François de Vigny (naguère François Vigny), receveur de la ville de Paris, paie un quartier de rente appartenant à Renée d'Amboise, « veufve de feu messire Loys de Clermont, chevalier, seigneur dudit lieu » (2). Bien surprise aurait été la haute et puissante dame, si l'on était venu lui dire ce jour là que le septième descendant du fonctionnaire occupé à instrumenter pour elle revendiquerait, — et obtiendrait de l'ignorance universelle, — un rang parmi les plus vieilles familles nobles du royaume, à côté de son septième descendant à elle, du dix-neuvième descendant de Robin Ier, contemporain des premiers Capétiens, du parent de tant de morts fameux, de tant d'officiers-généraux, de tant de grands-croix de Saint-Louis et de chevaliers du Saint-Esprit.

Alfred de Vigny ajoutait, — cette fois avec un saint orgueil et sans jactance :

J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire
Qu'il soit ancien, qu'importe ? Il n'aura de mémoire
Que du jour seulement que mon front l'a porté (3)
. . . . . .
C'est en vain que d'eux tous le sang me fait descendre :
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi (4).

Puis, il se hâte d'expliquer l'apparente contradiction entre

(1) Tout ce qui précède, sauf indication contraire, d'après Jules Devaux, *La famille d'Alfred de Vigny* dans *Annales de la Société du Gâtinais,* année 1891.

(2) Quittance à lui remise par la supérieure des Filles Repenties « comme ayant droit et transport de haute et puissante dame Renée d'Amboise ». (Orig., Bibl. Nat., Cab. des Titres, Pièces Originales, vol. 784,)

(3) Poésie précitée, strophe I.

(4) *Ibid.,* st. II.

ce qu'il a dit de la grandeur où ils vécurent suivant lui, et de l'obscurité où s'est perdue leur mémoire :

..... Aucun, au sortir d'une rude campagne
Ne sut se recueillir, quitter le destrier,
Dételer pour un jour ses palefrois d'Espagne,
Ni des coursiers de chasse enlever l'étrier
Pour graver quelque page et dire en quelque livre
Comme son temps vivait et comment il sut vivre,
— Dès qu'ils n'agissaient plus, se hâtant d'oublier (1).

Il est de fait que, parmi les grandes familles militaires, on n'en trouve guère pour compter dans leur sein quelqu'un qui puisse s'écrier :

J'ai mis sur le cimier doré des gentilshommes
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté (2).

Les Clermont sont précisément une de ces rares exceptions à la règle. Ils n'ont pas seulement de commun avec les aïeux fictifs du poète des *Destinées* la haute naissance et la bravoure, ni avec ses aïeux réels l'amour indéracinable du sol natal (3) : ils ont prouvé à toutes les époques qu'il n'y a point incompatibilité entr'elles et le culte des choses de l'esprit (4).

Bussy lui-même, « le grand maître des braveries de la cour » (5), daigna parfois se servir d'une autre plume que son épée, d'une autre encre que son sang, nonobstant une de

(1) Poésie précitée, st. VI.
(2) *Ibid.*, st. I.
(3) *Ibid.* — Cf. Devaux, *loc. cit.*
(4) Il y a une autre raison à ce parallèle entre les Vigny et les Clermont, raison d'ordre purement généalogique, qui mérite d'être rappelée : ils étaient un peu parents. Le trisaïeul paternel du poète, François II de Vigny, avait pour mère une Lallemant ; il en était de même de Louis II de Clermont, marquis de Reynel, arrière-petit-neveu de Renée d'Amboise.
(5) Aubigné, *loc. cit. infrà.*

ses épitaphes maladroitement louangeuse (1). Agrippa d'Aubigné le surprit un jour « corrigeant quelques vers grecs qu'il avoit faits » ; il a avoué depuis (2) que ce spectacle inattendu le ramena vers la vocation littéraire qu'il était près d'abandonner et à laquelle nous devons *Les Tragiques* et l'*Histoire universelle*. Mais Bussy ne se contentait pas à si peu de frais. Les stances qu'il a composées dans notre langue pour sa docte et belle maîtresse, la reine Margot, peuvent être mises au nombre des plus gracieuses poésies que nous ait léguées le XVIe siècle (3). Lorsqu'il voudra faire exprimer à doña Sol l'amour qu'elle ressent pour Hernani, Victor Hugo, sans s'en douter, reproduira presque textuellement (4) cette strophe (5) :

(1) Dans Brantôme, édit. Lalanne ; Paris, Renouard, 1864-82, 11 vol. in-8° ; t. VI, p. 192.

(2) Lettre, sans date ni indication de destinataire, impr. dans A d'Aubigné, *Œuvres complètes*, édit. Réaume et Caussade ; Paris, Lemerre, 1873-93 ; 6 vol. in-8°, t. I, p. 328.

(3) Signalées et partiellement imprimées, d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale de Paris, par P. Pâris et Monmerqué dans leur édition de Tallemant des Réaux (Paris, Techner, 1854-1860, 9 vol. in-8° ; t. VI p. 47-48), elles ont été publiées *in extenso* il y a quelques années par André Joubert ; Château-Gontier, H. Leclerc, 1883, in-8°. — Elles figuraient bien auparavant dans un recueil de poésies de Brantôme et données au t. X (p. 448, 449) de son œuvre par M. L. Lalanne. Elles y occupent le n° LXXIII. Le savant éditeur les a fait suivre de cette note qui prouve une fois de plus sa sagacité : « Ecrite d'une main qui n'est ni celle de Brantôme ni celle de Mataud [*son secrétaire*], avec une orthographe différente. Elle n'est peut-être pas de Brantôme ». — Le texte conservé par Brantôme, — cousin de Bussy, comme on sait, — ne comprend que sept strophes au lieu de treize qne contient celui du ms. de la Bibl. Nat. ; les deux strophes finales de l'un sont entièrement différentes des deux strophes finales de l'autre.

(4) Ce que j'avance a tellement l'air d'une énormité qu'il me faut rappeler le fragment en question, bien qu'il soit certainement dans la mémoire du lecteur :

..... Quand le bruit de vos pas
S'efface, alors je crois que mon cœur ne bat pas.
Je ne vis plus. Je suis absente de moi-même.
Mais sitôt que ce pas que j'attends — et que j'aime —
Vient frapper mon oreille, alors il me souvient
Que je vis, et je sens mon âme qui revient.
(*Hernani*, acte I, scène II)

(5) Les *Stances* à Marguerite de Valois ne sont pas les seuls méfaits

Mes yeux ne sont point yeux si ce n'est pour vous voir,
Mon cœur n'est point mon cœur si n'est pour recevoir
Les traits de vos beautés que j'adore et que j'aime.
Je n'ai point de désirs que pour vous désirer ;
Je n'ai point de soupirs que pour vous soupirer ;
Bref, je ne suis point moi si ce n'est pour vous même.

Plus pratique, son arrière-petit-cousin, François-de-Paule, marquis de Montglas, rédigea au siècle suivant des souvenirs sur l'histoire de son temps (1), — « très bons *Mémoires* », d'après un digne appréciateur et un juge sévère : le duc de Saint-Simon (2). Ceux de Charles-Georges, marquis de Clermont-Gallerande (3), leur font pendant : ils peignent l'agonie de la royauté avec la même sincérité clairvoyante que le précédent avait mise à la représenter au faîte de sa puissance.

L'art pur reprend ses droits avec Thérèse de Clermont, comtesse de Stainville, femme de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège. L'abbé Barthélemy mandait, le 8 décembre 1776, à son ami le comte de Caylus, le confident de ses recherches archéologiques dans la Ville Eternelle : « Avec beaucoup d'esprit et toutes les qualités qui peuvent « rendre une femme aimable, elle a le sentiment du beau et « la justesse de goût la plus décidée que je connaisse (4) ».

Dans le groupe des *cérébraux* de la famille, Louis-Gaspard-Joseph est une physionomie particulièrement attachante. J'ai dit ses débuts dans la vie. Eloigné du Maine par ses

poétiques du brave Bussy : on trouvera dans le *Recueil d'épitaphes* de D. L. P. (*De La Place*) ; Bruxelles, 1782, 3 vol. in-12 ; t. III, p. 28, 25, les vers (de qualité bien inférieure), qu'il fit pour Mme de Montsoreau.

(1) 1re éd., Amsterdam, 1727, 4 vol. in-12.

(2) *Mémoires*, éd. Chéruel et Régnier ; Paris, Hachette, 1881-86, 21 vol. in-18 ; t. XII, p. 14.

(3) Cités déjà dans la seconde partie de cette étude.

(4) Abbé Barthélemy, *Voyage en Italie, imprimé sur ses lettres originales au comte de Caylus* ; Paris, Buisson, an X (1802), in-8° ; p. 196.

nouvelles fonctions, chaque fois qu'il obtenait un congé, il le venait passer à la Piltière, ou plutôt au château de Gallerande, appartenant à son cousin Charles-Georges, dont il compulsait sans relâche le chartrier (1). Sa qualité de proche parent et un peu déjà d'héritier présomptif lui valait mille facilités pour analyser sur place des matériaux historiques auxquels les événements allaient donner une immense valeur (2).

Retiré du service en 1788 (3), il passa, sans être inquiété, tantôt dans son manoir, tantôt au Mans, toute la période révolutionnaire. Un jour en 1792, il vit des hauteurs de la Piltière « les factieux de La Flèche » se diriger vers Gallerande en épaisses colonnes ; il sut bientôt qu'ils avaient en chemin brisé la girouette du clocher de Mareil, coupable de figurer par ses découpures à jour les trois chevrons du blason de Clermont, et que les archives au milieu desquelles il avait passé de si douces heures n'étaient plus qu'un monceau de cendres (4).

(1) A la fin de l'*Hist. généal.*, p. 361-373) est transcrite la généalogie en vers des anciens seigneurs de Loudon, avec figures, dont j'ai parlé ailleurs, avec cette mention : « Copié sur l'original le 10 décembre 1787 ». — Dans le *Suppl.*, t. I, p. 130-133, il est parlé de ses séjours dans le Maine en 1778, 1779, 1783, 1786.

(2) V. ci-après à propos de la rédaction du *Suppl. à l'hist. généal.* — Avant 1783, il prend le dessin de l'écusson et du cousin armorié de Louis II, seigneur de Clermont, chevalier du croissant dans la cathédrale d'Angers (*Hist. genéal.*, p. 35 et 127).

(3) Il figure encore dans l'édition de cette date de l'*État militaire de la France* et ne figure pas dans la suivante. — Il est porté dans l'*État..... pour 1788* comme capitaine ; cependant dans tous ses manuscrits il prend la qualité d' « ancien chef d'escadron du régiment de cavalerie d'Orléans ». Il devint en 1815 chef de la première légion de la garde nationale de la Sarthe.

(4) Comparer les renseignements donnés par lui sur ces deux actes de vandalisme dans *Hist. généal.*, avant propos non paginé, et dans *Suppl. à l'hist. généal.*, t. II, p. 2. — Cette date de 1792, prouve que la loi du 17 juillet 1793, ordonnant, en son article 6, le dépôt au greffe de chaque municipalité « des titres constitutifs ou récognitifs de droits supprimés » et leur destruction par le feu dans les trois mois, ne fit que régulariser une mesure déjà prise en fait longtemps avant.

En apprenant les exploits des patriotes du cru, il dut pleurer des larmes amères. Seuls les vrais chercheurs apprécient le charme de tenir dans leurs mains ces reliques des anciens âges. Combien plus quant elles sont le témoignage d'outre-tombe de l'existence des ancêtres! Leur destruction fait éprouver quelque chose de l'angoisse indicible qui nous serre le cœur quand nous disons adieu pour jamais aux êtres dont la présence amie à nos côtés semblait nous promettre un appui éternel.

A des douleurs de ce genre il n'est qu'un remède : en tromper l'amertume par l'évocation incessante des moments heureux vécus en contact avec ce qui n'est plus. Louis-Gaspard-Joseph avait mieux que cette demi-consolation. Si les originaux des titres de sa famille étaient anéantis, il avait de pleins cartons d'analyses, d'extraits, de transcriptions intégrales. A vivre dans leur constante intimité, l'idée lui vint d'élever un monument définitif aux morts sacrés dont les profanateurs avaient prétendu abolir la mémoire. Ce travail avait d'autant plus sa raison d'être qu'aucun héraldiste à sa connaissance n'avait remonté en deçà de Louis II, c'est-à-dire du milieu du XVe siècle, et que les généalogies manuscrites, rédigées au XVIIIe siècle, qu'il avait entre les mains et qui, elles prenaient les Clermont à l'origine (1), étaient extrêmement brèves et incomplètes. Au bout de quelques mois, son projet était en bonne voie d'exécution. Et les jours suivirent les jours, et les saisons succédèrent aux saisons. Muré dans sa tâche pieuse, il assista, distrait, aux formidables commotions qui déracinèrent un trône, décimèrent l'aristocratie, remplacèrent tour à tour la tyrannie démagogique par l'anarchie parlementaire et l'anarchie parlementaire par le despotisme d'un soldat de fortune : il préparait toujours, imperturbable, son *Histoire généalo-*

(1) Comme celle de d'Hozier, dont il a été question au début de cette étude, mais à son insu ; il ne la cite pas dans l'avant-propos précité de l'*Histoire généalogique*.

gique de la Maison de Clermont-Gallerande. Enfin, au printemps de 1805, il put songer à la remise au net, il eut l'exquise jouissance d'écrire en tête du gros registre in-folio à ce destiné la dédicace que voici (1) :

A MON FILS
THÉODORE-LOUIS-APOLLINAIRE-ERNEST

Mon cher Théodore, je te dédie l'ouvrage que je viens de faire. Il contient l'histoire de tes ancêtres, qui est celle d'une des plus anciennes Maisons de la France, Maison illustrée par elle-même, par ses alliances et par ses charges. Elle l'eût été bien davantage si elle n'eût pas suivi les erreurs de Calvin qui la mit pendant près d'un siècle et demi hors de rang pour prétendre aux honneurs accordés seulement à ceux qui suivaient la religion du prince.

Destiné à relever cette illustre Maison avec peu de moyens du côté de la fortune, cherche à t'en rendre digne par les sentiments d'honneur, de délicatesse et de probité ; cherche à t'en rendre digne en faisant revivre les vertus de tes aïeux.

La Révolution a abattu tes droits, tes prétentions : fais les revivre en t'assurant l'estime et l'amitié de tes concitoyens. Sois franc et loyal, comme ces anciens chevaliers dont je te cite les exemples, et bannis à jamais le mensonge : il est l'apanage de la crainte et de la faiblesse ; la force et le courage ne le connaissent point.

La hauteur sied mal à tout le monde. Elle aliène de vous l'amitié et vous rend ridicule. L'honnêteté et la politesse envers tout le monde te concilieront, au contraire, l'estime de tes égaux et le respect de tes inférieurs.

La mauvaise plaisanterie nous fait des ennemis.

La débauche perd la santé, qui est le bien le plus précieux de l'humanité et occasionne des remords.

La crapule déshonore.

La passion du jeu finit par ruiner et causer une malheureuse existence.

Trop de confiance en toi te rendrait fat, et trop de défiance

(1) *Histoire généalogique*, p. v-viii.

de toi-même te ferait passer pour un sot ; et les sots sont toujours méprisés, en quelqu'état que la fortune les mette.

L'homme, loin d'être parfait, a bien des défauts et des vices, lesquels, faisant taire notre raison, prennent le dessus et nous conduisent de précipices en précipices. Si ta raison trop faible n'ose se faire entendre, appelle à ton secours l'honneur : il te prescrira tes devoirs et t'arrachera au crime. Si tu veux vivre heureux, que ta conscience, qui ne te trompera jamais, (car on peut tromper les hommes, mais on ne peut se tromper soi-même), suive toujours la carrière de l'honneur : tes actions ne seront jamais ni viles, ni basses.

Il est bien difficile de se concilier l'amitié de tout le monde ; mais une bonne conduite, force à l'estime.

Tu ne saurais jamais percer dans le monde, si tu n'es pas un homme d'honneur. Outre cela, il faut avoir du mérite et des talens. Ces derniers ne s'acquièrent que par le travail. Le mérite consiste à penser sagement, à bien parler et surtout à bien agir.

Il faut être brave, mais être brave ne dit point qu'on doit être insolent, querelleur. La véritable bravoure consiste à n'offenser personne et à ne souffrir aucune offense grave. Les fanfarons sont rarement braves, et les braves ne sont jamais fanfarons (1).

Dieu, dans son Évangile, nous commande le pardon des injures, et de tendre même l'autre joue, quand un imprudent nous donne un soufflet. Cette morale convient à un Homme-Dieu ; mais je ne te conseille pas, en homme du monde, de suivre ce précepte : il t'attirerait le mépris et les sarcasmes de tous tes contemporains. Tout en adorant Dieu, créateur de toutes choses, l'homme est né pour la société. et de ne pas s'attirer son mépris. Songe donc, mon cher Théodore, à ne jamais déshonorer le nom que tu portes.

J'ai mérité l'amitié de mes bienfaiteurs. J'ai servi honorablement mon Roi et la patrie. J'en ait été récompensé avec usure, et par ces moyens j'ai été assez heureux pour laisser à mes enfants un beau nom et une existence honorable dans le monde.

(1) L'exemple de Bussy d'Amboise prouve que cette règle, fort juste en elle-même, souffre des exceptions.

Les conseils que je te donne, mon cher Théodore, te rendront, si tu les suis, un honnête homme dans le monde. Mais il faut aussi être un honnête homme selon Dieu. Tu ne dois jamais oublier qu'il est le créateur de toutes choses et ton créateur : tâche de ne jamais lui déplaire par tes actions, rend lui l'hommage que tu lui dois, invoque le dans tes calamités ; il est bon, il viendra comme un bon père à ton secours ; mérite par ton amour pour lui qu'il te protège et qu'il te comble, ainsi que ton frère et tes sœurs de ses saintes bénédictions.

On dirait des paroles testamentaires, et peut-être l'étaient-elles en effet dans la pensée de l'auteur, âgé déjà de 61 ans, quand il les confia au papier. Mélange d'altière familiarité et de gravité souriante, à son insu, elles le mettaient par le cœur au niveau des plus illustres de ceux dont il rappelait les mâles vertus. Il devait pourtant leur survivre vingt-neuf ans pleins. Ce bonheur lui était réservé de voir exaucés les souhaits qu'il formait pour que son nom fût dignement porté après lui.

A la fin de 1806, l'*Histoire généalogique* était recopiée. Elle contenait 427 pages, illustrées de 730 écussons coloriés, figurant les armes des Clermont des diverses branches et de leurs alliances. L'auteur ne posa toutefois la plume que pour la reprendre presqu'aussitôt. Il s'aperçut d'erreurs infimes, d'omissions vénielles, qu'il se fit un scrupule de corriger (1). Bientôt ce ne fut pas assez pour lui de réparer les défectuosités de l'œuvre primitive, ni même d'y ajouter le passé des familles qui s'étaient unies à sa famille et l'historique des

(1) Aussi ce beau travail m'a-t-il servi de base lorsque j'ai entrepris la rédaction de la *Généalogie de la Maison de Clermont-Gallerande*. L'examen des pièces manuscrites conservées à la Bibliothèque Nationale et la conférence permanente avec l'*Histoire généalogique* soit de la généalogie de d'Hozier, que Louis-Gaspard-Joseph a ignorée, soit des généalogies anonymes inédites, connues de lui, mais insuffisamment utilisées, m'a permis d'introduire quelques améliorations à son texte, d'ailleurs respecté, je le répète, dans ses grandes lignes.

terres qui lui avaient appartenu : il entreprit de dépouiller les chroniques, comme il avait dépouillé les pièces d'archives, et d'y relever *in extenso* ce qui concernait les siens (1). La série ouverte en 1807 sous le titre de *Supplément à l'Histoire de la Maison de Clermont-Gallerande* se grossit d'année en année. Entre temps il trouvait encore le loisir d'étudier la plume à la main l'*État militaire de la France antérieur à 1789*, en souvenir de son ancienne profession ; appelé à la présidence de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Sarthe (2), il reconnaît cet honneur en écrivant des volumes entiers de *Recherches sur le Maine* (3).

Ce serait, du reste, faire grand tort à sa mémoire de le considérer comme un simple compilateur. Il interrompt par intervalles ses dépouillements tantôt pour consigner soit le récit d'une prestation de droits seigneuriaux, à laquelle il assista jadis (4), soit la description d'épaves du vieux temps, qui ont sombré dans le grand naufrage de la Terreur ou qu'il a pu sauver (5), tantôt pour reproduire un spirituel vaudeville qu'il vient de composer, tantôt pour glisser entre un fragment de Boyvin du Villars et un passage du président

(1) Je n'ai eu que la peine de vérifier l'exactitude des références de l'*Histoire généalogique* (p. 186-187, 259-261) et du *Supplément* (t. I, p. 239-246, 252, 317-319), pour mes précédents emprunts à Cerutti (*Parallèle de Mmes les duchesses de Brancas et de Brissac*), au marquis de la Rivière *(Abrégé de la vie du chevalier Reynel)*, à Barthélemy *(Voyage en Italie)* et à l'*Histoire* de Velly continuée par Villaret, ce qui permet d'apprécier l'étendue de ses recherches ; il va sans dire que toutes les chroniques éditées de son temps ont été mises à contribution dans cette vaste encyclopédie sur les Clermont.

(2) Il était également membre de l'Académie Celtique.

(3) *Histoire généalogique*, *Supplément à l'histoire généalogique*, *État militaire* et *Recherches sur le Maine* ne comprennent pas moins de cinquante-cinq volumes in-f°, conservés au château de la Piltière.

(4) *Suppl. à l'hist. généal.*, t. I, p. 130-133.

(5) *Hist. généal.*, p. IV, 35, 127, 187 et 188 ; *Suppl.*, t. I, p. 93-95, et 275 ; *Ibid.*, t. II, p. 2, 252 et 253.

de Thou quelque joyeux souvenir de jeunesse (1) ou cette jolie poésie (2) :

BOUQUET

POUR LA FÊTE D'ALEXANDRINE
CÉLÉBRÉE AU MANS LE JEUDI 25 FÉVRIER 1813.

Le jour, ma fille, où l'on te fête
Pour ton tendre père est toujours
Un jour de joie et de conquête
Et le plus heureux de ses jours.
En échange d'une couronne
Il reçoit tes baisers touchants
Et par toi goûte en son automne
Les fruits les plus doux printemps.

∴

Ah ! si les vœux d'un cœur sincère
Du Ciel obtenaient la faveur,
Depuis longtemps ton tendre père
T'eût obtenu le vrai bonheur.
Nul hiver ne serait sans roses,
Nul jour heureux sans lendemain ;
Tu posséderais toutes choses,
Et ton bonheur ferait le mien.

∴

Comment, en t'offrant cette rose,
Dérober à ton souvenir
Que le jour qui la voit éclose
Dans son cœur la verra mourir ?
O toi, qui me charmes comme elle
Jouis d'un destin plus constant,
Et joins au sort de l'immortelle,
Des roses l'éclat attrayant (3).

(1) *Suppl.*, t. I, feuillet liminaire et p. 130.
(2) *Suppl. à l'hist. généal.*, t. II, p. 5-7 (avec musique).
(3) Ces vœux touchants ne furent pas exaucés : Mlle de Clermont mourut en 1818.

Intelligence très cultivée, esprit fin, cœur tendre, tel nous apparaît en définitve Louis-Gaspard-Joseph de Clermont. Il est permis de lui appliquer le mot touchant par lequel il termine l'article de son père dans l'*Histoire généalogique* : « Il était de ces hommes que l'humanité s'applaudit d'avoir vu naître et qu'elle regrette, quand, par une mort toujours trop prématurée, elle s'en trouve privée. »

Bien que l'aîné de ses fils, ait écrit ses souvenirs de campagne (1), bien que le puîné, Adolphe (2), ait formé une précieuse collection d'antiquités, son véritable successeur intellectuel fut son petit-fils, le marquis Adhémar, le chef actuel de la Maison de Clermont-Gallerande. Il paya d'abord sa dette à l'érudition pure par plusieurs articles de numismatique fort appréciés des connaisseurs (3). Mais bientôt son inclination le porta vers d'autres destinées : il quitta la science pour l'art, et l'art ne lui fut pas moins hospitalier que la science ; il compte aujourd'hui parmi les peintres les plus connus et les plus estimés de l'école contemporaine. Dans ces travaux, où l'influence de caste ne paraîtrait pas devoir s'exercer, l'émule et le continuateur de Géricault, de Carle Vernet, d'Alfred de Dreux est resté Clermont jusqu'au bout des ongles : chevaux et chiens, la passion de ses aïeux, sont les « personnages » habituels de ses tableaux (4) ; en 1882, il fixe la physionomie du représentant de l'auguste famille pour laquelle quinze des siens ont péri (5) ; en 1888,

(1) Encore inédits, mais je crois savoir qu'ils ne tarderont pas à cesser de l'être.

(2) Mort le 20 novembre 1863, sans avoir été marié.

(3) Réunis sous le titre de *Précis historique sur les monnaies françaises ;* La Flèche, 1866, in-8°.

(4) Je n'en citerai qu'un, *Le bat l'eau*, vers lequel ma pensée se porte plus volontiers, parce que sa présence au salon de 1884 m'apprit que Bussy d'Amboise, dont je m'occupais déjà à ce moment, avait encore des parents existant de nos jours, et qu'il se trouve être ainsi l'origine de relations auxquelles j'attache un grand prix.

(5) *Mgr le comte de Paris aux grandes manœuvres ;* ce portrait équestre appartient au prince et l'a suivi en exil.

chargé d'exécuter pour la salle d'honneur du 13e dragons un sujet tiré de son histoire, il a choisi l'instant de la bataille de Raucoux, où le lieutenant-général Pierre-Gaspard de Clermont, commandant l'aile gauche de l'armée française, lance sur Varroux, clef de la position, les huit régiments de cavalerie dont il dispose (1) ; dans le nombre sont les dragons d'Egmont, ancêtres du 13e.

Dans cette dernière toile M. de Clermont-Gallerande rendait à la vocation militaire de toute son ascendance un hommage détourné qui n'a pas été perdu. Il est le premier de sa race à n'avoir porté l'épée que par occasion, — la sinistre occasion de l'année terrible (2). Mais la tradition n'aura subi en sa personne qu'une interruption insensible : son fils, l'héritier de ses titres, appartient en qualité de lieutenant de chasseurs, à cette brillante cavalerie que son trisaïeul conduisait à la charge le 11 octobre 1746.

En constatant cette indomptable persistance à suivre le chemin de l'honneur, malgré tous les déboires, malgré tous les deuils, à n'admettre que des délassements esthétiques au labeur sanglant des champs de bataille, on ne peut se défendre d'une admiration profonde ; on pense involontairement à la Parole inspirée promettant la couronne des élus à ceux qui vécurent et moururent dans la Fidélité (3).

LÉON MARLET.

(1) Voyez Baron d'Espagnac, *Histoire du maréchal de Saxe ;* Paris, 1775, 2 vol. in-4o ; t. II, p. 253-258.

(2) En qualité de commandant des mobilisés de la Sarthe, puis d'officier d'État-major de l'armée de la Loire.

(3) Apocalypse, II, 10.

DE LA RECHERCHE

DES

VOIES ANCIENNES

D'APRÈS L'EXAMEN DES DÉLIMITATIONS PAROISSIALES

La plupart des institutions qui ont régi une contrée et qui ont été la vie d'un peuple, n'ont, après une série de siècles un peu longue, laissé que des traces méconnaissables dans les mœurs ou sur le sol. Par exception, l'organisation des paroisses, au moins en ce qui concerne leur délimitation territoriale, s'est conservée ce qu'elle était à l'origine. La Révolution qui avait la prétention de tout renouveler, qui ne reconnaissait pas d'obstacle et qui ne reculait pas devant l'absurde, a rencontré là une impossibilité matérielle et morale dont elle ne semble pas avoir songé à s'affranchir. Elle a supprimé quelques paroisses, mais ces modifications imperceptibles ne changent rien à la configuration de la carte diocésaine des plus hautes époques.

A quelle date faut-il donc faire remonter la création des paroisses? Au point de vue de la question présente je n'ai pas besoin de pousser cette étude jusqu'à une précision rigoureuse, je me borne à constater un fait indéniable, c'est que toutes les paroisses, à parler moralement, étaient érigées avant le XIe siècle, et que dès cette époque elles avaient les limites qu'elles ont conservées jusqu'à nos jours.

S'il se fut agi de notre temps de tracer les limites des juridictions paroissiales ou communales, il est à croire que les jalons et la géométrie y auraient eu une large part. On eut fait peut-être ce qui s'est pratiqué quand, à la demande de sociétés industrielles, on a voulu dans les concessions de cantons pour l'exploitation des mines de houilles assigner à chacune son territoire, traçant des lignes droites d'un point à un autre, sans s'inquiéter beaucoup des autres moyens de délimitation.

Il n'en fut pas ainsi dans le groupement des populations chrétiennes des époques dont nous parlons. Quand on voulut assigner à chaque centre son champ d'action, on se servit plus simplement des deux genres de lignes, tracées d'avance, qui formaient en s'unissant un réseau presque complet, divisant le territoire en une série de compartiments répartis avec irrégularité et certaines anomalies même dans le détail, mais normales pourtant et régulières dans l'ensemble.

Ces deux tracés, qu'on peut appeler naturels, étaient indiqués par les cours d'eau et par les chemins.

En effet il suffit d'un examen superficiel de la carte diocésaine pour reconnaître que les rivières et les ruisseaux, dont chez nous les ramifications sont distribuées de façon à se répandre dans les moindres divisions du territoire, forment plus de la moitié des limites paroissiales. Si l'on se sert ensuite d'une bonne carte pour voir la part des chemins dans le complément des mailles du réseau, on ne leur accordera pas moins d'un quart de l'ensemble. Il ne reste donc pas plus d'un quart de lignes arbitraires pour que tous les raccords soient faits et que la délimitation des paroisses soit complète.

Que tel ait été le procédé en usage, que les chemins et les cours d'eau aient été les deux éléments dont on s'est servi pour fixer les limites des paroisses voisines, nous en avons un exemple remarquable qui vient confirmer surabondam-

ment ce que nous apprend l'inspection du territoire. En l'année 1099, le couvent de la Roë était construit, Godefroy de Mayenne, évêque d'Angers, y vint pour consacrer l'église, et il s'y fit une assemblée aussi magnifique que nombreuse du clergé, de la noblesse de toute la contrée et d'un peuple immense attiré par la curiosité et par l'espoir de profiter des indulgences que l'évêque accorde dans ces cérémonies.

Or, avant que l'on procédât à la bénédiction du cimetière, le prélat demanda au seigneur de Craon s'il n'y avait pas autour du monastère des habitants qui consentissent librement à devenir les paroissiens de la nouvelle église. Bernard l'Allobroge, après avoir pris conseil de ses fils et de divers personnages, assigna camme territoire de la paroisse à créer celui qui était habité dans sa forêt *entre la voie* (1) *appelée Grolet et le cours de l'Usure.* Toute l'assemblée applaudit unanimement à cette décision qui fut sanctionnée officiellement par l'évêque. Et ainsi fut constituée la paroisse de la Roë autour d'une abbaye bientôt célèbre.

Sans doute cet exemple est d'une date postérieure à la création de la presque totalité des communautés chrétiennes qui sous le nom de paroisses groupèrent, civilement comme religieusement, les populations dans la suite des siècles. Nous sommes là en présence d'une distraction de territoire sur des paroisses déjà subsistantes ; mais quelques cent ans plutôt les choses se passèrent à peu près de la même façon par le concours et l'accord des deux pouvoirs.

De ce fait que les chemins entrent pour une part notable dans l'ensemble des lignes de séparation entre les paroisses limitrophes, l'archéologie peut déduire plusieurs conséquences dont je ne veux signaler qu'une seule, la plus évidente : c'est que les chemins qui font cette fonction sur un

(1) Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, publie cette charte et écrit : Infra *Cellam* que dicitur Groletum, au lieu de : Infra Callem. Son texte du reste est absolument fautif.

parcours appréciable sont antérieurs à l'érection des paroisses qu'ils bornent, c'est-à-dire antérieurs au XIe siècle. La coïncidence de leur tracé avec les limites paroissiales ne peut être le résultat d'une rencontre fortuite, cela est bien évident ; elle ne peut pas plus être attribuée à des remaniements postérieurs, car on en trouverait trace dans les documents ; or, je crois avoir vu à peu près tous ceux où mention d'un tel fait aurait chance de se rencontrer, et je n'ai vu qu'un seul cas de rectification de limites entre deux paroisses, il est du XIIe siècle (1180). Le voici : La paroisse d'Entrammes relevait de l'abbaye d'Evron, par son prieuré de Notre-Dame d'Entrammes, celle de Bonchamp dépendait des religieuses du Ronceray, par leur prieuré d'Avénières. Entre ces deux clochers distants de plus de trois lieues, les limites de juridiciions étaient indécises. L'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, décida en présence des parties que la voie frayée — via trita — nommée la Voie de Misère — via Penurie — marquerait désormais la séparation des deux paroisses. C'est le seul règlement de cette nature qui me soit tombé sous les yeux. Je ne parle pas des discussions qui, à des époques beaucoup plus récentes, ont pu s'élever entre deux curés voisins pour leurs droits, comme décimateurs, sur quelques pièces de terre gagnées pour la culture par le défrichement de bois ou de landes, et situés sur la lisière de leurs territoires respectifs.

De ce seul fait bien constaté qu'un chemin sur un ou plusieurs points sert de limites à deux paroisses on peut conclure qu'il mettait en communication deux centres de population plus anciens comme importance que les localités secondaires. Et pour ce qui concerne le chemin lui-même on doit dire que, dès lors qu'il porte cette marque distinctive d'être un *chemin limite*, il peut être placé dans une catégorie spéciale et ne saurait être confondu avec les voies plus importantes postérieurement mais qui ne possèdent pas le même caractère.

Ceci posé, quelle méthode employer pour rechercher dans l'ensemble d'un pays, d'une province, les chemins ainsi signalés comme présentant un intérêt archéologique ?

Evidemment le moyen le plus sûr sera de parcourir tout le territoire et de constater sur place les chemins remplissant les conditions qui viennent d'être indiquées. Mais ce procédé, qui sera très bon et nécessaire dans le détail pour vérifier l'exactitude de données plus générales, ne saurait dispenser de recherches préliminaires moins rigoureuses, mais plus pratiques. On trouvera pour ces dernières des éléments précieux et suffisants dans une étude attentive et minutieuse des cartes du Dépôt de la Guerre et du Ministère de l'Intérieur, qui ont le mérite d'une exactitude presque irréprochable et qui, pour n'être pas faites dans un but archéologique, n'en sont pas moins du plus grand secours même dans cet ordre d'investigations. Elles contiennent le tracé de toutes les limites de juridictions, même les moindres, même celles des paroisses ; et aussi celui des chemins aujourd'hui déchus d'importance et souvent presque méconnaissables.

Leur parcours difficile à suivre même sur le terrain se reconnaît et se renoue bien plus facilement, sur une carte où l'on en peut retrouver de distance en distance les tronçons séparés.

Cette méthode qui semble empyrique est pourtant très rationelle et on peut la compléter par l'inspection des plans cadastraux ou du moins de leurs tableaux d'assemblage qui retracent la plupart du temps un état territorial antérieur à la multiplication des nouvelles routes, et qui laissent mieux voir encore les chemins plus anciennement frayés. Malheureusement il est plus difficile de consulter, au moins dans leur ensemble, ces documents qui seraient si utiles et qui déjà ont le mérite de représenter une situation profondément modifiée.

Les chemins ainsi retrouvés ne seront ni de même origine,

ni de même époque : c'est ce que je n'examine pas. Je me borne à affirmer que celui qui voudra bien explorer ainsi, le crayon à la main, la carte d'une région, y reconnaîtra sûrement les traces d'un ensemble de voies, formant un réseau compliqué, et dont il sera facile de déterminer la direction et l'importance relative.

A la suite de cet exposé sommaire d'un système dont l'application et l'expérience peut se faire partout, il resterait pour l'étayer des preuves palpables à rechercher en notre pays si les autres sources d'information concordent avec les données qui en découlent.

Pour cela, en trois chapitres, on pourrait *Premièrement* étudier sur une carte de la Mayenne, par exemple, le nombre et l'importance des *chemins-limites;* or le travail le plus superficiel permettra d'y reconnaître un ensemble de lignes ayant le caractère indiqué, qui aboutissent à Jublains, la capitale incontestée des Diablintes, et en particulier on distinguera celle qu'on peut suivre de Jublains à la frontière est du département séparant, non-seulement quelques paroisses, mais les deux anciens doyennés d'Evron et de Mayenne et ayant la direction nettement accusée de Jublains à Chartres. Autour de Montsûrs, plusieurs voies sont également reconnaissables au même signe, entre autres celle qui conduit à Entrammes. La voie du Mans à Rennes a son tracé fortement accusé sur un espace de plusieurs lieues, divisant les territoires respectifs de Bazougers, Arquenay, la Bazouge-de-Chemeré ; et ce qui indique encore sa haute antiquité, c'est qu'elle passe si près de Laval en l'évitant : preuve qu'elle existait déjà avant que la capitale actuelle du Bas-Maine ait une importance réelle. Craon, Château-Gontier, Saulges, Laval, Mayenne, se révèlent également, grâce au même mode d'investigation, comme des centres où convergent de nombreux chemins-limites.

Un relevé très minutieux m'a permis de reconnaître sur la carte de la Mayenne plus de cent cinquante tronçons de

voies souvent interrompues par l'abandon ou par les envahissements de la culture, mais qu'on peut suivre la plupart du temps dans leur direction générale.

Il faudraît, *secondement*, confronter les indices fournis par cette méthode avec les résultats acquis par les recherches et les fouilles faites sur le terrain même. Et sans faire ici ce travail, ce que j'ai dit de la multiplicité des tracés reconnus sur la carte et aboutissaant aux centres les plus anciens montre que l'on constaterait une concordance sinon complète du moins fréquente entre les renseignements fournis de part et d'autre.

Troisièmement enfin, les textes des chartes et des documents du Moyen-Age faisant souvent mention des *Grands Chemins* et cette qualification ayant, comme ont pu s'en convaincre tous ceux qui sont familiers avec ce genre de documents, une signification spéciale bien déterminée pour désigner non des chemins de bourg à bourg, mais d'une ville à l'autre ; il serait nécessaire aussi, pour une étude complète de la question, d'examiner quels points de contact pourraient avoir les Grands-Chemins avec ceux que les cartes nous montreront servir à des délimitations paroissiales. Ce dernier travail de comparaison je l'ai fait pour un grand nombre de cas et, presque toujours, j'ai retrouvé sur les plans et cartes les chemins indiqués par les textes anciens avec le caractère de chemins-limites.

Ne voulant donner aujourd'hui qu'un aperçu de la question indiquée dans ces pages, je borne là cette étude qui peut avoir une utilité générale au point de vue de l'archéologie et de l'histoire et dont l'idée première, je le reconnais avec plaisir m'a été suggérée par la lecture du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. Port. Je réserve pour une autre circonstance l'exposé détaillé des faits particuliers qui me semblent confirmer cette thèse.

A. ANGOT.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

DOM PAUL PIOLIN

ANCIEN PRIEUR DE L'ABBAYE DE SOLESMES

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

VI

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — DERNIERS TRAVAUX. — DERNIÈRES ANNÉES

C'est à Solesmes que notre aimable et bon religieux était bien dans son cadre. Le lieu, qui a son charme, et pardessus tout la vie monastique avaient saisi son âme. Les simples visiteurs, les hôtes de passage du célèbre monastère n'échappent point à cet attrait. Aucun ne l'a mieux senti, ne l'a plus éloquemment exprimé que Louis Veuillot. « Quel délice, de contempler cette belle vieille abbaye assise dans sa majesté douce au milieu de ce site charmant. Et elle est là depuis huit siècles ! Il y a huit siècles que les collines lui sourient et que la Sarthe coule à ses pieds, silencieuse et vivante !... Je me promène avec une incroyable allégresse de cœur dans les jardins enchevêtrés qui restent libres au

milieu des lois de la culture, qui donnent pèle-mèle des fruits que l'art n'a point croisés et des fleurs que l'on ne cueille jamais, les seuls fruits qui soient savoureux, les seules fleurs dont le parfum soit doux. *Luoghi Ameni !* Il y a des places tout à fait négligées où la terre ne produit que ce qu'elle veut, et c'est encore un charme..... Et ces tonnelles, ces voûtes de feuillages sous lesquelles j'aperçois des moines lisant, priant, travaillant ! Il n'était point encore sérieusement question des socialistes quand j'ai vu Solesmes pour la première fois, et je ne me préoccupais point de la grosse « question du travailleur. » C'est cela encore qui est beau et instructif à voir, un homme qui travaille revêtu du saint habit monastique ! Voilà la grande égalité dans la sainte hiérarchie. Et enfin cette église qui n'est jamais déserte, qui ne perd jamais l'odeur de l'encens, dans laquelle les hymnes, plus éloquentes que les eaux des jardins de Condé, ne se taisent ni le jour ni la nuit !

« J'étudie de nouveau la vie du moine. Il n'en est point au monde qui soit si bien organisée contre la langueur et contre l'ennui. Le moine a toujours à faire, mais sans hâte. Être toujours occupé et jamais pressé, c'est le paradis sur terre, ce me semble, et le paradis céleste doit être fait un peu de cette façon. Ajoutez la flamme du cœur. Le moine est toujours en présence de Dieu ; il parle à Dieu et Dieu l'entend ; il sert Dieu, il apprend à aimer Dieu. Que le moine sache seulement ne point mettre les pieds hors de sa règle, choisie librement après une étude si calme et si éclairée, il est dans l'ordre, il a la paix et la joie..... Je trouve ces hommes bien heureux (1). »

Heureux en effet Dom Piolin l'était dans sa chère cellule, au milieu de confrères qui le vénéraient. « J'aime Solesmes (2) », écrivait-il en 1845 et a-t-il répété souvent depuis. Il aimait

(1) *Historiettes et fantaisies*, p. 403.

(2) Lettre à Dom Guéranger, 4 décembre 1845.

Solesmes et il faisait aimer Solesmes. Personnellement il était pour beaucoup dans ce charme qu'on y éprouvait. Avec quelle aimable simplicité, il accueillait les étrangers, comme il était cordial en recevant ses amis, combien obligeant et intéressant lorsqu'il faisait visiter les richesses artistiques de l'église abbatiale, répandant dans de familières causeries tous les trésors de son érudition. Allait-on frapper à la porte de sa cellule, on le trouvait toujours au travail assis à son grand bureau, la plume à la main ; les livres l'entouraient presque de toutes parts, gros in-folio, faisant comme un rempart autour de lui. Mais il était bien facilement accessible derrière cette pacifique forteresse, et l'on était toujours reçu par un aimable et bon sourire. Il posait sa plume, interrompait le travail commencé et donnait libéralement son temps si précieux à tous ceux que l'amitié, la science, la courtoisie, ou un intérêt quelconque amenaient près de lui.

Sa physionomie si caractérisée où la finesse et la bonté, l'austérité et la bienveillance s'alliaient si heureusement se gravait dans la mémoire. On a très bien dit que son aspect rappelait « ces têtes de moines esquissées à grands coups d'ébauchoir aux voussures d'un portail de cathédrale portant sur les traits le calme du cœur et la constante application de la pensée (1). »

Un habile pinceau nous a conservé l'image de cette vraie figure de moine. Elle est reproduite en tête de ces pages. C'est en 1872 que fut fait le portrait du Père ; voici comment il en parle à M. des Touches : « .... Il y a ici un peintre (2) pour *me tirer en portrait ;* mais Louis Veuillot est ici aussi et comme ils sont intimes amis ils perdent beaucoup de temps à causer et mon *portraiteur* travaille peu (3). »

Cette vie paisible du cloître que le P. Piolin aimait tant

(1) Dom Cabrol, *Univers*, 15 novembre 1892.

(2) M. Lafon dont le nom est cher aux arts, à la religion et à la famille bénédictine.

(3) Lettre à M. Guays des Touches, 28 août 1872.

devait être brusquement interrompue ; un jour allait venir où le moine serait arraché par la force à sa cellule, à son monastère, à ses études et à ses livres !

Je n'ai pas à rappeler ici les décrets de 1880 contre les congrégations, suivis d'exécutions violentes, qui ont attristé non-seulement les amis des religieux, mais tous les sincères amis de la liberté. Les scènes douloureuses qui se passèrent à Solesmes, — plus douloureuses à Solesmes qu'ailleurs — ont été racontées par M. Cartier, témoin fidèle des faits. Son livre écrit avec talent et avec cœur, est une page d'histoire, qni restera, et qui fait honneur au chrétien, au penseur, à l'ami (1).

Parmi tous ceux qu'atteignait cruellement cette mesure d'expulsion qui ne s'explique point et qui demeurera sans justification possible, nul ne pouvait souffrir autant que Dom Piolin. Homme d'étude, homme de paix, il tenait avec raison pour redoutable tout brusque changement d'existence. Ses habitudes de vie, son pieux attachement aux observances monastiques, les nécessités de ses travaux, sa santé si délicate, et alors très ébranlée, tout rendait pour lui comme indispensable le calme et l'éloignement de tout trouble, de toute émotion violente.

C'est avec une poignante anxiété et non sans souffrir même physiquement, qu'il attendit l'accomplissement des menaces qui pendant plusieurs mois parurent à la veille d'être exécutées.

Il ne se faisait aucune illusion ; dès le premier jour il envigea dans tout ce qu'elles auraient de pénibles les conséquences du coup qui allait frapper les ordres religieux. Il voyait à l'avance la liberté violée, le monastère fermé, les frères dispersés, l'œuvre de restauration monastique compromise. Et, après avoir mesuré toute l'étendue du deuil de l'Eglise, faisaient un retour bien permis sur lui-même, il pensait à ses travaux interrompus, à ses longues veilles rendues inutiles, et écrivait alors : « Quand je considère les dix volu-

(1) *Les Moines de Solesmes*. Solesmes, 1882, in-8 avec planches.

mes du *Gallia Chuistiana* que j'ai tout prêts pour l'impression, et les quatre volumes de supplément dont deux sont terminés, et que je me demande si tout cela ne sera point perdu ? j'avoue que j'ai le cœur serré (1) »…. Ces angoisses l'épuisaient. Sa nature n'était pas faite pour les luttes extérieures; mais chez lui l'âme était plus vaillante que le corps, et le sentiment du devoir et de l'honneur dominait tout. Par un effort de volonté qui révélait toute sa force morale, il sut se montrer énergique et se tenir à la hauteur des circonstances. Il n'aurait pu supporter l'idée de se dérober au moment du danger.

Pendant l'été de 1880, l'état de sa santé l'avait obligé à se rendre, comme chaque année, aux eaux de Vichy. Sa grande préoccupation était de ne point se trouver éloigné de ses frères à l'heure fatale et désormais prochaine de la séparation, de la dispersion et de l'épreuve ; cette pensée revient sans cesse dans sa correspondance : « Ici la terre me brûle les pieds, écrit-il de Vichy, j'aspire à rentrer à l'abbaye d'où je ne voudrais, pour rien être absent lorsqu'on viendra pour nous en chasser (2) ». Il s'y trouvait en effet, et quand on vint fracturer la porte de sa cellule, lui signifier d'avoir à sortir du monastère, son attitude fut admirablement digne et ferme. Ceux qui avaient l'honneur d'être à ses côtés à ce moment — j'y étais — en ont gardé un souvenir ineffaçable. Redressant sa haute taille il abaissa sur les exécuteurs de ces tristes œuvres un regard autant de pitié que d'indignation. C'était toute la majesté du droit en face de l'arbitraire et de la violence ! En quelques mots dits avec le calme le plus parfait et le plus noble, il protesta contre l'atteinte portée à sa liberté, et quelques instants après il était amené sur la place publique par deux gendarmes…. Le P. Piolin, le saint religieux, le savant vénérable, entre deux gendarmes !… Spectacle étrange et odieux, cause de con-

(1) Lettre de M. J. Denais, 3 juillet 1880.
(2) Au même 18 août 1880.

fusion pour ceux même qui présidaient à ces choses ! (1).

Les émotions et les fatigues de cette journée néfaste avaient épuisé les forces du digne religieux. Dès le soir il fut assez sérieusement indisposé et resta malade quelque temps. En brisant sa vie, l'expulsion avait ruiné pour jamais sa santé assez frèle, on le sait.

Il fallait quitter ses livres, renoncer à ses travaux, abandonner le fruit de recherches et de labeurs qui duraient depuis des années, vivre désormais séparé de confrères aimés, rompre avec les saintes et chères habitudes de la régularité monastique, et pour satisfaire autant que possible aux exigences de sa vie bénédictine, vaincre, au prix des grandes fatigues physiques, les difficultés résultant de la dispersion. Dans la mesure de ses forces, Dom Piolin demeura toujours le moine strictement observateur de la règle. Il resta aussi le travailleur infatigable qu'il avait toujours été. Et si l'observance monastique était difficile dans les conditions où se trouvaient les bénédictins de Solesmes chassés de chez eux et réfugiés dans un grand nombre d'asiles plus au moins éloignés de l'abbaye, le travail et l'étude ne l'étaient pas moins.

Cette difficulté était bien sentie par le cardinal Pitra, qui exprimait sa condoléance à son ancien confrère : « Je vous plains d'être séparé de vos livres et de cette incomparable bibliothèque que je n'ai guère fait qu'entrevoir à sa naissance. Je peux d'autant mieux compatir à votre épreuve que j'ai éprouvé ce même tourment depuis 1840. Je n'a jamais pu avoir six mois une bonne bibliothèque sous ma main. J'ai dû presqu'en changer toutes les vingt-quatre heures. Il ne manquait plus que d'être ici cloué six mois de l'année n'ayant pas même mes liasses et mes pauvres livres de S. Callixte. Je ne sais comment j'ai pu aboutir à quelque imprimé. On trouvera bien des fautes dans mes

(1) Cartier, *op. cit.* p. 157.

humbles livres, mais on ne se rendra jamais compte de mes difficultés et personne ne sera plus mécontent que moi de nos pauvres élucubrations » (1).

Du reste ce temps d'épreuve ne fut pas sans quelques compensations pour le P. Piolin. Il vit enfin en 1881 se réaliser un des plus grands désirs de sa vie : aller à Rome.

Dès 1844 il s'en était ouvert à son supérieur : « Si jamais la Providence permettait que j'y pusse aller, je n'en reviendrais pas sans une provision convenable pour un travail de quelques années » (2). La même pensée se représente peu après. « De tout temps j'ai cru qu'un voyage en Italie serait fort utile à mon instruction, et vous êtes bien plus capable que moi de comprendre que sans cela mes études ne peuvent guère s'achever » (3). Voir Rome était toujours resté son vœu le plus cher : « Il n'y a pas une chose au monde que je désire autant », avouait-il à un ami (4), et plus tard quels vivants souvenirs il gardait : « J'ai vivement regretté, écrivait-il, de ne pas vous voir à votre retour d'Italie. Quel bonheur pour moi de vous entendre parler de Rome et du Mont-Cassin ! Je ne sais pas s'il se passe un seul jour sans que je me rappelle spécialement tel fait, tel personnage, tel monument qui me remet au milieu de ces lieux inoubliables » (5).

La joie de l'excellent religieux fut donc bien grande et bien complète lorsqu'après les épreuves terribles qu'il venait de traverser, et qui devaient hélas ! se continuer jusqu'à sa mort, ses supérieurs l'envoyèrent à Rome. Ce voyage fut comme une éclaircie dans la nuit de ses dernières années.

Tout était pour lui rendre doux ces moments passés au centre de la catholicité. Il recevait du cardinal Pitra un accueil plein de prévenances. Le prince de l'Église le traitait en con-

(1) Lettre du cardinal Pitra 21 juin 1882.
(2) Lettre à Dom Guéranger 24 janvier 1844.
(3) Du même, 21 décembre 1845.
(4) Lettre à M. Guays des Touches, 25 juin 1858.
(5) Lettre à M. Robert Triger, 8 juin 1888.

frère ; il lui avait écrit : « Si vous faites votre voyage, je serai à Rome et vous n'aurez pas d'autre logis qu'à Saint-Callixte. S. Chiara serait en vacance à Albano et encore le séminaire est menacé d'être démoli pour restituer autour de la rotonde je ne sais quel théâtre d'Agrippa qui serait sous la Minerve, sous Sainte-Claire et d'autres églises. C'est un plan arrêté de refaire la Rome payenne aux frais des contribuables chrétiens.... »

Puis que de jouissances devait procurer au moine, à l'erudit, à l'artiste, tout ce qu'offre Rome de grands souvenirs, d'incomparables richesses accumulées dans les bibliothèques et les archives, de monuments de toutes sortes ! Qu'elle fête pour l'intelligence si pénétrante et si cultivée, pour la foi éclairée et si vive du P. Piolin !

Un de ses confrères, honoré de sa confiance, intimement uni à ses pensées, avait bien compris ce qu'il ressentait et la parfaitement traduit ; je trouve dans une lettre qu'il lui adressait à Rome un écho fidèle des propres sentiments du pélerin et du savant : « Pour vous, mon Révérend-Père, on peut dire que l'exil vous a ménagé les plus heureuses consolations. Quel bonheur vous devez éprouver au milieu de vos érudites recherches dans cette Rome dont vous me raconterez bien, j'ose l'espérer, les merveilles et les trésors à votre rentrée en France. Depuis votre arrivée à Rome vous avez dû compulser bien des registres, amasser beaucoup de notes ; aussi je pense qu'à l'exemple de Mabillon, au sortir des bibliothèques et des archives, vous devez regarder avec une grande satisfaction les mains de papier couvertes de votre fine écriture. Je souhaite que vous ayez trouvé là-bas des amis aussi complaisants pour vous que le furent au XVIIe siècle les savants d'Italie pour Dom Mabillon. Il est vrai que le cardinal Pitra les remplace avantageusement. Avec son appui, le Vatican, ce sanctuaire fermé a dû s'ouvrir devant vous et vous avez pu en voir les richesses. Quelle ample moisson de rectifications, additions, éclaircissements vous

devez recueillir pour les suppléments du *Gallia Christiana!* » (1).

Le temps du voyageur partagé entre l'étude, les démarches pour sa congrégation, la visite des sanctuaires et des monuments, s'écoulait rapidement. Aussi gémissait-il sur les habitudes romaines qui limitent avec tant de parcimonie les heures qu'on peut consacrer au travail.

Il revint néanmoins à Solesmes avec une abondante collection de notes et des trésors de souvenirs.

A Solesmes il retrouvait la triste vie de l'expulsion et toutes les souffrances d'une existence contraire à sa vocation, à ses goûts. Les exercices de piété et un labeur continu furent toujours sa consolation. Placé dans des conditions difficiles, installé sommairement dans des refuges provisoires, et contraint à des déplacements snccessifs qui étaient une contrariété et une fatigue, il travaillait cependant, essayant toujours dans chacune des pauvres chambres qu'il occupa, de rassembler autour de lui ses notes et quelques livres indispensables. Il continuait sa collaboration aux *Revues*, publiait de nombreux articles de critique ou de bibliographie ; il remplaçait M. Léon Gautier au journal *Le Monde* comme rédacteur du courrier hebdomadaire de l'érudition.

La *Revue historique et archéologique du Maine* était aussi favorisée de ses communications toujours très goûtées. Il donna même un témoignage plus particulier et bien précieux de sa sympathie pour la *Société* dont cette *Revue* est l'organe.

On n'en est plus, de nos jours, à sourire des *Académies de Province*. Les Sociétés d'études locales ont fait leurs preuves et rendu, surtout peut-être dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie, des services qui ne sont aujourd'hui méconnus par personne (2).

(1) Lettre du R.-P. Dom Dubourg 9 mai 1881.

(2) Avec quel charme littéraire, quelle autorité scientifique, quelle verve spirituelle les études locales ont été célébrées, nul n'a pu l'oublier

Dès longtemps les études d'histoire provinciale étaient en honneur dans le Maine. La publication d'importants travaux en fournit la preuve (1). En 1875 il sembla utile de grouper ceux qui avaient le goût de ces études. Dom P. Piolin était une autorité en cette matière ; consulté, il approuva et encouragea le dessein. Il vint même un jour présider une réunion d'amis assemblés chez M. Gaston Dubois, et partager avec eux son aimable hospitalité. La *Société historique et archéologique du Maine* est sortie de cette réunion.

L'historien vénéré de notre église du Mans accepta le titre de membre d'honneur de la Société nouvelle et ne cessa de lui prodiguer des marques d'encouragement. Il fit plus. La société avait été dirigée successivement depuis sa fondation par deux hommes éminents M. Bellée archiviste du département de la Sarthe et M. Eugène Hucher, morts l'un et l'autre trop tôt pour la science et pour leurs nombreux amis. En 1883 elle avait encore à se choisir un président. A la sollicitation d'un ami qui lui était particulièrement cher, M. l'abbé Esnault, l'un des principaux fondateurs de la Société, Dom Piolin daigna faire l'honneur à ce groupe de travailleurs de province de se mettre à leur tête. Le 29 novembre 1883 il était élu à la présidence de la *Société historique et archéologique du Maine*. Il demeura président jusqu'à sa mort.

Il avait été sincèrement heureux de la marque de confiance qu'il avait reçue. Avec son habituelle modestie il fit remonter l'hommage à sa congrégation si dûrement atteinte par les mesures prises contre elle. Il parlait lui-même de l'émotion que lui avait causée son élection ; il écrivait à ce sujet : « Je me propose de dire mardi, ce que je devais dire le jour de

des nombreux auditeurs de M. Sénart, à la séance de clôture du congrès provincial de la Société bibliographique au Mans le 15 novembre 1893. V. *Compte-rendu du Congrès*. Le Mans, Monnoyer, 1894. in-8°, p. 57.

(1) Cf. Robert Triger. *Esquisse du mouvement scientifique dans la Sarthe*. Le Mans, Monnoyer, 1894, in-8°, *passim*.

la réunion ; mais je me trouvais trop ému pour parler sans avoir écrit » (1).

Trop souvent, en ces dernières années, sa santé le tint éloigné des séances ; mais il s'occupa toujours activement de la *Revue* et de la Société, prenant intérêt à la marche de l'œuvre, la guidant par ses sages conseils, encourageant les travailleurs, donnant lui-même l'exemple du travail.

Malgré les infirmités, il travaillait toujours. Il aimait à redire et surtout il mettait en pratique cette maxime : *vive quasi quotidie moriturus, stude quasi semper victurus.* Après Dieu, l'étude était son meilleur refuge, il continua toujours à lui demander la diversion à ses souffrances et à ses peines. La maladie lui faisait ressentir plus vivement toutes les contrariétés et les ennuis de l'existence qui ne sont épargnés à personne, qui ne pouvaient manquer surtout à un pauvre expulsé. C'était bien passagèrement qu'il laissait comprendre toute l'amertume qu'il goûtait ; et elle n'altérait point en somme sa grande bonté. Sur son lit de douleurs il se montrait affectueux pour ses amis, prenant intérêt à tout ce qui les touchait, dominant et comme oubliant ses souffrances pour les accueillir avec sa charmante affabilité des meilleurs jours.

L'affaiblissement augmentait ; les organes étaient atteints l'un après l'autre. La sollicitude de l'éminent abbé de Solesmes, plein de vénération pour le saint religieux, obtint pour lui la faveur de célébrer la messe dans sa chambre qu'il ne pouvait plus quitter. Progressivement le laborieux moine dû cesser d'écrire, cesser de lire. Il acceptait avec une résignation toute chrétienne ces épreuves pénibles pour tous, plus pénible pour lui l'infatigable travailleur.

Il pensait souvent à la mort, depuis longtemps il en parlait ; dans presque toutes ses lettres des dernières années on retrouve cette pensée.

(1) Lettre à M. A. Celier, 8 décembre 1883.

La mort en effet approchait. Les soins les plus éclairés et les plus dévoués, que lui prodiguait le R. P. Dom Fournier (1) avec toute l'affection d'un confrère et le savoir d'un médecin expérimenté, ne purent que prolonger le malade en lui épargnant quelques souffrances.

Le jour de la Toussaint le P. Piolin demanda lui-même à recevoir les Sacrements. Il avait toute la lucidité de sa belle intelligence, et la défaillance de ses forces physiques laissait intacte la vigueur morale qui lui permit de manifester, à l'édification de tous, sa foi ardente et son admirable piété. Le 6 novembre il mourait dans une humble maisonnette du bourg de Solesmes douze ans jour pour jour après avoir été jeté par la force hors de son monastère.

A la nouvelle de cette mort les télégrammes et les lettres affluèrent à Solesmes ; le clergé, le monde savant, les amis s'associaient au deuil des bénédictins. Parmi tous ces témoignages, il me sera permis de citer seulement celui de M. Henri Lasserre, l'illustre historien de N.-D. de Lourdes, qui avait beaucoup connu et beaucoup aimé Dom Piolin, c'est en quelques lignes éloquentes le plus bel éloge et le jugement le plus juste du saint et savant religieux.

« C'est en cours de voyage et un peu tardivement que j'ai reçu la douloureuse nouvelle de la mort de dom Piolin. Elle me laisse de vifs regrets, car j'avais pour lui une amitié respectueuse et une filiale affection. Il était bon parmi les bons. Son cœur était dévoué, son caractère aimable, son esprit bienveillant, son humeur toujours égale et tournée à être serviable. Cette âme pure, dans son long pélerinage ici-bas, n'a aimé que Dieu, le prochain et le savoir. Le prochain pour qui il fut excellent porte son deuil, la science le pleure, Dieu le récompense.

(1) L'auteur d'un aimable écrit *Notice sur les saints médecins*. Solesmes, 1893, in-12, où l'on reconnait le moine fervent, le bénédictin érudit et le brillant docteur de la Faculté de Paris.

« Ce vrai bénédictin se souvient là-haut de ses frères et de ses amis d'ici-bas. Soyez-sûr, mon Révérend Père, que si l'illustre abbaye de Solesmes vient de faire en ce monde une grande perte, elle vient de faire au ciel un grand gain et d'y voir naître un protecteur à côté de l'illustre Dom Guéranger et de tant d'autres..... » (1).

S'il fallait ajouter quelque chose aux paroles de l'écrivain catholique, je demanderais au P. Piolin lui-même le résumé de sa propre carrière; ne l'a-t-il pas tracé fidèlement en écrivant de Dom Chantelou que « par ses qualités il s'était assuré l'affection de tous ses confrères, par ses vertus il laissait le souvenir d'un religieux parfait, par ses travaux, il avait bien mérité de l'Eglise et de la France » (2) ?

Et pour nous, membres de la *Société historique et archéologique du Maine* qui gardera comme son plus glorieux souvenir la sympathie dont l'a honorée le savant moine, puissions-nous ne jamais oublier le vœu qu'il exprimait en prenant possession de la présidence de la Société et demeurer fidèle au mot d'ordre qu'il nous a laissé : « Fasse le Ciel que nous travaillions avec fruit et dans l'union des cœurs à mieux faire connaître l'histoire et les monuments de notre chère province du Maine » (3) !

A. CELIER.

(1) Lettre de M. Henri Lasserre au R^me^ P. abbé, 13 novembre 1892.

(2) *Biographie de dom Claude Chantelou.* Tours, Rouillé-Ladevèze, 1879, in-8, p. 90.

(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XIV, p. 433.

NICOLAS COEFFETEAU

Vous avez un outil utile, commode et bien en main ; vous vous en servez tous les jours ; songez-vous à celui qui l'a forgé. Si surtout, un artisan s'est trouvé, qui, mettant à profit les améliorations que ses pareils y avaient déjà ajoutées, a rendu l'instrument tel qu'il est aujourd'hui, vous ne vous soucierez guère de ceux qui, par leurs efforts antérieurs, ont facilité le dernier perfectionnement. Ainsi vous faites honneur à Malherbe seul, de la réforme du vocabulaire poétique, et vous portez au compte de Vaugelas, la correction de la prose du grand siècle. Ils ne sont cependant, l'un et l'autre, que les ouvriers de la dernière heure, et beaucoup, avant eux, avaient été à la peine ; ils ont eu des précurseurs. C'est de l'un de ces derniers, le manceau Nicolas Coeffeteau, que nous voudrions dire ici quelques mots. A vrai dire, la tâche est aisée après la publication de la thèse que M. l'abbé Ch. Urbain a brillamment soutenue sur ce personnage, devant la Faculté des Lettres de Paris, et nous n'avons qu'à souscrire à ses conclusions (1).

Nicolas Coeffeteau naquit en 1574, très probablement à Château-du-Loir où son père tenait l'hôtel du *Lion d'Or*. Il quitta de bonne heure la maison paternelle. Après avoir achevé ses études classiques, il se présenta en 1588, âgé de quatorze ans tout au plus, chez les Frères Prêcheurs du Mans où

(1) *Nicolas Coeffeteau, dominicain, un des fondateurs de la prose française,* par Ch. Urbain, in-8° de 416 p. Paris, 1893.

il resta les deux années de son noviciat. Comme il y avait fait preuve d'une vive intelligence, on l'envoya à Paris au couvent de Saint-Jacques. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Urbain, par quelle série d'épreuves et d'examens, la Faculté de Théologie éprouvait la science des candidats qui recherchaient les grades de licencié et de docteur. Coeffeteau obtint le premier, le 2 février 1600, et le second, le 4 mai de la même année. En étudiant ainsi, il ne cultivait point la science pour la science. Elle devait le mettre à même de servir plus utilement Dieu et l'Eglise. Ses confrères furent les premiers à bénéficier de son savoir. Il fut d'abord chargé de professer la théologie au couvent de Saint-Jacques, dont il devint prieur, en 1602, non sans difficulté, car il avait été élu avant l'âge légal, et sa conduite privée avait été incriminée. Le général de l'ordre, François Xavierre, finit cependant par ratifier son élection.

Après avoir occupé, trois ans, cette première charge, il fut nommé vicaire général de la Congrégation gallicane. Les succès qu'il obtint alors, comme prédicateur et comme polémiste, expliquent et justifient cette élévation rapide.

La publication de l'Edit de Nantes avait bien pu faire déposer les armes aux Catholiques et aux Protestants, elle ne les avait pas réconciliés, et ces adversaires continuaient la lutte sur un autre terrain. Tant que, comme au moyen âge, les discussions théologiques avaient eu lieu entre gens des écoles, le latin des scolastiques et leur façon d'argumenter avaient été de mise. Mais du jour où Calvin, pour propager sa doctrine, l'avait exposée dans sa langue maternelle et avait ainsi permis au populaire de parler théologie, à peu près comme parlaient d'antiquité, ceux qui avaient lu Plutarque, dans la traduction d'Amyot, pour répondre aux novateurs, force était bien d'user du même langage. Coeffeteau regretta plus d'une fois qu'on n'eût pas songé dans son ordre, à donner aux novices qui y étaient admis, une culture spéciale qui leur aurait assuré cette supériorité purement

littéraire à laquelle, de jour en jour, on attachait plus d'importance. Il ne suffisait plus en effet, de produire d'excellents arguments, encore devait-on les présenter sous une forme attrayante et dans un langage châtié. Coeffeteau y était personnellement mieux préparé que bien d'autres. Ses goûts le portaient de ce côté. Il s'était formé à l'école d'Amyot et dans la société des gens de lettres. Marguerite de Valois, troisième du nom, se l'était attaché à titre de prédicateur ordinaire, comme, à la même époque, elle prenait pour confesseur, le saint prêtre, Vincent de Paul. Cette princesse aima toujours la littérature et les cercles. Elle s'y était oubliée avec son frère d'Alençon, dans sa maison de La Fère, pendant près de deux mois, « qui ne nous furent, dit-elle, que deux petits jours ». Quand, en 1605, elle revint d'Usson à Paris, elle en ouvrit un où Coeffeteau fréquenta, et où il rencontra les poètes Régnier et Maynard, ce dernier, secrétaire de la reine, les historiens Palma Cayet et Scipion Dupleix. On y discutait des sujets choisis à l'avance par Ant. Le Clerc de La Forêt, maître des requêtes de la reine, lequel se chargeait aussi de rédiger le compte-rendu des débats (1).

Bien qu'il ne se soit jamais entièrement débarrassé des vocables vieillis et des locutions surannées, on le verra plus loin, notre dominicain, en prenant sa part de ces exercices littéraires, y acquit cette élocution facile et ce style coulant qui le mirent en évidence. Sa réputation et son bon renom

(1) C'est pour Marguerite, que Coeffeteau traduisit et publia, en 1607, sous ce titre : *Premier Essay des questions théologiques traitées en nostre langue*, les vingt-six premières questions de la *Somme*, qui forment ce qu'on appelle le traité de *Deo uno*. La faculté de théologie de Paris s'émut de cette tentative. Craignant « que la doctrine de saint Thomas ne perdit de son prix si on la soumettait au jugement des femmes ou des gens mal disposés », elle demanda à notre auteur d'abandonner son entreprise. Bien plus, elle nomma six commissaires qu'elle chargea d'aller demander au nonce du pape, Barberini, de l'aider à refréner la curiosité de la reine. Coeffeteau céda et n'alla pas plus loin.

d'écrivain étaient solidement établis dès 1609, année en laquelle il fut officiellement chargé de répondre à celui que Henri IV appelait plaisamment, mon frère le théologien, au roi Jacques I d'Angleterre, qui avait cru devoir publier un *Avertissement* aux princes. Ubaldini, nonce du Pape en France, désirait fort que cette mission fût confiée à un jésuite. On la proposa donc successivement au P. Fronton du Duc et au P. Coton. Mais ces deux savants religieux, craignant sans doute de n'avoir pas la liberté d'exposer ouvertement leurs sentiments concernant les droits du Pape sur le temporel des rois, se récusèrent sous divers prétextes. On s'adressa alors à Coeffeteau, dont la compétence théologique était indiscutable, et que sa modération rendait propre à la tâche délicate de faire entendre la vérité au roi Jacques sans le blesser et sans aggraver encore la misérable situation des catholiques anglais. D'un autre côté, s'il n'était pas ultramontain, ses sentiments bien connus de vénération pour le Saint-Siège étaient de nature à calmer les susceptibilités du nonce. Aussi Ubaldini crut-il ne pas devoir intervenir pour le diriger dans son travail. Il se borna à lui faire dire que le Saint-Siège espérait bien qu'il ne s'écarterait en rien des devoirs d'un bon religieux (1).

Coeffeteau se mit donc à l'œuvre, et son livre, après quelques difficultés soulevées par l'ambassadeur d'Angleterre, fut mis en vente à la fin de décembre 1609, sous ce titre : *Réponse à l'avertissement adressé par le sérénissime roi de la Grande-Bretagne, Jacques Ier, à tous les princes et potentats de la chrétienté* (2). Tout le monde s'accorda à en reconnaître la modération et la parfaite convenance ; et le nonce, vu les circonstances, le trouva suffisamment *romain*, quoiqu'il contînt, disait-il, certaines maximes peu favorables au Pape sur le temporel.

(1) Dépêches d'Ubaldini, du 13 et 20 décembre 1609, citées par M. l'abbé Urbain, p. 165.

Paris, Fr. Huby, 1609, in-8.

Le soin que Coeffeteau a pris de ne pas choquer son royal adversaire, lui a porté bonheur : son opuscule est un modèle d'exposition lucide et de discussion courtoise. Cet ouvrage marque chez l'écrivain un progrès sensible.

Il ne s'observait pas autant en face de personnes moins titrées que Jacques I, aussi lui arriva-t-il parfois d'échanger avec ses adversaires quelques invectives homériques et certaines épithètes malsonnantes. C'était le travers de l'époque, et, sans l'éviter entièrement, il y tomba moins souvent que la plupart de ses contemporains. Il en usa de la sorte, d'abord avec un ministre de Charenton, Pierre du Moulin, qui, dans son *Apologie de la Cène*, avait attaqué le dogme de la présence réelle dans la Sainte Eucharistie, puis, avec celui que l'on appela le pape des Huguenots, Du Plessis-Mornay, qui, dans son *Mystère d'iniquité*, prétendait dévoiler les misères et les crimes de la Papauté. Les réfutations que Coeffeteau donna de ces deux ouvrages, le placèrent très haut dans l'estime des catholiques, et nul ne s'étonna de le voir promu à l'épiscopat. Cela lui arriva en 1617. Il fut alors sacré évêque *in partibus* de Dardanie, et nommé administrateur de l'évêché de Metz. Cette église avait été, subrepticement et contre le gré du pape Paul V, attribuée comme un bénéfice ecclésiastique ordinaire, à un enfant, fils adultérin de Henri IV, au marquis de Verneuil, qui ne devait jamais entrer dans les ordres, mais au nom duquel, on percevait provisoirement les revenus du diocèse, dont l'administration spirituelle fut confiée à Coeffeteau. Ce dernier remplit consciencieusement les devoirs de sa nouvelle charge, sans abandonner pour cela la culture des belles-lettres. Ce fut en effet pendant son séjour à Metz, en 1621, qu'il publia son *Histoire romaine*, travail auquel il s'était antérieurement préparé par sa traduction de Florus, parue en 1615. Le succès de ces deux ouvrages fut très grand. On ne cherchait pas alors dans ces publications, ce que l'on y voudrait maintenant trouver. L'exactitude n'était pas le premier mérite

d'un traducteur, et pourvu qu'il ne s'éloignât point trop de l'original, on lui passait volontiers les explications et les répétitions qui semblaient mieux faire entendre la pensée de l'auteur. Amyot avait pris ces libertés avec Plutarque, et Coeffeteau ne fut pas moins indépendant vis-à-vis de Florus. De même en histoire, il visait moins à ne rien omettre des faits essentiels qu'à en tirer des leçons de morale et de politique. « J'ai cru, dit-il en sa préface de l'*Histoire romaine*, que je ferois une chose agréable au roi, de donner à sa jeune noblesse un si doux et si utile entretien qui, sans l'engager à une plus laborieuse étude qui n'est pas de son goût, peut polir ses mœurs, adoucir ses humeurs, lui hausser le courage, l'induire aux belles actions, lui faire employer sa générosité et sacrifier sa vie pour le service de son prince et pour la gloire de sa couronne. »

On devine que dans un ouvrage écrit avec la préoccupation constante d'en faire sortir un enseignement moral, on chercherait en vain l'appareil scientifique auquel nous ont accoutumés les historiens de notre siècle. On ne rencontre pas non plus au cours du récit, ces rapprochements entre l'antiquité et les temps modernes, qui donnent tant de saveur aux *Considérations* de Montesquieu. De même, point de vues philosophiques : l'auteur ne dégage pas des faits une philosophie de l'histoire de Rome ; il ne semble pas avoir vu le rôle providentiel du peuple-roi ou sa mission civilisatrice.

Les anecdotes, que nous aimons tant aujourd'hui, parce qu'elles nous révèlent le caractère des personnages, ont été exclues du livre de Coeffeteau qui les trouvait indignes de la majesté de l'histoire. « Je pouvois grossir davantage mon ouvrage : toutefois je me suis souvenu que l'histoire est sévère ou plutôt superbe, et qu'elle n'admet pas indifféremment toutes sortes de narrations, mais dédaigne les basses et les rejette comme indignes d'avoir aucune part en ses peines. Les batailles, les victoires, les sièges, les prises des villes, les conseils, les généreuses et magnifiques actions,

des plaies honorables, une généreuse mort soufferte pour la défense du prince ou de la patrie, la liberté ou le repos rendu à un peuple opprimé, et les semblables événements, sont les sujets qu'elle embrasse et sur lesquels elle s'étend avec plus de gravité que de pompe, recueillant aussi avec une diligence non affectée les sages discours et les belles harangues des grands princes et des excellents capitaines. »

On voit tout ensemble par ces citations que nous insérons ici à dessein, comment Coeffeteau entendait son rôle d'historien et comment il le remplissait. Ce fut à la satisfaction de tous, car, pendant le XVIIe siècle, son ouvrage n'eut pas moins de cinquante éditions, sans compter une traduction hollandaise. D'ailleurs, ce n'était pas seulement pour s'instruire des hauts faits des Romains qu'on lisait cette histoire, on y cherchait encore et surtout, des modèles de style, un vocabulaire de choix. On commençait à prendre pour des gens de basse condition ou de peu d'esprit, et tout au moins pour des provinciaux arriérés, ceux dont le langage n'était pas absolument conforme à l'usage de la cour et du beau monde. Mais comment s'en instruire en un temps où n'existaient, ni grammaire, ni dictionnaire autorisés. En l'absence d'une doctrine généralement admise et accessible à tous, les personnes soucieuses de la pureté et de l'élégance du langage ne pouvaient s'y former que par la conversation des gens distingués et par la lecture des bons auteurs. Ce dernier moyen est à la portée du plus grand nombre, et c'est aussi le plus utile, car la lecture répétée et réfléchie d'un même livre, permet, plus qu'une conversation fugitive, de s'approprier les expressions et les tours de phrase (1).

A ce point de vue, aucun ouvrage ne pouvait, aussi bien que l'*Histoire romaine*, répondre aux besoins du public. Depuis des années déjà, Coeffeteau était compté au premier rang des orateurs et des écrivains de son temps. On savait

(1) Cf. abbé Urbain, p. 289.

que, dès sa jeunesse, il avait recherché la pureté de style, que toute sa vie il avait fréquenté la cour et les cercles, et enfin qu'il était lié avec Malherbe, ce réformateur dont les décisions faisaient loi, il n'en fallait pas tant pour lui permettre d'exercer une influence profonde et durable.

Durable, elle le fut surtout, parce que Vaugelas, en publiant ses *Remarques sur la langue française*, s'autorisa, « presque à chaque page », d'exemples empruntés aux œuvres de notre dominicain.

Mais encore pourquoi cette préférence, et quel motif poussait l'auteur des *Remarques* à chercher là ses preuves et ses modèles.

Le mouvement littéraire du XVIe siècle, soit dans le vocabulaire, soit dans la tournure des phrases, avait donné des résultats, les uns, excellents, les autres, médiocres ou mauvais. Au début tout semblait permis et tout semblait bon. La première ardeur tombée et la réflexion aidant, les défauts apparurent et la réaction commença. C'est alors que Malherbe rature son exemplaire de Ronsard. Ce qu'il fait pour la poésie, Coeffeteau le tente pour la prose. Il n'invente aucun mot, il les trie ; il n'emploie pas de nouvelles constructions, il repousse celles qui lui paraissent équivoques. Il mettait à la clarté un tel prix qu'il rejetait toute façon de parler qui était obscure, quand bien même il l'eût trouvée dans Amyot, son auteur favori. Toute la France, a pu dire Vaugelas, sait bien que ce grand personnage (Coeffeteau) exprimait les choses si nettement que le galimatias n'était pas moins incompatible avec son esprit que les ténèbres avec la lumière. Il avait également souci de la douceur et de l'harmonie des mots, n'usant jamais de ceux qui étaient proscrits à la cour. Cela n'était pas pour déplaire à Vaugelas qui fréquentait les ruelles des Précieuses et qui, plus tard, devait écrire. « L'usage de la cour doit prévaloir..... sans y chercher de raison ». Et c'est là, n'en déplaise à M. l'abbé Urbain, par où notre auteur différait de Malherbe. Il s'en

séparait encore quand il employait de ces mots vieillis, que recommandait Mlle de Gournay et parmi lesquels M. Urbain a relevé *ardre* pour brûler, *fallace* pour tromperie, *impiteux* pour impitoyable, *loyer* pour salaire, *onguent* pour parfum, *poindre* pour piquer. Tout cela sent son XVIe siècle, et tout cela, Malherbe l'a proscrit dans son Commentaire sur Desportes. Il n'admettait plus certains tours de phrases dont Coeffeteau se servait couramment. La syntaxe de ce dernier retardait ; c'était toujours celle d'Amyot. Cela ne l'empêchait pas de bien arranger ses paroles. C'est un mérite qui avait frappé Vaugelas. « La longueur des périodes, dit-il, est fort ennemie de la netteté du style. J'entends celles qui suffoquent par leur grandeur excessive ceux qui les prononcent, surtout si elles sont embarrassées et qu'elles n'aient pas des *reposoirs*, comme en ont celles de ces deux grands maîtres de la langue, Amyot et Coeffeteau. »

Il va de soi que les contemporains de notre compatriote n'étaient nullement choqués de ce qui nous semble à nous, manque de goût. Aussi furent-ils unanimes à louer la nouvelle marque de distinction dont le roi Louis XIII l'honora, en le nommant, le 22 août 1621, à l'évêché de Marseille. Peiresc s'en réjouit en bon provençal qu'il était, et Malherbe adressa ses félicitations au nouvel évêque. Celui-ci ne devait jamais prendre possession de son siège. Au commencement de l'année 1622, il était revenu de Metz à Paris pour y attendre ses bulles. Quoiqu'il souffrît cruellement de la goutte, il s'était mis avec ardeur à la réfutation du livre de Marc-Antoine de Dominis, dont le Pape lui avait demandé de se charger, et il se délassait de ce rude labeur par quelques compositions d'un caractère plus littéraire.

Sa chambre, ou, comme on disait, son cabinet était une sorte d'académie, où se rassemblait chaque semaine les esprits curieux du beau langage. On y voyait souvent Malherbe, Racan, Vaugelas et Théophile, qu'on est un peu surpris de trouver en cette compagnie. Coeffeteau se dispo-

sait à les quitter pour se rendre en Provence, — ses bulles lui avaient été expédiées en avril 1623 — il voulut auparavant communiquer à ses amis l'épître dédicatoire du livre contre Dominis. Il les réunit donc chez lui. L'abbé de Marolles de qui nous tenons ces détails, s'y trouva avec l'abbé de Croisilles, Jean Sirmond, Pelletier, Jérémie Ferrier et d'autres parmi lesquels le poète Théophile de Viau. « Il lui donna ses écrits à lire parce qu'il était en effet bon lecteur. Mais comme la lecture ne s'en pût faire en une après-dînée, il y en fallut employer deux. C'est pourquoi nous y retournâmes le lendemain, qui était la seconde fête d'après Pâques de l'année 1623. Et quand cette lecture fut finie, chacun lui témoigna l'estime qu'il faisait de son esprit et de la pureté de son style, et nous eussions pu croire qu'il était en la meilleure santé du monde. Cependant dès le vendredi suivant, on vint nous dire qu'il étoit décédé ». La goutte, remontant au cœur, l'avait emporté. C'était le 21 avril. Il fut inhumé dans l'église de ce couvent de Saint-Jacques dont il avait été prieur, et auquel il laissa sa riche bibliothèque. Il n'oublia point les dominicains du Mans chez lesquels il avait pris l'habit religieux ; il leur légua 1000 l. (1)

Il ne les avait jamais perdus de vue. A trois reprises au moins, on le retrouve parmi eux. Une première fois, en 1595, quand il prêche l'Avent, à la cathédrale du Mans (2). En 1609, il préside le chapitre général de sa Congrégation, qui se tenait chez eux (3). En 1614 enfin, il est là encore, rece-

(1) « Nous n'avons hérité de lui que mille livres pour tout, quoy qu'il eut de grandes pensions de Sa Majesté. » Archives de la Sarthe, H. 1153, cahier 2, p. 36.

(2) « Die veneris quinta mensis januarii anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo sexto. Damus de gratiâ et in formâ elemosinæ fratri Nicolao Coifeteau ordinis fratrum prædicatorum huius urbis quatuor scuta per dominum Beauté super denariis preposituræ nostræ tradenda, attento quod tempore adventus novissime elapso sanctum Dei evangelium concionatus est. » Archives du chap. Saint-Julien du Mans, B. 5, f° 35 v°.

(3) Cf. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs*, in-8, p. 22.

vant le jeune roi Louis XIII, qui est venu visiter la capitale du Maine et devant lequel il prend la parole en leur nom (1). Nicolas Coeffeteau restait donc toujours manceau par le cœur ; il est l'un des hommes qui ont le mieux honoré notre province. On vient de le remettre à sa vraie place dans la République des Lettres, et ce serait simplement justice si, à leur tour, ses compatriotes lui accordaient un de ces témoignages publics d'estime dont on n'est pas avare pour tant d'autres..... républicains.

L. FROGER.

(1) Cf. Cosnard, *Histoire du couvent des Frères Prêcheurs*, in-8, p. 23.

CHRONIQUE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, président de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Tours, le 26 octobre dernier, à l'âge de 56 ans.

M. Palustre était un des représentants les plus éminents de l'archéologie française : de grands et nombreux travaux feront vivre son nom. Il était membre honoraire de notre Société, et récemment encore, voulait bien nous promettre expressément sa collaboration à cette *Revue* à laquelle il n'a cessé de porter un bienveillant intérêt.

La *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, dirigée par M. Léon Séché, vient de publier un numéro exceptionnel, consacré aux fêtes d'inauguration de la statue de Joachim du Bellay à Ancenis, le 2 septembre 1894.

Par sa famille et par son titre de chanoine du Mans, l'illustre poëte de la Pléïade se rattache directement au Maine. Aussi sommes nous heureux de signaler à nos lecteurs ce nouvel hommage qu'il doit au dévouement actif et intelligent de M. Léon Séché.

La Société des miniaturistes et enlumineurs de France, sous la présidence de son fondateur M. A. Labitte, a organisé au mois de juin dernier une exposition salle Petit, rue de Sèze, à Paris.

Cette exposition qui comprenait les œuvres des membres de la Société, miniatures et enluminures, a obtenu le plus vif succès.

Une section rétrospective avait été organisée afin de faire connaître au public les chefs-d'œuvres anciens de cet art peu connu aujourd'hui et trop délaissé. Sous les vitrines étaient de véritables trésors, du Xe au XVIIIe siècle.

Nous avons été heureux de retrouver à cette exposition les noms de quelques-uns de nos collègues et compatriotes.

Voici, en ce qui les concerne, l'extrait du catalogue :

274 — Livre d'heures de la maison de Champlais (heures de Marie de Bastard, mariée en 1636 à François de Champlais).

275 — Manuscrit du XIVe siècle, communiqué par le comte de Bastard, président de la *Société historique et archéologique du Maine*, et conservé dans la bibliothèque du château de Dobert, au Maine.

(Les nos 274 et 275 appartiennent à M. le comte de Bastard d'Estang.)

281 — Missel de Guy XIV, de Laval (XVe siècle).

282 — Bible (XIIIe siècle).

283 — Manuscrit (rituel) judaïque (XVe siècle).

320 — Page détachée (XIIe siècle) évangéliaire, 4 feuillets.

321 — Fragment bréviaire (XIVe siècle).

(Les nos 281, 282, 283, 320 et 321 appartiennent à M. J. Chappée.)

330 — Neuf miniatures et initiales du XIIe siècle, et une miniature et initiale du XIIIe siècle.

331 — Dieu le Père, bénissant, assis sur un trône, entouré des symboles des évangélistes, bordure fleurs et fruits (xve siècle).

332 — La Vierge et saint Jean. Bordure de fleurs et fruits avec médaillons circulaires :

1° La Vierge à genoux devant le Christ ; 2° La Vierge accueille des donataires ; 3° La Vierge près d'une fontaine. Frise provenant d'une autre page (xve siècle).

333 — L'Ange et les saintes Femmes au tombeau du Christ (xve siècle).

334 — L'Evêque bénit le nouveau chevalier (xve siècle), l'évêque consacre le clerc.

(Les n°s 330 à 334 appartiennent à M. Alb. Maignan.)

Mr M. de La Brière veut bien nous communiquer la note suivante sur une ancienne cloche de l'abbaye des Bénédictines du Pré, au Mans :

Lors de la Révolution, au moment de la dispersion des ordres religieux, la supérieure des Bénédictines du Mans permit à chaque religieuse d'emporter un souvenir du couvent.

Melle de Faye, alors religieuse bénédictine, emporta en souvenir la cloche du couvent. Elle l'apporta dans son habitation de Saint-Macaire-du-Bois (Maine-et-Loire), où elle séjourna pendant la Révolution.

Après la mort de Melle de Faye, la cloche revint à M. de Cuissard, son neveu et héritier, qui la fit suspendre dans la tour de la Chapelle de son château de Bussy-Fontaines-Verchers (Maine-et-Loire), où elle se trouve encore aujourd'hui.

Elle porte cette inscription :

Je m'appelle Louise-Françoise de Bourbon veuve de S. A. S. Monseigneur Louis de Bourbon prince de Condé et prince du sang, pair et grand maistre de France, et j'ay été tenue sur les fonds de baptesmes par M. re. Charles-Louis de la Caille, directeur général de la Concession de S. A. S. A la Louiziane, et dame Barbe Rebuy sa femme, en présence de M. re. Louis Cougenol et Jean-Charles Rensus, second et troisième directeurs 1720.

J. CHAPPÉE.

La bibliothèque de notre Société a reçu dans ces derniers temps un don de livres important, de la famille de M. l'abbé Esnault, en souvenir de notre regretté collègue.

L'énumération des principaux de ces ouvrages a été donnée dès la première heure, à la fin de la précédente livraison, mais nous tenons à adresser ici l'expression de tous nos remerciements à Madame Esnault, du Monastère de N.-D. de Charité du Refuge, ainsi qu'à nos collègues MM. Louis Brière et Albert Mautouchet qui ont bien voulu se faire les intermédiaires de ce don.

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

Pages.

Notice biographique sur Dom Paul Piolin, ancien prieur de l'abbaye de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine (suite et fin), par M. A. Celier. 5, 143, 321

A Propos des ruines d'Oisseau-le-Petit. — Note de la direction. 20

Les ruines romaines d'Oisseau (Sarthe). — Réponse à M. de La Sicotière, par M. F. Liger. 23

L'abbé Cotelle de La Blandinière, par M. E. Queruau-Lamerie. 35

Les Vitraux de Jeanne d'Arc. — II. La prise de Jeanne à Compiègne, de MM. Champigneulle et Albert Maignan, par M. Robert Triger. . 64

Mémoire du Révérend Père en Dieu et Seigneur Maître Martin Berruyer, évêque du Mans, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc, publié par le R. P. Dom Heurtebize. 69

Essai d'Iconographie Mancelle, par M. Albert Mautouchet. 121, 233

La Famille de Carnazet, son séjour dans le Maine. par M. R. de Brébisson. 167

Note sur le marbre de Sablé, par M. l'abbé Louis Denis. 191

Bibliographie du Maine, année 1893, par M. Louis Brière. 195
Le Conte d'Alsinoys, géographe, par M. Gabriel Marcel, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Nationale. 217
Clermont-Gallerande. — Autour d'une famille seigneuriale du Haut-Maine, par M. Léon Marlet. 270
De la Recherche des voies anciennes d'après l'examen des délimitations paroissiales, par M. l'abbé A. Angot. 314
Nicolas Coeffeteau, par M. l'abbé Froger. . . 334

CHRONIQUES ET BIBLIOGRAPHIES

Concours des antiquités de France. 111
Concours pour la création d'un nouveau timbre-poste : projet de M. Lionel Royer. . . . 111
La Maison de Mailly. 112
La Maison de Craon. 119
Election de M. le comte de Beauchesne. . . 226
Subvention du Conseil général. 228
Charles VI dans la forêt du Mans. 228
Les Vitraux de l'église Notre-Dame de Mayenne. 229
Le château de Maulny et la forge d'Anthoigné (Sarthe). 230
M. Léon Palustre. 345
La statue de J. du Bellay, à Ancenis. . . . 345
Exposition de la Société des Miniaturistes. . 346
Note sur une ancienne cloche de l'abbaye du Pré. 347
Don à la bibliothèque de la Société. . . . 348

PLANCHES ET VIGNETTES

La prise de Jeanne d'Arc à Compiègne. . . 65
Hommage à Jeanne d'Arc et à ses défenseurs dans le Maine, dessin de M. L. Royer. . 67
Projet de nouveau timbre-poste de M. Lionel Royer. 116, 117
Portrait de Pierre Ragot, curé du Crucifix de la ville du Mans. 121
Saint Julien, premier évêque du Mans. . . 125
Jean du Bellay, cardinal évêque de Paris en 1532. 129
Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, évêque du Mans. 131
Le Révérend Père Noüet de la Compagnie de Jésus. 135
Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire de Jésus. 139
Reproduction d'une carte de Nicolas Denizot (le Conte d'Alsinoys), qui se trouve à la section de géographie de la Bibliothèque Nationale. 217
Portrait de Louis II d'Anjou, comte du Maine. 233
Yolande d'Aragon, femme de Louis II d'Anjou. 239
Statue de Guillaume Langey du Bellay à la cathédrale du Mans. 255
Henri de Boisguyon, seigneur de Haut-Eclair à Nogent-le-Bernard. 258
Jacques de Montesson, seigneur de Douillet. 263
Neuville de Villeroy (Marie de), épouse en secondes noces de Louis de Champlais. . . 265
Abel Servien, marquis de Sablé, membre de l'Académie française. 267

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
A. Angot.	314	Dom Heurtebize.	69
Cte de Bastard.	20	F. Liger.	23
R. de Brébisson.	167	G. Marcel.	217
L. Brière.	195	L. Marlet.	270
A. Celier.	5, 143, 321	A. Mautouchet.	121, 233
J. Chappée.	347	E. Queruau-Lamerie.	35
L. Denis.	191, 230	R. Triger.	64, 230
L. Froger.	112, 334	Menjot d'Elbenne.	119

MAMERS. — TYP. G. FLEURY ET A. DANGIN. — 1894.

GETTY CENTER LIBRARY